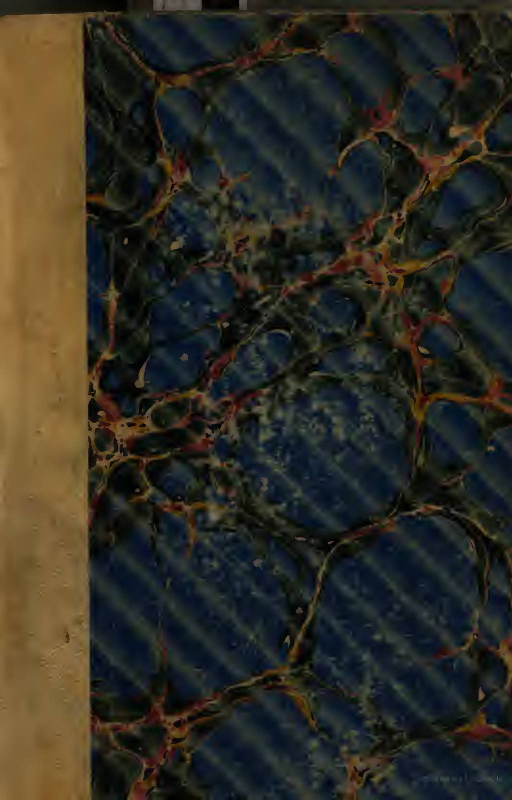




MÉMOIRES SECRETS

SUR

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

LA RÉGENCE

ET

LE RÈGNE DE LOUIS XV

PAR DUCLOS

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE D'UNE NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE DUCLOS
DE NOTES ET D'UN INDEX ALPHABÉTIQUE

TOME PREMIER

PARIS

CHEZ JULES GAY, ÉDITEUR
Quai des Augustins, 41

1864

MÉMOIRES SECRETS

DE DUCLOS

Tiré à 195 exemplaires en papier de Hollande.

N° 58

7494 — Paris, imprimerie de Jouaust et fils, 338, rue S.-Honoré.

MÉMOIRES SECRETS

SUR

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

LA RÉGENCE

ET

LE RÈGNE DE LOUIS XV

PAR DUCLOS

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE D'UNE NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE DUCLOS
DE NOTES ET D'UN INDEX ALPHABÉTIQUE

TOME PREMIER

PARIS

CHEZ JULES GAY, ÉDITEUR
Quai des Augustins, 41

1864

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE DUCLOS (1)

I

MÉMOIRES DE DUCLOS ÉCRITS PAR LUI-MÊME

Je veux écrire les mémoires de ma vie. Ils seraient peu intéressants pour le public; aussi n'est-ce pas au public que je les destine : mon dessein est de me rappeler quelques circonstances où je me suis trouvé, de les mettre en ordre, et de me rendre compte à moi-même de ma conduite, et d'en amuser peut-être un jour quelques amis particuliers.

(1) Nous commençons la *Notice sur la vie et les ouvrages de Duclos* par la réimpression des mémoires qu'il a écrits lui-même sur sa jeunesse. Le lecteur regrettera comme nous que la mort ne lui ait pas permis de pousser plus loin un travail qui eût été pour la postérité une véritable histoire littéraire du XVIIIe siècle.

Je suis né à Dinan, en Bretagne, le 12 février 1704, d'une famille honnête et ancienne dans le commerce (1). Cette ville, située dans le meilleur air, entourée du paysage le plus agréable, est à cinq lieues sud de celle de Saint-Malo, avec laquelle elle communique par le moyen de la marée qui monte jusqu'à Dinan. Ainsi les Dinanois sont à portée de partager avec les Maloins le commerce maritime. Je n'avais que deux ans et demi lorsque je perdis mon père en 1706, et je me le rappelle encore aujourd'hui aussi distinctement que si je le voyais. J'étais pour lui et pour ma mère un objet de cette tendresse de préférence qu'on prend ordinairement pour un enfant qui vient longtemps après ses aînés, et lorsque son père et sa mère ne sont plus dans leur jeunesse. J'avais une sœur plus âgée que moi de dix-huit ans, et un frère qui l'était dé dix-sept.

Ma mère, restée veuve à quarante et un ans, avait encore de la beauté et une fortune assez considérable pour se voir recherchée par plusieurs prétendants. Il se présenta entre autres un vieux marquis de Boisgelin, fort peu opulent, mais qui ne doutait pas que son titre ne tournât la tête d'une bourgeoise. Celle de ma mère n'était pas si facile à tourner. Elle réunissait des qualités qui vont rarement ensemble : avec un caractère singulièrement vif, une imagination bril-

(1) Duclos n'était pas le fils d'un fabricant de chapeaux, comme on l'a dit souvent. Un de ses parents, M. de Nonal, nous apprend, dans l'*Éloge de Duclos*, que son père avait la vente exclusive des fers provenant des forges de Paimpont, dont M. de la Chasse était propriétaire.

lante et gaie, elle avait un jugement prompt, vif et ferme. Voilà déjà une femme assez rare; mais ce qui est peut-être sans exemple, elle a eu à cent ans passés la tête qu'elle avait à quarante. Qui que ce soit de ceux qui l'ont connue ne me contredirait. Une telle femme n'était pas faite pour sacrifier sa liberté à une vanité ridicule. Mais un autre motif, que je ne pourrais pas taire sans ingratitude, fut sa tendresse pour ses enfants. Elle déclara donc audit marquis et autres qu'elle avait autant d'enfants qu'elle en pouvait élever et établir honnêtement pour leur état, et ne voulait pas leur donner un beau-père qui, avec les meilleurs sentiments, n'aurait pourtant jamais pour eux ceux d'un père. Dès ce moment, ceux qui l'avaient recherchée renoncèrent à leurs prétentions, restèrent ses amis, et plusieurs lui ont rendu service. Mon père, qui, avec un bon esprit, reconnaissait la supériorité de celui de ma mère, lui avait toujours laissé diriger les opérations du commerce. Ainsi, maîtresse de tout du vivant de son mari, devenue veuve, elle n'eut rien à changer dans son plan de conduite.

Le commerce de Saint-Malo était alors dans sa plus grande activité par celui de la mer du Sud et par celui de la course; tout y était négociant ou corsaire, et souvent l'un et l'autre. Au milieu des malheurs de la guerre qui désolait, accablait et ruinait la France, les armateurs malouins, et ceux qui s'y associaient, voyaient leurs entreprises réussir sur toutes les mers. Je ne rappellerai point les Duguay-Trouin, les Magon, les Loquet, les Vincent, les Porée, les Moreau,

les Lefer et tant d'autres, la liste en serait trop longue, et je ne suis pas ici historiographe, mais un petit particulier qui ici écrit ses souvenirs. On sait du moins que par le courage, l'habileté et l'opulence, jamais Saint-Malo ne fut dans un état plus brillant. On sait encore les sommes prodigieuses que cette ville fournit pour subvenir aux pertes que la France faisait partout ailleurs. Ce sont des services qu'un gouvernement, je ne dis pas reconnaissant, ce serait trop prétendre, mais éclairé et prévoyant, ne devrait jamais oublier, pour en obtenir un jour de pareils.

Ma mère prit dans les armements quelques intérêts qui ajoutèrent à sa fortune déjà honnête, du moins pour ces temps-là en province, et dans une ville du troisième ou du quatrième ordre; car on ne doit pas en juger par les idées de Paris, ni même des idées de Paris au commencement du siècle par les idées d'aujourd'hui. Le système de Law a totalement, à cet égard, dépravé les imaginations. La révolution subite qui se fit dans les fortunes fut pareille dans les têtes. Le déluge de billets de banque dont Paris fut inondé et qu'on se procurait par toutes sortes de moyens excita dans tous les esprits le désir de participer à ces richesses de fiction. C'était une frénésie. La contagion gagna les provinces. On accourait de toutes parts à Paris, et l'on estime à quatorze cent mille âmes ce qui s'y trouva de 1719 à 1720. La chute du système fut aussi rapide que l'avait été son élévation. Mais la cupidité ne disparut pas et subsiste encore. Avant ce temps, qu'on peut nommer fabuleux, les par-

ticuliers n'espéraient de fortune que du travail et de l'économie. Un bon bourgeois de Paris avec cent mille livres de biens-fonds passait pour être à son aise, et sans renoncer absolument à augmenter sa fortune, en était satisfait. Aujourd'hui, personne ne met de bornes à ses désirs. On a vu tant de gens devenus subitement riches ou pauvres, qu'on croit avoir tout à espérer ou à craindre, et souvent avec raison, par les révolutions fréquentes qu'on voit dans les finances de l'État. Un autre malheur du système fut le luxe, et la corruption des mœurs qui en est la suite. Je l'ai vu croître au point qu'il a été porté plus loin depuis la régence qu'il ne l'avait été depuis la renaissance des arts jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, surtout chez les particuliers. Aussi ai-je vu s'étendre la misère, qui marche toujours d'un pas égal avec le luxe. Si les gens morts il y a soixante ans revenaient, ils ne reconnaîtraient pas Paris, à l'égard de la table, des habits, des meubles et des équipages. Il n'y avait, par exemple, de cuisiniers que dans les maisons de la première classe. Plus de la moitié de la magistrature ne se servait que de cuisinières. Il y a trente ans qu'on n'aurait pas vu à pied, dans les rues, un homme vêtu de velours; et M. de Caumartin, conseiller d'État, mort en 1720, a été le premier homme de robe qui en ait porté. Je me rappelle, au sujet de la modestie de la haute magistrature d'autrefois, que le président à mortier de Nesmont fut le premier qui fit mettre sur sa porte le marbre d'hôtel. Quand la plus haute magistrature était modeste, la fi-

nance n'aurait osé être insolente. Les financiers les plus riches jouissaient sourdement de leur opulence. J'en ai encore vu qui avaient un carrosse simple et doublé de drap brun ou olive, tel que Serrefort le recommande à Mme Patin dans la comédie du *Chevalier à la mode* (1); car les comédies et les romans déposent des mœurs du temps, sans que les auteurs en aient eu le dessein. Tous les genres de luxe ne dépendaient pas autrefois uniquement de l'opulence. Il y en avait dont l'état des personnes décidait. Si j'ai vu des distinctions personnelles quant au luxe, j'en ai vu encore dans la manière de paraître en public. Par exemple, on ne voyait dans les premières loges de l'Opéra et de la Comédie que des personnes de qualité, et dans les balcons que des seigneurs français ou étrangers. Je ne parle pas des petites loges, dont l'origine est assez singulière; la voici : Les seuls fils et filles de France ont le droit de faire mettre un tapis au devant de leurs loges, c'est-à-dire lorsque le roi n'y est pas, car la famille est à sa suite. S. A. R. duchesse d'Orléans, femme du régent, n'étant que petite-fille de France, n'avait pas le droit du tapis; c'est pourquoi elle allait dans la loge de Madame, veuve de Monsieur, frère de Louis XIV et fils de France. Mais Madame n'allant pas au spectacle tous les jours où la duchesse d'Orléans voulait y aller, celle-ci prit le parti de louer une petite loge où, gardant une espèce d'incognito, l'étiquette du tapis était évitée.

(1) De Dancourt.

Les princes du sang suivirent cet exemple. Aujourd'hui, chacun a pour son argent tout ce qui lui plaît, places, équipages, etc. Il est sûr que les carrosses sont doublés depuis trente ans. Les valets ne se sont pas moins multipliés. Quantité de services, de fonctions jadis réservées aux femmes, sont exercés par des hommes, ce qui enlève à la campagne la plus belle jeunesse, augmente dans la ville le nombre des fainéants et des catins que la misère livre à la débauche. Si Henri III disait de Paris : *cappo troppo grosso*, que dirait-il aujourd'hui, que cette capitale est le vampire du royaume ?

Je m'aperçois que ne m'étant proposé que d'écrire mes mémoires, j'y joins beaucoup d'autres souvenirs. Je pourrai donc bien, si je n'y prends garde, faire une suite des *Considérations* (1), où je suis naturellement porté. A la bonne heure ! Il en arrivera ce qu'il pourra ; je ne m'en contraindrai point. Je reviens cependant à ce qui me regarde. J'avais déjà six ans lorsqu'il fallut penser à me donner ce qu'on appelle de l'éducation. Elle n'est pas précoce en province ; d'ailleurs, paraissant destiné au commerce par l'état de ma famille, il suffisait de m'apprendre à lire et à écrire, sauf à me faire faire ensuite d'autres études, suivant les circonstances.

Mon frère aîné avait fini ses classes. Comme il avait passé ses dernières vacances dans une de ces abbayes

(1) *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, autre ouvrage de Duclos.

de Génovéfains où trois ou quatre religieux forment toute la communauté, et vivent à peu près comme des gentilshommes de château, cette vie lui parut assez douce, et il résolut d'entrer dans la congrégation. Tel est communément le principe des vocations. Se fait-il une mission dans une ville, tous les enfants font des processions. Y vient-il un régiment, ils font l'exercice. Pour moi, élevé dans Paris, où tout inspire la vocation pour le plaisir, j'ai été longtemps sans en éprouver d'autre; mais n'anticipons pas.

Ma mère voulut d'abord s'opposer au parti que mon frère voulait prendre. Il fallut enfin y consentir; et pour lui procurer quelque douceur dans son état, elle lui assura une pension viagère. Dans la même année 1709, ma sœur fut mariée à Rennes avec un secrétaire du roi nommé Pellenec, dont elle a eu onze enfants, dont trois garçons qui sont morts à la mer, quand ils commençaient à s'avancer dans le service de la Compagnie des Indes. Des huit autres enfants, qui étaient des filles, cinq sont mortes en bas âge, et l'aînée à la veille d'être mariée. Les deux cadettes l'ont été. L'une a épousé la Goulaye, gentilhomme breton, retiré du service avec la croix de Saint-Louis. Ils n'ont point d'enfants. L'autre avait épousé un conseiller au parlement nommé de Careil, assez mauvais sujet. Elle en avait eu un enfant, mort en bas âge. La mère le suivit de près en 1768, et son mari ne lui survécut que d'un an, et c'est ce qu'il a fait de mieux en toute sa vie, puisqu'il était du bailliage d'Aiguillon.

Après ce petit détail de ma famille, je reviens à moi. Ma sœur obtint de ma mère de m'envoyer à Rennes, où je serais, disait-on, mieux élevé qu'à Dinan. Ce motif suffisait pour y déterminer ma mère, qui m'aimait tendrement, mais sans faiblesse, et à qui l'on disait que j'annonçais beaucoup d'esprit et des dispositions qu'il fallait cultiver. L'opinion qu'on avait de moi n'était fondée que sur une vivacité extrême et une mémoire singulière. A l'égard de la vivacité, il n'y a rien qui n'y paraisse encore. On sait au surplus ce que deviennent souvent ces petits prodiges de l'enfance, et le public a été depuis à portée de me juger. Il est sûr que les affaires de ma mère, ses fréquents voyages à Saint-Malo pour son commerce, ne lui permettaient pas de veiller elle-même à mon éducation. Le dépôt des prisonniers anglais faits par nos corsaires était alors à Dinan. Les soldats et les matelots étaient renfermés au château; mais les officiers avaient la ville pour prison. Plusieurs d'entre eux, très-estimables, méritaient toutes sortes d'égards, étaient reçus partout, et rendaient leur société agréable. Un chevalier Hamilton, officier de la reine Anne, m'avait pris dans une singulière affection. Il m'emportait souvent dans ses bras, et se promenait ainsi sur la place, où ma mère pouvait me voir de ses fenêtres. Cependant, comme la maison où demeurait le chevalier Hamilton était sur la même place, il m'emporta un jour chez lui, et me fit boire un peu de punch, qui ne me déplut pas. Ma mère s'en aperçut le soir, et ne jugeant pas que ce régime me convînt,

elle en témoigna son mécontentement au chevalier, et ne lui permit plus de m'emmener. Mais un petit garçon très-éveillé, tel que je l'étais, était si difficile à retenir, dans une petite ville où les enfants courent hors de la maison dès qu'ils peuvent marcher, que ma mère prit le parti de m'envoyer à Rennes, où ceux d'un état honnête ont moins de liberté.

Me voilà donc chez ma sœur, où je devais recevoir une si bonne éducation. Son premier soin fut de me faire habiller plus élégamment que les enfants ne l'étaient à Dinan, pour me mener avec elle dans ses visites. Quoiqu'elle fût jeune, un petit frère de six ans qu'on présente est un certificat de plus de la jeunesse de sa sœur. On continua à me faire lire et à me former à l'écriture. Cependant, comme je pouvais être dans la suite destiné à autre chose que le commerce, on crut devoir me faire apprendre le latin; et vers huit à neuf ans on me donna un rudiment, avec une manière de précepteur qui, en montrant le latin, achevait d'en apprendre lui-même autant qu'il lui en fallait pour être prêtre. Il y avait alors à Rennes une quantité de fils de paysans qui, préférant avec plus de raison pour eux que d'avantage pour l'État le métier de prêtre à celui de laboureur, venaient tous les jours d'une demi-lieue et plus au collége, avec un morceau de pain dans leur poche pour leur dîner, et retournaient le soir chez eux l'hiver comme l'été, et quelque temps qu'il fît. Quand ils avaient fini leurs humanités, les plus instruits d'entre eux, pour s'exempter de retourner journellement chez leurs

pères, et les décharger aussi d'un inutile à leurs travaux, cherchaient à se placer dans quelque maison où l'on voulût leur donner un enfant à préparer aux études. Avec un habit noir on en faisait une ébauche d'abbé, qui, en conduisant son marmot, faisait sa philosophie ou sa théologie. Ce fut un de ces docteurs qu'on chargea d'en faire un autre de moi si cela se pouvait.

Ma mère voyant la route qu'on me faisait prendre, crut que je la suivrais encore mieux à Paris qu'en province. La paix venait de terminer la guerre avec les Anglais, et lorsqu'elle est faite avec eux, c'est pour les marins bretons comme si elle l'était avec l'univers. Le commerce de la mer du Sud allait cesser, ainsi que la course; on pensa donc à me disposer à tout autre parti, sans déterminer précisément à quoi; mais à me faire, en attendant, faire mes études. Horace dit, en parlant du soin que son père prit de l'éducation de ce fils : *Ausus Romam portare docendum.* Ma mère eut la même audace. Car je suis le premier bourgeois de Dinan, et jusqu'ici le seul, élevé à Paris dès l'enfance; quoiqu'il y en eût alors quelques-uns à qui leur fortune le permettait. Une certaine noblesse du canton trouvait presque insolent qu'une simple commerçante osât, pour me servir du terme d'Horace, donner à son fils une forme d'éducation qui ne convenait qu'à des gentilshommes, dussent-ils en profiter ou non. On m'envoie donc à Paris, en 1713, par le coche, et à la garde du cocher, comme un paquet à remettre à son adresse. Puisque je n'écris mes mé-

moires que pour m'amuser, et que j'ai déjà fait quelques digressions sur les mœurs des différents temps, en voici encore une, et ce ne sera peut-être pas la dernière. Dans ce temps-là, et même plus tard, les gens les plus aisés, d'état assez considérable, et j'en pourrais citer qui tiennent un rang à la cour, ne voyageaient guère que par les voitures publiques. Louis XIV avait fait presque tous ses voyages à l'armée et ses campagnes à cheval, et ne se servait de carrosses, qui n'étaient que des coches à mantelets, que lorsqu'il y menait des femmes. Ce fut ainsi qu'il visita ses nouvelles conquêtes en 1670, emmenant avec lui dans le même carrosse la reine, Madame, femme de Monsieur, frère unique du roi, Mme de la Vallière, maîtresse du roi, déjà répudiée *in petto*, et la marquise de Montespan, favorite avouée. Aussi le peuple de la ville et des campagnes courait-il au-devant, pour voir, disait-il, les trois reines.

Le roi Stanislas disait un jour qu'il avait voyagé en France, dans sa jeunesse, d'une manière agréable et peu coûteuse. On trouvait en arrivant à l'auberge son dîner et son souper prêts; cela s'appelait, je crois, ajoutait-il, le messager. Il était alors, il est vrai, bien éloigné de penser qu'il dût peu d'années après monter sur le trône; mais enfin, c'était un palatin; et quel serait aujourd'hui le jeune seigneur qui oserait voyager ainsi, quand on voit des officiers très-subalternes joindre leurs régiments en chaise de poste? La première qui ait été faite en France le fut pour le ministre Louvois, qui était obligé de suivre

le roi à l'armée et ne devait pas être bon cavalier, ni quitter son portefeuille et ses papiers. Le maréchal de Brancas m'a dit qu'ayant été attaqué de la petite vérole à l'armée, on le transporta dans la ville la plus proche du camp, dans la chaise de Monseigneur, fils de Louis XIV, la seule qu'il y eût à l'armée.

Il me semble que si j'étais un fat, me voilà bien justifié d'être arrivé à Paris par le coche; mais j'avoue que c'était la voiture qui convenait à mon état. Quoique le cocher fût mon pricipal mentor, on m'avait recommandé à des femmes de la connaissance de ma famille et qui allaient aussi à Paris. Un petit garçon vif, et parlant à tort et à travers, les amusait assez pour qu'elles prissent de moi le plus grand soin; et un vieux prêtre de notre voiture me trouvait déjà tant d'esprit, et en avait tant lui-même, qu'il prétendait que je serais un jour docteur de Sorbonne. Il aurait depuis bien rabattu de ses espérances. A mon arrivée à Paris, un ami de mon beau-frère, gentilhomme du prince de Conti, devait venir me recevoir; mais n'ayant pas apparemment bien calculé le temps du voyage, il ne vint que le lendemain. Cependant, chacun supposant qu'on allait venir me prendre, comme je l'avais dit en route, était parti pour se rendre où on l'attendait; de sorte que je restais dans le bureau, rue de la Harpe, à la Rose rouge, avec les autres paquets, mais sans adresse sur le dos, pour être porté à ma destination. Cela m'inquiétait fort peu. Tous les objets étaient nouveaux pour moi, et, naturellement gai, je me trouvais bien partout. Le cocher

n'était pas de même, attendu qu'il était plus sensé et que je lui étais confié. Voyant approcher l'heure où le bureau devait fermer, il alla dans le quartier, chez un marchand à qui il portait souvent des paquets, et le pria de se charger de moi pour une nuit. Il y consentit, et sa femme vint avec le cocher au bureau, d'où elle m'emmena chez elle, très-près de là dans la même rue. Ces honnêtes bourgeois paraissaient à leur aise, autant que je puis m'en souvenir. Ils n'avaient point d'enfant; mais ayant eu un fils qui était mort depuis deux ans, et qui, s'il eût vécu, eût été à peu près de mon âge, cela leur fit croire que je lui ressemblais, et ils me firent mille caresses.

La servante apporta le souper, où je montrai beaucoup d'appétit, et l'on me mit ensuite dans un petit lit bien propre, où je dormis comme on dort à l'âge que j'avais et comme je ne dors plus. Le lendemain, la matinée se passa sans que personne vînt me réclamer. Le cocher était le seul qui s'en inquiétait. Je ne m'en embarrassais nullement, et mes bonnes gens ne paraissaient point ennuyés de me garder. Je les amusais apparemment par du bruit et ma confiance en eux. S'ils trouvaient encore que je ressemblais à leur fils, il fallait qu'il fût un petit étourdi. Je déjeunai et je dînai toujours à bon compte. Vers cinq heures parut enfin cet ami de mon beau-frère qui devait me recevoir. Il remercia mes hôtes, qui ne voulurent rien accepter pour mon gîte et m'auraient volontiers gardé plus longtemps, me fit monter en carrosse avec lui, me conduisit tout de suite rue de Cha-

ronne, à la pension où l'on m'attendait, et m'y laissa.

Cette pension, très-célèbre autrefois, mérite que j'en parle. Le marquis de Dangeau, à qui Boileau a dédié sa cinquième satire, forma cet établissement. Comme il était grand maître de l'ordre de Saint-Lazare, il se chargea généreusement de l'entretien et de l'éducation de vingt jeunes gentilshommes, qu'il fit chevaliers de cet ordre, et les rassembla dans une maison de la rue de Charonne, en bon air, avec un jardin, mur mitoyen du couvent de Bon-Secours. Il y établit un principal instituteur, qui choisissait les autres, ce qui n'empêchait pas le marquis et l'abbé de Dangeau, son frère, de venir de temps en temps inspecter la manutention et l'ordre de la maison. Les enfants qu'il y plaçait étant trop jeunes pour les armes et l'équitation, la base des exercices était la lecture, l'écriture, le latin, l'histoire, la géographie et la danse. On imagine bien que la sublime science du blason n'était pas oubliée dans une éducation destinée à des gentilshommes, dont chacun l'aurait inventée, si elle ne l'était pas. C'était aussi, avec la grammaire, ce que l'abbé de Dangeau affectionnait le plus. Il a été un très-bon académicien, un fort grammairien, et a porté dans cette partie beaucoup de sagacité. Lui et son frère étaient véritablement des gens de lettres. J'en parle comme je le dois dans l'*Histoire de l'Académie*. Quoique la maison que le marquis de Dangeau avait établie fût originairement et particulièrement destinée à ses élèves chevaliers, il avait permis qu'on y admît d'autres enfants, dont

les parents payaient la pension, ne fût-ce que pour exciter l'émulation commune. Il y avait par exemple le chevalier d'Aidie, pensionnaire du marquis; et l'abbé d'Aidie, frère du chevalier, y était aux frais de sa famille. J'y avais sur ce pied-là deux parents, ce qui avait donné l'idée de m'y faire élever. Cependant presque tous, chevaliers et autres, étaient enfants de condition, depuis l'âge de sept à huit ans jusqu'à quinze ou seize, qu'ils passaient à l'Académie ou entraient au service. Ils pouvaient donc, avant leur sortie, être au moins aussi instruits de ce qu'on enseigne dans les colléges que si on les y eût mis. N'ayant pas la même destination que la plupart de mes camarades d'études, tout jeune, ou même tout enfant que j'étais, je sentis bientôt que je ne pouvais me distinguer des petits comtes ou marquis, car il y en avait plusieurs qu'on ne nommait pas autrement, que par quelque supériorité sur eux à d'autres égards. Nous étions distribués en trois classes, et chacun était dans celle dont il pouvait recevoir les leçons. Je fus mis d'abord dans la dernière, où l'on parlait de l'alphabet, et dont les docteurs commençaient le rudiment latin. J'en étais déjà là, et je fis assez de progrès pour qu'on me fît passer en peu de temps à la seconde classe. Mes petits succès me donnèrent de l'émulation. Depuis, je n'oubliai rien pour éclipser mes compagnons d'études dans les deux premières classes, et j'y parvins.

Quelque opinion que des enfants aient prise de leur noblesse dans leurs masures ou leurs châteaux, les

qualités personnelles, les dons sensibles de la nature, tels que la force du corps et les talents de l'esprit, ne perdent point leurs droits à leurs yeux. Dans un collége, république d'enfants, le petit bourgeois vigoureux réprime le petit seigneur avantageux et faible; et celui qui prime dans sa classe jouit d'une considération marquée de la part de ses camarades. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi dans les couvents. L'éducation qu'on y donne aux filles n'a rien qui puisse élever assez l'amour-propre, pour que celles d'une naissance commune puissent aspirer à se procurer une distinction de mérite personnel qui les fasse considérer de leurs compagnes d'une naissance illustre, puisque des religieuses même qui, le jour de leur profession, ont été couvertes du drap mortuaire, se prévalent encore de leur noblesse.

N'ayant rien de mieux à faire pour me distinguer de la plupart de mes camarades que de profiter des leçons qu'on me donnait, je m'appliquai aux différentes études de la pension. J'y demeurai cinq ans, après quoi on me mit au collége d'Harcourt. J'aurais pu entrer tout de suite en philosophie, attendu que j'étais assez instruit de tout ce qu'on enseigne dans les classes d'humanité. Cependant on ne me plaça qu'en seconde. Mais j'y fus toujours si supérieur aux autres écoliers, que je fus constamment le premier; et il en fut ainsi en rhétorique, où j'eus tous les prix. Ces petits honneurs sont peut-être les plus vifs qu'on ait dans la vie. Je sens, en écrivant ces bagatelles, que je me rappelle avec satisfaction ce temps de ma

vieille enfance. Mon seul rival en rhétorique était le marquis de Beauveau. Notre émulation nous inspira une estime réciproque et fit naître notre amitié au sortir du collége. J'ai connu peu d'hommes de sa naissance qui eussent autant d'esprit, de littérature et d'élévation d'âme, avec un peu de romanesque dans l'esprit, défaut ou qualité qui contribue à former les hommes illustres et rares. Il était en passe de venir à la tête de nos armées, s'il eût eu un courage moins bouillant. Il était déjà maréchal de camp lorsqu'à l'attaque du chemin couvert de la ville d'Ypres, en 1744, il se mit à la tête des grenadiers et reçut un coup de fusil au travers du corps, dont il mourut peu d'heures après. Des soldats ayant voulu l'emporter, « Mes enfants, leur dit-il, laissez-moi; j'ai fait mon devoir, continuez de faire le vôtre. » Je rends à sa mémoire ce que l'État aurait rendu plus amplement à sa personne, s'il avait vécu plus longtemps.

A peine étais-je au collége que le malheureux système de Law commença par enivrer les têtes d'un fol espoir d'opulence, et finit bientôt par bouleverser les fortunes. Le dénoûment de cette pièce fut d'avoir enrichi des fripons, grands ou petits, ruiné la moyenne classe, la plus honnête et la plus utile de toutes, confondu les conditions, corrompu les mœurs et altéré le caractère national. J'étais trop jeune pour sentir cette révolution, mais la fortune de ma mère en fut sinon absolument renversée, du moins très-altérée. Les commerçants ne peuvent vaquer à la fois à leurs entreprises et à l'administration des biens de

la campagne. Ma mère venait de se défaire de ceux-ci et de quelques maisons, pour en appliquer l'argent au commerce. Cependant la plus grande partie du prix de ces aliénations n'étant pas encore payée, fut remboursée en billets de banque, qui devinrent, comme il arrive et arrivera toujours aux effets royaux, des feuilles de chêne.

Le paysan et le bas peuple en France sont toujours à peu près dans la misère; ainsi les banqueroutes subites ou graduelles tombent et ne peuvent tomber que sur les citoyens qui étaient assez dans l'aisance pour placer leurs fonds sur le roi; mais c'est aussi, en dernière analyse, de la campagne, de la culture, que sortent les ruisseaux qui forment le fleuve d'opulence où puisent le roi, les grands et le peuple des villes. Dans les secousses des finances d'un État, les rentiers sont les premières victimes. Les grands s'en ressentent peu, et quelquefois y gagnent en se libérant de leurs dettes à peu de frais. Dans le temps de la crise plus ou moins longue, les artisans des villes, et surtout ceux du luxe, éprouvent de la détresse, parce que les gens aisés qui les employaient, ne l'étant plus, se restreignent et ne les occupent plus, ou les occupent moins. La souffrance gagne toutes les classes des citoyens par une espèce d'ondulation, jusqu'à ce que l'État ait repris un peu de consistance. Les choses reprennent ensuite le même train et préparent une nouvelle révolution, qui arrive en France, où tout s'oublie, tous les quarante ans. Nous touchons actuellement à une de ces crises d'État. Celle du système

fut terrible pour beaucoup de familles, et la mienne fut de ce nombre. Quelque dérangement que ma mère eût éprouvé, elle ne changea rien à ce qu'elle avait commencé pour moi, et voulut que mon éducation s'achevât à Paris. Peut-être ne m'y eût-elle pas envoyé, si le système fût arrivé avant qu'elle y eût pensé, et je ne sais si c'eût été pour moi un bien ou un mal, ou si j'en aurais été plus ou moins heureux; mais j'aurais vraisemblablement été d'une autre profession que celle où j'ai été engagé. Quoi qu'il en soit, cette première éducation qu'on va chercher dans la capitale se trouve en province comme à Paris, et peut-être avec des inconvénients de moins pour les mœurs. Partout on enseigne, et avec d'aussi mauvaises méthodes, le latin, le grec et la philosophie scolastique. Cela est un peu changé, et j'avoue que les réformes à cet égard ont commencé dans la capitale; mais dans le temps dont je parle, tout était pareil. Le proviseur d'Harcourt, où j'étais, était le fameux Dagoumer, le plus terrible argumentateur de l'Université et qui donnait le ton aux écoles. C'est lui que Lesage a peint dans *Gil-Blas* sous le nom du licencié Guyomar. Les leçons de philosophie, dans les écoles, valent aujourd'hui beaucoup mieux qu'il y a trente ou quarante ans. Eh! combien n'y aurait-il pas de réformes à faire dans les autres études! Faut-il six ou sept années pour apprendre du latin et les éléments du grec? Deux ans au plus, et de meilleures méthodes, suffiraient pour cet objet. Faut-il qu'il y ait à Paris douze colléges de plein exercice pour la même

routine, et qu'il n'y en ait aucun de ceux-là pour les langues vivantes et d'autres connaissances applicables aux différentes destinations des élèves? Je m'aperçois que je fais ici le réformateur, et je vais passer à un temps où j'aurais eu moi-même grand besoin de réforme.

Tant que j'avais été dans les humanités, l'étude avait été mon plus grand plaisir. Je ne me bornais pas à celle qui m'était prescrite; ma facilité me laissait du temps de reste, et je l'employais à dévorer les livres que je pouvais me procurer. Je continuai de lire des poëtes, des historiens, des moralistes et les philosophes non scolastiques, car les catégories, les universaux, les degrés métaphysiques et le jargon de l'école s'accordaient peu avec mon goût pour la littérature. J'étais déjà dans l'âge où la plus vive passion d'un jeune homme se développe avec impétuosité, pour peu qu'on lui donne l'essor.

Jusqu'à la dernière année du collége, j'avais eu peu de liberté. J'en eus alors davantage; voyons l'usage que j'en fis. Des jeunes gens rassemblés, quelque surveillés qu'ils soient, acquièrent bientôt ensemble la théorie du vice, et un de mes camarades, un peu plus âgé que moi, m'en facilita la pratique en me menant chez des filles. J'étais donc déjà assez libertin quand ma mère me fit revenir en Bretagne, à la fin de mes classes, pour voir quelle serait ma vocation. Je n'en avais point alors d'autre que de retourner à Paris dans le dessein d'y continuer de vivre comme j'avais commencé depuis quelques mois.

Je n'en fis pas confidence à ma mère, sachant qu'elle ne penserait pas comme moi. Ainsi le moyen dont je me servis fut le désir de faire mon droit, d'être reçu avocat et d'en embrasser la profession, pour laquelle on croyait me voir du talent. J'ai oublié de marquer qu'en 1718, peu de temps avant la décadence de sa fortune, ma mère était venue à Paris dans le dessein de voir par elle-même quel fruit je retirais de l'éducation qu'elle me procurait. Elle avait été si contente de ce qu'on lui avait dit de mes dispositions et de mes progrès, que cela avait fort contribué à la faire persister à me laisser à Paris, malgré les pertes que lui causa le système. Ce fut la même opinion que je pourrais, par les talents qu'elle me supposait et que j'avais peut-être, réussir dans la capitale, qui la fit consentir à m'y renvoyer faire mon droit. Je ne portais pas, comme elle, mes vues dans l'avenir. Il me suffisait pour le présent de retourner à Paris, et m'y voilà avec une pension modique mais exactement suffisante si je n'eusse été occupé que de mes devoirs. C'était ce qui me touchait le moins. Je pris cependant ma première inscription aux écoles; mais au lieu de les suivre, j'appliquai au maître d'armes ce qui était destiné à l'agrégé. Il est vrai que la plupart de mes camarades n'en faisaient pas plus que moi; aussi dirai-je en passant que le cours de droit se fait encore plus mal que tous les autres, quoique les professeurs et les agrégés soient très-habiles et choisis au concours. Mais il y a certains abus de tradition qu'on ne corrigerait aux écoles du droit et ailleurs que par

une réforme dans le plan de toutes les études.

Voyons un peu, pendant les années destinées au droit, quels étaient mes docteurs : de jeunes libertins aux écoles, et dans les salles d'escrime quelque chose de pis. Autrefois, la fureur des duels avait mis à la mode ces salles d'escrime où se rendaient les jeunes gens de la première qualité ; mais depuis que la juste sévérité de Louis XIV a éteint cette frénésie, une pareille jeunesse fait tous les exercices à l'académie, de sorte qu'on ne trouve guère chez les maîtres d'armes que des jeunes gens de famille honnête, et d'autres dont il serait difficile de dire l'état ou la destination. Parmi les premiers, je nommerai de Gênes, qui dans la suite a été la meilleure plume des avocats. Nous nous sommes retrouvés bien des années après ; et en parlant de nos anciens camarades, il s'en trouva quelques-uns qui n'avaient pas eu une fin aussi honnête que nous.

Presque tous ceux qui se sont perdus par leur faute en accusent la fortune; pour moi, si la fortune était quelque chose, je n'aurais qu'à la remercier. Il semble que la fortune m'ait conduit par la main, non pas aux postes où je ne prétendais ni ne devais prétendre, mais à travers les précipices de mon état, et quelquefois des bourbiers; me soulevant, pour m'empêcher d'enfoncer le pied trop avant; me tenant parfois suspendu sur le précipice, et ne m'y laissant jamais tomber.

Je ne me rappelle pas aujourd'hui sans frémir les suites que mes nouvelles liaisons pouvaient avoir. Je

me trouvai par exemple acteur dans une bagarre qui arriva au pont Saint-Michel. Des archers avaient mis la main sur un homme arrêté pour dettes et qui se débattait en criant au secours. Des jeunes gens, que j'avais vus dans les salles d'armes, se proposèrent de l'enlever aux archers. Je m'y joignis; nous voilà l'épée à la main. D'autres étourdis en firent autant. La populace barrant les archers, nous leur arrachâmes leur proie, que nous laissâmes échapper par la rue de la Harpe. Pour peu que la résistance eût été longue, la garde du Palais et du Châtelet serait survenue, nous aurait tous enveloppés, et les libérateurs auraient très-bien pu tenir compagnie à leur protégé. Quand j'eus bien savouré l'horreur de cette belle équipée, je ne laissai pas de faire réflexion que si j'eusse été mis en prison, je n'étais connu que de fous, peut-être aussi dénués d'appui que moi, qui ne pouvais alors me réclamer d'aucun homme sage ou puissant.

Puisque je me rends si bien justice sur mes sottises, je dois me souvenir que des sentiments d'honneur m'ont préservé d'écueils où beaucoup d'autres auraient échoué. J'eus dans ce temps-là occasion de connaître un très-mauvais sujet nommé Saint-Maurice. C'était un homme de quarante à cinquante ans qui, après avoir fait bien des métiers, avait un emploi à la Compagnie des Indes; ce n'était pour lui qu'un manteau qui couvrait un insigne fourbe, car il n'avait pour subsister nul besoin de ses appointements. Il avait de l'esprit, de la littérature, et faisait assez joliment des vers par amusement et sans prétention

d'auteur. Le hasard me le fit connaître. Un officier de la Compagnie des Indes, chez qui j'allai recevoir une partie de ma pension qu'il s'était chargé de me remettre, voulut aussi me donner à dîner et me mena chez un traiteur, vis-à-vis le Palais-Royal; Saint-Maurice y entrait en même temps avec Crébillon le père et Piron : ce sont les premiers gens de lettres avec qui je me sois trouvé. L'officier et Saint-Maurice, qui se connaissaient, voulurent que nous dinassions tous les cinq ensemble. Les saillies de Piron et le ton grivois de Crébillon me plurent beaucoup; Saint-Maurice n'y gâta rien. Ma vivacité et les traits qui m'échappaient attirèrent leur attention; nous nous quittâmes assez contents les uns des autres, et Saint-Maurice m'invita à déjeuner chez lui pour le lendemain. J'y allai.

Il logeait à un troisième étage sur le Palais-Royal, en face de la Compagnie des Indes; son logement était composé de trois pièces dont la principale était meublée, tapisserie, lit et chaises, d'une serge violette; vous eussiez cru entrer dans la retraite d'une dévote. Cette modeste tapisserie était un peu égayée par une suite d'estampes sous verre, encadrées dans des bordures brunes qui renfermaient les sujets les plus lascifs. Tout son domestique consistait en une servante jeune et jolie, vêtue en paysanne, très-propre; c'était un habit de goût. On voyait d'abord que si elle faisait le lit de son maître, elle le défaisait aussi.

Je trouvai en arrivant la nappe mise, et je vis dans la suite qu'on ne l'ôtait guère que pour la changer.

Le déjeuner, que l'on apporta de chez le traiteur voisin, était des pigeons à la crapaudine, saucisses et autres choses pareilles, avec de très-bon vin. Nous allions commencer, lui, la jeune paysanne (car tout en servant elle mangeait avec son maître) et moi, lorsqu'il entra une femme d'environ vingt-cinq ans, assez jolie et proprement vêtue. Je n'eus pas à m'informer de ce qu'elle pouvait être pour savoir à quoi m'en tenir en la voyant venir librement demander à déjeuner à un garçon tel que j'avais déjà pu juger Saint-Maurice. C'était une fille entretenue par un homme âgé, qui, occupé d'affaires pendant la journée, venait s'en délasser le soir chez elle, sans la fatiguer beaucoup, quoiqu'il pût fort bien l'ennuyer. Au surplus, cet amant utile lui laissait, comme on voit, une liberté très-honnête dont elle savait user.

Nous voilà donc à table en partie carrée. Les propos furent gaillards; il n'y entrait ni bel esprit, ni métaphysique, mais force saillies. Le vin excitant la gaieté et la hardiesse que j'avais assez naturellement, je hasardai quelques embrassades et autres menues licences qui furent si bien reçues de la nymphe qui faisait notre quatrième, que j'aurais pu aller plus loin si je n'eusse senti que Saint-Maurice et la belle même trouveraient mauvais que je voulusse, dans une première entrevue, achever une aventure qui pouvait plus décemment pour eux s'achever ailleurs. Le jour, au mois de septembre, allait finir que le déjeuner durait encore, c'est-à-dire que nous tenions toujours table et propos joyeux. Il fallut enfin se

quitter avec promesse de se retrouver. Je donnai le bras à la belle jusqu'à la maison où elle logeait dans la même rue. Je voulais y monter, mais elle m'obligea de la laisser à sa porte, attendu que c'était l'heure de son monsieur, et me permit de venir la voir à toute autre heure que celle-là. J'y allai dès le jour suivant entre dix et onze heures. Le traité dont les préliminaires étaient convenus de la veille fut conclu après quelques pourparlers et ratifié à la satisfaction des parties. Sur le midi, elle me congédia, prétendant avoir une affaire à cette heure-là, mais que nous nous reverrions. Comme la mienne était faite, je ne fis aucune difficulté de me retirer; j'y retournai encore quelquefois. Cependant quelques autres conquêtes de cette nature m'obligèrent de me partager. Ces aventures libertines ne sont pas de durée, parce que ces demoiselles ayant des relations avec quelques-unes de leurs pareilles, j'en connus bientôt plusieurs.

La délicieuse société! Il ne lui manquait que d'être honnête, ce qui ne l'empêchait pas d'être fort de mon goût, à l'âge que j'avais, avec une ardeur immodérée pour les femmes. Je les aimais toutes et je n'en méprisais aucune; la délicatesse de sentiment ne s'allie guère à un tempérament de feu. La connaissance de Saint-Maurice aurait été pourtant plus dangereuse pour moi que celle de ces coquines, si j'avais eu moins de principes. Heureusement je n'étais que libertin. J'allais de temps en temps chez lui, et j'y trouvais communément compagnie joyeuse à table. Son emploi n'exigeant que quelques heures de la matinée, il

donnait souvent de ces déjeuners-dîners qui se prolongeaient tellement, que tous les repas s'y confondaient; quoique les mets ne fussent pas recherchés, cette espèce de table ouverte à des convives de grand appétit et fort alertes n'était pas d'une faible dépense, et les appointements d'uu médiocre emploi ne pouvaient pas y suffire. Je ne tardai pas à savoir le mot de l'énigme.

Saint-Maurice paraissait prendre beaucoup de goût pour moi, et mon ardeur pour le plaisir était ce qui m'attirait le plus son estime; il comptait bien s'en servir pour ses vues, et se trompa. Il m'engagea un jour à une promenade aux Champs-Élysées, et là il me dit qu'il se trouvait à la tête d'une société de personnes assez considérables par leur état et leur fortune, auxquelles il avait persuadé qu'il était en commerce avec les génies élémentaires, dont il pouvait leur procurer les faveurs; que dans certains jours il rassemblait ses adeptes dans une salle où, les volets fermés, deux bougies ne donnaient de lumière que ce qu'il en fallait pour se reconnaître en prenant place autour de la salle. Alors Saint-Maurice, en qualité de ministre du génie Alael, après une espèce d'invocation en style oriental et cabalistique, faisait le tour de l'assemblée, recevant de chacun un billet cacheté qui contenait la demande de ce qu'on désirait du génie; il s'approchait ensuite d'une manière d'autel sur lequel était un réchaud plein de braise allumée où le ministre paraissait jeter tous ces billets, qui étaient consumés. Mais comme il était excellent escamoteur,

dont il avait même fait le métier, il substituait aux billets recueillis ceux qu'il avait apportés tout préparés; il annonçait alors qu'à la première assemblée il apporterait à chacun la réponse à sa demande, et l'on se séparait. Rentré chez lui, il ouvrait les vrais billets et composait les réponses. Les initiés, y trouvant toujours quelque chose de relatif à la demande qu'ils avaient faite dans un billet brûlé sans être décacheté, ne doutaient pas que leur prière n'eût monté jusqu'au trône d'Alael.

Le grand prêtre Saint-Maurice se bornait à donner séparément à chacun la lecture de la réponse à son billet, sans la lui laisser, de peur des conséquences. Ce qu'il y avait de plus singulier, c'est que le génie, qui était assez puissant pour satisfaire à tous les vœux, demandait souvent de l'or. Ce qui est plus singulier encore, l'or était aussitôt remis à son ministre pour l'employer suivant les ordres d'Alael, sans qu'il fût permis de s'informer de la destination.

Lorsque Saint-Maurice eut fini, je lui éclatai de rire au nez. Il en parut fort scandalisé et me dit du plus grand sérieux que la confidence qu'il venait de me faire était une preuve de son estime pour moi, et que, pour m'en convaincre, il pouvait me rendre témoin d'une assemblée, que j'y verrais de jeunes et jolies femmes, et qu'il avait assez de pouvoir sur elles pour m'en faire jouir. Ces dernières paroles attirèrent mon attention. Quel appât pour un appétit de vingt ans! Je fus près de le prendre au mot; il le sentit, et me pressa. Si je ne me rendis pas, je fus du moins

fort ébranlé. J'entrai en éclaircissements ; je lui dis que, vu les preuves qu'il m'offrait, je ne doutais pas de ce qu'il me disait, mais que je ne le concevais pas mieux. Il me répondit que j'étais jeune et que je ne connaissais encore ni les hommes ni Paris ; que dans cette ville, où la lumière de la philosophie paraît se répandre de toutes parts, il n'y a point de genre de folie qui n'y conserve son foyer, qui éclate plus ou moins loin, suivant la mode et les circonstances. L'astrologie judiciaire, la pierre philosophale, la médecine universelle, la cabale, etc., ont toujours leurs partisans secrets, sans parler des folies épidémiques, telles que l'agio dont je venais d'être témoin, temps où chacun s'imaginait pouvoir devenir riche sans que personne devînt pauvre.

J'ai reconnu dans la suite la vérité de ce que Saint-Maurice me disait, et j'ai eu des preuves convaincantes de ce qui le regardait lui-même. Un homme très-riche, dont je tairai le nom par égard pour sa famille et les personnes considérables ses alliées, était une des dupes de Saint-Maurice et lui a fourni plus de cinq cent mille francs. Cet homme était d'ailleurs très-sage, et, dans toutes les affaires, le conseil de sa famille et de beaucoup d'autres. J'ignore s'il vit encore, car depuis le dérangement de sa fortune et sa manie reconnue, il s'est expatrié, et peut-être sans être détrompé de ses idées cabalistiques.

Malgré l'appât séduisant que me présentait le ministre d'Alael, l'honneur l'emporta : je refusai nettement. C'est la circonstance de ma vie qui, vu la force

de la tentation, m'a donné le plus d'estime pour moi. Je refusai absolument la proposition de Saint-Maurice, et lui dis que je ne voulais avoir aucune part à une fourberie; que d'en être simplement témoin serait en être complice, et que cela ne pouvait finir pour lui que d'une façon déshonorante. Mes expressions le choquèrent, et, piqué de s'être ouvert sans succès, il voulait le prendre haut; mais jugeant que je ne le prendrais pas bas, il se radoucit, et nous finîmes assez froidement notre promenade. Je cessai dès ce moment de le voir. Deux ou trois ans après, j'appris qu'il avait été enlevé et mis à Bicêtre. Il n'y fut pas longtemps. Des personnes puissantes, du nombre de ses disciples, désabusées ou non, mais craignant de voir leur nom mêlé dans une affaire d'éclat, agirent en sa faveur et lui firent rendre la liberté. Pour couvrir apparemment la tache de Bicêtre, il prit un carrosse et un bel appartement dans un hôtel garni; et après s'être montré quelque temps ainsi dans Paris, il se retira à Rouen, où il tenait un état brillant et recevait chez lui ce qu'il y avait de plus distingué. Il donna même une fête superbe à la naissance du dauphin, en 1729. J'aurai encore à parler de lui à l'occasion d'un voyage que je fis dans ce temps-là en Normandie. Je reviens à moi. Quoique je ne fusse pas mauvais sujet, je vivais avec des gens qui l'étaient passablement, et c'est un moyen de le devenir. Je ne sais par quelle voie ma mère en fut instruite, mais elle me rappela en Bretagne. Je voulus lui donner quelques mauvaises raisons; malheureusement elle n'aimait que les bonnes.

Je n'avais point de celles-là, et il me fallut partir au mois de février 1725. Je n'éprouvai pas, en apercevant les clochers de Dinan, qui se voient de loin, ce sentiment de plaisir qui m'affecte aujourd'hui quand j'y retourne. Je quittai Paris avec beaucoup de chagrin, et je trouvai ma mère fort mécontente de ma conduite, quoiqu'elle en ignorât une partie. Il n'était plus question de m'initier dans le commerce qu'elle avait quitté; d'ailleurs mon éducation n'y avait pas été dirigée, et l'état de ceux avec qui je l'avais partagée, et avec lesquels je me rencontrais à Paris, me rendait difficile sur des partis qui, sans cela, ne m'auraient pas répugné. Il m'en restait, avec ma médiocre fortune, un qui ne blessait pas mon petit amour-propre, et pour lequel on croyait me voir du talent: c'était le barreau. J'aurais beaucoup mieux aimé le service, et je dis à ma mère qu'on m'offrait une lieutenance dans le régiment de Piémont, où un de mes parents venait d'en obtenir une, et qu'avec une pension de cinq à six cents livres je serais en état de m'y soutenir honnêtement. Ma proposition fut très-mal reçue. Ma mère avait à ce sujet des principes vrais ou faux, mais dont il ne fut pas possible de la faire départir. Elle me dit que le service n'appartenait qu'aux gens de condition, qu'ils ne devaient même pas suivre d'autre route; qu'elle ne voyait qu'avec mépris des gentilshommes exercer de très-bas emplois qui, dans sa jeunesse, étaient des récompenses de valets ou de gens sans état et incapables de tout autre; mais que pour un honnête

bourgeois le service était un métier de libertin, à moins qu'il ne fût assez riche pour sortir de sa classe, et tel que le parent que je citais, dont le frère aîné avait acheté une charge dans une cour supérieure, après avoir eu son père secrétaire du roi. Le refus de ma mère fut si absolu, et ses résolutions étaient toujours si fermes, qu'il n'y avait pas à y revenir.

Je m'attachai uniquement à lui rendre des devoirs assidus, et à effacer par une conduite régulière les impressions qu'elle avait reçues à mon sujet. Je restai ainsi jusqu'au mois de novembre, cherchant tous les moyens de retourner à Paris. Enfin je représentai à ma mère qu'ayant déjà commencé mon droit, je ne pouvais rien faire de mieux que de le finir et de me faire recevoir avocat, attendu que ce titre était toujours nécessaire à plusieurs professions que je pouvais embrasser. Elle y consentit.

J'allai, avant de partir pour Paris, passer quelque temps chez ma sœur, à Rennes. Ce fut là que je connus M. de la Chalotais, alors avocat général, dont j'aurai occasion de parler dans la suite plus amplement qu'ici. Je dirai simplement que notre goût pour la littérature nous en inspira l'un pour l'autre. Toutes les fois que je me suis, depuis, trouvé à Rennes, aux états, il a été ma société habituelle; notre liaison s'est fortifiée, et sa disgrâce en a resserré les nœuds.

Je me trouvai enfin, au commencement de 1726, dans ce Paris que je désirais tant, et où je me conduisis un peu mieux que je n'avais fait. Je me mis en pension chez un avocat au conseil, et repris des in-

scriptions en droit; mais, pour dire les choses fidèlement, je m'occupais très-peu des devoirs que je paraissais m'imposer. Je donnais presque tout mon temps à la lecture des livres de belles-lettres latines et françaises. Cette étude ne donne pas beaucoup de goût pour la procédure, et le hasard m'en éloigna encore. Un jour, avant d'entrer à la Comédie, que je suivais plus que les écoles, je m'arrêtai au café de Procope, où l'on dissertait sur la pièce que l'on jouait alors. Quelques bonnes observations que j'entendis me donnèrent envie d'y revenir.

Il y avait alors deux cafés où se rassemblaient les gens de lettres : celui de Procope, en face de la Comédie, et celui de Gradot, sur le quai de l'École. Lamotte, Saurin, Maupertuis, étaient les plus distingués de chez Gradot; Boindin, l'abbé Terrasson, Fréret et quelques artistes, s'étaient adonnés au café de Procope et s'y rendaient assidûment, indépendamment de ceux qui y venaient de temps en temps, tels que Piron, l'abbé des Fontaines, la Faye et autres. Je ne crois pas que ces cafés soient aujourd'hui sur le même pied. Il y a plus de trente-cinq ans que je n'y suis entré, et je n'entends citer personne de connu dans les lettres qui s'y rende.

Je retournai chez Procope. Je trouvai, en y entrant, qu'on y traitait un point de métaphysique, et que Fréret et Boindin étaient les tenants de la dispute. Le premier était l'homme de la plus vaste et de la plus profonde érudition que j'aie connu, et ses connaissances portaient sur une forte base de philoso-

phie; l'autre, avec beaucoup de sagacité, parlait avec une éloquence véhémente, sans en être moins correct dans la langue. Il ne montrait jamais plus d'esprit dans une dispute que lorsqu'il avait tort, ce qui lui arrivait assez quand il ne parlait pas le premier, attendu qu'il était naturellement contradicteur. Une pièce était-elle mal reçue, il en relevait les beaux endroits et la défendait vivement; était-elle applaudie, il en découvrait très-finement et en montrait les moindres défauts. Il cherchait surtout à combattre les opinions reçues dans les matières les plus graves, ce qui lui avait fait une réputation d'impiété dont il m'avoua un jour qu'il se repentait fort; qu'elle avait beaucoup nui au repos de sa vie; qu'on ne doit jamais manifester de tels sentiments, et qu'on serait encore plus heureux de ne les pas avoir. On sait qu'il est traité d'athée dans les couplets attribués au poëte Rousseau. Le sage Fontenelle, qui estimait Boindin à beaucoup d'égards, et qui en était respecté, lui ayant demandé pourquoi il se livrait si fort à la contradiction: « C'est, dit Boindin, que je vois des raisons contre tout. — Et moi, répondit Fontenelle, j'en vois pour tout, et j'aurais la main pleine de vérités que je ne l'ouvrirais pas pour le peuple. »

J'ai toujours trouvé Boindin très-raisonnable dans le tête-à-tête; mais aussitôt qu'il se voyait au milieu d'un auditoire, comme au café, il ambitionnait les applaudissements que lui attirait son éloquence. A soixante ans passés, il avait encore cette ambition puérile. Il était de l'Académie des belles-lettres et

serait entré à la française, dont il aurait été un membre distingué par une grande connaissance de la langue, si le cardinal de Fleury ne s'y fût pas opposé. On abusa, dit-on, contre lui, d'un hommage qu'il avait voulu rendre à trois philosophes. C'était une cornaline sur laquelle il avait fait graver trois profils très-ressemblants de Descartes, Bayle et Fontenelle, auxquels il avait indiscrètement appliqué : *Sunt tres qui testimonium perhibent de lumine.* Je me suis un peu arrêté sur Boindin, parce que c'est le seul de l'Académie des belles-lettres dont on n'ait point parlé à la séance publique qui suivit sa mort. On aurait pu au moins en user pour lui comme on avait fait pour le trop fameux père Tellier, dont tout l'éloge se borna aux dates de sa naissance, de sa nomination à la place de confesseur du roi, et de sa mort. On n'aurait manqué ni à l'usage, ni à la décence.

J'étais donc arrivé au café au plus fort de la discussion métaphysique. Après avoir entendu quelque temps les deux acteurs, je hasardai sur la question quelques mots qui attirèrent leur attention. L'auditoire parut surpris qu'un jeune homme osât se mesurer avec de tels athlètes. Cependant ils me firent accueil l'un et l'autre et m'invitèrent à revenir. Je n'y manquai point, et comme j'y trouvais toujours Boindin, je devins bientôt son antagoniste, et je partageais avec lui l'attention de l'auditoire, qui m'affectionnait de préférence, parce que Boindin avait la contradiction dure et que je l'avais gaie. Il s'agissait un jour, entre lui et moi, de savoir si

l'ordre de l'univers pouvait s'accorder aussi bien avec le polythéisme qu'avec un seul être suprême. Je soutenais l'unité de l'Être nécessaire, et Boindin prétendait pouvoir concilier tout avec la pluralité des dieux. Il n'y avait point de sophisme qu'il n'employât pour étayer son système. L'assemblée était nombreuse et attentive. Boindin, pour en capter les suffrages, se livrait au feu de son éloquence, lorsque j'éclatai de rire. Il en fut choqué et me dit brusquement que rire n'était pas répondre : « Je l'avoue, lui dis-je, mais je n'ai pu m'en empêcher en vous voyant soutenir la pluralité des dieux ; cela prouve le proverbe : « *Il n'est chère que de vilain.* » Comme il passait pour n'en admettre aucun, chacun rit de l'application du proverbe ; il le prit lui-même de bonne grâce, et la dispute finit.

Les caractères des gens de lettres qui se rendaient à ce café étaient assez variés. Boindin dissertait toujours et ne causait jamais ; Fréret raisonnait et s'appuyait souvent de citations et d'autorités, non pour établir en érudit, mais pour développer ses principes en philosophe. Il avait fait un ouvrage qui serait dangereux s'il était à la portée du commun des lecteurs ; il aurait été très-fâché qu'il devînt public ; j'en ai pour preuve la lettre qu'il m'écrivit en me l'envoyant, quelque temps après que je fus devenu son confrère à l'Académie des belles-lettres. Il me marquait dans son billet, que j'ai gardé pour sa justification, si l'on trahissait sa confiance, que cet ouvrage n'était que pour des amis *interioris admissionis.*

J'aurai occasion de parler dans la suite de la coupable frénésie qui règne aujourd'hui, de tirer des cabinets et de rendre publics des écrits qui n'en devaient jamais sortir. Fréret lui-même pensait ainsi et comptait jeter le sien au feu. Le seul inconvénient avec lui, en le consultant sur un fait ou une question, était la multiplicité de ses connaissances, qui l'engageait dans des digressions, de sorte qu'on apprenait à la vérité une quantité de choses curieuses, et celle qu'on voulait particulièrement savoir restait à l'écart ou arrivait la dernière.

L'abbé Terrasson, qui venait souvent au café, avait beaucoup d'érudition grecque, latine, et dans plusieurs langues modernes; était géomètre, physicien, et doué d'un esprit philosophique qu'il portait dans tout ce qu'il traitait; c'est-à-dire, pour me servir de sa définition, de cette supériorité de raison qui nous fait rapporter chaque chose à ses principes propres et naturels, indépendamment de l'opinion qu'en ont eue les autres hommes. Le caractère de son esprit paraît surtout dans sa dissertation sur l'*Iliade*, excellente poétique. Il y distingue très-bien ce qui concerne le plan, l'ordonnance, les mœurs, le caractère d'un poëme. Il n'aurait peut-être pas si bien jugé de ces détails, qui sont du ressort du goût, attendu qu'il y entre souvent un peu d'arbitraire et qu'il y confrontait tout à la raison. Attaché à son sentiment, parce qu'il le croyait raisonnable, il lui était très-indifférent qu'il fût adopté. Avec beaucoup d'esprit, le fond de son caractère était la simplicité, la naïveté et quel-

que chose de niais. Il y a des hommes qui, tenant de la nature un point de singularité, l'exagèrent à dessein pour le rendre plus piquant, ce qui, contre leur intention, produit un effet contraire. La singularité de l'abbé Terrasson était si naturelle qu'il ne s'en doutait pas. Il pouvait quelquefois remarquer que les autres ne lui ressemblaient pas ; mais il n'allait peut-être pas jusqu'à conclure qu'il ne leur ressemblait pas ; c'est-à-dire qu'il ne faisait point de retour sur lui-même.

Ses amis puissants, tels que la comtesse de Vérue et le marquis de Lassai, avaient entrepris de lui faire une fortune considérable par le moyen de Law, leur ami, dans le temps des billets de banque. Ils en avaient déjà procuré pour huit ou neuf cent mille francs à l'abbé, qui disait qu'il ne répondait de sa tête que jusqu'au million. Il plaisantait ou ne se connaissait pas. Les richesses ne l'auraient pas enivré; la reconnaissance l'égara. Il crut voir le salut de l'État dans le système qui en fut la ruine. Il composa un ouvrage pour en prouver l'excellence, et le jour même que parut cet éloge du système, parut l'arrêt du Conseil qui en fut la ruine. Ce qui prouve la bonne foi de l'abbé, c'est qu'il ne prit aucune des précautions qui pouvaient sauver une partie de sa fortune. Il se retrouva au point d'où il était parti, n'eut pas le moindre regret à son opulence passagère, et s'avoua fort content d'en être débarrassé pour ne se livrer qu'à l'étude.

Un homme que je connus en même temps que

l'abbé Terrasson fut Dumarsais, qui avait aussi beaucoup d'esprit philosophique, qu'il appliqua principalement à la grammaire. Comme il était venu tard de sa province à Paris, il avait conservé l'accent provençal, qui l'empêchait de bien juger des sons de la langue. Nous en parlions un jour, et, sur ce que je lui en dis, il m'engagea à mettre mes observations par écrit. Elles font partie des notes que je fis dans la suite sur la grammaire de Port-Royal. Il avait été encore plus avant que l'abbé dans le temple de la Fortune en acceptant la place de gouverneur du fils de Law, et n'en revint pas plus riche. Après avoir vécu familièrement avec le maréchal de Noailles, qui l'appelait son philosophe, avoir été longtemps promené sous ce titre dans plusieurs sociétés distinguées, il fut toujours aussi étranger dans le monde que le monde l'était pour lui. On l'y trouvait un niais de beaucoup d'esprit, et l'on croyait faire assez pour lui que de s'en amuser, en lui laissant pour fortune le manteau de Diogène. Les éducations dont il fut chargé ne lui valurent pas davantage; et il aurait passé les dernières années de sa vie fort mal à l'aise si le comte de Lauraguais-Brancas, qui ne lui devait rien, ne lui eût fait une pension.

Parmi ceux qui venaient chez Procope il y en avait aussi qui allaient chez Gradot, tels que le marquis de la Faye. Avec de la finesse dans l'esprit, de la littérature française, beaucoup de politesse, le meilleur ton dans la conversation, faisant des vers faciles, c'était un homme très-aimable et qui aurait pu servir de

modèle à ce qu'on appelle les gens du monde. Il jouissait d'une fortune considérable, tenait une bonne maison et y rassemblait souvent compagnie choisie de différents états. Son frère aîné, capitaine aux gardes, homme d'esprit et fort instruit, avait formé la plus belle bibliothèque qu'un particulier pût avoir, et dont le catalogue est, je crois, le premier qui ait été imprimé et qui ait servi à l'ordre de ceux qui ont paru depuis. Il est connu et recherché dans la librairie. Le capitaine la Faye ayant eu une jambe emportée d'un boulet de canon, fut obligé de quitter le service, et, pour s'en consoler, se renferma dans sa bibliothèque, sur laquelle il mit pour inscription :

Me læsit Mavors, læsum mulsere Camenæ.

A sa mort, son fils étant mineur, cette bibliothèque fut vendue. Le frère du capitaine racheta de la succession les livres qui convenaient le plus au genre de littérature dont il s'occupait, et, les joignant à ceux qu'il avait déjà, en fit une collection très-curieuse, au service de tous les gens de lettres. Il était secrétaire du cabinet du roi, et a été de l'Académie française. Le duc de Bourbon, qui avait été premier ministre, le chargea d'une commission assez singulière. Ce prince, ayant résolu de se marier, envoya la Faye en Allemagne choisir la princesse dont la figure lui plairait le plus, s'en rapportant absolument au goût du commissionnaire. La Faye, après avoir parcouru l'Allemagne, donna la pomme à Caro-

line de Hesse-Rhinsfeld, princesse aussi aimable que son mari l'était peu, aussi a-t-elle été plus regrettée que lui du public. Elle est morte à vingt-six ans, en 1741, dix-huit mois après son mari et dans le temps où elle pouvait être heureuse. Je ne m'attendais guère, quand elle arriva ici, que je dusse faire son épitaphe dont je fus chargé par sa belle-mère madame la duchesse. La Faye, qui avait pris de l'amitié pour moi, m'aurait volontiers emmené avec lui dans son voyage d'Allemagne, et je l'aurais encore plus volontiers accompagné; mais ce ne pouvait pas être à l'insu de ma mère. Je lui laissais bien ignorer ma vie dissipée et le peu d'application que je donnais à la jurisprudence; mais un voyage de plaisir aurait mis ma conduite trop à découvert, m'aurait fait rappeler en province, et c'était ce que je redoutais le plus.

Peu de temps avant ce voyage, la Faye m'avait mené chez Gradot pour me faire connaître, me dit-il, le plus aimable des gens de lettres; et j'en jugeai comme lui. C'était Lamotte. Après avoir vécu dans les meilleures sociétés de Paris et de la cour, devenu aveugle et perclus des jambes, il était réduit à se faire porter en chaise au café de Gradot, pour se distraire de ses maux dans la conversation de plusieurs savants ou gens de lettres qui s'y rendaient à certaines heures. J'y trouvai Maupertuis, Saurin, Nicole, tous trois de l'Académie des sciences; Melon, auteur du premier traité sur le commerce; et beaucoup d'autres qui cultivaient ou aimaient les lettres. Lamotte était le point de la réunion de l'assemblée,

et personne n'y était plus propre que lui, par le ton de politesse qu'il mettait dans la discussion. Les sciences, dont il ne s'était pas occupé, ne lui étaient pas étrangères. Il en saisissait la métaphysique. Ses idées étaient nettes, précises et rendues avec ordre et clarté. Ses ouvrages, et surtout ses qualités personnelles, lui avaient fait des enthousiastes; aussi était-il l'objet de l'envie de ceux qui n'étaient pas en état de l'estimer.

Malgré ses succès en différents genres de poésie, mille grimauds répétaient, car ils n'en savaient rien par eux-mêmes, qu'il n'était pas poëte; ils voulaient dire versificateur. Quoiqu'il ait fait nombre de beaux vers, il est sûr qu'à cet égard il était inférieur à Boileau et à Rousseau; mais il leur était fort supérieur par l'étendue de l'esprit, et n'était pas, comme eux, renfermé dans les bornes du talent. Il passait dans son temps pour le meilleur écrivain en prose. Voltaire n'avait encore écrit qu'en vers, et Lamotte n'avait pas cette vivacité de coloris; mais dans les matières susceptibles d'analyse et de discussion, si Voltaire est plus brillant, Lamotte est plus lumineux. L'un éblouit et l'autre éclaire. Ce n'est pas que je veuille faire aucune comparaison de lui à Voltaire pour le génie, les talents et le goût. Je ne parle ici que de ce qui concerne le raisonnement. Lamotte a beaucoup perdu de sa réputation depuis sa mort; mais il était de son temps un des auteurs les plus distingués. Les penseurs liront toujours avec plaisir ses discours et ses réflexions sur la critique. Ses odes, pleines d'esprit et

d'une raison fine, leur plairont plus que celles où règne un pompeux délire de mots, qu'on appelle enthousiasme, et qui est si vide de sens et si froid. *Inès de Castro* restera au théâtre. Ses opéras sont estimés, et l'Europe galante le fait regarder comme l'inventeur de l'opéra-ballet. Il faut oublier qu'il a fait une *Iliade*. Ses fables, dont il a inventé presque tous les sujets, lui feraient honneur, si le style n'en était pas précieux, affecté, et par là sans goût dans l'expression.

Lamotte, à qui j'avais été annoncé par la Faye, me fit assez d'accueil pour m'en attirer de la part de l'assemblée. J'y allai donc quelquefois. Mais comme j'étais venu pour me loger dans le quartier du Luxembourg, où j'avais fait des connaissances qui m'étaient chères et dont je parlerai, je préférai d'aller au café de Procope, voisin de la Comédie, que j'amais beaucoup. Cela me donna occasion de connaître Baron, le Roscius de notre siècle. C'était le plus grand comédien dans le tragique et le comique noble qui eût paru sur le théâtre français. Après l'avoir quitté pendant quelques années, il y était remonté, et avait, par sa manière de réciter noble et naturelle, proscrit une déclamation chantante qui s'était introduite pendant son absence. Son jeu était si vrai qu'il faisait oublier le comédien : on croyait voir le personnage. A soixante-quinze ans passés, il jouait des rôles d'amoureux, sans qu'on fît attention à son âge. Il avait reçu de la nature tout ce qu'il en pouvait recevoir pour sa profession : la figure, la voix, l'intelligence,

les entrailles. Ajoutez-y qu'il avait été adopté, élevé et instruit par Molière. Racine, qui faisait répéter ses pièces avec le plus grand soin, disait à Baron : « Pour vôus, je vous livre à vous-même, le cœur vous en dira plus que mes leçons. »

Baron avait fait quelques pièces qui sont restées au théâtre. Mais il y en a une sous son nom, c'est *l'Andrienne*, qu'on attribue au père de la Rue, jésuite, qui, montant en chaire et à la cour, ne pouvait décemment travailler dans un genre condamné par tous les gens de son état et contre lequel il avait vraisemblablement déclamé lui-même.

Baron, sans estimer l'état de comédien, dont il pensait très-modestement, avait de son art d'acteur la plus haute opinion, et peut-être y devait-il en partie sa supériorité sur tous les comédiens. A talents égaux, tout homme enthousiaste de sa profession doit l'emporter sur les autres. Il s'imaginait qu'un acteur parfait tel qu'il se croyait, et du moins n'avait-il pas d'égal, devait aller de pair avec ce qu'il y avait de plus grand par la naissance, les dignités et le génie.

On se souvient encore de son ton de familiarité avec les princes même, qui le lui passaient en riant à cause de sa manie. Il occupait, à l'Estrapade, une maison très-bien meublée, où il recevait bonne compagnie. Il ne manquait pas de littérature, et avait un cabinet de livres choisis, parmi lesquels il s'en trouvait qui ne sont guère que dans les bibliothèques en forme, tels que les *ad usum* et les *variorum* com-

plets. Je l'avais connu dès le temps que j'étais au collége d'Harcourt. Je le rencontrais assez souvent chez un libraire qui était en face du collége, et il m'y avait fait amitié. Ma curiosité sur ce qui avait rapport à Molière, Corneille, Racine et les autres hommes illustres de son temps, lui plaisait, et il satisfaisait volontiers à mes questions, qui, loin de l'importuner, lui inspirèrent sans doute le goût qu'il prit pour moi. Il me dit tant de traits de la bonhomie du grand Corneille, que je vis qu'il était aussi naturel de l'aimer que de l'estimer. Supérieur à la vanité, sans orgueil, méprisant ou même ignorant l'intrigue, il se sentait, s'appréciait quelquefois, et pouvait dire, comme il l'a dit avec une noble fierté :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Thomas Corneille, inférieur à son aîné pour le génie, l'emportait par ses connaissances dans les arts, dont il a fait un dictionnaire, et ne cédait qu'à lui pour le théâtre, avant que Molière et Racine s'y fussent fait connaître. Les deux frères avaient une telle convenance de caractère, qu'ayant épousé les deux sœurs, en qui se trouvait la même différence d'âge de vingt ans qu'entre les deux frères, ils ne formèrent qu'une maison et qu'un ménage qui subsista vingt-cinq ans et ne finit que par la mort de l'aîné, en 1684, ce qui fait également l'éloge des femmes et des maris. J'ai connu particulièrement plusieurs de ceux qui avaient vu Pierre et qui avaient été en liai-

son avec Thomas. Tous en portaient le même jugement. Ils ne parlaient pas si favorablement du caractère de Boileau et de Racine. En rendant justice à leur mérite d'auteur, ils prétendaient que leur commerce n'était nullement agréable.

On ne pouvait parler avec Boileau que de lui. Il ne connaissait, disait-il, que trois génies dans le siècle : Molière, Corneille et lui; et ne comptait Racine que pour son écolier, un bel esprit, ajoutait-il, à qui il avait appris à faire difficilement de bons vers. Telle était sa décision dans une assemblée où étaient Boindin, la Faye et Lamotte, qui me l'ont dit. Je ne crois pas que personne l'associe jamais pour le génie à Molière et à Corneille, ni le place au-dessus de Racine. Il a sûrement bien mérité des lettres et de la langue pour le goût de l'expression. Le *Lutrin* et *l'Art poétique* seront toujours lus avec fruit. Mais il n'a pas appris à Racine à faire des tragédies ni à Quinault, qu'il a tant dénigré, à faire des opéras. Il aurait dû encore citer la Fontaine dans *l'Art poétique* et ne pas dire que Molière :

Peut-être de son art eût remporté le prix.

Le *peut-être* est de trop. Molière a certainement obtenu la palme sur tous les anciens, et aucun moderne ne la lui a enlevée, quoique plusieurs, dont je pourrai parler, aient mérité des couronnes dans la même carrière. Boileau avait naturellement du fiel, de l'humeur et de l'envie. Il disait un jour à Fréret, de qui je le

tiens, croyant se donuer un éloge : « Jeune homme, il faut penser à la gloire; je l'ai toujours eue en vue, et je n'ai jamais entendu louer quelqu'un, fût-ce un cordonnier, que je n'aie ressenti un peu de jalousie. » Je suis persuadé qu'il n'en était rien; c'était seulement, pour exciter l'émulation du jeune Fréret, une hyperbole assez mal choisie, mais qui n'en décelait pas moins le fond du caractère.

Racine, différent à plusieurs égards de son prétendu maître, en connaissait le faible, et le laissait se flatter d'une supériorité à laquelle le disciple savait bien que le public ne souscrivait pas. Il s'assurait par là un prôneur dont la voix était comptée pour beaucoup. Car, quelque mérite qu'il eût, il ne dédaignait pas un certain manége dont il aurait pu se passer, et qui, sans ajouter à la renommée, nuit quelquefois à la réputation de l'auteur. Il était naturellement railleur et aurait été satirique, s'il n'eût pas craint la représaille et de se compromettre. Boileau, qui le connaissait bien, disait qu'il était le plus malin des deux. Racine était très-poli dans le monde, contraint avec ses égaux, et affectait la familiarité avec les grands. Il ne vivait guère en société littéraire et particulière qu'avec Boileau, Molière et la Fontaine, ménageant fort les deux premiers, qui étaient en faveur auprès du roi, et traitant très-légèrement la Fontaine, assez bon pour le souffrir, ou même pour n'y pas faire attention. On sait que Molière, excédé des mauvaises plaisanteries de Boileau et de Racine sur la Fontaine, dit un jour : « Nos beaux esprits ont beau se tré-

mousser, ils n'effaceront pas le bonhomme. » L'abbé de Saint-Réal, homme très-instruit et dont les ouvrages sont estimés, sortant d'une conversation avec Boileau et Racine, entra dans une maison où il trouva Thomas Corneille, Fontenelle et quelques autres gens de lettres : « Je viens, dit-il, me délasser avec vous de deux hommes que je quitte, Racine et Boileau, avec qui on ne peut parler que de vers et des leurs. » Quoi qu'il en soit, ceux dont il s'agit ici ont aujourd'hui chacun leur place bien reconnue.

Molière était le plus philosophe de tous les gens de lettres de son temps, et quoi qu'en ait dit Boileau, on retrouve dans ses moindres pièces le cachet de l'auteur du *Misanthrope*. Boileau restera un de nos bons auteurs classiques pour les vers. On lui a peut-être trop accordé de son vivant; peut-être lui refuse-t-on trop aujourd'hui. La gloire de Racine a plutôt augmenté que diminué, et se soutiendra. La Fontaine est, par son style, l'auteur le plus original de la langue, et par là moins susceptible de traduction. Quoique la naïveté fît le fond de son caractère et de ses ouvrages, on y trouve quelquefois des vers de la plus haute poésie, et des pensées profondes. Jamais auteur n'eut moins d'amour-propre. Il se mettait sincèrement au-dessous de tous ceux dont il avait emprunté des sujets ou de simples traits, d'Ésope, de Phèdre, de Boccace, etc., ce qui lui fit dire un jour par Fontenelle, qui l'aimait et l'estimait beaucoup : « Tais-toi, tu n'es qu'une bête qui as plus d'esprit qu'eux. » Lorsque la Fontaine demanda si Saint-

Augustin avait autant d'esprit que Rabelais, cette question, qui fit éclater de rire l'assemblée, n'eut peut-être pas paru aussi ridicule à d'autres qu'à des jansénistes.

Je m'aperçois que, ne m'étant proposé que d'écrire mes peu intéressants mémoires, je me suis laissé aller à une discussion littéraire. A la bonne heure ! Je n'écris ceci que pour amuser ma vieillesse, et je m'amuse. Je reviens pourtant à moi.

Je continuais de prendre des inscriptions aux écoles de droit, sans les suivre, et l'étude de l'avocat au conseil m'attachait fort peu. Les connaissances que je fis aux spectacles, soit nouvelles, soit renouvelées du collége, me lièrent avec quelques jeunes gens de qualité qui m'accueillirent. Je n'en fus guère moins libertin; mais cela me sauva d'associations qui pouvaient m'entraîner dans une sorte de crapule. Je fus aussi initié dans des maisons honnêtes et même distinguées. Engagé journellement alors à des dîners et des soupers, je vis que ce que j'avais de mieux à faire était de ne pas payer inutilement une pension, et je pris une petite chambre garnie. Ainsi, n'ayant point d'état que celui d'un étudiant qui n'étudiait pas (du moins ce qui était de mon devoir, car les belles-lettres prenaient le temps que je ne donnais pas au plaisir), j'étais à portée d'être reçu dans les sociétés d'un rang supérieur au mien, ce qui n'arrive qu'à Paris, pour les hommes, pourvu qu'ils soient de famille honnête et ne soient pas dans une dépendance personnelle. Ils peuvent vivre avec ce qu'il y

a de plus grand, si les mêmes goûts les associent; j'en eus la preuve. J'avais fait quelques autres connaissances que de jeunes gens. Un homme en crédit, sachant que ma fortune était assez bornée, me proposa une place très-lucrative, mais qui m'aurait donné un maître; je refusai. Il me pressa, et voyant que ses instances étaient inutiles, il me dit en m'embrassant : « Je ne puis vous blâmer ! Quelque amitié que j'aie pour vous, nous ne pourrions exactement vivre ensemble comme nous vivons; je serai peut-être plus heureux dans une autre circonstance. »

J'avais déjà une répugnance naturelle pour la dépendance, ou plutôt l'asservissement. L'approbation que donnait à mon refus un homme qui aurait pu s'en offenser et qui me voulait du bien ne fit que me confirmer dans mes sentiments. Si mon petit amour-propre m'a quelquefois fait négliger la fortune, il m'a toujours empêché de m'écarter de l'honneur. Je n'ai, par exemple, jamais accepté avec des seigneurs, de ces soupers libertins que j'ai souvent faits avec mes égaux. Je me souviens que me trouvant à un souper d'hommes chez le prince de Guise, avec sept ou huit jeunes gens de la cour les plus à la mode, le repas fut très-gai. Entre minuit et une heure, on proposa, pour couronner la fête, d'envoyer chez une célèbre abbesse chercher des filles. La proposition fut applaudie, et je ne la contredis point; mais pendant que le mercure était en course, quoique j'eusse la tête échauffée de vin de Champagne, je ne la perdis point, et sous prétexte d'un besoin je m'évadai. Je trouvai,

le lendemain, un de nos convives qui me dit qu'on s'était fort réjoui, qu'on m'avait regretté, mais qu'apparemment je m'étais senti incommodé. Je le rassurai sur ma santé de la veille, et ajoutai que je n'aimais pas les parties de plaisir qui pouvaient finir par un éclat; que ces messieurs, en cas d'aventure, avaient des noms qui imposent, et que celui d'un particulier comme moi figurerait mal sur une telle liste. Ce motif de mon éclipse, qu'il dit aux autres, ajouta quelque estime au goût qu'ils avaient pour moi.

La vie que je menais me plaisait beaucoup plus que mes devoirs; ma mère n'en aurait pas été aussi contente que moi, mais je ne l'en instruisais pas.

Quoique ma conduite ne fût pas absolument sans reproches, je vivais habituellement dans ce qu'on appelle la bonne compagnie. *(Ici s'arrêtent les mémoires de Duclos.)*

II

Les relations de Duclos n'étaient pas toujours aussi sérieuses ni aussi académiques; s'il discutait avec Lamotte, Saurin, Maupertuis, Dumarsais et autres des questions de philosophie transcendante, il composait des couplets grivois et des chansons à boire avec l'abbé Voisenon, l'ami de Mme Favart, avec le poëte Collé, avec Crébillon fils, l'auteur du *Sopha*, à qui se joignaient souvent le spirituel Maurepas, l'antiquaire Caylus (1), fils de l'auteur des *Souvenirs*,

(1) Marmontel nous a laissé le portrait de Caylus : « Parmi les amateurs qui étaient de ces dîners (chez Mme Geoffrin), il y en avait d'imbus d'assez bonnes études. Avec eux je n'étais pas en peine de varier la conversation ni de la ranimer lorsqu'elle languissait, et ils me semblaient assez contents de ma façon de causer avec eux. Un seul ne me marquait aucune bienveillance, et dans sa froide politesse je voyais de l'éloignement : c'était le comte de Caylus.

« Je ne saurais dire lequel de nous deux avait prévenu l'autre, mais à peine avais-je connu le caractère du personnage, que j'avais eu pour lui autant d'aversion qu'il en avait pour moi. Je ne me suis jamais donné le soin d'examiner en quoi j'avais pu lui déplaire; mais je savais bien, moi, ce qui me déplaisait en lui : c'était l'importance qu'il se donnait pour le mérite le plus futile et le plus mince des talents; c'était la valeur qu'il attachait à ses recherches minutieuses et à ses babioles

Pont-de-Veyle, de Surgères et de Tessin. Les œuvres légères produit de cette joyeuse collaboration étaient insérées dans un ouvrage intitulé *Recueil de ces Messieurs*, que d'Alembert a jugé sévèrement en disant que c'était une crapule plutôt qu'une débauche d'esprit. Tout en travaillant à ce recueil, Duclos ne négligea point le soin de sa propre réputation. En 1740, il publia *la Baronne de Luz*, dont le succès est constaté en ces termes dans une lettre de Mme de Staal, adressée

antiques; c'était l'espèce de domination qu'il avait usurpée sur les artistes, et dont il abusait en favorisant les talents médiocres qui lui faisaient la cour, et en déprimant ceux qui, plus fiers de leurs forces, n'allaient pas briguer son appui; c'était, enfin, une vanité très-adroite et très-raffinée, et un orgueil très-âpre et très-impérieux sous les formes brutes et simples dont il savait l'envelopper. Souple et soyeux avec les gens en place de qui dépendaient les artistes, il se donnait près de ceux-là un crédit dont ceux-ci redoutaient l'influence. Il accostait des gens instruits, se faisait composer par eux des mémoires sur les breloques que les brocanteurs lui vendaient, faisait un magnifique recueil de ces fadaises qu'il donnait pour antiques, proposait des prix sur Isis et sur Osiris pour avoir l'air d'être lui-même initié dans leurs mystères, et avec cette charlatanerie d'érudition, il se fourrait dans les académies sans savoir ni grec ni latin. Il avait tant dit, tant fait dire par ses prôneurs, qu'en architecture il était le restaurateur du style simple, des formes simples, du beau simple, que les ignorants le croyaient, et par ses relations avec les *dilettanti*, il se faisait passer en Italie et dans toute l'Europe pour l'inspirateur des beaux-arts. J'avais donc pour lui cette espèce d'antipathie naturelle que les hommes simples et vrais ont toujours pour les charlatans. » *Mémoires*, t. II, liv. VI, p. 130, 131 et 132.

Caylus fut enterré dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Il avait désiré que l'on plaçât sur son tombeau un vase antique magnifique, ce qui donna lieu à l'épigramme suivante, attribuée à Diderot par les uns, à Piron par les autres :

Ci-gît un gentilhomme acariâtre et brusque.
Ah! qu'il est bien logé sous cette cruche étrusque!

à d'Héricourt, en date du 3 janvier 1741 : « Avez-vous lu *Madame de Luz*, qui a un si grand succès à Paris, et à mon gré si peu mérité? » On sait que presque tous les ouvrages de Duclos lui ont été contestés : celui-ci fut attribué par la *Gazette littéraire de l'Europe* en 1772, par Fréron en 1773, et par le *Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes* de Barbier en 1822, à Mme de Surgères et au comte de Caylus. En 1742 parurent *les Confessions du comte de...* Ce second ouvrage de Duclos eut le même succès que le premier, et ce succès, Voltaire l'expliquait ainsi dans une lettre à d'Argental en date du 19 janvier 1742 : « Ce n'est pas là un titre à aller à la postérité, ce n'est qu'un journal de bonnes fortunes, une histoire sans suite, un roman sans intrigue, un ouvrage qui ne laisse rien dans l'esprit, et qu'on oublie comme le héros oublie ses maîtresses. Cependant je conçois que le naturel et la vivacité du style, et surtout le fond du sujet, aient réjoui les jeunes et les vieilles. » Comme *la Baronne de Luz, les Confessions du comte de...* ont été contestées à Duclos, et contestées chapitre par chapitre. Selon ces critiques, l'*Histoire espagnole* serait titrée mot pour mot d'un roman fait par M. de Roisen, capitaine de vaisseau, dont le manuscrit avait été confié à Duclos par MM. de Caylus et de Surgères. L'*Histoire de Mme de Tonens* serait de la société de Mme de Surgères et de Caylus. Duclos en aurait supprimé la moitié : *l'Homme subjugué* de la seconde partie, n'étant revendiqué par personne, pourrait bien être de Duclos; l'*Histoire de l'Anglaise et de l'Italienne* serait mot à mot

de Caylus, et enfin l'*Histoire de Mme de Selve* serait de Mme de Surgères et du même Caylus.

En 1743, Duclos désirant avoir ses entrées à l'Opéra, composa pour ce théâtre un opéra-ballet intitulé *les Caractères de la folie*, qui fut représenté non sans succès. La musique était de Bury. Jean-Jacques Rousseau ne dédaigna pas de faire quelques emprunts à cet ouvrage lorsqu'il composa son *Devin du village*, qu'il dédia du reste à Duclos, en ces termes : « *A monsieur Duclos, historiographe de France, l'un des quarante de l'Académie française et de celle des belles-lettres.* Souffrez, monsieur, que votre nom soit à la tête de cet ouvrage, qui sans vous n'eût point vu le jour. Ce sera ma première et unique dédicace (1). Puisse-t-elle vous faire autant d'honneur qu'à moi. Je suis de tout mon cœur, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur *J. J. Rousseau.* »

En 1744, parut *Acajou et Zirphyle*, avec des gravures d'après Boucher. Le comte de Tessin, ministre de Suède à Paris, faisait partie de la société de *ces Messieurs*, et pour se mettre à leur diapason, il avait aussi fait son petit conte, qu'il avait intitulé *Jaunillane, ou l'Infante jaune*. Boucher avait été chargé par lui de faire sur ce sujet plusieurs dessins qui devaient paraître avec le conte, lorsqu'il serait imprimé; mais M. de

(1) Rousseau, comme l'a fait observer M. Auger dans sa *Notice sur Duclos*, a cependant fait une autre dédicace : c'est celle qu'il adressa à la république de Genève en tête du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes;* mais ce ne fut qu'après avoir demandé à Duclos son consentement.

Tessin ayant été rappelé par son gouvernement, emporta son manuscrit. Boucher, désireux d'employer ses dessins, les fit voir à Duclos, à Caylus et à Voisenon, qui pour les utiliser firent chacun un conte sur les objets qu'ils représentaient. Celui de Duclos fut préféré, et ce fut le seul qui parut ; et cependant on contesta encore qu'il en fût l'auteur, et ce fut à Caylus, à Voisenon et à M. de Tessin que les critiques dont nous avons parlé plus haut attribuèrent *Acajou*. En tête de cet ouvrage on lisait la préface suivante, seul morceau que les critiques reconnussent pour être de Duclos : « Je ne sais, mon cher lecteur, si vous approuverez mon dessein ; cependant il m'a paru assez ridicule pour mériter votre suffrage, car, à vous parler en ami, vous ne réunissez tous les âges que pour en avoir tous les travers. Vous êtes enfant pour courir après la bagatelle; jeune, les passions vous gouvernent; dans un âge plus mûr, vous vous croyez plus sage parce que votre folie devient triste; et vous n'êtes vieux que pour radoter. Vous parlez sans penser; vous agissez sans dessein; vous croyez juger parce que vous prononcez... Je vous respecte beaucoup; je vous estime très-peu; vous n'êtes pas digne que je vous aime. Voilà mes sentiments à votre égard; si vous en exigez d'autres, je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Cette préface ne déplut pas ; on trouva dans le public qu'elle cadrait bien avec le caractère de Duclos, dont Louis XV disait : « Oh! pour celui-là, il a son

parler franc ; » et si Palissot seul la releva (1), ce fut moins pour le ton impertinent qui y règne que pour avoir occasion d'être désagréable à Duclos, qui faisait partie de ce qu'on nommait alors *les philosophes*.

En 1745, il fit paraître l'*Histoire de Louis XI*, pour justifier aux yeux du public son titre de membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il faisait partie depuis 1739. Les mémoires de cette académie renferment des dissertations de Duclos qui attestent son assiduité au travail et son zèle pour la gloire de cette compagnie. En voici les titres : 1° *Mémoire sur les Druides* (2) ; 2° *Deux Mémoires sur l'origine et*

(1) CARONDAS.

. . . . Et le public?

VALÈRE.

Nous savons lui prescrire
Comment il faut penser, parler, juger, écrire.
Nous le déciderons aisément.

CARONDAS.

D'accord ; mais
Il faut l'apprivoiser, le flatter.

VALÈRE.

Non, jamais.
Il est pour le gagner des méthodes plus sûres.

CARONDAS.

Le moyen?

VALÈRE.

Par exemple, on lui dit des injures.
C'est un expédient par nos sages trouvé :
Le succès est certain, nous l'avons éprouvé.

(PALISSOT, *les Philosophes*, acte II, scène 1re.)

(2) T. XIX, p. 483.

les révolutions de la langue celtique et française (1) ; 3° *Mémoire sur les épreuves par le duel et par les éléments, communément appelés Jugements de Dieu par nos anciens Français* (2) ; 4° *Mémoire sur les jeux scéniques des Romains et sur ceux qui ont précédé en France la naissance des poëmes dramatiques* (3) ; 5° *Mémoire sur l'art de partager l'action théâtrale et sur celui de noter la déclamation qu'on prétend avoir été en usage chez les Romains* (4).

Ces travaux ont été appréciés en ces termes par l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, Dupuis, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, dans l'éloge qu'il fit de Duclos en 1773 : « Le même esprit d'analyse et d'observation se remarque dans les différents mémoires que M. Duclos a fournis au recueil de cette académie. S'il recherche l'origine et les révolutions des langues celtique et française, il rapproche avec intelligence les témoignages des anciens, afin qu'ils s'éclairent mutuellement. Des faits rassemblés avec choix et présentés avec méthode résulte l'histoire des variations du langage national ; la matière n'y est pas épuisée, mais la route à suivre pour l'approfondir y est trouvée.

« Qu'on porte le même jugement d'un autre mémoire sur les épreuves par le duel et par les éléments, communément appelés jugements de Dieu, on n'y re-

(1) T. XV, p. 565, et XVII, p. 171.

(2) T. XV, p. 617.

(3) T. XVII, p. 206.

(4) T. XXI.

connaîtra pas moins le coup d'œil d'un observateur exercé, la sagacité d'un philosophe qui sait tout peser et apprécier, ce ton de modestie qui convient si bien au ton du vrai savoir, et même qui le caractérise. Ici c'est un tableau précis et philosophique de l'origine des jeux scéniques chez les Romains, des révolutions qu'ils éprouvèrent en différents temps, et qui enfin donnèrent naissance au poëme dramatique parmi nous; l'esprit y pare et embellit l'érudition, mais ne fait jamais un pas sans elle. On y voit rassemblés comme en un foyer les traits rares et épars de lumière que fournissent les auteurs sur la hiérarchie et la religion des druides. M. Duclos consultait encore plus son cœur que son esprit quand il ne voyait ni des idolâtres ni des polythéistes dans ces anciens docteurs et législateurs de la Gaule; ils lui paraissaient trop attachés à la doctrine de l'immensité de l'Être suprême, attribut exclusif de la pluralité des dieux. Au milieu des ténèbres où les anciens nous ont laissés à l'égard de la religion des druides, il nous croyait assez instruits pour devoir penser que des hommes qui ne *représentaient* ni ne *matérialisaient* la divinité, ce sont ses termes, ne peuvent être regardés comme des idolâtres.

« Ailleurs, discutant sur l'art de partager l'action théâtrale et sur celui de noter la déclamation qu'on prétendait avoir été en usage chez les Romains, M. Duclos déploie toutes les ressources de la physiologie, de la physique, de l'histoire et de l'érudition. L'examen critique des passages d'où on avait conclu

que la récitation et le geste étaient partagés entre deux acteurs, lui découvrit qu'ils doivent s'entendre uniquement de la danse et du chant. Ensuite, discutant avec une analyse fine et savante tout ce qui constitue et différencie la voix simple, la voix de parole, la voix de chant et la voix de déclamation, il se décida pour l'impossibilité de noter les sons déclamatoires, qui, par eux-mêmes, ne sont ni déterminés ni susceptibles de rapports harmoniques, et plus encore pour l'inutilité d'une multitude de notes qui ne seraient propres qu'à gêner la nature, à refroidir le talent et à le tenir captif dans les entraves de la médiocrité (1). »

L'*Histoire de Louis XI* eut un grand succès. Voltaire, enchanté des hardiesses que contenait cet ouvrage, courut chez Duclos pour l'en féliciter, et ne le trouvant pas, il lui laissa un billet qui se terminait par ces mots : *Bonsoir, Salluste.* « Son histoire de Louis XI me semble approcher fort près de la pureté de Quinte-Curce, de la noblesse de Tite-Live et de la vigueur de Tacite, » disait Beauzée (2). « Sa narration est vive, animée et semée de réflexions, dit à son tour M. le prince de Beauveau ; il peint avec énergie et avec impartialité, on voit que Tacite est son modèle (3). » Enfin, Dupuis s'exprime ainsi : « Ce caractère de phi-

(1) *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XI, p. 298.

(2) Discours de Beauzée à l'Académie française.

(3) Réponse du prince de Beauveau à Beauzée.

losophie, qui honore son cœur, s'était déjà montré sous une autre forme dans l'*Histoire de Louis XI*. Là il a porté sur la nation, dans cette époque, cet esprit d'analyse et d'observation qu'ailleurs il a exercé sur l'ordre moral dans la société. Se proposant Tacite pour modèle, il s'est moins occupé du détail exact et circonstancié des faits que de leur ensemble, de leur action réciproque, de leur résultat, de leur influence sur les mœurs, sur les lois, sur les usages, les crises, les convulsions de l'État. Une narration vive et rapide glisse légèrement sur la surface des événements, tandis que les réflexions et lumineuses et choisies, perçant l'intérieur des choses, y montrent des rapports intimes et secrets, des ressorts ou ignorés ou cachés au vulgaire. » Quelques personnes cependant ne mêlèrent pas leur voix à ce concert d'éloges : « C'est un ouvrage composé aujourd'hui avec l'érudition d'hier, » disait le chancelier d'Aguesseau. Senac de Meilhan s'exprimait ainsi : « Si Duclos, qui peignait si bien ses contemporains, n'avait pas également réussi à peindre un roi mort depuis trois cents ans, c'est qu'il n'avait pas soupé avec Louis XI. »

Les hardiesses qui avaient tant charmé Voltaire et les philosophes ne plurent pas autant aux magistrats, et l'*Histoire de Louis XI* fut défendue par arrêt du Conseil d'Etat tant que l'auteur n'aurait pas fait certaines corrections; mais cette défense était illusoire, car, ainsi que le fait remarquer l'arrêt, l'édition était déjà presque épuisée. Voici en quels termes fut rendu cet arrêt :

« Le roi ayant jugé à propos de se faire rendre compte de ce qui s'est passé au sujet d'un livre intitulé : *Histoire de Louis XI, par le sieur Duclos, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Sa Majesté aurait appris que ce livre ayant été imprimé sur le fondement du privilége général accordé à cette académie, sans que l'auteur se fût conformé à tout ce qui est prescrit pour parvenir à l'impression des livres, on s'était tellement hâté de le répandre dans le public, que l'édition entière de l'ouvrage était déjà débitée lorsqu'on s'est aperçu des défauts de cette histoire, où l'on a remarqué plusieurs endroits contraires non-seulement aux droits de la couronne sur différentes provinces du royaume, mais au respect avec lequel on doit parler de ce qui regarde la religion ou les règles des mœurs et la conduite des principaux ministres de l'Église. Que cependant il était à craindre que le désir du gain ne portât quelques imprimeurs à en faire secrètement une nouvelle édition, sans que ces endroits eussent été corrigés; à quoi étant nécessaire de pourvoir pour prévenir les suites d'une pareille entreprise et raffermir l'observation des règles établies dans une matière si importante, Sa Majesté étant en son conseil, de l'avis de monsieur le chancelier, a fait et fait très-expresses inhibitions et défenses à tous imprimeurs, libraires et autres, de réimprimer ou faire réimprimer ledit livre intitulé : *Histoire de Louis XI, par le sieur Duclos*, comme aussi de vendre, débiter ou autrement distribuer les exemplaires qui ont déjà été imprimés, à peine de mille livres d'a-

mende et de telle autre punition qu'il appartiendra, même, en ce qui concerne les imprimeurs ou libraires, à peine de déchéance et de privation de la maîtrise; le tout jusqu'à ce que ledit livre ait été revu et corrigé par les examinateurs qui auront été nommés à cet effet, et que toutes les pages de l'ouvrage ainsi réformé aient été paraphées par eux, suivant l'usage ordinaire, Sa Majesté se réservant de statuer ainsi qu'elle le jugera à propos sur ce qui devra être observé à venir, pour assurer encore plus l'exécution des règlements sur le fait de l'imprimerie et de la librairie. Et sera le présent arrêt publié et affiché partout où besoin sera. A Versailles, le 28 mars 1745. Signé : d'Aguesseau. »

A l'exception des *Caractères de la folie*, tous les ouvrages de Duclos avaient été attribués à d'autres qu'à lui; il en fut de même pour l'*Histoire de Louis XI*, et ici il faut bien avouer qu'il y a dans cette accusation quelque chose de vrai. Duclos se servit pour son ouvrage des travaux manuscrits de l'abbé Legrand, travaux déposés à la Bibliothèque du roi, où il en eut communication. Peut-être même s'en servit-il trop; mais, s'il profita largement des recherches de son devancier, s'il se para de ses découvertes, il ne lui emprunta du moins ni son style ni sa manière de faire, et, tout en usant du fond de l'abbé Legrand, il sut donner à son histoire une forme à part et marquer son ouvrage d'un caractère d'originalité qui lui appartient en toute propriété. Un seul rapprochement, fait d'ailleurs déjà par MM. Petitot et Monmerqué, le

prouvera surabondamment. L'abbé Legrand, en terminant ses *Annales*, s'exprime ainsi : « Louis XI, malgré tous les défauts qu'on peut lui reprocher, a été un grand roi. » Duclos rend la même idée en ces termes : « Il s'en faut beaucoup que Louis XI ait été sans reproches : peu de princes en ont mérité d'aussi graves ; mais on peut dire qu'il fut également célèbre par ses vices et par ses vertus, et que, tout mis en balance, c'était un roi. »

Le lecteur sentira la différence qui existe entre ces deux manières d'exprimer la même pensée.

Duclos, d'ailleurs, a avoué lui-même les emprunts qu'il a faits à l'abbé Legrand : « Feu M. l'abbé Legrand, l'homme le plus laborieux, a passé trente ans à former ce recueil (de pièces sur Louis XI), sur lequel il avait composé des annales plutôt qu'une histoire. Son travail m'a été extrêmement utile et m'en a épargné beaucoup. C'est une reconnaissance que je lui dois et que je ne saurais trop publier. Cependant je n'ai point suivi son plan, j'ai encore moins adopté ses vues. Comme il avait toujours eu Louis XI pour objet de ses études, il s'était accoutumé à regarder ce prince comme le plus grand roi de la monarchie. On croit, par un sentiment secret, inconnu peut-être à celui qui l'éprouve, participer à la gloire de ceux dont on s'occupe. Il jugeait dignes d'attention les moindres événements de ce règne, tout lui paraissant d'une égale importance (1). »

(1) *Histoire de Louis XI*, préface.

L'année suivante (1746), l'abbé Mongault, ancien précepteur du duc d'Orléans, fils du régent, et membre de l'Académie française, étant venu à mourir, Duclos fut nommé pour le remplacer. L'auteur de l'*Histoire de Louis XI* était alors absent de Paris, et les démarches nécessaires furent faites par ses amis. A son retour, au mois de janvier 1747, il prononça, dans la séance du 26 du même mois, le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Après les hommages que tant d'hommes illustres vous ont rendus, on pourrait croire que la matière en est épuisée. L'empressement avec lequel on se rend à vos assemblées publiques, l'attention, la curiosité même qu'on y apporte, paraissent autoriser cette idée. Il semble qu'on y vienne non pour juger un ouvrage ordinaire, mais pour être témoin d'une difficulté vaincue et qui devient chaque jour plus insurmontable par les succès.

« J'avoue, messieurs, que je n'ai jamais envisagé sous cet aspect le devoir que je remplis aujourd'hui ; je ne l'ai point regardé comme devant être une preuve de talent propre à justifier votre choix ; ce n'est pas à une loi que je crois obéir : je cède à un sentiment plus noble et plus digne de vous, messieurs. Les bienfaits exigent la reconnaissance ; ceux qui sont capables de la ressentir ne sauraient la rendre trop publique, et le devoir dont je viens m'acquitter se

perpétuera par le principe qui l'a fait naître. Des engagements de citoyen, auxquels tous les autres sont subordonnés, ont suspendu mon hommage ; mais je jouis enfin du plaisir de vous marquer ma reconnaissance, et l'honneur que je reçois en est le plus sûr garant.

« La gloire d'être assis parmi vous est l'objet de tous ceux qui cultivent les lettres, le principe de leur émulation, la récompense de leurs succès, quelquefois un encouragement pour leurs travaux. Ce ne peut être qu'à ce dernier motif que je dois la grâce que vous m'accordez, mais vous ne pourriez pas toujours réparer vos pertes si vous ne comptiez pas que vos bienfaits peuvent devenir pour ceux qui les reçoivent un moyen de les mériter.

« Je ne chercherai donc pas à me dissimuler la distance qu'il y a de moi à mon prédécesseur ; peut-être faut-il se proposer un terme au-dessus de ses forces pour être en état de les employer toutes, et je n'en ai point à négliger.

« M. l'abbé Mongault, élevé dans les meilleures écoles, en fut bientôt l'ornement. Des maîtres illustres se glorifiaient de lui avoir donné les premières leçons, et l'auraient présenté comme une preuve de l'excellence de leur méthode, si un tel disciple eût pu tirer à conséquence. Par un retour heureux, l'honneur qu'il avait fait à ses maîtres lui procura l'honneur d'élever un prince dont la modestie nous interdit un éloge qui ne déplairait qu'à lui seul.

« M. l'abbé Mongault ne dut qu'à lui la préférence

qu'il obtint sur ses concurrents. Un prince d'un génie élevé avait intérêt de faire un bon choix. M. l'abbé Mongault n'avait besoin que d'être connu; il l'était, il fut choisi. Loin de se relâcher alors des études auxquelles il devait sa célébrité, il en fit une utile application au devoir précieux dont il venait d'être chargé. Il savait d'ailleurs qu'une réputation d'éclat n'est jamais dans un état de consistance. Il s'était déjà fait un nom par la traduction d'*Hérodien*; il l'augmenta par celle des *Lettres de Cicéron à Atticus*, et fit voir qu'un traducteur, qui est toujours un citoyen utile, peut être encore un critique éclairé, un philosophe et un auteur distingué. Il y a des genres où il est facile de réussir à un certain point, mais la supériorité est peut-être en tout genre d'un mérite égal, quoique différent. On trouve dans les traductions de M. l'abbé Mongault la pureté et l'élégance du style; et dans les notes une érudition choisie, la précision, la justesse et le goût.

« Quelque plaisir qu'on eût à lire ses ouvrages, on ne le préférait point à celui de converser avec l'auteur, et l'on sait combien il est rare de trouver des hommes supérieurs à leurs écrits. Le caractère de M. l'abbé Mongault avait avec son esprit la conformité qu'il aurait dans tous les hommes, s'ils ne le défiguraient pas. Ses idées, ses vertus, ses défauts même, out était à lui. Le commerce du monde l'avait instruit et ne l'avait pas changé, puisqu'il ne l'avait pas corrompu. Il ne confondait pas les dehors d'une fausse politesse avec l'estime, ni de frivoles atten-

tions avec l'amitié. Jamais il ne refusa sa reconnaissance aux services, ni ses éloges au mérite ; mais il accordait moins son amitié par retour que par attrait. Il ne recherchait pas fort vivement des amis nouveaux, parce qu'il était sûr de ne perdre aucun de ceux qu'il avait.

« Pensant librement, il parlait avec franchise, ne cédait point au sentiment d'autrui par faiblesse, contredisait par estime, ne se rendait qu'à la conviction. Il était un exemple qu'un caractère vrai, fût-il mêlé de défauts, est plus sûr de plaire continuellement qu'une complaisance servile qui dégoûte à la fin, ou une fausse vertu qui tôt ou tard se démasque. Né avec ce discernement prompt qui pénètre les hommes, il joignit à la sagacité qui saisit le ridicule l'indulgence qui le fait pardonner; au talent d'une plaisanterie fine un talent encore plus rare, celui d'en connaître les bornes.

« Avec moins d'esprit qu'il n'en avait, il aurait pu usurper la réputation d'en avoir davantage ; en se rendant redoutable dans la société, il ne cessa jamais d'y être aimable. Sa faveur auprès des grands fut toujour égale, parce qu'elle était méritée. On ne déplaît sans sujet que parce qu'on a plu sans motif. Je parlerais de ses liaisons intimes avec les gens de lettres, si l'amitié entre eux devait être un sujet d'éloges. Leur devoir est d'éclairer les hommes ; leur intérêt, de vivre dans une union qui réduise leurs ennemis à une jalousie impuissante et peut-être respectueuse. C'était à ces titres que M. l'abbé Mongault remplis-

sait si dignement parmi vous, messieurs, une place où vous daignez m'admettre. Plus jaloux de votre gloire que de la grâce que vous m'accordez, je n'aurais osé ni la rechercher, ni la recevoir, si je n'éprouvais depuis plusieurs années quels secours on trouve dans une compagnie littéraire. Je sens avec la plus vive reconnaissance ce que je dois à l'Académie des belles-lettres; j'y vois tous mes confrères comme autant de bienfaiteurs, trop habitués à l'être pour s'en apercevoir eux-mêmes. J'ose me flatter que mon attachement leur est connu; mais je voudrais avoir autant d'occasions de le publier que j'en ai de l'augmenter chaque jour.

« J'espère, messieurs, que je ne vous devrai pas moins: les hommes tels que vous s'engagent par leurs bienfaits. Peut-on ignorer, d'ailleurs, les avantages nécessairement attachés aux académies? Les hommes n'ont adouci leur état qu'en vivant en société; les sciences et les lettres ont dû tirer les mêmes secours de la réunion des lumières. Le premier essor de l'esprit est toujours accompagné d'une présomption qui peut d'abord lui servir d'aiguillon, mais qui doit aussi l'égarer. Le commerce avec les hommes illustres, la comparaison qu'on ne peut s'empêcher de faire de soi-même avec eux, la réflexion, les progrès même, en inspirant la confiance, font connaître des difficultés. Plus on s'élève, plus l'horizon s'étend; plus on aperçoit d'objets, plus on en conçoit où l'on ne peut atteindre. L'école du mérite doit être celle de la modestie. En effet, si les hommes sont injustes en

leur faveur, ce n'est pas dans le sentiment intérieur qu'ils ont d'eux-mêmes, c'est dans le jugement qu'ils en prononcent et dans l'idée qu'ils veulent en donner aux autres; il est rare que l'amour-propre aille plus loin.

« Le concert des esprits ne sert pas uniquement à les rendre plus retenus et plus sûrs; c'est du choc des opinions que sort la lumière de la vérité, qui se communique, se réfléchit, se multiplie, développe et fortifie les talents. Le génie même, cette espèce d'instinct supérieur à l'esprit, plus hardi que la raison, quelquefois moins sûr, toujours plus brillant, le génie, dis-je, qui est indépendant de celui qui en est doué, reçoit ici des secours. On ne l'inspire pas, mais des préceptes sages peuvent en régler la marche, prévenir ses écarts, augmenter ses forces en les réunissant, et les diriger vers leur objet.

« Si l'on réfléchit d'ailleurs sur les occupations qui vous sont communes, on verra que le soin de polir et de perfectionner la langue n'a d'autre objet que de rendre l'esprit exact et précis.

« Les langues, qui paraissent l'effet du hasard et du caprice, sont assujetties à une logique d'autant plus invariable qu'elle est naturelle et presque machinale. C'est en la développant qu'on éclaircit les idées, et rien ne contribue tant à les multiplier que de les ranger dans leur ordre naturel. En remontant au principe commun des langues, on reconnait, malgré le préjugé contraire, que leur premier avantage est de n'avoir point de génie particulier, espèce de

servitude qui ne pourrait que resserrer la sphère des idées.

« La langue française, élevée dans Corneille, élégante dans Racine, exacte dans Boileau, facile dans Quinault, naïve dans la Fontaine, forte dans Bossuet, sublime aussi souvent qu'il est permis aux hommes de l'être, prouve assez que les langues n'ont que le génie de ceux qui les emploient. Quelque langue que ces hommes illustres eussent adoptée, elle aurait reçu l'empreinte de leur génie; et si l'on prétend que le caractère distinctif du français est d'être simple, clair et naturel, on ne fait pas attention que ces qualités sont celles de la conversation, qu'elles sont nécessaires au commerce intime des hommes, et que le Français est de tous le plus sociable.

« Quelques peuples paraissent avoir cédé à leurs besoins mutuels en formant des sociétés; il semble que le Français n'ait consulté que le plaisir d'y vivre. C'est par là que notre langue est devenue la langue politique de l'Europe.

« Les nations policées ont été obligées de faire des lois pour conserver leur langue naturelle dans leurs actes publics. La nécessité fait étudier les langues étrangères, on se fait même honneur de les savoir; il serait honteux d'ignorer le français, qui chez ces mêmes peuples fait partie de l'éducation commune. Je suis très-éloigné de vouloir fonder notre gloire sur la destruction de celle de nos rivaux, et d'abuser de leur exemple en l'imitant, mais il est permis de ne pas dissimuler ici de pareilles vérités.

« On ne saurait donc trop reconnaître le soin que vous prenez, messieurs, de perfectionner une langue si générale, et dont l'étendue même est le plus grand obstacle au dessein de la fixer, du moins autant qu'une langue vivante peut être fixée ; car il faut avouer que le caprice, qui ne peut rien sur les principes généraux, décide continuellement de l'usage et de l'application des termes. Les auteurs de génie doivent, à la vérité, ralentir les révolutions du langage : on adopte et l'on conserve longtemps les expressions de ceux dont on admire les idées, et c'est l'avantage qu'ils ont sur des écrivains qui ne seraient qu'élégants ou corrects ; mais enfin tout cède à l'inconstance. Un travail aussi difficile que le vôtre renaît continuellement, puisqu'il s'agit de déterminer l'état actuel et l'état successif de la langue. Que d'objets ne faut-il pas embrasser à la fois, lorsqu'on voit dans un même peuple les différentes conditions former presque autant de dialectes particuliers ! Il faut l'attention la plus suivie, la discussion la plus fine, le discernement le plus sûr, pour découvrir et faire apercevoir le véritable usage des termes, assigner leurs propriétés, distinguer des nuances qui échappent à des yeux ordinaires et qui ne sont saisies que par une vue attentive, nette et exercée. Il arrive nécessairement alors que les idées se rangent dans un ordre méthodique ; on apprend à distinguer les termes qui ne sont pas faits pour s'unir d'avec ceux dont l'union naturelle modifie les idées et en exprime de nouvelles. C'est ainsi qu'un petit nombre

de couleurs primitives en forment une infinité d'autres également distinctes. En s'appliquant à parler avec précision, on s'habitue à penser avec justesse.

« Tels sont, messieurs, les services que vous rendez aux lettres, aux sciences et aux arts; vos lumières se communiquent de proche en proche à ceux même qui ne croient pas vous les devoir. Il est vrai que les services continus sont ceux qui conservent le moins d'éclat; mais les bienfaiteurs généreux ne s'informent pas s'il y a des ingrats, et l'ingratitude marquée ne sert pas moins que la reconnaissance de monument aux bienfaits.

« Quelque grands que soient les vôtres, on ne devait pas moins attendre d'une compagnie où Corneille, Racine, Bossuet, Fénelon, la Fontaine, Boileau, la Bruyère et tant d'autres grands hommes dictaient les préceptes et prodiguaient les exemples dans leurs ouvrages, qui sont lés vrais mémoires de l'Académie française ; et ce qui fait le comble et la preuve de leur gloire, leurs disciples ont été des hommes dignes d'être leurs successeurs.

« Le premier, Fontenelle, dont les jours sont si chers, je ne dis pas à l'Académie, un tel homme appartient à l'Europe, semble n'avoir pas assez vécu pour la quantité et le mérite de ses ouvrages. Esprit trop étendu pour pouvoir être renfermé dans les bornes du talent, il s'est maintenu au milieu des lettres et des sciences dans une espèce d'équilibre propre à répandre sa lumière sur tout ce qu'il a traité. Il mérita, presque en naissant, des jaloux; mais ses enne-

mis ont succombé sous l'indignation publique, et s'il en pouvait encore avoir, on les regarderait comme des aveugles qui n'exciteraient plus que la compassion.

« Corneille et Racine semblaient avoir fixé les places, et n'en plus laisser à prétendre dans leur carrière. Vous avez vu l'auteur d'*Électre*, de *Rhadamiste* et d'*Atrée* s'élever auprès d'eux. Quand les places sont une fois marquées, l'esprit peut les remplir, il n'appartient qu'au génie de les créer.

« Les étrangers, jaloux de la littérature française, et qui semblent décider la supériorité en notre faveur par les efforts qu'ils font pour nous la disputer, ne nous demandaient qu'un poëme épique. L'ouvrage qui fait cesser leur reproche doit augmenter leur jalousie.

« Molière et Quinault avoueraient les ouvrages de ceux qui ont marché sur leurs traces; quelques-uns ont ouvert des routes nouvelles, et leurs succès ont réduit les critiques à n'attaquer que le génie. Des savants, qui connaissaient trop les hommes pour ignorer qu'il ne suffit pas d'être utile pour leur plaire, et que le lecteur n'est jamais plus attentif que lorsqu'il ne soupçonne pas qu'on veuille l'instruire, présentent l'érudition sous une forme agréable.

« Des philosophes, animés du même esprit, cachent les préceptes de la morale sous des fictions ingénieuses, et donnent des leçons d'autant plus sûres, qu'elles sont voilées sous l'appât du plaisir, espèce de séduction nécessaire pour corriger les hommes, à

qui le vice ne paraît odieux que lorsqu'ils le trouvent ridicule.

« Ceux qui unissent ici un rang élevé à une naissance illustre seraient également distingués, si le sort les eût fait naître dans l'obscurité. Occupé de leurs qualités personnelles, on ne se rappelle leurs dignités que par réflexion, et l'Académie n'en retire pas moins d'utilité que d'éclat, semblable à ces palais d'architecture noble où les ornements font partie de la solidité.

« Tant de talents divers, des conditions si différentes, doivent avoir pour lien nécessaire et pour principe d'égalité une estime réciproque qui vous assure celle du public. Vous faites voir qu'il faut être digne de l'attention, quand on en devient l'objet. L'admiration n'est qu'un mouvement subit, que la réflexion cherche à justifier et souvent à désavouer ; les hommes n'accordent une estime continue que par l'impossibilité de la refuser, et leur sévérité est juste à cet égard. L'esprit doit être le guide le plus sûr de la vertu ; on ne pourrait la trahir que par un défaut de lumière, quelques talents qu'on eût d'ailleurs, et ce n'est qu'en pratiquant ses maximes qu'on obtient le droit de les annoncer.

« S'il suffisait, messieurs, de sentir le prix de vos leçons pour en être digne, j'oserais y prétendre. Permettez-moi cependant un aveu qui naît uniquement de ma reconnaissance. Les biens les plus précieux par eux-mêmes sont ceux dont on doit moins altérer le prix, et je n'aurais jamais aspiré à la gloire

dont vous m'avez comblé pendant mon absence, si ceux d'entre vous dont j'ai l'honneur d'être plus particulièrement connu n'eussent fait naître, ou du moins enhardi mes premiers désirs. Si je n'eusse déjà éprouvé vos bontés, j'aurais craint que les personnes qui m'honorent de leur amitié, estimables par les qualités de l'esprit, respectables par celles du cœur, ne vous eussent donné de moi une opinion plus avantageuse que je ne la mérite.

« Ce serait ainsi, messieurs, qu'on pourrait surprendre vos suffrages, que personne n'est en droit de contraindre. En effet, qui sont ceux qui composent cette compagnie ? Les uns, respectables par les premières dignités de l'État, ne doivent guère connaître d'égards que ceux dont ils sont l'objet, et, se dépouillant ici de tous les titres étrangers à l'Académie, s'honorent de l'égalité ; les autres, uniquement livrés à l'étude, retireraient bien peu d'avantage du sacrifice qu'ils font de la fortune, s'ils ne conservaient pas le privilége d'une âme libre. J'ajouterai de plus que le roi s'étant déclaré votre protecteur, l'usage de votre liberté devient le premier devoir de votre reconnaissance.

« Votre fondateur, messieurs, si jaloux d'ailleurs de l'autorité, sentit mieux que personne que les lettres doivent former une république dont la liberté est l'âme, et que les hommes qui en sont dignes sont les plus ennemis de la licence. C'est par un sentiment si honorable pour vous que la mémoire du cardinal de Richelieu doit vous être chère. Que pourrait-on

dire de plus à sa gloire, que le fait même dont on ne paraît pas assez frappé ? L'éloge d'un particulier a été mis au rang des devoirs, sans qu'on ait été étonné d'un pareil projet, et ce qui n'est pas moins glorieux pour vous que pour lui, ce devoir a toujours été rempli.

« L'honneur d'avoir succédé à ce grand ministre, et surtout d'avoir été choisi parmi vous, rendra immortel le nom du chancelier Séguier; Louis le Grand jugea bientôt que votre reconnaissance n'avait pas peu contribué à mériter à des sujets l'honneur d'être à votre tête, et qu'il n'appartenait qu'à votre roi d'être votre protecteur. Ce monarque mit par là le comble à votre gloire, et ne crut pas donner atteinte à la sienne, lui dont le caractère propre, s'y j'ose le dire, fut d'être roi, et qui n'a pas moins illustré les lettres par la matière que ses actions leur ont fournie que, par les grâces dont il les a comblées.

« Votre gloire, messieurs, ne pouvait plus croître; mais, ce qui est encore plus rare suivant le sort des choses humaines, elle s'est maintenue dans le même éclat. L'auguste successeur de Louis le Grand a bien voulu vous adopter, et semble avoir regardé votre compagnie comme un apanage de la royauté. Quel bonheur pour vous, messieurs, de lui rendre, par reconnaissance et par amour, le tribut d'éloges que ses ennemis ne sauraient lui refuser! Il n'en a point qui ne soient ses admirateurs. Ils ont la douleur de succomber sous les armes d'un vainqueur qui ne se glorifie pas même de la victoire. Il l'envisage comme

un malheur pour l'humanité, et ne voit dans le titre de héros que la cruelle nécessité de l'être. L'intérêt qu'il prend aux hommes prouve qu'il est fait pour commander à tous.

« Peu touché de la gloire des succès, il gémit des malheurs de la guerre; supérieur à la gloire même, né pour elle, il n'en est point ébloui. Il combat, il triomphe, et ses vœux sont pour la paix. Sensible, reconnaissant, digne et capable d'amitié, roi et citoyen à la fois, qualités si rarement unies, il aime ses sujets autant qu'il en est aimé, et son peuple est fait pour son cœur. Le Français est le seul qui, servant son prince par amour, ne s'aperçoit pas s'il a un maître; il aime, et tous ses devoirs se trouvent remplis; partout ailleurs, on obéit. La félicité publique doit être nécessairement le fruit d'une union si chère entre le monarque et le peuple. Que Louis soit toujours l'unique objet de nos vœux; si les siens sont remplis, nous n'en aurons point à former pour nous-mêmes. »

L'abbé de Bernis, ami particulier de Duclos et directeur de l'Académie française, lui répondit en ces termes :

« Monsieur,

« Je ne dois point au caprice du sort l'honneur de présider à cette assemblée; l'Académie française a voulu confier à vos amis le soin de vous marquer son estime. Elle aurait choisi entre eux, pour parler en

son nom, si elle n'eût été sensible qu'à sa gloire, un homme dont les talents sont connus (M. le duc de Nivernois), dont les succès sont assurés, et qui, né à la cour, pouvait négliger les lettres s'il avait moins d'esprit, et leur donner un grand éclat s'il était moins modeste.

« En me réservant l'honneur de vous recevoir dans son sein, l'Académie, monsieur, n'a point consulté mes forces, elle ne s'est souvenue que de mes sentiments; elle a envisagé comme une récompense de mon zèle et de mon respect pour elle le plaisir que j'aurais de vous couronner à ses yeux et de mesurer le tribut d'estime qu'elle m'ordonne de vous rendre aux éloges qu'inspire l'amitié.

« Ces lieux ont assez retenti des louanges de l'esprit et du génie; c'est à l'amitié, c'est à ce sentiment respectable que je consacre aujourd'hui mes faibles talents.

« Quel heureux moment pour vous et pour moi! Je n'ai point à craindre de vous trop louer; vous n'aurez point à rougir de mes louanges : l'éloge d'un ami est toujours exempt de flatterie. L'homme indifférent peut, à son gré, dissimuler les défauts, exagérer les bonnes qualités, supposer des vertus; mais l'ami ne suppose rien dans son ami, il sent tout ce qu'il exprime, et s'il se trompe quelquefois sur l'étendue du mérite, il ignore toujours qu'il se soit trompé; plus il est sensible, plus il est susceptible de prévention; l'illusion qui le suit le charme en même temps qu'elle l'égare.

« C'est pour me défendre autant qu'il est en moi d'une illusion si flatteuse que j'éviterai de m'étendre sur le succès de vos différents ouvrages. Ce n'est pas à votre ami à vous dire que l'esprit qui y règne est un esprit de lumière et de feu qui vole rapidement à son but, qui dévore tous les obstacles, dissipe toutes les ténèbres, et ne néglige quelquefois de s'arrêter sur les divers accidents qui précèdent, accompagnent ou suivent les objets, que pour présenter plus vivement les objets mêmes. Il n'est permis qu'à des juges sans prévention d'apprécier la noble hardiesse d'un écrivain qui s'écarte des routes communes, non pour la singularité, mais parce que son génie lui en ouvre de nouvelles, qui attaque l'empire injuste des préjugés et respecte avec soumission toutes les lois de l'autorité légitime.

« Je laisse à vos justes admirateurs le soin d'applaudir à votre esprit; mon devoir est de parler de votre cœur, de développer, de faire encore mieux connaître cette partie de vous-même, si intéressante pour nous, et sans laquelle, en vous décernant la couronne du talent et de l'esprit, nous aurions gémi de ne pouvoir vous accorder le prix de notre estime.

« Je dois rappeler, pour la gloire des lettres, le temps à peine écoulé où l'honneur d'être assis parmi nous excita l'ambition d'une foule de concurrents estimables; le public et l'Académie même, partagés entre un écrivain célèbre et un homme (l'abbé de la Ville) qui joint au mérite littéraire l'avantage d'être utile à l'État, s'occupaient sans cesse des deux rivaux,

défendaient avec chaleur leurs intérêts, et attendaient avec une impatience mêlée de crainte le moment marqué pour le triomphe.

« Jamais victoire ne fut mieux disputée; jamais, au milieu des sollicitations les plus puissantes, la liberté de l'Académie, si nécessaire au bien des lettres, et le plus grand des bienfaits de notre auguste protecteur, ne se conserva si pleine et si entière; jamais deux émules ne s'estimèrent de si bonne foi, et ne se firent la guerre avec tant de probité; ils combattaient sans crainte, persuadés que le vainqueur deviendrait l'ami le plus zélé de son rival au moment qu'il serait nommé son juge. L'événement justifia cette confiance réciproque : l'un et l'autre parti se réunirent, les suffrages se confondirent pour être unanimes, et les juges cessèrent d'être partagés entre les deux concurrents, dès qu'ils eurent deux couronnes à leur offrir.

« Vous ne devez pas regretter, monsieur, de n'avoir pu solliciter vous-même une place que nous vous destinions depuis longtemps. Vos amis, pendant votre absence, ont achevé de lever le voile qui dérobait vos vertus ; ils ont révélé les secrets de l'honnête homme, ces actions généreuses faites sans ostentation et toujours cachées avec soin; ils ont mis dans le plus grand jour cette noblesse de sentiments, cette simplicité de mœurs, ce fonds de franchise et de probité qui déconcerte souvent la dissimulation et attire toujours la confiance.

« Pardonnez-moi, monsieur, de m'occuper si long-

temps de vous ; peut-être un jour, placé où je suis, verrez-vous entrer dans ce sanctuaire des muses un ami ; vous sentirez alors combien il est difficile d'abréger son éloge.

« Je n'ajouterai rien au portrait que vous venez de faire de votre célèbre prédécesseur.... Venez, monsieur, nous consoler de la perte d'un écrivain si estimable ; nous sommes en droit d'attendre de vous les mêmes secours : comme lui, vous appartenez à une colonie florissante, qui, sortie autrefois du sein de l'Académie française, nous rend par reconnaissance les trésors de lumière qu'elle reçut autrefois de nous ! Venez nous faire part des richesses qu'elle découvre tous les jours, et portez-lui en échange ces principes de goût, ces finesses de l'art d'écrire, qui sont l'objet de nos recherches.

« Vous verrez régner dans nos assemblées l'égalité la plus parfaite, malgré la différence des conditions ; la docilité la plus grande, malgré la supériorité des lumières ; la concorde eu milieu des talents, et l'union entre les rivaux.

« Vous verrez l'Académie, toujours équitable, ne mépriser dans ses plus cruels ennemis que l'injustice de leur prévention, et louer même de bonne foi les dons précieux de l'esprit dont ils abusent contre elle.

« Vous verrez enfin, dans ce temple des muses, les vertus exciter autant d'émulation que les talents. Oui, monsieur, l'estime d'un roi protecteur des arts, les bontés d'un monarque père de son peuple, sont

pour l'Académie française des motifs d'ambition plus puissants que les applaudissements de l'univers et les louanges de la postérité. Admis au pied du trône, vous bénirez avec nous le règne de la justice, vous célébrerez les succès de la guerre, sans perdre de vue les avantages de la paix. L'encens de la flatterie ne fume point devant notre maître ! Le roi méprise la louange ; il n'aime que l'expression du sentiment. Que nous sommes heureux ! en ne disant que la vérité nous faisons l'éloge de son règne.... »

L'amitié et la protection de Mme de Pompadour n'avaient pas peu contribué à l'élection de Duclos à l'Académie française. Il avait connu la favorite alors qu'elle était Mme d'Etioles, et celle-ci ne l'oublia pas quand elle fut devenue toute-puissante. Souvent Duclos, l'abbé de Bernis et Marmontel se rendaient à Versailles pour lui faire leur cour ; ils étaient introduits à sa toilette par Quesnay, médecin de Mme de Pompadour, qui logeait au-dessus de l'appartement de la favorite. Quesnay, chef de la secte économiste, réunissait chez lui Mirabeau père, Roubeau et autres partisans de ses doctrines ; Duclos assistait quelquefois à ces assemblées, où l'on philosophait à perte de vue. Il connut aussi à Versailles Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, et ne négligea pas d'entretenir avec elle quelques relations dont le souvenir se trouve consigné dans ses *Mémoires :* « Deux choses, dit-elle, me furent racontées

par M. Duclos, lors de l'assassinat du roi (par Damiens). La première est la singulière arrivée de M. le comte de Sponheim, qui était le duc des Deux-Ponts et héritier du Palatinat et de la Bavière. Il passait pour être l'ami du roi et faisait de longs séjours en France. Il venait très-souvent chez Madame; le roi le traitait avec beaucoup de considération et lui témoignait de l'amitié. M. Duclos nous raconta que le duc des Deux-Ponts, ayant appris à Deux-Ponts l'assassinat du roi, était aussitôt monté en voiture pour se rendre à Versailles : « Mais, dit-il, admirez l'es-« prit de courtisanerie d'un prince qui peut devenir « demain électeur de Bavière et du Palatinat : il ne « trouve pas que ce soit assez, et à dix lieues de Paris, « il prend de grosses bottes, monte un cheval de « poste et arrive claquant son fouet dans la cour du « château. Si ce n'était pas de la charlatanerie et que « ce fût une impatience réelle, il aurait monté à che-« val à vingt lieues d'ici.... » Et M. de C..., savez-vous son histoire? Le premier jour que le roi a reçu du monde, il s'est tant poussé qu'il est entré un des premiers avec un assez mauvais habit noir; et le roi l'ayant regardé s'est mis à rire et a dit : « Voyez donc « C... qui a la moitié de la basque de son habit em-« portée. » M. de C... a regardé comme s'il n'en savait rien, et a dit : « Sire, il y a tant de monde qui s'em-« presse de voir Votre Majesté, qu'il faut faire le coup « de poing pour avancer; et c'est sans doute là ce qui « a fait déchirer mon habit. — Heureusement qu'il « ne vaut pas grand'chose, a dit M. le marquis de

« Souvré, et vous n'auriez pas pu en choisir un plus « mauvais pour le sacrifier (1). »

Jean-Jacques Rousseau a dit de Duclos qu'il était *droit et adroit;* rien n'est plus vrai et plus juste que cette appréciation. Nous venons de voir qu'il se moquait volontiers des grands seigneurs, nous allons l'entendre maintenant en faire l'éloge avec d'autant plus de feu qu'il sait que ses paroles seront répétées à Mme de Pompadour : « M. Duclos, continue Mme du Hausset, allait chez le docteur Quesnay et pérorait avec sa chaleur ordinaire. Je l'entendis qui disait à deux ou trois personnes : « On est injuste envers « les grands, les ministres et les princes; rien de plus « ordinaire, par exemple, que de parler mal de leur « esprit; j'ai bien surpris, il y a quelques jours, un « de ces petits messieurs de la brigade des infail« libles, en lui disant que je lui prouverais qu'il y a « eu plus de gens d'esprit dans la maison de Bourbon « depuis cent ans que dans toute autre. — Vous avez « prouvé cela? dit quelqu'un en ricanant. — Oui, dit « Duclos, et je vais vous le répéter. Le grand Condé « n'était pas un sot à votre avis, et la duchesse de « Longueville est citée comme une des femmes les « plus spirituelles. M. le régent est un homme qui « avait peu d'égaux en tous genres d'esprit et de « connaissances; le prince de Conti, qui fut élu roi « de Pologne, était célèbre par son esprit, et ses vers

(1) *Mémoires de Mme du Hausset*, femme de chambre de Mme de Pompadour, p. 165.

« valent ceux de la Fare et de Saint-Aulaire; M. le « duc de Bourgogne était instruit et très-éclairé; « madame la duchesse, fille de Louis XIV (1), avait « infiniment d'esprit, faisait des épigrammes et des « couplets;.M. le duc du Maine n'est connu générale- « ment que par sa faiblesse, mais personne n'avait « plus d'agrément que lui dans l'esprit. Sa femme « était une folle, mais qui aimait les lettres, se con- « naissait en poésie, et dont l'imagination était bril- « lante et inépuisable. En voilà assez, je crois, dit- « il; et comme je ne suis pas flatteur et que je crains « tout ce qui en a l'apparence, je ne parle pas des « vivants. » On fut étonné de cette énumération, et chacun convint de la vérité de ce qu'il avait dit. Il ajouta : « Ne dit-on pas tous les jours d'Argenson « la Bête (2), parce qu'il a un air de bonhomie et un « ton bourgeois? mais je ne crois pas qu'il y ait eu « beaucoup de ministres aussi instruits et aussi « éclairés. » Je pris une plume sur la table du docteur, et je demandai à M. Duclos de me dicter tous les noms qu'il avait cités et le petit éloge qu'il en avait fait. « Si vous montrez cela à madame la mar- « quise, dites-lui bien comment cela est venu, et que « je ne l'ai pas dit pour que cela lui revienne et aille « peut-être ailleurs. Je suis historiographe, et je ren- « drai justice, mais aussi je la *ferai* souvent... » Je

(1) Louise-Françoise de Bourbon (Mlle de Nantes), mariée à Louis III de Bourbon-Condé.

(2) René-Louis d'Argenson, ministre des affaires étrangères.

m'en allai, et je tâchai d'écrire tout chaud ce que j'avais entendu. Je fis copier par un valet de chambre qui avait une belle main ce qui concernait les princes, et je le remis à Madame. Mais elle me dit : « Quoi ! vous voyez Duclos ! Est-ce que vous voulez « faire le bel esprit, ma chère bonne ? Cela ne vous « va pas. — Aussi en suis-je bien éloignée..» Et je lui dis comment je l'avais trouvé chez le docteur, où il allait passer une heure quand il venait à Versailles. Elle me dit : « Le roi sait que c'est un honnête « homme (1). »

« Je suis historiographe, » dit Duclos dans le récit qu'on vient de lire; le 20 septembre 1750, en effet, par le crédit de Mme de Pompadour, l'auteur de l'*Histoire de Louis XI* reçut le brevet d'historiographe de France, place rendue vacante par la retraite de Voltaire en Prusse. Cette nomination ne fut pas généralement approuvée. Collé, ami de Duclos depuis longues années, trouvait que cette fonction était due à Foncemagne (2). Quoi qu'il en soit, la protection de Mme de Pompadour l'emporta, et Duclos reçut le brevet suivant : « Aujourd'hui 20 septembre 1750, le roi étant à Versailles, Sa Majesté, toujours attentive à donner des marques particulières de sa bienveillance à ceux qui se dévouent à l'étude des lettres, et à exciter par des récompenses flatteuses cette émulation si capable de contribuer à leurs progrès, Sa Majesté a mis en

(1) *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 195.

(2) *Journal de Collé*, octobre 1750.

considération ceux que le sieur Duclos, de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, a faits dans toutes les sciences par son application suivie à les cultiver. L'étendue des connaissances qu'il a acquises, et la supériorité de ses talents, l'ont mis en état de donner plusieurs ouvrages qui ont été reçus avec de justes applaudissements; ces motifs, joints au zèle qu'il a toujours fait paraître pour le service et la gloire du règne de Sa Majesté, l'ont déterminé à le distinguer par un titre honorable; à cet effet, Sa Majesté a retenu et retient ledit sieur Duclos en sa qualité d'historiographe de France, lui permet d'en prendre les titres et qualités en tous actes publics ou particuliers, tant en jugement que dehors, voulant qu'il jouisse de tous les honneurs et prérogatives dont ont joui ou dû jouir ceux qui ont été ci-devant revêtus de pareils titres, et, pour assurance de ses volontés, Sa Majesté m'a commandé de lui en expédier le présent brevet, qu'elle a signé. »

Les *Considérations sur les mœurs* parurent la même année: « C'est l'ouvrage d'un honnête homme, » dit Louis XV. « Son livre sur les mœurs n'est pas du tout un mauvais livre, c'est surtout le livre d'un honnête homme, » écrivit plus tard Voltaire à Palissot, ce qui n'empêcha pas celui-ci de se moquer de l'épigraphe du livre dans sa comédie des *Philosophes*. *J'ai vécu*, tel était le début de l'ouvrage. *Où? dans un café!* dit une dame qui avait sans doute à se plaindre de Duclos. L'auteur de la *Dunciade* s'empara aussi de ce mot et

fit dire, dans sa comédie, par Cydalise à son secrétaire :

> Ecrivez : *J'ai vécu*. Non, c'est mal débuter.
> . . . .
> *J'ai vécu* ne vaut rien. . . . .
> . . . . Je cherche un tour qui soit moins familier.

Une remarque assez singulière a été faite sur cet ouvrage : on a cru pendant longtemps que le mot *femme* n'y était pas prononcé. Il s'y trouve cependant, mais une seule fois, au chapitre V, *sur la réputation, la célébrité, la renommée*. « On s'entretenait, dans une société, de l'orthographe de M. Duclos, et l'on en citait comme exemple ce même mot de *femme*, que l'auteur écrit toujours ainsi : *fame*. Quelqu'un parut en douter. On ouvrit les *Considérations* avec la certitude d'en rencontrer la preuve à chaque page : elle ne s'offrit point. On parcourut attentivement tout le volume sans plus de succès, et l'on se crut assuré que le mot fatal ne s'y trouvait pas (1). »

Pour réparer en quelque sorte cet oubli, qui étonna Duclos lui-même quand on lui en parla, l'auteur des *Considérations* publia l'année suivante les *Mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle*, qui ne sont qu'une série d'aventures galantes entremêlées de réflexions philosophiques pleines de profondeur.

En 1754, Duclos fit paraître ses *Remarques sur la grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, dont Beau-

(1) *Notice sur Duclos*, par M. Auger, p. XLIV.

zée, très-savant en pareille matière, parlait ainsi dans son discours de réception à l'Académie française : « En 1660, le savant Lancelot, d'après les vues du célèbre Arnaud, avait publié la fameuse grammaire générale et raisonnée connue sous le nom de Port-Royal. C'est une réduction systématique, aussi bien faite qu'il était possible, des principes de grammaire reçus jusqu'alors ; mais c'était, j'ose le dire, un beau germe condamné peut-être à une stérilité éternelle si les *Remarques* judicieuses et savantes de M. Duclos n'en avaient préparé et assuré la fécondité. Elles étendent les vues du texte, en rectifient les principes, en développent les conséquences ; elles font voir que tout n'était pas découvert dans ce genre, et marquent assez nettement la route des découvertes. »

Au mois de mars 1755, Duclos fut anobli par lettres patentes données à Versailles. Cette faveur récompensait autant l'homme de lettres que le citoyen. En 1744, il avait été nommé maire de Dinan, sa ville natale, et député du tiers aux états de Bretagne. En 1748, après la tentative d'assassinat commise par Damiens sur la personne de Louis XV, les états de cette province voulurent témoigner leur attachement au roi et célébrer par des réjouissances publiques le bonheur que le souverain avait eu d'échapper à cet attentat. On décréta, entre autres choses, qu'une statue pédestre serait élevée à Louis XV sur une place publique de Rennes, et Duclos fut choisi pour s'entendre à ce sujet avec le sculpteur Lemoyne fils. On le chargea, en outre, de composer l'inscription que

l'on devait placer sur le piédestal de cette statue. Duclos s'acquitta avec zèle des deux missions qu'il avait reçues, et la statue fut inaugurée en 1752. Le duc d'Aiguillon, alors gouverneur de Bretagne, rendit témoignage au roi des marques de zèle et d'attachement que les états avaient données en cette occasion à sa personne, et Louis XV, satisfait de ces témoignages, leur accorda la permission de proposer plusieurs membres du tiers à la noblesse. Les services qu'avait rendus Duclos à cette occasion ne pouvaient être oubliés; il fut proposé à l'unanimité, et le roi lui délivra des lettres de noblesse conçues en ces termes :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Nous voyons toujours avec une nouvelle satisfaction les marques de zèle et d'attachement que nous recevons de la part de nos sujets. Notre province de Bretagne vient de nous donner des preuves éclatantes de son affection en faisant ériger dans sa ville capitale un monument en mémoire de notre convalescence et de nos victoires. Son amour pour nous lui ayant dicté cette démarche, elle a sçu choisir les moyens les plus surs pour faire passer ses sentiments à la postérité par des inscriptions qui nous annoncent son attachement. Nous ne pouvons nous dispenser d'applaudir aux motifs qui ont déterminé notre dite province, et c'est dans cette vüe que nous avons accordé aux différents ordres qui la composent les grâces dont nous avons pensé qu'elle seroit flattée; celle de la noblesse

qui regarde le Tiers-État nous a paru capable d'exciter dans cet ordre une nouvelle émulation; nous avons cependant laissé aux États de la dite province la liberté de nous désigner les sujets qui leur seroient les plus agréables, et nous avons vû avec satisfaction que notre cher et bien aimé le S[r] Charles Duclos-Pinot étoit dans le nombre de ceux du Tiers-État que nous voulons bien annoblir. Nous sommes informé que le dit S[r] Duclos, issu d'une ancienne famille et allié à plusieurs maisons en possession de la noblesse, fut élu maire de Dinan en 1744, qu'en cette qualité il a donné dans l'assemblée des États de la même année des marques de son zèle au bien de notre service et à celui de la province qui le députa pour régler ses affaires à la Chambre des Comptes de Nantes; il a été ensuite chargé des inscriptions qui étoient destinées à accompagner le monument que la province avoit délibéré d'ériger en mémoire de notre convalescence, et nous sçavons qu'il se distingua dans cette circonstance par la peinture des sentiments qu'il partageoit avec ses compatriotes qui lui avoient confié le soin d'en exprimer toute l'étendue et toute la vivacité. Nous sommes moins touché de cet objet que de plusieurs autres motifs qui nous engagent à nous rendre au vœu de notre dite province. Nous sçavons qu'en 1748 nos États de Bretagne le députèrent auprès de notre personne, et qu'il s'acquitta de cette députation à la satisfaction de la province; ses connoissances, son exactitude, son application et ses ouvrages littéraires, qui lui ont acquis une juste réputation, nous

engagèrent à le nommer notre historiographe. En 1750, nous l'honorâmes des entrées de notre chambre. Attaché près nous par la charge d'historiographe, il se démit de celle de maire de Dinan, et nous avons appris avec plaisir que sa démission lui mérite les regrets des citoyens qui connoissent son zèle et son attachement. Quoique retiré de la Bretagne, ledit Sr Duclos fut depuis aggrégé à la députation des États, et son zèle pour sa patrie lui mérite cette distinction; d'autres motifs fondés sur son esprit et ses talents le rendirent digne de devenir membre de notre Académie françoise, et dans toutes ces différentes places il s'est acquis l'estime attachée aux mérites et aux vertus. C'est donc parceque nous le trouvons digne de nos grâces que nous luy octroyons la plus distinguée de celles que nous puissions faire, en luy accordant des lettres d'annoblissement. A ces causes nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale annobli et par ces présentes signées de notre main annoblissons le dit sieur Duclos, et du titre et qualité de noble et d'escuyer l'avons décoré et décorons, voulons et nous plaist qu'il soit censé et réputé noble tant en jugement que dehors, ensemble ses enfans, postérité et descendants mâles et femelles nés et à naistre en légitime mariage, que comme tels ils puissent prendre en tous lieux et en tous actes la qualité d'escuyer et parvenir à tous dégrés de chevallerie, autres dignités, titres et qualités réservés à notre noblesse, qu'ils soient inscrits au catalogue des nobles et qu'ils joüissent et uzent de tous les droits,

prérogatives, privilèges, franchises, libertés, prééminences, exemptions et immunités dont joüissent et ont acoutumé de joüir les anciens nobles de notre royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogation, comme aussi qu'ils puissent acquérir, tenir et posséder tous fiefs, terres et seigneuries nobles de quelque titre et qualité qu'elles soient. Permettons audit S[r] Duclos, à ses enfans, postérité et descendants de porter des armoiries timbrées, telles qu'elles seront réglées et blazonnées par le S[r] d'Hozier, juge d'armes de France, et ainsi qu'elles seront peintes et figurées dans ces présentes auxquelles son acte de règlement sera attaché, avec pouvoir et liberté de les faire peindre, graver et insculper, si elles ne le sont déjà, en tels endroits de leurs maisons, terres et seigneuries que bon leur semblera, sans que pour raison de tout ce que dessus le dit S[r] Duclos, ses enfans, postérité et descendants puissent estre tenus de nous payer et à nos successeurs roys aucune finance ni indemnité dont, à quelque somme qu'elles puissent monter, nous leur avons fait et faisons don par ces dites présentes et sans qu'ils puissent estre troublés ni recherchés pour quelque cause, occasion et prétexte que ce soit, à la charge par eux de vivre noblement et sans déroger. Sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenans notre Cour de Parlement et des Aydes de Bretagne, à Rennes, et Chambre des Comptes à Nantes, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils ayent à faire registrer,

et du contenu en icelles faire joüir et uzer le dit Sr Duclos, ensemble ses enfans, postérité et descendants mâles et femelles nés et à naistre en légitime mariage pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessons et faisons cesser tous troubles et empeschements quelconques, et nonobstant tous édits, déclarations, arrests et règlements à ce contraires, auxquels et aux dérogations des dérogataires y contenus, nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, car tel est nostre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, sauf en autre chose notre droit et l'autruy en tout. Donné à Versailles, au mois de mars, l'an de grâce 1755 et de nostre règne le quarantième. Signé Louis, et plus bas : Par le roy, Phelypeaux. Visa Machault, et scellées du grand sceau de cire verte à laz de soye rouge et verte. — Enregistré au greffe civil de la Cour aux fins d'arrest d'icelle du 27 may 1755. »

(Suit le règlement des armoiries dans la forme ordinaire :) *Écu d'argent à un pin de sinople arraché, accosté de deux mouchetures d'hermines de sable, timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins de sinople, d'argent et de sable.*

La même année (1755), Duclos fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie française à la place de Mirabaud, traducteur du Tasse, que son grand âge obligeait à résigner ses fonctions. Toujours désintéressé, Duclos ne voulut pas priver Mirabaud du loge-

ment qui était attaché à la place qu'il quittait, et ce dernier le garda jusqu'à sa mort.

Une fois revêtu de cette dignité, Duclos consacra tous ses moments à la gloire de l'Académie. Pélisson et l'abbé d'Olivet avaient commencé une histoire de cette compagnie, il résolut de la continuer; dans la séance du 21 mars 1771, lors de la réception du prince de Beauveau et de l'historien Gaillard, il en donna lecture au public. Les *Mémoires secrets* de Bachaumont, qui sont souvent fort hostiles à Duclos, rendent compte de cette lecture en ces termes: « Ce n'est qu'une chronologie sans suite et sans liaison des variations légères qu'a éprouvées cette compagnie. Il y a recueilli toutes les anecdotes relatives à son objet; quoique puériles et minutieuses, elles ne devaient pas moins entrer dans ce travail, qui, au fond, est très-peu de chose. L'historien a joint aux faits des réflexions bourrues, en style dur, comme lui, qui ont fait rire et ne contrastaient pas mal avec les gentillesses, les gaietés du directeur (Voisenon). Il a fini par une apologie prétendue de l'Académie, sur le reproche qu'on lui a fait d'admettre dans un corps où il ne doit point avoir d'honoraires, tant de gens qui ne peuvent qu'y jouer ce rôle; et le public a trouvé qu'il avait fort mal justifié sa compagnie, ou plutôt qu'il avait élevé une question qu'il n'avait pas résolue. On ne doit point omettre que dans l'historique du sieur Duclos, cet académicien ayant fait mention d'une anecdote concernant le président de Lamoignon, grand-père de M. de Malesherbes d'aujourd'hui,

et ayant ajouté, en nommant cet ancien magistrat : « ce nom cher aux lettres, » tous les spectateurs ont envisagé comme de concert M. de Lamoignon de Malesherbes, et l'on a battu des mains pendant plusieurs minutes et à plusieurs reprises. »

Outre la continuation de l'*Histoire de l'Académie*, Duclos travailla activement à la quatrième édition du *Dictionnaire* et publia l'*Eloge de Fontenelle*.

En 1766, Duclos avait été faire un voyage en Italie; ses amis, inquiets de la franchise avec laquelle il exprimait son amitié pour la Chalotais (1), qu'il avait connu en Bretagne, lui donnèrent le conseil de s'éloigner pour quelque temps de France. Il y resta plus d'un an; mais son absence ne changea rien à ses convictions. Cependant les *Mémoires secrets* insinuent, ce qui est peu vraisemblable, qu'il fut chargé par le chancelier Maupeou d'une mission auprès de l'illustre exilé : « Du 21 mars 1770. Le sieur Duclos, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie française, est connu pour être extrêmement lié avec MM. de la Chalotais. On a parlé, dans le temps, de la chaleur qu'il mettait à défendre en public ces procureurs généraux et des craintes qu'il avait inspirées à ses amis par ce zèle inconsidéré. Il est parti depuis peu subitement pour se rendre à Saintes,

(1) On connaît son mot à un ami qui lui annonçait en ces termes que le rapport de Calonne contre la Chalotais se vendait aux Tuileries : « Le croiriez-vous, ici aux Tuileries, en plein jour, voilà cet infâme rapport qui se vend ! — Comme le juge ! » répondit Duclos.

lieu d'exil de ces magistrats. On croit que M. le chancelier a voulu employer cette dernière ressource pour négocier avec MM. de la Chalotais, et les séduire s'il est possible. Comme le sieur Duclos est un homme sans conséquence, en cas de refus, M. le chancelier prétend qu'il ne sera pas compromis. Ceux qui connaissent le négociateur peuvent juger par là de l'embarras où se trouve le chef de la magistrature pour avoir recours à cet homme turbulent, plus propre à brouiller qu'à pacifier, et dont le caractère n'annonce aucune des qualités nécessaires à une négociation aussi délicate. On prétend que M. de la Chalotais, prévenu de l'arrivée du sieur Duclos, lui a demandé, dès le premier instant qu'il l'a vu, s'il venait le voir comme son ami ou comme son tentateur; qu'en la première qualité, il serait le très-bien venu et pouvait rester; qu'en la seconde, il ne pouvait ni ne voulait l'écouter; sur quoi la franchise de l'académicien ne lui a pas permis de dissimuler qu'il était chargé de le solliciter de la part de la cour, et de lui détailler les propositions qu'il avait à lui faire, d'après les instructions de M. le chancelier. A quoi M. de la Chalotais ayant absolument fermé l'oreille, le négociateur était reparti comme l'huissier de Rennes, sans qu'on eût ouvert ses paquets. »

En 1767, Duclos perdit sa mère, qui termina sa carrière à l'âge de cent deux ans. Il ne lui survécut que cinq années, et mourut le 26 mars 1772, à soixante-huit ans.

Par son testament, il léguait douze cents livres de

rente viagère à sa nièce, Mme de la Souallaye, ladite rente reversible à son mari, si elle venait à mourir avant lui; au nommé Brusselle, son domestique depuis vingt ans, six cents livres de rente viagère, qui devait être continuée à sa femme, si elle lui survivait; deux cents livres pour leur deuil, et toute sa garde-robe, son linge de corps et ses draps; deux cents livres de pension viagère à Guillemette, domestique de sa mère; une somme de dix mille francs à Mlle Olympe Quinault; trois mille livres aux pauvres de Dinan; douze cents livres à M. Chapeau, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour l'enterrer comme il voudrait; à d'Alembert, un diamant de cent louis; à M. du Tartre de Bourdonné, son tableau de Boucher et tous ses autres tableaux et estampes; son buste de Louis XV en bronze à l'Académie française, en la priant de lui donner un homme de lettres pour successeur; et enfin il instituait comme légataire universel son neveu à la mode de Bretagne, M. de Noual, et à son défaut et mourant sans enfants, à sa sœur, Mme Michel.

L'Académie française exauça le vœu de Duclos, et Beauzée fut nommé pour le remplacer. Dans son discours de réception, prononcé le 6 juillet 1772, il fit en ces termes l'éloge de son prédécesseur: « Il aimait la vérité; il ne tirait pas le voile, il le déchirait; s'il rencontrait des obstacles au bien, il ne les détournait pas, il les renversait. Aussi les deux vertus les plus nobles qui puissent honorer le cœur de l'homme s'armaient alors du feu que la nature avait mis en

lui. Eh ! ce feu même qui donnait à ses expressions ce je ne sais quoi de dur qui paraissait offensant, n'était-il pas aussi le principe de ce zèle officieux si bien connu de l'Académie, et dont le souvenir arrache des larmes à une ville entière et à tous ses amis ?... La vertu de M. Duclos était bien loin d'être fausse ; comment n'aurait-elle pas été sincère dans un cœur qui la chérissait et l'honorait dans les autres? Comment ce cœur aurait-il manqué de sincérité, tandis qu'on se plaignait de l'excès de sa franchise ? Il avait des défauts, sans doute, parce qu'il était homme ; mais ces défauts mêmes tenaient à des vertus et en deviennent la preuve... »

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le secrétaire général Dupuy termina en ces termes l'éloge de Duclos :

« On lui reprochait un ton de rudesse, une sorte de brusquerie et même de dureté dont on ne lui faisait grâce qu'en considération de la franchise qui en était l'âme ; celle-ci avait pour principe une droiture inaltérable, une probité rigide, un amour plein d'énergie pour le bien et pour le vrai, qui ne connaissait point de détours et peu de ménagements. Il ne cherchait pas à insinuer la vérité, il la poussait comme pour la faire entrer de force. Sans manquer aux égards dus au rang, il ne donnait rien à la flatterie. Après l'autorité et les lois, il ne connaissait d'autre empire que celui de la raison. Fidèle aux lois de l'amitié ; sentiment toujours cher à son cœur, il eut beaucoup d'amis, dont il épousait les intérêts avec

autant de chaleur que de courage ; en ce genre il a montré jusqu'à de l'héroïsme. Il est rare de voir plus d'empressement et d'adresse pour aider, pour produire le mérite ignoré, comme pour lui assurer de la protection et des récompenses. Né généreux, humain et compatissant, son âme s'attendrissait à la vue du malheur et de la misère, et, pour les soulager, sa main s'ouvrait sans effort comme sans ostentation. C'est à ses concitoyens surtout qu'il appartient de publier les traits de sa bienfaisance, eux qui en ont été si souvent les témoins, et qui l'ont accueilli avec tant de démonstrations d'allégresse et de vénération toutes les fois qu'il s'est montré à leurs yeux, et dont les larmes, après sa mort, éterniseront mieux son souvenir que ne le pourra jamais faire aucun éloge.»

Cette notice sur Duclos ne serait pas complète si les mots si spirituels et souvent si profonds qu'il a prononcés ne s'y trouvaient consignés. Il disait d'un homme qui passait pour avoir peu d'esprit : « Un tel est un sot ; c'est moi qui le dis et lui qui le prouve. » Il disait encore en parlant des grands seigneurs : « Ils nous craignent comme les voleurs craignent les réverbères. » Quelquefois sa raillerie était sanglante. On lui parlait d'un homme sans délicatesse à qui tous moyens avaient paru bons pour arriver à la fortune, et qui se montrait insensible aux affronts que son passé pouvait lui susciter : « On lui crache au visage, s'écriait-il, on le lui essuie avec le pied, et il remercie. »

La franchise de Duclos ne connaissait pas de bornes.

Il n'enveloppait pas sa pensée dans ces tours de phrase pleins de lâcheté qui sont la monnaie courante des conversations, et son caractère n'en était que plus estimable. On sait qu'il détestait M. de Calonne, le rapporteur qui avait parlé dans l'affaire de la Chalotais. Un jour qu'il était invité à dîner chez un ami, il y trouva en entrant M. de Calonne, que cet ami avait également convié; aussitôt, reprenant son épée et son chapeau, dont il s'était débarrassé en entrant, il s'écrie : « Vous ignoriez donc, monsieur, que je ne puis pas me trouver avec cet homme-là? » et il sortit.

Duclos aimait à railler, et les occasions ne lui manquaient pas. Bouvard, le médecin, avait été souvent ridiculisé par lui; cependant, pendant une maladie assez grave qu'il fit, ce fut précisément ce médecin qu'il fit appeler. Celui-ci se rendit à son appel, mais il ne put s'abstenir de lui en témoigner son étonnement et de lui rappeler quelques-unes de ses plaisanteries : « C'est pardieu vrai ! répondit Duclos, mais je ne veux pas mourir ! » Il est impossible de se tirer d'une position difficile avec plus d'esprit et de délicatesse.

Honnête, désintéressé, simple dans ses goûts, Duclos dépensait fort peu pour lui-même, ce qui fit dire à Mme de Rochefort, un jour que l'on parlait du paradis que chacun se faisait à sa manière : « Pour vous, voici de quoi compléter le vôtre : du pain, du vin, du fromage et la première venue. » L'académicien avait en effet peu de scrupule dans ses plaisirs. Ses

principes sur la vertu des femmes étaient très-larges, et il prétendait même que les courtisanes avaient l'oreille plus chaste que les femmes honnêtes ; il soutenait ces maximes devant la même Mme de Rochefort, et pour prouver ce qu'il avançait, il se mit à raconter un conte libre, puis un plus leste encore, et enfin un conte obscène ; à ce moment Mme de Rochefort l'arrêta et lui dit finement : « Prenez donc garde, Duclos, vous nous croyez aussi par trop honnêtes femmes. »

Plus de dix-huit ans après la mort de Duclos, en 1790, parurent ses deux derniers ouvrages : les *Considérations sur l'Italie*, dont M. Auger parle en ces termes : « Ce n'est ni une relation, ni un itinéraire, ni une description des lieux, mais le coup d'œil d'un observateur sur les gouvernements, les hommes, les mœurs générales et celles des différentes classes de la société, » et les *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, dont nous donnons aujourd'hui une nouvelle édition. Dès sa nomination à la place d'historiographe de France, Duclos songea à remplir les devoirs qu'elle lui imposait, et il se mit au travail. Son titre lui permit d'entrer dans les dépôts du ministère et à la Bibliothèque du roi ; il lut les mémoires de Saint-Simon, les mémoires manuscrits de Blondel, ministre des finances et chargé d'affaires à Vienne, le journal de la Régence, les correspondances des ambassadeurs, etc., et se servit largement des renseignements qu'il y trouva ; il prit dans tous ces ouvrages les faits historiques qui appartiennent à tous et les consigna dans son livre en les parant de la ma-

jesté de son style et de la profondeur de ses observations.

Duclos sentait bien que les *Mémoires secrets* ne pouvaient être publiés de son vivant. Craignant que le gouvernement ne s'emparât de son manuscrit après sa mort, car son travail était connu par les fragments dont il avait fait lecture, il en fit faire plusieurs copies qu'il distribua à ses amis. Bien lui en prit, car à peine avait-il les yeux fermés que des commissaires du roi firent une descente à son domicile et enlevèrent ses manuscrits ; mais sa précaution nous avait conservé le plus intéressant et le plus remarquable de ses ouvrages, dont Champfort disait : « Ils sont le fruit du travail de plusieurs années ; c'est le tableau des événements qui se sont passés sous les yeux de Duclos, dont il a pénétré les causes, dont il a en quelque sorte manié les ressorts ! L'auteur a vécu avec la plupart de ceux qu'il a peints ; il les avait observés avec cette sagacité fine et profonde qu'il a développée dans ses *Considérations ;* c'était le vrai caractère de son talent. »

M. Auger s'exprime à son tour en ces termes : « Les *Mémoires secrets des règnes de Louis XIV et de Louis XV* sont un autre ouvrage historique de Duclos ; mais dans le jugement qu'on en a porté, la critique n'est pas venue se mêler à la louange. C'est que cet ouvrage était tout à fait dans l'espèce et dans la mesure de son talent. Les qualités qui lui manquaient pour composer une histoire en forme auraient été déplacées dans des mémoires, et tous les défauts qu'il

avait montrés dans ce premier genre d'écrits ont été précisément regardés comme autant de qualités dans le second.»

MM. Petitot et Monmerqué en ont porté le jugement suivant : « Ses mémoires sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV sont écrits avec plus de liberté et d'originalité encore que ses autres ouvrages ; ils sont semés de traits qui en rendent la lecture amusante ; et ils piquent vivement la curiosité par les détails qu'on y trouve sur l'intérieur de la cour ; mais il faut se tenir sur ses gardes en les lisant.» — « L'auteur aimait trop les anecdotes, dit l'abbé de Vauxcelles, pour n'en pas être quelquefois la dupe ; il était plein tout à la fois de probité et de malice ; il était porté à croire qu'un récit malin était vrai, et qu'un récit vrai devait être malin. »

Les *Mémoires secrets* sont devenus à peu près introuvables ; on ne les rencontre guère que dans les œuvres complètes de Duclos et dans les immenses collections de MM. Michaud et Poujoulat, Petitot et Monmerqué ; c'est ce qui nous a décidé à en donner une nouvelle édition.

Voici la liste de celles qui ont été données jusqu'à ce jour : En 1790, Soulavie en donna une incomplète ; en 1791, il en parut un seconde, correcte et complète, qui eut un tel succès que trois autres se succédèrent rapidement ; en 1802, sous le titre d'*Œuvres diverses* de Duclos ; en 1806, dans les *Œuvres complètes* publiées par Colnet ; en 1820, dans les *Œuvres complètes* publiées par Auger ; en 1821, dans les *Œu-*

vres complètes publiées par M. Villenave; en 1829, dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, de MM. Petitot et Monmerqué; en 1839, dans la *Nouvelle Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, par MM. Michaud et Poujoulat, et enfin dans la collection de *Mémoires* publiée par M. Didot.

Deux ouvrages anonymes ont été attribués à Duclos; ce sont : l'*Essai sur les ponts et chaussées, la voirie et les corvées*, 1759, et les *Réflexions sur la corvée des chemins, ou Supplément à l'Essai sur les ponts et chaussées*, pour servir de réponse à la critique de *l'Ami des hommes*; 1762.

PRÉFACE

Aussitôt que le roi m'eut nommé historiographe, mon premier soin fut de rassembler les piéces qui m'étaient nécessaires. J'ai eu la liberté d'entrer dans les différents dépôts du ministére, et j'en ai fait usage longtemps avant d'écrire. J'ai lu une infinité de mémoires et les correspondances de nos ambassadeurs. J'ai comparé les piéces contradictoires, et souvent éclairci les unes par les autres. Les *Mémoires* du duc de Saint-Simon m'ont été utiles pour le matériel des faits dont il était instruit; mais sa manie ducale, son emportement contre les princes légitimés et quelques gens en place, sont à un tel excès, qu'ils avertissent suffisamment d'être en garde contre lui. En effet, quelque vrai que soit cet écrivain, quelque désir qu'il ait de l'être, la seule maniére d'envisager les faits peut les altérer. C'est ce qui arrive à cet auteur. J'ai donc contre-balancé son témoignage par des mémoires que m'ont communiqués des hommes également instruits et nullement passionnés, par des piéces en original. J'ai conversé avec plusieurs de ceux qui ont eu part aux affaires. J'ai tiré de grands secours de la domesticité intime, composée de

sujets dont la plupart ont eu la même éducation que les seigneurs, et sont d'autant plus à portée de voir ce qui se passe, que témoins assidus et en silence, ils n'en observent que mieux ceux qui agissent. J'indiquerai mes sources, lorsque le temps et les circonstances le permettront.

J'ai connu personnellement la plupart de ceux dont j'aurai à parler; j'ai vécu avec plusieurs d'entre eux, et n'ayant jamais joué de rôle, je puis juger les acteurs.

Je ne me propose pas d'écrire une histoire générale; celle qui embrasserait toutes les parties du gouvernement ne pourrait être l'ouvrage d'un seul écrivain. La politique, la guerre, la finance, exigeraient chacune une histoire particulière et un écrivain qui eût fait son objet capital de l'étude de sa matière. L'article de la finance serait peut-être le point d'histoire qu'il serait plus important d'éclaircir, pour en découvrir les vrais principes. Ceux de la politique dépendent des temps, des circonstances, des intérêts relatifs et variables des différentes puissances. Qu'un négociateur ait l'esprit juste, pénétrant, exercé aux affaires; qu'il soit attentif, prudent, patient ou actif, ferme ou flexible suivant les occasions, sans humeur, et surtout connu par sa droiture; je réponds qu'un négociateur doué de ces qualités, et qu'on trouve quand on le cherche, n'a pas besoin d'avoir pâli sur les livres. Il lui suffit de bien connaître l'état actuel des affaires, et plutôt ce qui est que ce qui a été. D'ailleurs plusieurs négociations impri-

mées peuvent, jusqu'à un certain point, servir de premiers guides et préparer l'expérience. Le seul principe toujours subsistant dans toute négociation est de savoir montrer à ceux avec qui nous avons à traiter que leur intérêt s'accorde avec le nôtre.

Quant à l'art de la guerre, l'homme qui en a le génie n'a besoin, pour la faire, que de l'avoir faite. Ce n'a guère été l'expérience qui a manqué à nos mauvais généraux, mais le talent et l'application. Il ne me convient pas de prononcer sur un métier que je n'ai pas fait; mais j'ai souvent entendu traiter cette matière par les officiers généraux les plus estimés. Tous prétendaient que, dans un assez petit nombre de mémoires imprimés, on trouve les secours nécessaires pour toute la théorie possible.

Il n'en est pas ainsi de la science économique d'un État, de l'administration des finances, partie du gouvernement plus ou moins imparfaite chez les différentes nations, et qui n'est chez aucune au point de perfection où l'on voit, où l'on sent du moins, qu'elle pourrait atteindre. Il serait d'autant plus utile d'en rechercher les principes pour les consigner dans l'histoire, que la confiance est, dit-on, le nerf de toutes les opérations civiles et militaires : axiome incontestable, si par la finance d'un État on entend l'art de procurer l'opulence nationale, qui exclut également la misère commune et le luxe particulier, l'épuisement des peuples et l'engorgement des richesses dans la moins nombreuse partie de la nation; l'art enfin d'opérer une

circnlation prompte et facile, qui ferait refluer dans le peuple la totalité de l'argent qu'on y aurait puisé. Il n'y a donc eu jusqu'ici que des financiers, et nulle finance dans l'État.

Les historiens de tous les pays et de tous les âges ne nous apprennent rien à cet égard. Ils nons parlent de séditions, de révoltes à l'occasion des impôts; mais ils ne nous mettent pas en état de juger si c'était par la surcharge senle, ou, ce qui est plus vraisemblable, par nne administration vicieuse. Mézerai, qui s'élève souvent contre les financiers, instruit des maux passés, témoin des maux présents, criait avec les malheureux contre leurs oppresseurs; mais il ne révèle pas le secret de leurs crimes. Ponrquoi? c'est qu'il l'ignorait, et n'était pas plus en état de s'en instruire que ne l'avaient été les historiens antérieurs. Je me suis trouvé, en écrivant l'histoire d'un règne, dans la même disette de monuments.

Des politiques ont développé leurs négociations, des guerriers ont laissé des mémoires et des ouvrages didactiques. Quels financiers estiment assez sincérement leurs opérations pour faire gloire de les publier? Leurs mémoires ne donneraient pas, sans doute, les vrais principes d'une finance d'État; mais ils feraient connaître les erreurs qn'on doit éviter. C'est ainsi qu'avant d'élever un édifice, il faut nettoyer l'emplacement de tout ce qui peut embarrasser la construction. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu dans tous les temps des financiers estimables qui, n'étant pas

en état ou en droit de tracer la vraie route, suivent le plus honnêtement qu'ils peuvent les voies tortueuses où on les fait entrer, et laissent leurs stupides confrères admirer ce qu'ils appellent une belle machine. Le secret de la finance est couvert d'un voile que chaque intéressé s'efforce d'épaissir. Depuis quelques années, la philosophie se portait sur cet objet intéressant; le voile allait se déchirer; ceux qu'il couvre étaient déjà dans la consternation, lorsqu'à une occasion dont je parlerai on intercepta la lumière. On a renouvelé ce que Julien imagina, dit-on, contre les chrétiens, en fermant leurs écoles. Tout ministre assez présomptueux pour méconnaître son ignorance, ou qui craint de la manifester en cherchant à s'instruire, veut tenir les peuples dans les ténèbres, et ne veut avoir que des aveugles pour témoins de ses démarches. S'il a des lumières et qu'il ait intérêt d'en abuser, il les redoute dans les autres; on couvre les yeux de ceux que l'on condamne à tourner la meule. Les gens en place savent que le plus audacieux dans son despotisme est tôt ou tard forcé de subir la loi d'un peuple éclairé. Cet esprit de servitude qu'on veut inspirer à une nation n'est pas la moindre cause de la dépravation des mœurs; et les mœurs, une fois corrompues, fortifient ensuite le despotisme qui les a fait naître ou favorisées. Tout amour de la gloire s'éteint et fait place au désir des richesses, qui procurent le seul bonheur dont on jouisse dans l'avilissement. Nos aïeux aspiraient à la gloire, bien ou mal entendue; ce

n'était pas, si l'on veut, le siècle des lumières, mais c'était celui de l'honneur. On ne s'intrigue aujourd'hui que pour l'argent. Les vrais ambitieux deviennent rares. On recherche des places où l'on ne se flatte pas même de se maintenir; mais l'opulence qu'elles auront procurée consolera de la disgrâce. Les exemples en sont assez communs.

Si l'histoire que j'écris n'est ni militaire, ni politique, ni économique, du moins dans le sens que je conçois pour ces différentes parties, on me demandera quelle est donc celle que je me propose d'écrire. C'est l'histoire des hommes et des mœurs. Je rapporterai sans doute, dans tous les genres, les principaux faits qui me serviront de base; j'en rechercherai les causes, et j'espère en développer quelques-unes d'assez ignorées. Je m'arrête peu sur ces événements qui se ressemblent dans tous les âges, qui frappent si vivement les auteurs et leurs contemporains, et deviennent si indifférents pour la génération suivante. Au moral comme au physique, tout s'affaiblit et disparaît dans l'éloignement. Mais l'histoire de l'humanité intéresse dans tous les temps, parce que les hommes sont toujours les mêmes. Cet intérêt est indépendant des personnages et des époques. Si je rapporte quelques faits peu importants par eux-mêmes, le lecteur jugera bientôt que ces faits particuliers font mieux connaître l'esprit d'une nation et les hommes que j'aurai à peindre, que ne le feraient des détails de siéges et de batailles.

On dit ordinairement que l'histoire ne doit paraître que longtemps après la mort de ceux dont elle parle; autrement on craint que l'écrivain n'ait pas eu les moyens de s'instruire, ou n'ait trahi la vérité, par égard pour ceux qui existent encore ou pour leur famille. J'ai prévenu la première de ces craintes en rendant compte des secours que j'ai eus et des soins que j'ai pris. La lecture seule de mon ouvrage dissipera pleinement la seconde.

Je pense, au contraire, que l'histoire, pour être utile, ne saurait paraître trop tôt. Il serait à désirer que ceux qui ont eu part au gouvernement pussent entendre d'avance la voix de la postérité, subir la justice historique, recueillir l'éloge ou le blâme qu'ils méritent (1), apprécier les louanges infectes de leurs adulateurs, connaître les vrais jugements du public, se voir enfin tels qu'ils sont dans le miroir de l'histoire.

On m'a souvent pressé de donner quelques morceaux du règne présent. J'ai toujours répondu que je ne voulais ni me perdre par la vérité, ni m'avilir par l'adulation; mais je n'en remplis pas moins mon emploi. Si je ne puis parler à mes contemporains, j'apprendrai aux fils ce qu'étaient leurs pères. De quelle utilité peuvent être des exemples bons ou mauvais pris de l'antiquité? Mais un

(1) *Præcipuum munus annalium, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factisque ex posteritate et infamiâ metus sit.*

TACITE.

fils qui voit la justice prompte qu'on rend à son père s'efforce de mériter le même éloge ou craint d'encourir un pareil blâme. Averti par des faits récents, il peut être touché de l'honneur ou de la honte que sa mémoire répandra bientôt sur ses enfants. Il se dira quelquefois : On écrit actuellement, et le public, une partie de mes contemporains, ne tardera pas à me juger ; peut-être moi-même en serai-je témoin.

L'intérêt qu'on prend à des ancêtres reculés de plusieurs siècles est d'une tout autre nature. On se glorifie avec raison de descendre d'un grand homme ; mais on ne rougit pas d'avoir pour auteur de sa race un fameux fléau de l'humanité. Le grand objet est de venir de loin. J'ai entendu des bourgeois de Paris, excellents citoyens, très-attachés à la monarchie, se faire honneur de descendre de quelques-uns des *seize* de la Ligue qui furent pendus. Ils ne pouvaient se flatter de prouver par là que l'ancienneté de leur bourgeoisie. Il y a encore sur cet article une singularité assez bizarre : la plupart des hommes aimeraient mieux pour auteur un illustre et heureux brigand qu'un homme uniquement connu par sa vertu. Ils préféreraient Attila à Socrate. Il semble que le temple de la gloire ait été élevé par des lâches qui n'y placent que ceux qu'ils craignent.

Mes réflexions m'ont donc convaincu que si l'histoire doit être écrite après des recherches exactes et une discussion impartiale, elle ne peut aussi paraître trop tôt.

La vérité ne pouvant parler aux grands que par la voix de l'histoire, qu'elle la fasse donc entendre quand elle doit faire le plus d'impression.

Quoique bien des gens prétendent jouer un rôle dans le monde, il y en a peu qui se survivent, et *les noms d'histoire* ne sont pas communs. Ceux qui ont bien mérité de la patrie et ceux qui l'ont desservie ou en ont corrompu les mœurs sont également du ressort de l'histoire. Les premiers ont droit d'y occuper une place honorable ; les autres, grands ou petits, doivent en subir la justice. Persuadé qu'on ne doit punir que pour l'exemple, révéler les fautes que pour en prévenir de pareilles, je ne tirerai point de l'oubli des faits isolés, sans conséquence pour l'État, et dont tout le fruit serait de mortifier gratuitement une famille. Mais je montrerai, quels qu'ils soient, les coupables envers la nation. D'après ce plan, je parlerai de subalternes qui ont influé dans les affaires. L'éclat de leur opulence actuelle et de leurs titres usurpés servira à porter la lumière dans l'obscurité primitive, où ils fabriquaient les ressorts de leur fortune et des malheurs de l'État, sans prévoir qu'ils dussent jamais comparaître au tribunal de l'histoire. Ce sont les cadavres des criminels que l'on expose à la vue des scélérats de leur espèce.

Comme il y a souvent plus à blâmer qu'à louer dans la plupart des hommes, un historien fidèle peut aisément être soupçonné de satire. Mon caractère en est fort éloigné. Ceux qui m'auront connu, et peut-être y en aura-t-il en-

core beaucoup quand mon ouvrage paraîtra, attesteront ma probité, ma franchise, et j'ose dire la bonté de mon cœur. Je n'ai point eu d'ennemi qui ne le fût par son propre vice, et la réputation de mes amis pourra cautionner la mienne. Ma façon de penser, de parler et d'écrire était assez publique lorsqu'on m'a confié la fonction d'historiographe. On savait que je n'étais pas un écrivain servile, et quelques gens m'accusaient du contraire. Je demanderais pardon au lecteur de ce que je dis de moi, s'il n'y avait pas des circonstances, et celle-ci en est une, où il est permis et même de devoir de se rendre une justice aussi libre qu'exacte. Si l'on trouve quelques-uns de mes jugements trop sévères, qu'on examine les faits, et qu'on juge soi-même. On remarquera quelquefois dans ces mémoires l'indignation d'un citoyen, et je ne prétends pas la dissimuler; mais tout lecteur désintéressé ne m'accusera jamais de partialité ni d'injustice. Il sentira avec quelle satisfaction je rapporte une action louable, et combien je suis affligé de n'en pas avoir des occasions plus fréquentes.

Je n'ai cherché que la vérité; je ne la trahirai point. Je n'ai jamais pensé qu'en me chargeant d'écrire une histoire, on m'ait pris pour l'organe du mensonge. En tout cas, on se serait fort trompé.

(DUCLOS.)

MÉMOIRES SECRETS

SUR LE RÈGNE

DE LOUIS XIV

LA RÉGENCE

ET LE RÈGNE

DE LOUIS XV

RÈGNE DE LOUIS XIV (1).

L'histoire du règne de Louis XV commence presque à la naissance de ce prince, né le 15 février 1710; il parvint à la couronne le 1er septembre 1715, à l'âge de cinq ans et demi.

Pour mieux faire connaître les changements qui sont arrivés dans le gouvernement et dans les mœurs de la nation, je remonterai aux dernières années de Louis XIV.

La guerre de la succession d'Espagne, la seule peut-être que ce prince ait entreprise avec justice, mit la France à

(1) Les notes signées D... sont de Duclos; celles qui sont signées V... sont de l'abbé de Vauxcelles, qui les avait placées en marge de son exemplaire des *Mémoires secrets*; et enfin celles qui ne sont pas signées ont été mises par le nouvel éditeur.

denx doigts de sa ruine; et, si l'on réfléchit sur nos malhenrs, on verra que nous ne devons les imputer qu'à nous-mêmes, et attribuer notre salut à la fortune.

Louis XIV, en plaçant un de ses petits-fils sur le trône d'Espagne, devait bien supposer que cet accroissement de puissance dans sa maison réveillerait la jalousie et la crainte de l'Europe.

L'Angleterre et la Hollande reconnurent d'abord Philippe V; la Savoie et la Bavière se déclarèrent pour lui; l'Empereur seul fit des protestations; les autres puissances restèrent neutres. Tout paraissait tranquille, et tout fut bientôt en armes. Puységur (1) se mit, sans obstacle, en possession des Pays-Bas. Si l'on eût pris la précaution de retenir les garnisons hollandaises qui occupaient les places, jusqu'à ce que Philippe V fût affermi sur le trône, on mettait la Hollande hors d'état d'entrer en guerre. Il n'y a jamais eu d'expérience pour notre gonvernement; nous éprouvons toujours les mêmes disgrâces, parce que nous faisons toujonrs les mêmes fautes. Nous venons de voir dans la guerre présente, en 1755, les Anglais enlever nos matelots, sans crainte de représailles. En faisant parade de modération, nous n'avons excité que le mépris, et nous nous sommes mis hors d'état de défense. Suivons notre conduite dans la guerre de la succession. La voix publique oblige d'envoyer d'abord en Italie Catinat, d'autant plus capable d'y inspirer la confiance, qu'il y avait remporté deux victoires à Staffarde et à la Marsaille; mais on confie en même temps les troupes d'Espagne au prince de Vaudemont, Lorrain, créature née de l'Empereur, ami déclaré du roi d'Angleterre Guillaume III, et père d'un général de l'armée ennemie.

(1) Jacques François de Chastanet, marquis de Puységur, maréchal de France, né à Paris en 1655, mort le 15 août 1753, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Catinat s'aperçoit que le duc de Savoie (1), notre allié apparent, notre ennemi caché, en combattant pour nous en soldat, nous trahit comme général; il en donne avis. Le caractère connu de Victor suffit pour appuyer les soupçons; mais Catinat n'a pas la faveur de la cour; et, lorsqu'on est forcé de le croire, il est déjà rappelé, pour prix de sa prudence, et remplacé par le maréchal de Villeroi, protégé de madame de Maintenon.

Les choix du roi n'étaient pas toujours approuvés, mais ils étaient toujours applaudis. La cour s'empressa de complimenter le nouveau général. Le maréchal de Duras (2) fut le seul qui lui dit : *Je garde mon compliment pour votre retour;* il en fut dispensé.

Villeroi, s'étant laissé prendre dans Crémone, les ennemis le rendirent sans rançon, ce qui nous coûta plus cher que si l'on eût payé pour le retenir. Le chevalier de Lorraine, son ami, voulut lui persuader de quitter l'armée pour la cour. Villeroi le refusa, prétendant, disait-il, par des succès brillants, réparer son malheur; car c'est toujours ainsi que l'ineptie nomme ses fautes. Après la perte de la bataille de Ramillies et quatre ans d'incapacité prouvée en Flandre comme en Italie, bafoué du public, chansonné par les soldats, bons juges des généraux, il ne céda qu'aux ordres du roi en quittant l'armée. Sa protectrice n'osa le soutenir; on écoutait encore la voix de la nation.

Si la faveur plaçait les généraux, il en était ainsi des ministres. Le département de la guerre était entre les mains du plus honnête homme, mais aussi du plus incapable de son emploi.

(1) Victor-Amédée, duc de Savoie, depuis roi de Sicile, et ensuite de la Sardaigne. (D.)

(2) Mort en 1704, père du maréchal d'aujourd'hui en 1760. (D.)

Chamillard (1), produit à la cour pour faire la partie du roi au billard, était conseiller au parlement. La dissipation du courtisan nuisit à l'application du magistrat. Il négligea un procès dont il était rapporteur. La partie condamnée lui fit voir qu'il avait oublié une pièce décisive; et il s'agissait de vingt mille livres. Chamillard, dont la fortune était très-bornée, se condamna lui-même sur-le-champ, courut tout Paris pour emprunter la somme, la restitua au plaideur, et renonça dès ce moment à sa profession.

Ce trait m'en rappelle un du même genre, que le lecteur honnête ne regardera pas comme une digression déplacée. Courtin, intendant de Picardie, ménagea tellement les terres du duc de Chaulnes, son ami, qu'il s'aperçut enfin qu'il avait surchargé de quarante mille livres d'autres paroisses; il les paya et demanda son rappel. Sur les instances qu'on lui fit pour le faire rester, il répondit qu'il ne voulait ni se ruiner, ni passer sa vie à faire du mal (2).

Le goût du roi pour Chamillard lui fit supposer tous les talents du ministère; d'ailleurs ce prince croyait les lui inspirer. Les malheureuses influences des ministres incapables ne se bornent pas à leurs personnes. Il fallut que le duc de la Feuillade, dont l'unique mérite était d'être gendre de Chamillard (3), commandât notre armée au siége de Turin; car le duc d'Orléans (4), depuis régent, chef en apparence,

(1) Michel de Chamillard, contrôleur général des finances en 1699, ministre de la guerre en 1701, mort en 1721.

(2) Courtin fut depuis ambassadeur à Londres et conseiller d'État. Il maria sa fille avec Roque de Varangeville, gentilhomme normand, ambassadeur à Venise. La présidente de Maisons et la maréchale de Villars étaient filles de ce Varangeville. (D.)

(3) Louis, duc de la Feuillade, né en 1673, maréchal de France en 1724, mort le 28 janvier 1725.

(4) Philippe, duc d'Orléans, né le 4 août 1674, fils de Monsieur, frère de Louis XIV, et de Charlotte-Élisabeth de Bavière, avait épousé mademoiselle de Blois, fille du roi et de madame de Montespan.

était en tutelle sous la Feuillade et Marsin. Ce prince, qui avait des talents militaires, voulut inutilement sortir des lignes pour attaquer le prince Eugène (1): la Feuillade s'y refusa; et Marsin, intérieurement de l'avis du prince, n'osa pas insister contre celui d'un gendre de ministre; tout son courage se borna à se faire tuer en combattant.

Tels sont les effets de la puissance des ministres. Ce fut ce qui donna occasion au comte de Grammont de répondre au roi, qui s'étonnait de la stupidité d'un ambassadeur à notre cour : *Vous verrez, sire, que c'est le parent de quelque ministre.*

Cependant le caractère de la nation était encore entier, et le cœur du soldat français a toujours été le même. Après la bataille d'Hochstett, Marlborough (2) ayant reconnu, parmi les prisonniers blessés, un soldat qu'il avait remarqué dans l'action, lui dit : *Si ton maître avait beaucoup de soldats comme toi, il serait invincible. Ce ne sont pas*, répondit le prisonnier, *les soldats comme moi qui lui manquent, ce sont les généraux comme vous.* Il y en avait; mais...... Si Louis XIV n'eût suivi que ses propres lumières, il eût puni et récompensé avec assez de discernement. Il a fait des exemples dont nous avons perdu l'usage, quoique nous en ayons eu des occasions très-graves. La Boulaie fut mis à la Bastille, pour avoir rendu Exiles; la Mothe exilé, pour avoir remis Gand; la Jonquière dégradé des armes, pour avoir mal défendu le Port-Mahon; le prince de la Tour-d'Auvergne (3), Langallerie (4) et Bon-

(1) François de Savoie, dit le *Prince-Eugène*, né à Paris le 18 octobre 1663, mort le 21 avril 1736.

(2) Jean Churchill, duc de Marlborough, né en 1650, mort le 17 juin 1722.

(3) Ce prince d'Auvergne était neveu du cardinal de Bouillon et frère cadet de l'abbé, depuis cardinal d'Auvergne, qui lui avait cédé son droit d'aînesse. (D.)

(4) Des Gentils, marquis de Langallerie, lieutenant général, après

neval (1) furent pendus en effigie, pour désertion aux ennemis.

Le même esprit de justice fit donner la pairie au maréchal de Boufflers, qui fit dans Lille la plus belle défense. Les ennemis avaient été les premiers à lui donner des marques de distinction. Le prince Eugène le conduisit lui-même à Douai, le plaçant avec le chevalier de Luxembourg (2) dans le fond du carrosse, se mettant seul sur le devant, et fit commander l'escorte par le prince d'Auvergne, déserteur de France. Ces honneurs, de la part du prince Eugène, étaient d'autant plus remarquables, que, dans tout le cours de cette guerre, il traita généralement nos prisonniers avec hauteur et dureté.

Il haïssait personnellement le roi. Après la bataille d'Oudenarde, en 1708, adressant la parole à Biron, prisonnier, et depuis maréchal de France, en 1735, qui dînait entre lui et Marlborough, il loua beaucoup la valeur que les Suisses avaient montrée. *C'est une belle charge*, ajouta-t-il, *que celle de colonel général des Suisses; mon père l'avait; à sa mort, mon frère pouvait lui succéder; le roi lui préféra un fils naturel. Le roi est le maître; mais on n'est pas fâché quelquefois de faire repentir du mépris.*

avoir déserté aux ennemis en 1706, imagina ensuite de se faire chef d'une espèce de théocratie. Il s'engagea, par un traité signé avec un pacha, à s'emparer de Rome et de l'Italie pour le sultan, moyennant un secours de troupes soudoyées par les Turcs, et quelques vaisseaux. Il devait avoir, pour récompense, quelques îles de l'Archipel, qu'il tiendrait en souveraineté, sous la protection de la Porte. Ses folies firent tant d'éclat que l'empereur le fit enlever et enfermer dans le château de Raab ou Javarin, en Hongrie, où il mourut en 1717. (D.)

(1) C'est ce comte Bonneval qui revint pendant la régence, et obtint des lettres de grâce, épousa une Biron, et passa depuis en Turquie, où il est mort dans la dignité de bacha à trois queues. (D.) — Voyez, sur Bonneval, les *Mélanges* de Boisjourdain.

(2) Le chevalier de Luxembourg, nommé ensuite prince de Tingry, enfin maréchal de Montmorency. (D.)

Marlborough, bien différent du prince Eugène, eut toujours les plus grands égards pour ses prisonniers, et donna l'exemple des procédés d'humanité qui ont régné depuis dans les guerres.

Louis, que la prospérité avait enivré, ne manqua ni de constance ni de courage dans ses disgrâces. A l'âge do soixante-dix ans, il forma le projet de commander ses armées en personne, et de reprendre Lille. Il n'était plns question, comme dans ses premières campagnes, de traîner à sa snite un faste asiatique : tout devait être porté au nécessaire. Le plan de cette campagne se concertait entre le roi, Chamillard, les maréchaux de Boufflers et de Villars. On ne voulait le déclarer à madame de Maintenon qu'au moment du départ, pour la dispenser du voyage. Elle en fut instruite, et fit avorter le projet; mais elle résolut aussi de punir Chamillard d'avoir été fidèle au secret du roi. Tant que le ministre n'avait fait des fautes que contre l'État, il avait été protégé : dès ce moment, elle releva tout ce qu'elle avait excusé, et la place de Chamillard fut donnée à Voysin (1), nouvelle créature de madame de Maintenon, et qui n'était pas d'nn caractère à suivre son devoir an préjudice des volontés de sa protectrice. On n'était pas encore dans l'usage d'exiler les ministres qu'on renvoyait. Le roi revoyait sans peine ceux qu'il avait disgraciés, témoin Arnaud de Pomponne (2), qui revint en place; témoin Chamillard lui-même, à qui le roi permit dans la suite de le venir voir, et qu'il recevait avec attendrissement.

Madame de Maintenon fut plns implacable. Chamillard s'était retiré dans une petite terre (l'Étang) peu distante de Versailles; ses parents et amis allèrent l'y voir. Elle en fut cho-

(1) Daniel-François Voysin, né en 1654, chancelier de France en 1714, mort le 2 février 1717.

(2) Simon Arnaud, marquis de Pomponne, né en 1618, mort le 26 septembre 1699.

quée, et, le trouvant trop près de la cour, lui fit dire de s'en éloigner; de sorte qu'il fut obligé d'acheter, dans le Maine, la terre de Courcelle, où il se réfugia contre une persécution ignorée du roi seul.

Nos armes ne furent pas plus heureuses sous Voysin que sous Chamillard. Je ne m'arrête point sur des événements dont les histoires sont pleines. Il suffit de considérer que la perte des batailles d'Hochstett, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, de Malplaquet; la prise de Tournay, de Lille et de quantité d'autres places, mettaient les ennemis en état de pénétrer dans l'intérieur du royaume. Des partis vinrent jusqu'aux portes de Paris, et enlevèrent le premier écuyer, qu'ils prirent pour le Dauphin (1). D'un autre côté, le fanatisme des Cévennes, enflammé par celui des persécuteurs, formait une armée de révoltés dont un gouvernement sage aurait fait des défenseurs. Ce monarque si absolu, qui, après cinquante ans de victoire, avait offensé les souverains par sa hauteur, alarmé l'Europe par ses conquêtes, ruiné ses sujets par son faste, était près d'abandonner sa capitale pour se retirer au delà de la Loire. Ce prince, qui tant de fois avait dicté les conditions de la paix, était réduit à l'implorer sans pouvoir l'obtenir. Pressé de toutes parts, dénué de secours : *Je ne puis donc*, dit-il en plein conseil, et versant des larmes, *je ne puis faire ni la paix ni la guerre.*

Les impôts dont les peuples étaient accablés ne suffisaient pas aux dépenses nécessaires. La surcharge des impositions, la dureté de la perception, tarissaient chaque jour la source des richesses de l'État. Les ministres de ce temps-là ne soupçonnaient pas, et ceux d'aujourd'hui semblent ignorer encore, que l'impôt forcé est destructif de l'impôt même; ou

(1) Louis, Dauphin de France, né à Fontainebleau le 1er novembre 1661, avait épousé Marie-Christine de Bavière.

plutôt la plupart des ministres n'ont, dans tous les temps, pensé qu'à jouir de leur place, sans la remplir; à plaire au roi en satisfaisant le besoin ou la fantaisie du moment, sans s'inquiéter du sort de l'État. La levée des milices dépeuplait les campagnes des sujets les plus nécessaires. J'ai vu, dans mon enfance, ces recrues forcées conduites à la chaîne comme des malfaiteurs. Pour dérober au roi la connaissance de ces horreurs, on faisait paraître devant lui une troupe de bandits bien payés, qui juraient au nom de tout un peuple.

Au fléau de la guerre s'était joint celui de la famine. L'hiver de 1709 avait détruit le germe des moissons. La misère fut extrême dans les campagnes, dans les villes et jusque dans Paris. Le luxe même, le dernier sacrifice que l'on fait, n'osait paraître. Les seuls en état de s'y livrer le renfermaient dans l'intérieur de leurs maisons. Les étrennes d'usage à la cour furent supprimées, et celles de quarante mille pistoles, que le trésor royal présentait au roi, furent envoyées pour aider au payement des troupes.

La faim éteint tout autre sentiment; les clameurs s'élevèrent. Les placards injurieux s'affichaient aux carrefours, aux pieds des statues du roi. Le Dauphin n'osait plus venir à Paris, au milieu d'un peuple qui le suivait avec des cris de douleur, lui demandait du pain, et à qui il ne pouvait en donner.

Pour satisfaire aux besoins les plus urgents, le roi, en 1709, fit convertir sa vaisselle en espèces, et accepta celle qu'on lui offrit. Cette opération se fit contre l'avis du chancelier de Pontchartrain (1) et du contrôleur général Desmarets (2).

(1) Louis Phelipeaux, comte de Pontchartrain, né en 1648, chancelier de France en 1699, mort le 22 décembre 1727.

(2) Nicolas Desmarets, neveu de Colbert, contrôleur général des finances en 1700, mort en 1721.

Ils représentaient que cette faible ressource manifestait notre misère aux ennemis sans y remédier. Le total, en effet, ne monta pas à trois millions. La même chose s'était pratiquée avec aussi peu de succès en 1688, quoique le roi y eût sacrifié des meubles de toute espèce, dont le travail était d'un prix inestimable. On a recouru, dans la guerre présente, à ce moyen avec plus de raison, puisque le prêt des troupes allait manquer.

L'établissement du dixième des revenus, en 1710, fut d'une tout autre importance pour l'État, et en fit peut-être le salut, quoiqu'on ne le levât pas avec la rigueur qu'on a exercée depuis. Les autres impôts étaient déjà si multipliés, que cette nouvelle surcharge excita beaucoup de murmures. Les états de Languedoc allèrent jusqu'à offrir d'abandonner au roi l'administration de tous leurs biens, pourvu qu'on leur en délivrât le dixième net. Cependant les états de cette province ne manquent pas de complaisance. Asservis au corps épiscopal, ils suivent toutes les impulsions de cet ordre, composé de cadets de noblesse, presque tous nés ou élevés dans l'indigence, et qui, parvenus à l'opulence par les grâces du roi, et en désirant encore, n'ont rien à lui refuser; d'ailleurs le poids des charges porte légèrement sur le haut clergé. C'est de cette assemblée qu'est sorti le projet de la capitation, projet que Pontchartrain, tout contrôleur général qu'il était alors, rejeta longtemps par l'abus qu'il en prévoyait. Ce zèle ecclésiastique et désintéressé vient encore de donner l'idée d'une taxe sèche de dix-sept millions. Sous prétexte de rétablir la marine, l'archevêque de Narbonne, la Roche-Aymon, maître des états par les prérogatives de sa place, s'avise, pour faire sa cour, d'offrir un vaisseau; les états n'osent le contredire : les autres provinces et les différents corps sont obligés de suivre cet exemple, sous peine de passer pour mal

affectionnés. Le prélat, un des plus bornés de son ordre (1), et peut-être par là même élevé de la pauvreté aux plus hautes dignités de l'Église, est fait à l'instant premier duc et pair ecclésiastique, en attendant le chapeau de cardinal.

Louis XIV résista longtemps à la proposition du dixième. Le jésuite Tellier (2), son confesseur, le voyant rêveur et triste, lui en demanda le sujet. Le prince lui dit que la nécessité des impôts ne l'empêchait pas d'avoir des scrupules qui augmentaient sur le dixième. Tellier lui dit que ces scrupules étaient d'une âme délicate; mais que, pour le soulagement de sa conscience, il consulterait les casuistes de sa compagnie. Peu de jours après, l'intrépide confesseur assura son pénitent qu'il n'y avait pas matière à scrupule, parce que le prince était le vrai propriétaire, le maître de tous les biens du royaume. « Vous me soulagez beaucoup, dit le roi, me voilà tranquille. » Sur la décision du jésuite, l'édit fut publié.

Les secours que Louis XIV tirait de ses sujets commencèrent à lui faire sentir qu'un roi est un homme qui a besoin de ses semblables. Le préambule de l'édit du dixième est d'un style moins despotique que les édits précédents. Ce

(1) On a réimprimé au bout de cinquante ans la liste de sa licence en Sorbonne, pour montrer qu'il avait eu le dernier rang. Il n'en est pas moins arrivé à tout en rampant. On fit une estampe où on le représentait poignardant la province de Languedoc et rougissant sa calotte dans le sang de la malheureuse province. Je n'ai pas connu d'homme plus ignorant; mais il faut tout dire : il avait du talent pour gouverner. Ses diocèses étaient bien conduits. Il a eu, comme un autre, son oraison funèbre; elle n'est même pas mauvaise, et le plaisant est qu'elle fut faite par un pauvre évêque *in partibus* à qui il n'avait rien fait donner. (V.)

(2) Michel Letellier, né en 1643 en Normandie, mort le 2 septembre 1719.

prince, dans ses temps de prospérité, choqué qu'un magistrat eût dit : *Le roi et l'État*, l'interrompit en disant : *L'État, c'est moi*. Cela doit être, quand le chef ne se sépare pas lui-même du corps. Les lois font la sûreté des princes qui les respectent.

L'adversité parut changer un peu les idées de Louis XIV. Le prévôt des marchands, Bignon, étant venu, à la tête de la ville, haranguer le roi pendant le siége de Lille, le roi, touché du zèle de ses sujets, se servit du mot de *reconnaissance;* mais il ne put s'empêcher de laisser paraître l'altération que lui causait un terme si nouveau de sa part. Ses égards s'étendaient alors jusque sur des particuliers dont il avait besoin. Samuel Bernard (1) ayant refusé des engagements assez forts pour des fournitures d'argent, le contrôleur général Desmarets lui donna un rendez-vous à Marly, où l'ayant présenté au roi, ce prince fit à Bernard le plus grand accueil. La tête du financier fut enivrée de la réception, et il fit tout ce que voulut Desmarets.

Les revers que Louis XIV éprouvait furent encore aggravés dans les conférences tenues à Gertruidenberg. Le prince Eugène et Marlborough y firent les propositions les plus dures, sans néanmoins s'écarter, dans les expressions, du respect qu'ils devaient personnellement au roi; au lieu que les Hollandais parlèrent en bourgeois insolents qui abusent de leur fortune. Les conditions que les ennemis exigeaient prouvaient assez qu'ils ne voulaient absolument point de paix, et tendaient à l'invasion et au démembrement du royaume. Louis allait jusqu'à offrir des subsides pour aider à détrôner

(1) Fils du graveur de ce nom et financier enrichi sous Chamillard. Ses deux fils avaient pris le nom, l'un de président de Rieux, l'autre de comte de Coubert. Samuel Bernard mourut en 1732.

son petit-fils, Philippe V. Ils prétendaient qu'il s'en chargeât seul. Tous les Français en furent indignés, et l'on fut forcé de continuer la guerre (1).

Il serait assez difficile de juger quel eût été le sort de la France, si les intérêts n'eussent changé par la mort de l'empereur Joseph. Si les Anglais ne voulaient pas voir une branche de la maison de France sur le trône d'Espagne, ils craignaient autant la réunion de cette couronne à celle de l'Empire sur une tête de la maison d'Autriche, et commencèrent à écouter les propositions de la France. Marlborough devint suspect à la reine d'Angleterre; et la femme de ce général, commençant à déplaire par des tracasseries de cour, fut bientôt d'autant plus insupportable à la reine qu'elle en avait été la favorite. Le commandement fut ôté à Marlborough et donné au duc d'Ormond (2). Dans ces circonstances, l'impératrice douairière, mère de l'empereur Joseph, écrivit à Louis XIV, pour lui faire part de la mort de ce fils; elle ajoutait que sa consolation était l'espérance de voir bientôt son second fils roi d'Espagne et des Indes, etc. On juge bien que la lettre fut renvoyée sans réponse.

L'intrépidité froide de Philippe V dans les combats lui avait

(1) J'ai lu, dans un mémoire signé de la main du prince Eugène, le plan et les moyens détaillés et très-bien combinés du démembrement de la France. Tercier *, mon confrère de l'Académie des belles-lettres, qui faisait, pour le premier Dauphin, l'extrait des plus importantes négociations, me communiqua ce mémoire. Nous doutions de la signature; mais, après l'avoir confrontée à celles de plusieurs lettres du prince Eugène, nous n'avons pu la méconnaître. Comment ce mémoire nous est-il parvenu ? Je l'ignore. Il doit être au dépôt. (D.)

(2) Jacques Butler, duc d'Ormond, né en 1665, mort en 1747.

* Jean-Pierre Tercier, né à Paris en 1704, premier commis des affaires étrangères et censeur royal, charge dont il fut obligé de se démettre pour avoir donné son approbation au livre de l'*Esprit* d'Helvétius, membre de l'Académie des inscriptions en 1747, mort en 1767.

gagné le cœur des Espagnols. S'il n'avait pas les talents d'un général, il avait du moins la sagesse de ne pas décider des opérations militaires; mais dans l'action, à Luzara, il était au milieu du feu, examinant tout avec une curiosité tranquille, et s'en expliquant ensuite avec autant de discrétion que de discernement, nommant ceux dont il avait distingué la valeur, et ne parlant qu'en général des faiblesses qu'il avait remarquées.

L'armée de ce prince manquait souvent des choses les plus nécessaires. Comment au plus fort d'une guerre qu'on pouvait nommer guerre civile, les finances d'Espagne n'eussent-elles pas été en désordre, puisque, dans les temps les plus tranquilles de la monarchie, l'État a souvent éprouvé des détresses? Depuis que les rois d'Espagne, devenus maîtres des mines du Mexique et du Pérou, ont sacrifié les richesses réelles aux richesses de fiction, les Espagnols ne sont plus à cet égard que les caissiers de l'Europe. Ce qui a fait dire par Boccalini, que *l'Espagne est à l'Europe ce que la bouche est au corps : tout y passe et rien n'y reste* (1).

Philippe V éprouva que la plus grande ressource d'un roi est l'amour de ses sujets. La nation espagnole, celle où l'honneur s'est le mieux conservé, jalouse du serment qu'elle avait fait à Philippe, fit des actes héroïques pour l'y maintenir, et y parvint seule. Les Espagnols livrèrent leur argenterie pour le payement des troupes; celle des églises y fut employée;

(1) J'ai lu, dans une lettre de l'évêque de Rennes, Vauréal, notre ambassadeur à Madrid en . . . ., que les conseillers d'Aragon, n'étant pas payés de leurs gages, avaient prié le roi de leur permettre de demander l'aumône. Je ne dois pas oublier à ce sujet qu'en 1701, il arriva par la flottille, pour le général des jésuites, une caisse de chocolat. La pesanteur ne répondant pas à l'étiquette, on l'ouvrit, et l'on y trouva des billes d'or recouvertes de chocolat. Le gouvernement en fit faire de la monnaie, et l'on envoya une vraie caisse de chocolat aux jésuites, qui n'osèrent réclamer autre chose. (D.)

l'honneur étouffa, chez un peuple dévot, des scrupules dont l'hypocrisie se serait prévalue ailleurs. Les curés ne prêchaient que la fidélité au roi. On déclara ennemi de l'État quiconque ne concourrait pas au salut commun. L'archiduc, au milieu de Madrid, ne put empêcher le peuple de crier : *Vive Philippe V!* (1) Le marquis de Mansera, homme centenaire, voulait suivre le roi dans sa retraite ; mais ce prince le lui défendit. L'archiduc essaya de se faire prêter serment par Mansera, qui répondit qu'il l'avait prêté au roi et ne le trahirait pas. L'archiduc respecta la vertu de ce vieillard et le laissa tranquille (2).

La dernière classe des sujets ne montrait pas moins de fidélité que les grands. La reine, obligée de sortir de Madrid, confia toutes ses pierreries, et entre autres la fameuse perle la Pérégrine, à un valet français, nommé Vasu, qui les apporta en France.

Cette princesse, fille du duc de Savoie, Victor Amédée, et sœur cadette de la duchesse de Bourgogne, était adorée des Espagnols, et sa mémoire y est encore en vénération. Longtemps depuis sa mort, le peuple voyant passer la seconde femme de Philippe V, continuait de crier : *Viva la Savoyana!* Supérieure à toutes les disgrâces, elle ne parut jamais touchée que des maux de ses sujets : aucun péril n'ébranla son courage. Si elle eût perdu la couronne d'Espagne, elle était déterminée à passer dans les Indes. Elle mourut le 14

(1) Un trait que sa singularité peut faire excuser dans des mémoires, c'est que l'archiduc étant maître de Madrid, les courtisanes les plus perdues se répandirent parmi ses troupes, et en firent périr plus qu'une bataille. Pour ne pas rendre équivoque leur patriotisme, elles se vantaient de s'être refusées aux troupes du roi. (D.)

(2) Il mourut à cent sept ans, n'ayant vécu bien des années que de chocolat et de fruits glacés. (D.)

février 1714, trop tôt pour le bonheur des peuples et l'exemple des rois (1).

Jamais l'archiduc ne dut mieux comprendre qu'il ne régnerait pas en Espagne, que lorsqu'il fut maître de la capitale. Si la force donne des trônes, ils ne s'affermissent que par l'amour des peuples. L'archiduc ne vit dans Madrid qu'éloignement pour lui et attachement pour Philippe. Cependant la guerre continua encore quelque temps entre eux depuis la pacification des autres puissances.

Pendant que Louis XIV éprouvait toutes les disgrâces de la guerre, il eut à soutenir les plus grands malheurs domestiques. Il vit, en moins d'un an, s'éteindre trois générations. Le Dauphin, son fils unique, meurt le 14 avril 1711. Le duc de Bourgogne (2), devenu Dauphin, meurt l'année suivante, le 18 février, n'ayant survécu que six jours à sa femme, morte le 12. Trois semaines après, le 8 mars, le duc de Bretagne, l'aîné de leurs fils, les suivit au tombeau. Paris vit le même char funèbre renfermer le père, la mère et l'enfant. Le duc d'Anjou, aujourd'hui Louis XV, unique rejeton de la ligne directe, fut à deux doigts de la mort. La duchesse de Ventadour, sa gouvernante, par un amour d'autant plus courageux qu'elle osait se charger de l'événement, éloigna les médecins, et, pleine des idées funestes qui naissaient de tant de morts précipitées, lui donna du contre-poison (3). Que ce re-

(1) Voyez, sur cette reine d'Espagne, *la Régence*, par J. Michelet. Chamerot, 1863, in-8.

(2) Louis, duc de Bourgogne, né le 6 août 1682, avait épousé, en 1697, Adélaïde de Savoie.

(3) Cet antidote fut donné par la comtesse de Vérue, qui l'avait apporté de Turin, où elle avait été empoisonnée, étant maîtresse du duc de Savoie, Victor. (D.)

mède ait été nécessaire ou non, on eut le bonheur de conserver un enfant si précieux à l'État.

Le public ne trouva rien que de naturel dans la mort du premier Dauphin, attaqué de la petite vérole; mais il n'en fut pas ainsi de la mort du duc, de la duchesse de Bourgogne et du duc de Bretagne. Enlevés tous trois presqu'au même instant, on ne doutait point que ce ne fût l'effet du poison. Fagon (1), premier médecin du roi, et Boudin, médecin des enfants de France, le disaient sourdement avec une timidité apparente et concertée, qui n'en était que plus persuasive. Maréchal (2), premier chirurgien, soutenait le contraire, et citait plusieurs exemples récents de pareilles maladies; mais il paraissait moins persuadé lui-même, que chercher à consoler le roi en écartant des images noires. Le jeune duc d'Anjou, faible et languissant, qu'on disait arraché à la mort par un antidote, semblait prouver que le père et la mère avaient péri par le poison. On ajoutait que le premier accès de la maladie de la duchesse de Bourgogne avait été une douleur vive à la tempe, suivie de la fièvre, après une prise de tabac d'Espagne; que, sur cette déclaration de la princesse, on avait inutilement cherché la tabatière, qui ne s'était plus trouvée.

Ces soupçons, répandus dans tout le royaume, tombaient uniquement sur le duc d'Orléans, depuis régent, et formèrent bientôt un cri d'accusation publique. Il en fut si consterné, qu'il demanda au roi de se constituer prisonnier avec Hombert, célèbre chimiste, dont il avait pris des leçons, jusqu'à ce que la calomnie fût démontrée et détruite. Le roi, prévenu par les ennemis de son neveu, fut près d'accepter sa proposi-

(1) Gui-Crescent Fagon, né en 1638, mort le 11 mars 1718.

(2) Georges Maréchal, né à Calais en 1658, premier chirurgien du roi en 1703, mort en 1736.

tion; mais il en fut détourné par Maréchal, qui eut le courage de représenter qu'un tel éclat ne servirait qu'à tourner en certitude dans l'imagination du peuple des soupçons qui se détruiraient d'eux-mêmes; au lieu que la justification du duc d'Orléans laisserait toujours à sa réputation la tache d'une accusation indigne de lui, et que la démonstration de son innocence passerait encore pour l'indulgence d'un roi qui ne veut pas déshonorer son sang. Maréchal rappela à ce sujet au roi ce qu'il lui avait entendu dire à lui-même sur son neveu.

Le duc d'Orléans avait eu une maladie pendant laquelle Maréchal l'avait vu assidûment. Ils eurent ensemble plusieurs conversations sur des matières de sciences. Maréchal, frappé de l'étendue d'esprit et de la quantité de connaissances de ce prince, en parla au roi. « Sire, lui dit-il, si M. le duc d'Orléans était un simple particulier sans fortune, il aurait plus de dix moyens de gagner honnêtement sa vie, et c'est le meilleur homme du monde. » Le roi, en convenant des talents du prince, acheva de le peindre par un seul trait: *Savez-vous*, dit-il, *ce que c'est que mon neveu? c'est un fanfaron de crimes.*

L'affaire en resta là; mais les soupçons ont subsisté longtemps (1). On ne voulait pas faire attention que Fagon et Boudin étaient intéressés à justifier l'insuffisance de leur art. Le premier était la créature de madame de Maintenon, dont il partageait le ressentiment contre le duc d'Orléans, qui se l'é-

(1) Voyez les *Philippiques* de Lagrange-Chancel. M. de Lescure, dans les notes de l'édition qu'il a donnée de cet ouvrage, a discuté ces calomnies et a parfaitement démontré combien elles étaient peu fondées. — Tout ceci est pris dans les mémoires de Saint-Simon, pleins de la plus épouvantable haine contre le duc du Maine et madame de Maintenon. Duclos était plein tout à la fois de probité et de malice. Il était porté à croire qu'un récit malin était vrai, et qu'un récit vrai devait être malin. (V.)

tait attiré par des propos indiscrets sur elle. Le second perdait tout à la mort des princes, devait son existence à Fagon, et s'était déjà tellement aliéné le duc d'Orléans, qu'il croyait en avoir tout à craindre dans la suite, s'il ne travaillait à le perdre. Madame de Maintenon avait des desseins plus intéressants qu'une petite vengeance de femme.

Elle ne pouvait pas croire la mort du roi fort éloignée. Pendant la minorité dn successeur, Philippe V restant en Espagne, la régence regardait le duc de Berri (1), dont le génie serait aisément subjugué par celui du duc d'Orléans. Si le duc de Berri mourait, ce qni en effet arriva, le duc d'Orléans se trouverait régent. Elle imagina donc, pour sa propre sûreté, si elle survivait au roi, de se faire un appui contre un prince qu'elle redoutait.

De tout temps elle avait travaillé à l'élévation des enfants naturels du roi, et snrtout à celle du duc du Maine (2), dont elle avait été la gouvernante. Nons verrons par quels degrés le roi tâcha d'élever ses enfants naturels au comble de la puissance.

Madame de Maintenon, voulant perdre le duc d'Orléans dans l'esprit du public, n'y trouvait que trop de facilité. Ce prince, incapable d'une action noire ou basse, avait, à force d'imprudences, d'indiscrétions et de mœurs crapuleuses, donné de lui la plus mauvaise opinion, que l'idée même qu'on avait de son esprit aggravait encore. On parlait souvent alors d'empoisonnement, et les soupçons, ayant été une fois dirigés contre le duc d'Orléans, se réveillaient à chaque occasion.

(1) Charles, duc de Berri, né le 30 août 1686, avait épousé en 1710 Mademoiselle d'Orléans, fille du futur régent.

(2) Lonis-Auguste de Bourbon, duc dn Maine, fils de Louis XIV et de madame de Montespan, né en 1670, légitimé en 1673, mort le 14 mai 1736.

Un cordelier (1), nommé Augustin le Marchand, d'un couvent de Poitou, ayant apostasié, s'était engagé dans les troupes françaises qui servaient en Espagne. Il déserta depuis et passa dans celles de l'archidue. Sans m'arrêter sur les différentes aventures de ce misérable, il suffit de dire qu'il fut véhémentement soupçonné d'avoir de mauvais desseins contre le roi d'Espagne, et allait être arrêté, lorsqu'il prit la fuite. Chalais, neveu de la princesse des Ursins, se mit sur ses traces et l'atteignit à Bressuire en Poitou, dans un couvent de cordeliers. On le conduisit à la Bastille, où le lieutenant de police d'Argenson (2) fut seul chargé de l'interroger. On trouva dans un sac que ce moine portait sur lui, des paquets d'arsenic, dont il prétendait se servir pour différents remèdes. Sa vie passée, ses correspondances chez les Autrichiens, et plusieurs contradictions ou obscurités dans ses réponses, donnèrent lieu de croire qu'il était un instrument de la maison d'Autriche, contre laquelle on était alors horriblement prévenu. On ne doutait point que Mansfeldt, ambassadeur de Léopold à Madrid, n'eût empoisonné, par le moyen de la comtesse de Soissons, la reine d'Espagne, Marie d'Orléans, fille de Monsieur et femme de Charles II. La mort du prince électoral de Bavière, désigné roi d'Espagne par le premier testament de Charles, fut attribuée aux mêmes moyens. D'ailleurs, un mémoire du prince Eugène, adressé au général Merci, et trouvé dans sa cassette prise après sa défaite en Franche-Comté, portait : *Il faut faire rentrer la France dans les plus étroites limites, et si l'on n'y peut réussir par les armes, il faut recourir aux grands et extraordinaires*

(1) Il était fils du greffier de Loyal, diocèse de Saint-Malo; arrêté à Bressuire le 22 mai 1712. (D.)

(2) Marc-René de Voyer d'Argenson, né en 1652, lieutenant général de police, garde des sceaux, mort au couvent de la Madeleine du Traisnel, à Paris, en 1721.

remèdes. Ces expressions, tout équivoques qu'elles sont, ne présentent pas un sens favorable.

Si les imputations faites à la maison d'Autriche étaient alors fondées, ce que je n'oserais assurer, il faut avouer que la cour de Vienne est bien changée. Jamais prince n'y a été ennemi plus redouté, plus haï, que le roi de Prusse actuel; et jamais l'impératrice-reine n'a été soupçonnée du moindre dessein odieux.

Quoi qu'il en soit, le cordelier, après trois mois de détention à la Bastille, fut transféré en Espagne, et enfermé dans la tour de Ségovie, où il a vécu plus de vingt ans.

Ce qui faisait supposer que le duc d'Orléans eût pu entrer dans un projet contre le roi d'Espagne, c'était l'accusation qu'on lui avait déjà intentée d'avoir voulu détrôner Philippe V, lorsqu'il en commandait l'armée.

La vérité du fait était que, dans un moment où les affaires de Philippe V paraissaient désespérées, on crut que ce prince abandonnerait l'Espagne, pour aller régner dans les Indes. Les amis du duc d'Orléans lui conseillèrent alors de prétendre à la couronne d'Espagne, du chef de son aïeule Anne d'Autriche. Il se prêta au projet, en cas d'abandon de la part de Philippe V; et revenant en France, il laissa deux officiers affidés, Flote et Renaud, pour ménager les esprits à cet égard. On ignore jusqu'où ses deux agents usèrent de leurs pouvoirs; mais ils furent arrêtés l'un et l'autre, et le roi d'Espagne, excité par la princesse des Ursins, sa favorite et l'ennemie du duc d'Orléans, écrivit en France pour en demander justice (1709).

Il fallait que les accusations fussent graves, car le chancelier de Pontchartrain eut ordre du roi de tout disposer pour instruire le procès en forme. On était à la veille d'arrêter le duc d'Orléans, lorsque le chancelier représenta au roi qu'il serait contre le droit des gens de poursuivre en France un

homme accusé d'un crime commis en pays étranger. « Si le duc d'Orléans, dit-il, est coupable en Espagne, on peut et l'on doit y faire son procès; mais il est innocent à l'égard de la couronne de France; il ne peut donc être poursuivi dans un royaume qui doit être son asile. » Ce moyen de défense n'était pas sans réplique dans le cas d'un crime de lèse-majesté contre un roi de la maison de France; mais Louis XIV jugea à propos de s'en contenter, et l'affaire fut abandonnée.

Celle du cordelier n'avait pas le moindre trait au duc d'Orléans. J'ai lu toute l'instruction, et je n'y ai pas vu que d'Argenson ait été à portée de rendre, dans cette circonstance, d'autre service au duc d'Orléans, que de dire la vérité. Il lui en fit pourtant sa conr, en lui faisant entendre qu'il avait saisi cette occasion de détruire dans l'esprit du roi beaucoup d'autres préventions fâcheuses.

Il me semble que s'il avait subsisté quelque opinion défavorable au duc d'Orléans, elle aurait dû disparaître à la régence. Cependant la calomnie s'est encore fait sourdement entendre. Mais comment peut-on imaginer qu'un prince, tremblant sous Louis XIV, eût osé commettre les crimes les plus hardis, et se serait arrêté au dernier, lorsqu'il s'agissait de monter sur le trône et qu'il était tout-puissant? La vie de Louis XV est la démonstration de l'innocence du duc d'Orléans.

Après cette digression, revenons aux princes qui y ont donné lieu.

Louis, Dauphin, fils unique de Louis XIV, avait dans le caractère de la douceur et de la bonté; son éloge ne s'étend pas plus loin. Né avec un esprit borné, il n'y suppléa par aucunes connaissances acquises. Élevé par Bossuet et Montausier, il prouva que la culture produit peu sur un fonds ingrat; sans vices ni vertus d'éclat, il passait sa vie aussi obscurément que son rang le pouvait permettre, n'ayant de

ressource contre l'ennui que la table et la chasse. C'était enfin le meilleur des hommes et le plus médiocre des princes. Il respectait et craignait beaucoup le roi, qu'il croyait aimer, et qu'il traitait plus en roi qu'en père, comme il en était traité plus en sujet qu'en fils. Le Dauphin était chéri du peuple, parce qu'il était très-populaire, et que, n'ayant aucun crédit, on ne pouvait lui imputer aucun des maux dont on était affligé.

Sans délicatesse de sentiment, ni même de galanterie, il eut quelques maîtresses (1), et finit, comme son père, par un mariage de conscience. Mademoiselle Choin fut celle qui le fixa; elle avait été en qualité de fille d'honneur auprès de la princesse de Conti-Vallière, sœur naturelle du Dauphin. Elle n'était pas jolie ; mais, avec beaucoup d'esprit et le plus excellent caractère, elle se fit aimer et estimer de tous ceux qu'elle voyait. J'en ai connu quelques-uns. Elle n'eut jamais ni maison montée, ni même d'équipage à elle, et s'était bornée à un simple logement chez la Croix, receveur général des finances, près le petit Saint-Antoine. Son commerce avec le Dauphin fut longtemps caché, sans en être moins connu. Ce prince partageait ses séjours entre la cour du roi son père et le château de Meudon. Lorsqu'il y devait venir, mademoiselle Choin s'y rendait de Paris dans un carrosse de louage, et en revenait de même, lorsque son amant retournait à Versailles (2).

Malgré cette conduite simple d'une maîtresse obscure, tout

(1) On ne lui a connu qu'une fille naturelle, qu'il eut de la Raisin, fameuse comédienne. On la nomma mademoiselle Fleuri. La princesse de Conti-Vallière la maria, en juin 1715, à d'Avaugourg, officier de gendarmerie. Le roi signa le contrat, mais en particulier. Elle mourut en 1716. (D.)

(2) Tous les détails qui suivent ont été reproduits presque littéralement dans les *Mélanges* de Boisjourdain, t. I, article *Choin*.

semblait prouver un mariage secret. Le roi, dévot comme il était, et qui d'abord avait témoigné du mécontentement, finit par offrir à son fils de voir ouvertement mademoiselle Choin et même de lui donner un appartement à Versailles; mais elle le refusa constamment, et persista dans le genre de vie qu'elle s'était prescrit. Au surplns, elle paraissait à Meudon tont ce que madame de Maintenon était à Versailles, gardant son fauteuil devant le duc et la duchesse de Bourgogne et le duc de Berri, qui venaient souvent la voir, les nommant familièrement *le duc*, *la duchesse*, sans addition de *monsieur* ni de *madame*, en parlant d'eux et devant eux. Le dnc de Bourgogne était le seul pour qui elle employât le mot de *monsieur*, parce que son maintien sérieux n'inspirait pas la familiarité; au lieu que la duchesse de Bourgogne faisait à mademoiselle Choin les mêmes petites caresses qu'à madame de Maintenon. La favorite de Meudon avait donc tout l'air et le ton d'une belle-mère, et, comme elle n'avait le caractère insolent avec personne, il était naturel d'en conclure la réalité d'un mariage. Si je me suis permis ces petits détails domestiques, c'est qu'ils donnent les notions les plus jnstes des personnages.

Pour achever de faire connaître mademoiselle Choin, j'ajouterai un trait sur son désintéressement. Le Dauphin, à la veille d'nn départ pour l'armée, lni ayant donné à lire un testament par lequel il lui assurait la plus grande fortune, elle le déchira en disant : *Tant que je vous conserverai, je ne puis manquer de rien; et si j'avais le malheur de vous perdre, mille écus de rente me suffiraient.* Elle le prouva à la mort du Dauphin, car elle se retira aussitôt dans son ancien et premier logement de Paris, où elle a passé près de vingt ans dans la pratique de toute sorte de bonnes œuvres, vivant avec un petit nombre de vrais amis qui lui restèrent, et délivrée d'une foule de plats courtisans qui s'éloignèrent d'elle sans préparatifs ni pudeur. Elle mourut en 1732.

A la mort du premier Dauphin, le roi en fit prendre le titre au duc de Bourgogne (1). Si ce prince eût régné, c'eût été le règne de la justice, de l'ordre et des mœurs. Pour le faire complétement connaître, peut-être même pour en relever le mérite, je ne dissimulerai pas les travers de sa première jeunesse; on ne peut les imputer qu'à l'éducation de son enfance, âge où la faiblesse même des organes rend les impressions si fortes, qu'elles subsistent souvent pendant tout le cours de la vie. C'est presque au moment de la naissance que l'éducation devrait commencer ou se préparer. Ces premières et précieuses années des princes sont abandonnées à des femmes ignorantes, faibles, présomptueuses, adulatrices, et ne leur parlant que de leur puissance future. Quand les enfants de l'État passent entre les mains des hommes, ces gouverneurs, s'ils sont dignes de leur place, trouvent plus à détruire qu'à édifier dans leur élève.

(1) Le nouveau Dauphin ne voulut être appelé que *Monsieur;* on n'appelait le premier que *Monseigneur.* Ce titre était devenu une espèce de nom propre, puisque le roi l'employait lui-même en parlant de ce Dauphin, comme il disait *Monsieur* en parlant de son frère; mais en leur adressant la parole, il traitait l'un de fils, l'autre de frère. Lorsque le duc de Beauvillier entendait quelqu'un appeler le duc de Bourgogne *Monseigneur*, il demandait si on le prenait pour un évêque. Cependant le roi ordonna au parlement de traiter le nouveau Dauphin de *Monseigneur* en le haranguant. Ce qui fit que le premier président commença la harangue par ces mots : *Monseigneur, car le roi veut qu'on vous nomme ainsi, etc.* A la mort du premier Dauphin, le deuil fut d'un an. Les pairs, les ducs et les grands officiers eurent ordre de draper, et le roi en donna la permission au marquis de Beauveau, comme parent, la sixième aïeule de Louis XIV étant Beauveau. Voysin, qui fut depuis chancelier, obtint la même distinction pour le marquis de Châtillon, son gendre, en faveur de plusieurs alliances avec la maison royale. Ce Châtillon a été nommé depuis duc et pair, et gouverneur du Dauphin actuel.

Les deux fils naturels du roi reçurent, à cette occasion, des visites comme frères du Dauphin. (D).

Le jeune prince, élevé au milieu d'une cour superstitieuse où la dévotion et encore plus l'hypocrisie commençaient à être à la mode, ne fut instruit que des pratiques d'une dévotion minutieuse qu'on substitua à des principes de vertu. Telles furent les leçons de son enfance. Il passa heureusement entre les mains des hommes; il y en avait alors; et quand les rois les cherchent, ils les trouvent ou les font naître. Le sage Beauvillier, le vertueux Fénelon, l'un gouverneur, l'autre précepteur, éprouvèrent combien il est difficile d'effacer les premières impressions. Leur élève, avec toutes ses habitudes dévotes, ne laissait voir que hauteur, dureté, inapplication, mépris de tous les devoirs qui ne se remplissaient pas à l'église. Dans la campagne qu'il fit en Flandre, il fut accompagné par le roi d'Angleterre, Jacques III, qui, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, servit comme volontaire dans l'armée. Au lieu de lui témoigner le respect dû à un prince malheureux, il le traitait avec une légèreté offensante. Gamache, un des menins du duc de Bourgogne, révolté d'une indécence si soutenue, lui dit en franc chevalier : *Votre procédé avec le chevalier de Saint-Georges est apparemment une gageure ; si cela est, vous l'avez gagnée : ainsi traitez-le mieux dorénavant.* Une autre fois, ennuyé des puérilités du prince : *Vous avez*, lui dit-il, *beau faire des enfantillages, le duc de Bretagne, votre fils, serait encore votre maître.* Après une longue station à l'église, pendant qu'on disposait les troupes : *Je ne sais*, lui dit Gamache, *si vous aurez le royaume du ciel ; mais, pour celui de la terre, le prince Eugène et Marlborough s'y prennent mieux que vous.*

Enfin les germes d'un bon naturel, presque étouffés par la première éducation, se développèrent tout à coup. Beauvillier et Gamache se firent écouter. Bossuet n'avait pu communiquer ses lumières à son élève; Fénelon inspira ses vertus au sien; mais la régénération fut si prompte que

le duc de Bourgogne la dut principalement à lui-même.

Socrate se glorifiait d'avoir rectifié, par les efforts de la philosophie, le caractère vicieux qu'il tenait de la nature. Le duc de Bourgogne aurait pu se donner le même éloge; mais il attribuait son changement à un principe qui lui défendait de s'en glorifier : il en donnait tout l'honneur à la religion, ce qui lui donnait une vertu de plus qu'à Socrate. Il était né intempérant, colère, violent, orgueilleux, méprisant, fastueux, dissipé. Il se fit tempérant, indulgent, patient, modeste, humain, économe, appliqué à ses devoirs.

Ses maximes étaient que *les rois sont faits pour les sujets, et non les sujets pour les rois; qu'ils doivent punir avec justice, parce qu'ils sont les gardiens des lois; donner des récompenses, parce que ce sont des dettes; jamais de présents, parce que, n'ayant rien à eux, ils ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples.* Ces paradoxes étaient l'effet de son discernement, et il avait le courage de les avancer au milieu de la cour.

S'étant refusé un meuble dont il avait envie, mais qu'il trouva trop cher, il répondit à un courtisan qui lui conseillait de se satisfaire : *Les sujets ne sont assurés du nécessaire que lorsque les princes s'interdisent le superflu.*

En remplissant les devoirs religieux qui inspirent aux peuples le respect pour la Divinité, il y sacrifiait les plaisirs, non pas les affaires. Le roi son aïeul, embarrassé quelquefois, et peut-être un peu humilié d'une dévotion plus gênante que la sienne, lui dit un jour de fête de se trouver au conseil de l'après-midi; *à moins*, ajouta-t-il, *que vous n'aimiez mieux aller à vêpres.* Le prince vint au conseil; mais il refusa le même jour d'assister à un bal, parce que ce n'était pas un devoir, et qu'il préférait le repos de la nuit, qui le préparait au travail du lendemain. Il approuva fort que la princesse, sa femme, s'y trouvât; son devoir était de plaire. Il ne blâ-

mait aucun des plaisirs, tels que bals, fêtes, spectacles; mais il ne les pardonnait qu'à l'oisiveté.

Plein de respect pour le roi et de retenue sur le gouvernement, il n'en faisait la critique que par sa conduite. Les libertins auraient pu craindre son règne; les philosophes l'auraient béni; les prêtres n'auraient peut-être pas été les plus contents d'un prince qui aurait mis les intérêts de la religion avant les leurs.

Le roi, reconnaissant de jour en jour les qualités supérieures de son petit-fils, ordonna aux ministres d'aller travailler chez lui. Insensiblement il se trouva à la tête de toutes les affaires, et s'attira, de la part de son aïeul même, ce respect personnel qui est dû à la vertu. Les puissances étrangères espéraient que ce prince, en faisant respecter la France sans la faire redouter, pourrait assurer la paix et le bonheur de l'Europe. Sa mort fut donc un malheur pour l'humanité entière.

Le pape Clément XI (Albani) témoigna sa douleur par des obsèques pontificales (1).

La duchesse n'avait précédé que de six jours son mari au tombeau. Jamais princesse n'eut plus qu'elle l'art de plaire. Séduisante par mille agréments, elle gagna bientôt l'amitié du roi et de madame de Maintenon. N'osant, par discrétion, donner le nom de mère à la vieille sultane, elle la nommait sa tante. A la faveur des caresses, elle hasardait souvent des plaisanteries assez fortes. *Savez-vous bien, ma tante*, disait-elle un jour devant le roi, *pourquoi les reines en Angleterre gouvernent mieux que les rois? C'est que les hommes gou-*

(1) Ces obsèques se faisaient anciennement à Rome pour nos rois, et à Paris pour les papes. La cour de Rome les refusa pour Henri III, qu'elle regardait comme excommunié, et l'on cessa de les faire à Paris pour les papes. (D.)

vernent sous le règne des femmes, et les femmes sous celui des rois. Sa vivacité l'emportait quelquefois trop loin; mais elle saisissait bien les moments. Un jour qu'elle remarqua que le roi était importuné de la dévotion du duc de Bourgogne : *Je désirerais*, dit-elle, *mourir avant mon mari, et revenir ensuite pour le trouver marié avec une sœur grise, ou une tourière de Sainte-Marie.* Elle savait aussi prendre un ton plus sérieux, et le sentiment le lui inspirait dans les occasions. Un jour qu'on la pressait de jouer dans le salon de Marly pendant le plus grand feu de la guerre : *Eh! avec qui voulez-vous que je joue? Avec des femmes qui tremblent pour leurs maris, leurs enfants, leurs frères? Et moi, qui tremble pour l'État!*

S'étant aperçue que madame la duchesse et la princesse de Conti, deux filles natnrelles dn roi (1), jalonses des progrès qu'elle faisait dans le cœur de leur père, avaient haussé les épaules de toutes ses petites folies, elle affecta de dire devant elles, en sautant et riant : *Je sais bien que tout ce que je dis et fais devant le roi n'a pas le sens commun; mais il lui faut du bruit de ma part, et il en aura. Cela n'empêchera pas*, ajouta-t-elle en les regardant et continuant de rire, *que je ne sois un jour leur reine.*

Cet enfant, si séduisant et si cher au roi, n'en trahissait pas moins l'État, en instruisant son père, alors duc de Savoie et notre ennemi, de tous les projets militaires qu'elle

(1) Il y a ici une erreur; une seule princesse de Conti était fille naturelle de Louis XIV : c'était Marie-Anne de Bourbon (Mmademoiselle de Blois), fille du roi et de la duchesse de la Vallière; elle avait éponsé, en 1680, Louis-Armand, prince de Conti. L'autre princesse de Conti, qui était belle-sœur de la précédente, était fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et d'Anne de Bavière; elle se nommait Marie-Thérèse de Bonrbon-Condé, et avait éponsé François-Louis de Bonrbon, prince de Conti.

trouvait le moyen de lire. Le roi en eut la preuve par les lettres qu'il trouva dans la cassette de cette princesse après sa mort. *La petite coquine*, dit-il à madame de Maintenon, *nous trompait.*

Comme j'aurai à traiter ce qui concerne les jésuites, je ferai connaître d'avance ici, à l'occasion de la mort de la duchesse de Bourgogne, l'opinion qu'on avait d'eux à la cour, dans le temps le plus brillant de leur règne.

L'acte de catholicité qui doit être le plus libre est sans doute la confession, quant au choix dn ministre; et jamais il n'y en ent de plus contraint dans la maison royale, et surtout dans la famille. Le Dauphin a communément pour confesseur celui du roi son père. Cet usage pourrait faire regretter la confession aux rois protestants.

Toutes les consciences de la maison royale étaient, sous Louis XIV, entre les mains des jésuites; mais il ne tint qu'à lui de s'apercevoir combien la crainte qu'il inspirait, ou le désir de lui plaire, y avaient de part.

Dès que la duchesse de Bourgogne parut en danger, le jésuite la Rue, son confesseur ordinaire, se présenta pour la disposer à la mort. Dans ce moment, où l'on ne craint plus les rois mêmes; elle montra une telle répugnance, que l'habile jésuite, pour épargner à sa compagnie un plus grand éclat, dit à la princesse que si elle avait plus de confiance en un autre que lui, il irait le chercher. Elle lui nomma sur-le-champ Bailli, prêtre de la paroisse de Versailles. Celui-ci ne s'étant pas trouvé, elle demanda un père Noël, récolet; ce qui prouve un éloignement très-décidé pour les jésuites, d'autant plus que Bailli était fort suspect de jansénisme, la plus noire des taches aux yeux du roi. Les jansénistes avaient alors l'estime publique. Ce dégoût marqué pour la société n'était pas un exemple uniqne. Henri-Jules de Bourbon-

Condé avait réclamé en mourant le père de la Tour, général de l'Oratoire, l'horreur des jésuites (1), et peu agréable au roi. Il est vrai que Henri-Jules se conduisit en courtisan jusque dans la manière de mourir. Il envoyait chercher le père la Tour dans un carrosse de louage, et on l'introduisait comme en bonne fortune, par un escalier dérobé; tandis que, sous prétexte d'un mieux dans la maladie ou du sommeil du prince, on refusait la principale porte de l'appartement à un père Lucas, jésuite, confesseur en titre, et qui, sur la nouvelle du danger, était accouru de Rouen pour se saisir de l'âme du prince; mais elle lui échappa.

Tous les ans, à Pâques, le prince envoyait une chaise de poste qui amenait de Rouen et remenait ce père Lucas : pour cette-fois-ci, il en vint par la messagerie, et retourna par la même voie.

La princesse Louise-Marie Stuart, fille de Jacques II, répudia, en mourant, son jésuite pour le curé de Saint-Germain. Son frère en fit autant, lorsqu'il fut en danger de mourir de la petite vérole. La reine d'Espagne, première femme de Philippe V, changea, en mourant, son jésuite contre un dominicain.

Les jésuites voyaient souvent se vérifier le mot du premier président de Harlai (2). Des jésuites se trouvant à son audience avec des oratoriens : *Mes pères*, dit le caustique magistrat en s'adressant aux premiers, *il faut vivre avec vous ;* et se tournant vers les oratoriens, *et mourir avec vous.*

(1) Les jésuites cherchèrent longtemps et inutilement à perdre le père la Tour. Le roi, fatigué des tentatives multipliées, imposa silence. *Il y a deux ans*, dit-il, *que je le fais observer, sans qu'il m'en soit rien revenu de répréhensible. Il faut qu'il soit plus sage qu'on me dit, ou plus fin que nous; qu'on ne m'en parle plus.* (D.)

(2) Sur le premier président de Harlai, voyez Saint-Simon, t. I, II, IV, X et XIX de l'édition Delloye.

Les malheurs domestiques de Louis XIV, tels que nous venons de les voir, n'étaient pas adoucis par la certitude de la paix. On espérait y parvenir, depuis que la négociation était entamée avec les Anglais; mais il se trouvait encore bien des obstacles de la part de leurs alliés (1). La victoire que le maréchal de Villars remporta sur eux à Denain les rendit plus traitables. Villars, d'une figure distinguée, d'un air avantageux, d'un caractère qui l'était encore plus, fanfaron, mais très-brave, sachant mieux que personne se prévaloir de la part qu'il avait à un heureux succès, et en usurper le reste, était un général fait pour des Français, à qui la gaîté unie au courage inspire la confiance. Un homme de ce caractère frappe et saisit plus leur imagination qu'un homme modeste, à moins qu'il ne soit d'un ordre supérieur et reconnu, tel qu'un Turenne. Lorsque Villars entra dans le monde, sa mère lui dit : *Parlez toujours de vous au roi, et jamais à d'autres.* Il parla de lui à tout le monde, et n'en réussit que mieux. Quoi qu'il en soit, il a été utile à la France.

L'affaire de Denain, suivie de plusieurs autres succès, fit regretter aux alliés de n'avoir pas accepté les conditions offertes à Gertruidenberg, et tous les articles de la paix furent bientôt arrêtés. Celui qui demanda le plus de discussion regardait les renonciations.

Nous avons vu que l'Angleterre exigeait, pour préliminaire, que jamais les couronnes de France et d'Espagne ne pussent se réunir sur une même tête. Il s'agissait donc de faire renoncer Philippe V, pour lui et sa postérité, à la cou-

(1) Les préliminaires convenus entre la France et l'Angleterre furent communiqués aux autres puissances dès le mois de février 1711. Les conférences pour la paix générale s'ouvrirent à Utrecht le 29 janvier 1712. Les ministres hollandais essayèrent d'y parler comme à Gertruidenberg; mais le cardinal de Polignac leur imposa silence : *Messieurs*, leur dit-il, *les circonstances sont changées, il faut changer de ton. Nous traiterons chez vous, de vous et sans vous.* (D.)

ronne de France, et que les ducs de Berri et d'Orléans fissent une pareille renonciation à la couronne d'Espagne, sur laquelle ils avaient des prétentions communes du chef d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, aïeule du duc d'Orléans et bisaïeule du duc de Berri. Celui-ci avait de plus les droits qu'il tenait de Marie-Thérèse, son aïeule, femme de Louis XIV. Ces renonciations étaient jugées d'autant plus nécessaires, que Philippe V, avant de passer en Espagne, avait pris, pour la conservation de ses droits à la couronne de France, des lettres patentes, telles que Henri III les avait en allant régner en Pologne. D'ailleurs, Philippe V, dès le commencement de son règne, en 1703, avait donné une déclaration interprétative du testament de Charles II, pour assurer les droits du duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, et ceux du duc de Berri faisaient un article du testament même.

Notre ministre opposait « que par les lois fondamentales « de France, le prince le plus proche de la couronne est « l'héritier nécessaire; qu'il succède, non comme héritier « simple, mais comme maître du royaume, non par choix, « mais par le seul droit de naissance; qu'il ne doit sa cou- « ronne ni à la volonté de son prédécesseur, ni au consente- « ment de qui que ce soit, mais à la constitution de la mo- « narchie, à Dieu seul; qu'il n'y a que Dieu qui puisse la « changer, et que toute renonciation serait inutile. »

Milord Bolingbroke répondit : « Vous êtes persuadés, en « France, qu'il n'y a que Dieu qui puisse abolir cette loi sur « laquelle le droit de votre succession est fondé; mais vous « nous permettrez aussi de croire, dans la Grande-Bretagne, « qu'un prince peut renoncer à ses droits par une cession vo- « lontaire, et que celui en faveur de qui cette renonciation se « fait peut être soutenu avec justice dans ses prétentions « par les puissances qui ont accepté la garantie du traité. « Enfin, monsieur, la reine m'ordonne de vous dire que cet

« article est d'une si grande conséquence, tant à son propre « égard qu'à celui de toute l'Europe, qu'elle ne consentira « jamais à continuer des négociations de paix, à moins qu'on « n'accepte l'expédient qu'elle a proposé, ou quelque autre « aussi solide (1). »

Louis, qui avait si souvent dicté des conditions, n'était plus en état de rejeter, pas même de discuter, celles qui lui étaient prescrites. Il fallut consentir aux renonciations. Les Anglais n'étaient pas encore séparés de leurs alliés, l'affaire de Denain n'était pas arrivée, et il y avait autant de vérité que de compliment dans la lettre du maréchal de Villars au duc d'Ormond, général anglais, qui venait de remplacer Marlborough : *Les ennemis du roi ont déjà senti qu'ils n'ont plus avec eux les braves Anglais.*

Le ministère de France parut si opposé à la renonciation, que celui d'Angleterre offrit pour Philippe V l'alternative ou de garder l'Espagne et les Indes, en renonçant actuellement pour lui et sa postérité au trône de France, ou d'y conserver tous ses droits, en cédant la couronne d'Espagne au duc de Savoie, et recevant en échange les royaumes de Naples et Sicile, la Savoie, le Piémont, le Montferrat et le duché de Mantoue; et, au cas que lui ou quelqu'un de ses descendants parvînt à la couronne de France, tous ces États échangés y seraient réunis, à l'exception de la Sicile, qui passerait à la maison d'Autriche. Louis XIV n'oublia rien pour engager son petit-fils à accepter le dernier parti; mais Philippe avait reçu trop de preuves de l'attachement des Espagnols, pour les abandonner. Il ne balança pas, et, le 5 novembre 1712, il fit

(1) Voyez le rapport du comité secret, imprimé à Londres, où se trouvent le mémoire du 23 mai 1712, de la cour de Londres, la réponse du marquis de Torcy, ministre de France, et la réplique du lord Bolingbroke. (D.)

en pleines *cortès* (1) sa renonciation à la couronne de France. Le jonr suivant, il en donna avis à son frère, le duc de Berri, par une lettre communiquée à *la junte* (2), et qu'il accompagna d'un modèle de renonciation à la couronne d'Espagne, ponr les ducs de Berri et d'Orléans.

La renonciation faite, au nom de ces deux princes, dans les *cortès* d'Espagne, y avait toute la force et l'authenticité possibles. Il n'en était pas ainsi de celle de Philippe en France. Il fallait qu'elle y fût ratifiée avec le même appareil que les deux autres l'avaient été à Madrid. Lonis XIV offrait de faire enregistrer au parlement nne déclaration contenant les renonciations respectives; mais les Anglais, et surtout leurs alliés, pour rompre la négociation et pour continuer la guerre, exigeaient la sanction des états généraux de France. Ils savaient combien les renonciations et les serments avaient déjà été illusoires. Louis XIII les avait faits lors de son mariage avec Anne d'Autriche; Louis XIV les avait renonvelés à la paix des Pyrénées, en épousant Marie-Thérèse; cela n'avait pas empêché l'invasion de la Franche-Comté et d'nne partie des Pays-Bas espagnols, après la mort de Philippe IV. Quelle forme plns sacrée ponvait-on donner aux nouvelles renonciations, sans la sanction des états!

Louis, accoutumé à concentrer tout l'État dans sa personne, ne concevait pas qu'on pût réclamer une autorité confirmative de la sienne. Cependant la paix devenait tous les jours plus nécessaire, et il fallait contenter les alliés. Un comité, composé des ducs de Beauvillier, de Chevrense, de Charost, d'Humières, de Saint-Simon et de Noailles, fut chargé de chercher un moyen de parvenir an but qu'on se proposait, sans l'assemblée des états.

(1) Les états généraux se nomment en Espagne *las cortes*. (D.)

(2) *La junte*, en Espagne, répond au conseil d'État en France. (D.)

On proposa de convoquer les princes du sang, les ducs et pairs, les ducs vérifiés ou héréditaires non pairs, les officiers de la couronne, les gouverneurs des provinces et les chevaliers de l'ordre qui représenteraient la noblesse. Mais le corps de la noblesse ne pouvait être régulièrement représenté que par des députés nommés par elle-même; le clergé ne se croirait pas représenté par les pairs ecclésiastiques, si la noblesse ne croyait pas l'être par les ducs et les officiers de la couronne. Le tiers paraîtrait à l'instant, et les parlements, qui en sont la principale partie, ne seraient pas satisfaits de l'unique personne du chancelier, qui d'ailleurs ne serait regardé que comme officier de la couronne. On en concluait que cette assemblée ne serait qu'une fausse image d'états, qui, sans en avoir le poids et l'autorité, n'en blesserait pas moins le roi, qui n'en voudrait ni la réalité, ni l'apparence.

Saint-Simon, ivre jusqu'à la manie de son titre de duc et pair, prétendait que l'assemblée des princes du sang, des pairs, des ducs héréditaires et des officiers de la couronne, représenterait parfaitement les parlements de la première, de la seconde et du commencement de la troisième race.

Les monuments de ces temps-là sont si obscurs, qu'ils se prêtent à toutes sortes de systèmes. Le duc de Saint-Simon avançait que dans ces parlements (*placita*), il ne se trouvait que les grands vassaux laïques et ecclésiastiques, ces derniers par leur titre seul de grands vassaux. L'armée, qui était proprement la noblesse, assemblée dans le Champ de Mars, sans délibérer elle-même, attendait et recevait les décisions, les lois des *placita*.

Les discussions de notre comité ne décidaient pas l'affaire; Bolingbroke la termina sur la forme avec les alliés, comme il avait déjà fait sur le fond avec notre ministre.

Depuis longtemps, la France et l'Angleterre jouent le principal rôle dans les guerres générales de l'Europe. Dès que ces

deux puissances, qni fournissent les subsides, sont d'accord, les autres sont bientôt obligées d'accéder. Dans le système actuel, la nation la plns riche fait la loi.

La reine d'Angleterre consentait à la paix, et Bolingbroke, son ministre, avait intérêt de la faire, pour abaisser le parti de Marlborough. D'ailleurs, dans un voyage qu'il avait fait en France pour discuter les préliminaires, il avait été très-sensible aux égards que le roi lui marquait. Quoique ce prince fût alors dans un état d'humiliation, l'Europe était depuis si longtemps accoutumée à le regarder comme le grand roi, que l'impression en subsistait encore. Un étranger, quel qu'il fût, se tronvait très-flatté des moindres distinctions de ce monarque. Buis, plénipotentiaire des Hollandais, qui dans les conférences avait déclamé si indécemment contre le roi, étant venu ensuite ambassadeur en France, devint un de ses plns passionnés admirateurs.

Bolingbroke fit donc approuver anx alliés le projet de déclaration que le roi avait offert snr les renonciations. Il leur fit voir que si la France était jamais assez puissante pour revenir contre ses engagements, rien ne l'arrêterait; mais que l'intérêt des puissances réunies de l'Europe serait la plus sûre des garanties, la force étant toujours entre les princes l'interprète des traités.

Les principes, ou les préjugés nationaux, sont inaltérables. On est généralement persuadé, en France, que si la famille royale, la branche directe venait à s'éteindre, l'aîné de la branche espagnole passerait sur le trône de France, au préjudice de tous les princes du sang qui ne seraient pas sortis de Louis XIV, Louis XV, etc. On n'est pas moins convaincu que les deux couronnes ne seraient pas réunies snr la même tête (1).

(1) Louis XV ayant la petite vérole au mois d'octobre 1728, et le

La forme des renonciations étant convenue, les ducs de Berri et d'Orléans se rendirent, le 15 mars 1713, au parlement, où se trouvèrent le duc de Bourbon, le prince de Conti, princes du sang; les deux légitimés, le duc du Maine et le comte de Toulouse (1); cinq pairs ecclésiastiques, et ce qu'il y avait de pairs laïques en état d'y assister. Le chancelier (de Pontchartrain) n'ayant point eu ordre du roi d'y aller, ne fut pas fâché de s'en dispenser, sachant mieux que personne la valeur de cette cérémonie.

Le duc de Shrewsbury et Prior, plénipotentiaires d'Angleterre, le duc d'Ossone, plénipotentiaire d'Espagne à Utrecht, et qui était pour lors à Paris, étaient placés dans une des lanternes ou tribunes, chacun ayant une copie des pièces dont on allait faire le rapport, pour en suivre la lecture.

Les gens du roi ayant exposé le sujet de l'assemblée, le doyen du parlement (le Nain) lut la lettre de cachet et les lettres patentes du mois de décembre 1700, qui conservaient à Philippe V et à sa branche, quoique absente et non regni-

courrier ayant manqué un jour en Espagne, Philippe V supposa que le roi, son neveu, était mort; il fit aussitôt assembler *la junte*, et déclara qu'il allait passer en France avec le second de ses fils, laissant la couronne d'Espagne au prince des Asturies, son aîné, qui la préférait, et qui fit dans la chapelle sa renonciation en forme à celle de France. Les ordres étaient donnés pour partir le lendemain; mais le courrier apporta, au moment du départ, la nouvelle de la convalescence du roi. Je tiens ce fait de la duchesse de Saint-Pierre, dame du palais de la reine d'Espagne, et du maréchal de Brancas, ambassadeur de France à Madrid, présent à la cérémonie de la renonciation du prince des Asturies. (D.)

(1) Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils de Louis XIV et de madame de Montespan, né en 1678, grand amiral de France, mort en 1737, avait épousé la veuve du fils aîné du duc d'Antin, la marquise de Gondrin; il en eut un fils, le duc de Penthièvre. On a remarqué à ce sujet que cette marquise épousa successivement le petit-fils et le fils de madame de Montespan.

cole, les droits à la couronne de France. On lut tout de suite sa renonciation, qui fut mise en marge des registres, pour annuler les lettres patentes.

De là, on passa aux renonciations des ducs de Berri et d'Orléans à la couronne d'Espagne, pour eux et pour leur postérité mâle et femelle.

Les conclusions du procureur général et l'arrêt du parlement furent lus et approuvés; les magistrats sortirent pour prendre la robe rouge, revinrent se placer aux hauts siéges, et l'arrêt fut prononcé en pleine audience et à portes ouvertes.

Je dois observer que le roi d'Espagne, prenant dans ses qualités celles de roi de Navarre et de duc de Bourgogne, le parlement mit dans l'enregistrement, *sans approbation des titres.*

Je me permettrai de rapporter ici un fait assez puéril en soi, mais qui n'en fera que mieux connaître dans quel esprit un gouverneur et un précepteur, alors deux hommes de mérite, étaient cependant obligés, sous les yeux de Louis XIV, d'élever des princes qui pouvaient éventuellement monter sur le trône, ce qui venait même d'arriver à Philippe V.

Le premier président (de Mesmes) ayant ouvert la séance par un compliment au duc de Berri, ce prince, qui avait appris une réponse de six lignes, dit et répéta plusieurs fois : « Monsieur...; » mais sa timidité naturelle, augmentée par le spectacle de l'assemblée, ne lui permit pas d'ajouter un mot; de sorte que le premier président, ayant attendu le peu de temps qu'auraient pu durer deux phrases, s'inclina profondément, comme si la réponse eût été finie, et termina l'embarras du duc de Berri et des assistants.

Ce prince, affligé du déconcertement où il s'était trouvé, ne levait pas les yeux, et garda un silence morne jusqu'à Versailles. Pour ajouter le dépit à la douleur, à son arrivée,

la princesse de Montauban, Bautru-Nogent, vint au-devant de lui, et avec une flatterie plate et un engouement de femme de chambre, félicita le pauvre prince sur l'éloquence qu'il avait fait paraître au parlement. Elle ne disait pas un mot qui ne fût un coup de poignard pour une âme déjà noyée dans la douleur. Le prince, n'y pouvant plus tenir, s'échappa brusquement, et, lorsqu'il fut en liberté, s'abandonna aux larmes et aux cris. N'osant nommer le roi, il s'emportait contre le duc de Beauvillier, son gouverneur, qu'il accusait de sa mauvaise éducation. « J'étais cadet, disait-il en sanglotant, j'avais autant de dispositions que mes aînés : on a eu peur de moi; on ne m'a appris qu'à chasser; on n'a cherché qu'à m'abrutir; on y a réussi : on m'a rendu incapable de tout. » Cet état violent dura deux heures, avec des apostrophes réitérées à la princesse de Montauban. On eut beaucoup de peine à le calmer, et à lui persuader que le compliment qu'elle lui avait fait n'était qu'une fade adulation sans malice. Pour donner encore un échantillon des platitudes de cour, je noterai ici que la duchesse de Berri étant accouchée d'un fils qui vint à sept mois, les plus robustes courtisans se trouvèrent nés à pareil terme, ce qui n'empêcha pas l'enfant de mourir au bout de huit jours.

Les renonciations ayant été acceptées, la paix fut bientôt conclue entre la France et les alliés, excepté l'Empereur. Elle fut signée à Utrecht le 11 avril, et publiée à Paris le 25 mai 1713. Ce traité et ceux qui en furent la suite sont si connus et se trouvent dans un si grand nombre de livres, que je n'en rapporterai pas les articles. Une chose peu importante, mais assez singulière, c'est que l'abbé de Polignac (1), un de nos plénipotentiaires à Utrecht, obtint le

(1) Melchior de Polignac, né en 1661, cardinal en 1713, mort en 1741, auteur du poëme de l'*Anti-Lucrèce*.

chapeau de cardinal à la nomination de Jacques III comme roi d'Angleterre, dans le temps que l'abbé signait les articles qui excluaient ce prince du trône, dont on assurait la possession à la branche protestante de Hanovre.

Par un accord particulier de la reine Anne avec Louis XIV, cette princesse convint de faire payer sept cent cinquante mille livres de douaire à la reine Marie d'Este, veuve du roi Jacques II; et pour éviter toute difficulté sur les quittances qu'elle n'aurait pas pu signer : *Reine d'Angleterre, de France, etc.*, il fut convenu qu'elle signerait simplement : *Marie, reine.*

Quoique l'union des royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande eût été faite sous le titre de Grande-Bretagne, les Stuarts y avaient encore beaucoup de partisans. Une association nombreuse d'Écossais avait présenté, en 1711, à la reine Anne, une adresse par laquelle ils l'assuraient de leur fidélité, puisqu'ils l'avaient reconnue, quoiqu'elle ne dût pas être leur reine, ayant un frère à qui ils la suppliaient d'assurer la couronne, et de lui donner en attendant cent mille livres sterling de pension.

La reine aurait travaillé de grand cœur à se donner ce frère pour successeur, si elle eût eu la moindre espérance d'y réussir; elle avait toujours su gré à Louis XIV d'avoir donné asile à cette famille malheureuse, et ces sentiments n'avaient pas peu contribué à la disposer à la paix. Dès qu'elle fut conclue, cette princesse désira que Louis XIV acceptât, en signe d'amitié, l'ordre de la Jarretière; et ce prince ne s'y fût pas refusé, sans la crainte qu'il eut d'affliger la reine Marie.

Le 6 mars de l'année suivante, le prince Eugène, au nom de l'Empereur, et le maréchal de Villars au nom du roi, signèrent la paix à Rastadt; et, le 7 septembre, elle fut conclue avec l'Empire à Bade, par le maréchal de Villars, le comte du Luc-Vintimille et Contest, maître des requêtes.

On ne fit dans le traité de Bade aucune mention de Phi-

lippe V, que l'Empereur ne reconnaissait pas pour roi d'Espagne, comme Philippe ne reconnaissait pas Charles VI pour empereur.

Les conditions de la paix n'étaient pas assez agréables au roi, pour qu'il en reçût les compliments avec plaisir; aussi refusa-t-il d'en recevoir (1).

Croirait-on, si l'on ne savait jusqu'où peut aller la témérité d'une favorite, que la princesse des Ursins arrêta pendant plusieurs mois la conclusion de la paix? Cette femme a joué un rôle si singulier, même dans les affaires générales, qu'il est à propos de la faire connaître.

Anne-Marie de la Trémouille, veuve de Talleyrand, prince de Chalais, éponsa ensuite le duc de Bracciano, de la maison des Ursins (2), dont elle resta encore veuve en 1698. Le duché de Bracciano ayant été vendu pour payer les dettes de la maison des Ursins, elle prit le nom de princesse des Ursins.

Lorsqu'on fit la maison de la première femme de Philippe V, fille du duc de Savoie, Victor Amédée, la princesse des Ursins fut nommée dame d'honneur de la reine, se rendit bientôt maîtresse absolue de l'esprit du roi et de la reine, et rien ne se faisait en Espagne que par ses conseils. Quoiqu'elle eût par elle-même le plus grand crédit, elle était encore appuyée par la France. La marquise de Maintenon, ayant intérêt de prévenir favorablement Louis XIV pour la princesse des Ursins, la lui peignait comme une Française zélée, dont il pouvait se servir pour gouverner lui-même son petit-fils. C'était

(1) Louis XV a pareillement, et par les mêmes raisons, refusé les compliments sur la paix avec les Anglais, conclue à Paris le 10 février 1763, et publiée le 21 juin de la même anné. Les préliminaires furent signés le 3 novembre 1762. (D.)

(2) Le duché de Bracciano fut acheté par les Odescalchi, maison originaire de Côme, qui dut sa fortune à la banque et sa grandeur à la papauté d'Innocent XI. (V.) — Innocent XI s'appelait Benoît Odescalchi.

le prétexte : le vrai motif de madame de Maintenon était d'être instrnite par sa protégée de tous les secrets de la correspondance d'Espagne. Torcy (1), uniquement attaché à Louis XIV, ne s'était jamais asservi à communiquer ses dépêches à madame de Maintenon; aussi ne l'aimait-elle point. Aucune femme régnante ne pardonne à un ministre de ne la pas préférer à son maître.

La princesse des Ursins, ivre de sa faveur, crut pouvoir tout se permettre. Elle intercepta une dépêche que l'abbé d'Estrées, ambassadeur de France à Madrid, écrivait au roi, et dans laquelle, en faisant nn tableau de la cour d'Espagne, il disait que la princesse des Ursins exerçait un empire despotique sur tout ce qui l'approchait, excepté sur un nommé Boutrot d'Aubigny, son intendant, par qui elle était subjuguée, et avec qui elle couchait. Il ajoutait, par égards, qu'on les croyait mariés. La princesse, ne se trouvant offensée que du dernier mot, eut l'impudence d'envoyer la lettre à Louis XIV, et d'écrire en marge : *Pour mariée, non.*

Un procédé si leste n'était ni dans les mœurs du roi, ni dans la pruderie de madame de Maintenon. Le prince renvoya la lettre à son petit-fils, et en exigea de chasser madame des Ursins. L'ascendant qu'elle avait sur Philippe céda, pour le moment, à la dévotion et à l'obéissance que Louis avait toujours inspirée à sa famille.

La princesse des Ursins, éloignée de la cour d'Espagne et rejetée de celle de France, resta quelque temps dans une espèce d'exil à Toulouse. Madame de Maintenon n'osa d'abord la défendre; mais elle regrettait sa correspondance d'Espagne. Elle laissa donc refroidir le ressentiment du roi, fit valoir, par degrés, la douleur qu'avait causée au roi et à la reine d'Espagne le sacrifice de leur favorite, l'utilité dont elle

(1) Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, né en 1665, mort en 1746.

pouvait être à Madrid, les remords qu'elle avait de sa conduite, et surtout d'avoir déplu au roi; de sorte que ce prince, croyant corriger quand il punissait, consentit au retour de l'exilée, rappela l'abbé d'Estrées, qui ne pouvait être désormais que désagréablement à Madrid; et, pour l'en dédommager, on lui donna l'ordre du Saint-Esprit. C'est le premier exemple de cette grâce accordée à un ecclésiastique non prélat.

Le roi et la reine d'Espagne avaient un goût si décidé pour la princesse des Ursins, que son absence la leur avait rendue plus chère. Elle reparut à Madrid avec plus d'éclat et d'autorité que jamais. Dans un voyage qu'elle fit aux eaux de Bagnères, pour sa santé, elle fut accompagnée par un détachement de gardes du corps. Elle continua son commerce avec d'Aubigny, mais avec plus de discrétion, par la crainte qu'elle avait de Louis XIV, et surtout qu'on ne la soupçonnât d'être mariée.

D'Aubigny, respectueux en public pour sa maîtresse, la traitait quelquefois en particulier avec l'empire qu'un amant trop inférieur, soit mépris, soit système, prend communément sur une femme d'un haut rang, ce qui ne contribue pas peu à la lui attacher.

Quelque brillante que fût la position de la princesse des Ursins, elle ne la crut pas sûre. Elle s'était déjà vue sacrifiée aux volontés de Louis XIV, elle pouvait l'être encore; elle résolut donc de se faire un état indépendant, en se procurant une souveraineté, et jeta ses vues sur la ville et le canton de la Roche, en Ardenne, *Rupes Ardennæ*, à douze lieues de Luxembourg. Elle engagea le roi d'Espagne, qui ne savait rien lui refuser, à faire de cet article une des conditions de la paix qui se traitait à Utrecht. Pour rendre Louis XIV plus favorable à cette prétention, elle offrait de stipuler dans le traité la réversion, après sa mort, de la souveraineté de la

Roche à la couronne de France. Elle avait un projet ultérieur qu'elle ne déclarait pas encore : c'était de proposer dans la suite au roi de la faire jouir des droits de souveraineté en Touraine, en échange de la Roche. Elle goûtait d'avance le plaisir d'étaler sa gloire dans sa patrie, et doutait si peu de l'acceptation du roi, qu'elle envoya d'Aubigny choisir près de Tours un canton agréable, un terrain propre à bâtir un château vaste et commode, et l'étendue nécessaire pour les jardins. D'Aubigny exécuta les ordres de la princesse de la manière la plus conforme à la destination du château. On était étonné de voir faire une si prodigieuse dépense par un simple particulier, que l'on connaissait pour fils d'un procureur de Paris, et dans nn lieu sans justice ni seigneurie, circonstances qui auraient paru assez indifférentes, si l'on n'eût su pour qui et pourquoi se faisait un tel établissement. Nous allons voir que la princesse des Ursins n'a jamais pu en jouir. Ce château, nommé Chanteloup, resta à d'Aubigny pour prix de ses services. Il se maria après la mort de sa maîtresse, et mourut en 1733, laissant une fille unique très-riche, qui épousa le marquis d'Armantières-Conflans (1).

Les plénipotentiaires d'Espagne étant chargés par leurs instructions d'appuyer la demande de la princesse des Ursins, elle crut qu'il était de sa dignité d'avoir à Utrecht une manière de ministre à elle : ce fut le baron de Capres-Bournonville, qui se fit assez mépriser par le contraste de sa naissance et de sa commission. Aucun des ministres ne voulut traiter avec lui, ni le reconnaître. Les dégoûts, les humiliations qu'il affronta dans Utrecht firent sa fortune en Espagne, et il se crut bien dédommagé. L'honneur qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus qu'il ne vaut.

(1) Cette terre, accrue de beaucoup d'autres possessions, vient d'être achetée par le duc de Choiseul, ministre de la guerre. (D.)

Les recommandations de Philippe V et les sollicitations de la princesse des Ursins furent inutiles. Louis XIV avait d'abord vu avec assez d'indifférence les prétentions de cette ambitieuse; mais la marquise de Maintenon, réduite à voiler sa grandeur réelle, ne put digérer que sa protégée prétendît se faire ostensiblement souveraine, chercha les moyens de la perdre dans l'esprit du roi, et ne tarda pas à les trouver. Les plénipotentiaires d'Espagne sollicitaient vivement en faveur de madame des Ursins; mais ceux de Hollande ne voulurent absolument consentir à rien : la paix ne se concluait point. Louis XIV, impatient d'en recevoir la nouvelle, apprit les motifs du retardement, en fut indigné; et madame de Maintenon approuvant fort la colère où il était, il fit ordonner aux plénipotentiaires de son petit-fils de signer sur-le-champ, « Sans quoi, ajouta-t-il, l'Espagne ne devait plus rien espérer de la France. »

La princesse des Ursins, voyant échouer son projet de souveraineté personnelle, ne songea plus qu'à régner précairement à Madrid; mais elle conçut bientôt de plus hautes espérances.

La reine d'Espagne, attaquée d'humeurs froides, languissait depuis longtemps, et mourut le 14 février 1717. Madame des Ursins s'imagina qu'il ne serait pas impossible de lui succéder. Voici sur quoi elle se fondait.

Philippe V, né avec un caractère doux et paresseux, élevé dans la soumission à l'égard du duc de Bourgogne, son frère aîné, à qui il était d'abord destiné à obéir, en avait contracté toutes les dispositions à se laisser conduire, et madame des Ursins en faisait, depuis plusieurs années, l'expérience par elle-même. Ce prince, d'ailleurs, nourri dans la dévotion, avec une âme timorée, était partagé d'un tempérament brûlant, qui lui rendait une femme nécessaire. Il n'avait découché d'avec la sienne que cinq jours avant sa mort; et, quoiqu'elle

fût dans un état fort dégoûtant, il usa toujours des droits d'époux. Il avait plus de besoins que de sentiments; car le jour même qu'on portait à l'Escurial le corps de la reine, il alla à la chasse, et, en revenant à cheval, ayant aperçu de loin le convoi, il s'en approcha pour le voir passer.

Madame des Ursins était trop âgée pour avoir des enfants; mais le roi avait trois fils, qui paraissaient assurer la succession, et, avec son ardeur et ses scrupules, il lui suffisait de trouver une femme, et qu'elle fût la sienne.

Pour resserrer de plus en plus l'intimité, madame des Ursins se fit nommer ou se constitua elle-même gouvernante des enfants, qui ne pouvaient pas être en meilleures mains, pour leur conservation, que dans celles de la personne dont c'était le plus grand intérêt. Elle tira le roi du palais où la reine était morte; et, au lieu de le mener dans un autre, tel que Buenretiro, où la cour pouvait être logée, elle le conduisit à l'hôtel de Medina-Cœli, afin que le peu de logement en écartât l'affluence des courtisans. Il n'approchait du roi que trois ou quatre hommes pour l'amuser, sous le nom de *recreadores*, dont la princesse était sûre. Son appartement n'était séparé de celui du roi que par une galerie découverte. Le prétexte de conduire les infants chez leur père autorisait assez la gouvernante à traverser librement la galerie; mais elle voulait voir le roi à d'autres heures, et, pour ne pas avoir de témoins de son assiduité, elle donna ordre d'enclore de planches cette galerie. Il se trouva que l'ordre fut donné un samedi au soir. Les ouvriers faisant scrupule de travailler un dimanche, le contrôleur des bâtiments demanda au père Robinet (1), jésuite français, confesseur du roi, si l'on pouvait travailler un tel jour. Le courtisan voulut d'abord éluder

(1) Voyez, sur le P. Robinet, les t. XX, p. 171, 172, 173; XXII, p. 196, 197, et XXXIV, p. 81 et 82, de Saint-Simon, édition Delloye.

la question; mais, étant pressé de répondre, l'honnête homme prit le dessus : *Oui*, dit brusquement le père Robinet, *travaillez le dimanche, même le jour de Pâques, si c'est pour détruire la galerie.* La princesse des Ursins ayant donné les dispenses, la galerie fut faite.

Dès ce moment, la cour ne douta point que le roi n'épousât madame des Ursins; mais Robinet rompit absolument ce mariage.

Le roi, aimant à s'entretenir des nouvelles de France avec son confesseur, lui demanda un jour ce qui se disait de nouveau à Paris : *Sire*, répondit Robinet, *on y dit que Votre Majesté va épouser madame des Ursins. — Oh! pour cela, non,* dit le roi sèchement, et passa.

Madame des Ursins, instruite de ce dialogue court, mais intéressant, comprit qu'elle devait abandonner son projet; mais, ne pouvant monter sur le trône, elle songea du moins à y placer celle qui lui paraîtrait la moins propre à l'occuper, qui lui en eût l'obligation, et la laissât régner. Elle jeta les yeux sur Élisabeth Farnèse, nièce du duc de Parme (1). Elle imagina que cette princesse, renfermée dans le petit palais de Parme, n'ayant reçu aucune éducation relative à un grand État, devait ignorer toute espèce d'affaires, et se trouverait trop heureuse, non-seulement d'un choix si inattendu, mais d'avoir, en arrivant dans une grande cour, une amie qui voulût bien la conduire. Elle confia ses desseins à l'abbé Jules Albéroni (2), agent du duc de Parme à Madrid, et lui demanda des éclaircissements sur la princesse de Parme. L'abbé, qui

(1) Elisabeth Farnèse, née le 25 octobre 1692, était fille d'Odoard Farnèse et de Dorothée Sophie, fille de l'électeur palatin, Philippe Guillaume, de la branche de Neubourg. Cette même Dorothée Sophie, étant veuve, épousa François Farnèse, duc de Parme, frère de son premier mari Odoard. (D.)

(2) Jules Albéroni, né le 30 mars 1664, mort en 1752.

vit dans l'instant la porte de la fortune ouverte devant lui, répondit suivant les désirs de celle qui l'interrogeait, et lui dit, vrai ou faux, tout ce qui pouvait la confirmer dans son projet.

Madame des Ursins, sûre de faire accepter par le roi quelque femme qu'elle eût proposée, lui en parla, la fit agréer, et la demande en fut faite en forme. Pendant que le mariage se traitait, et presque au moment de la conclusion, madame des Ursins apprit que la princesse de Parme avait en effet eu peu d'édncation, mais qu'elle avait beaucoup d'esprit naturel et du caractère. Ce n'étaient pas des qualités que madame des Ursins désirât dans son élève. Elle en fut alarmée, et dépêcha un courrier pour suspendre tont. Il arriva à Parme le jour même, 16 août, que le mariage allait y être célébré par le cardinal Gozzadini, légat *a latere*, en vertu de la procuration du roi d'Espagne, envoyée au duc de Parme, oncle de la princesse, pour représenter Sa Majesté catholique.

L'oncle et la nièce prirent sur-le-champ leur parti. On enferme le courrier; on lui propose l'alternative, ou de mourir à l'instant, ou de recevoir une somme considérable, moyennant quoi il resterait caché jusqu'au lendemain, qu'il paraîtrait en public, comme ne faisant que d'arriver. Il est inutile de dire que le courrier ne balança pas sur le choix. Le mariage fut célébré, et le courrier ne parut que le jour suivant. On en avait dépêché un autre dès la veille, avec une lettre par laquelle la princesse mandait au roi d'Espagne qne le mariage avait été célébré, et qu'elle partait pour se rendre auprès de Sa Majesté. Elle partit en effet, et s'embarqua à Sestri di Levanti; mais, n'ayant pu supporter la mer, elle débarqua à Gênes, se rendit par terre à Antibes, et traversa une partie de la France, jusqu'à la frontière d'Espagne. Le roi lui fit rendre, sur la route et dans les lieux où elle séjourna, tous les honneurs qu'elle voulut recevoir. En arrivant à Pam-

pelune, elle trouva Albéroni, et lui dit qu'elle était résolue de chasser madame des Ursins dès le premier moment qu'elle la verrait. Albéroni lui représenta le danger de ce dessein, et tâcha de la détourner par la crainte du roi, sur qui madame des Ursins avait le plus grand empire. Pour réponse, la reine tira une lettre de sa poche, et, la jetant sur une table : « Lisez, dit la reine, et vous ne serez plus si effrayé. » Cette lettre était du roi d'Espagne, qui mandait à la reine de chasser madame des Ursins, et finissait par ces mots : *Au moins, prenez bien garde à ne pas manquer votre coup tout d'abord; car si elle vous voit seulement deux heures, elle vous enchaînera, et nous empêchera de coucher ensemble, comme avec la feue reine.*

Albéroni n'eut plus rien à dire, et la reine continua sa route, moins disposée à recevoir les premiers services de madame des Ursins qu'à se venger du dernier outrage qu'elle avait été sur le point d'en éprouver.

Le roi, qui n'avait rien su du courrier de madame des Ursins pour rompre le mariage, fut charmé d'apprendre qu'il allait bientôt jouir d'une femme, et s'avança au-devant d'elle, jusqu'à Guadalajara, à douze lieues de Madrid.

Quelles que fussent les raisons dont madame des Ursins prétendait se servir pour s'excuser auprès de la reine du contre-ordre sur le mariage, elle avait commencé par se faire nommer *camarera-mayor* de cette nouvelle reine, comme elle l'était de la précédente, et alla, pour lui faire sa cour, jusqu'à Quadraqué, sept lieues plus en avant que le roi. S'étant présentée devant elle, on se retira pour les laisser en liberté; un moment après, on entendit parler fort haut : la reine appela ses officiers, criant qu'on fît sortir cette folle qui lui manquait de respect. Madame des Ursins, tout interdite, demandait en quoi et quel était son crime. La reine, sans lui répondre, ordonna à Damezagua, lieutenant des gardes du

corps, commandant le détachement, de faire monter cette femme dans un carrosse avec deux officiers sûrs, de la faire partir sur-le-champ, et de ne la quitter qu'à Bayonne. Damezagua voulut représenter qu'il n'appartenait qu'au roi de donner un pareil ordre. *N'en avez-vous pas un*, lui dit fièrement la reine, *de m'obéir en tout, sans réserve et sans représentation?* Il l'avait, en effet, sans que personne en eût connaissance. Étonné que la reine en fût instruite, il vit qu'il n'avait qu'à obéir.

Albéroni, exilé d'Espagne, et passant en Italie par la France, coucha une nuit à Aix. Le marquis, depuis maréchal de Brancas, commandant à Aix, ayant ordre de ne lui rendre aucuns honneurs, se borna à lui envoyer faire compliment par un secrétaire. En même temps, un officier, nommé Lottier, qui avait été attaché au duc de Vendôme, et fort lié chez ce prince avec Albéroni, demanda au marquis de Brancas la permission d'aller voir cet ancien ami. Le marquis, loin de la lui refuser, y applaudit, et engagea Lottier à faire parler le cardinal. Celui-ci les retint tous deux à souper, et dans la conversation raconta ce que je viens de rapporter; et je le tiens du maréchal de Brancas, à qui son secrétaire et Lottier en rendirent compte dès le soir même.

Madame des Ursins fut donc mise dans un carrosse, avec une femme de chambre et deux officiers des gardes, sans autres habits ni linge que ce qu'elle avait sur le corps, et partit à huit heures du soir, par un froid très-vif, le 23 décembre 1714.

Le jour suivant, la reine arriva l'après-midi à Guadalajara. Le roi vint lui présenter la main à la descente du carrosse, la conduisit à la chapelle, où ils furent mariés; de là, dans une chambre, où ils se mirent au lit; et ils ne se levèrent que pour aller à la messe de minuit.

Le roi, qui permit à Lanti et à Chalais, neveux de la prin-

cesse des Ursins, d'aller la joindre, les chargea d'une lettre par laquelle il lui témoignait qu'il était touché de son sort, mais qu'il n'avait pu résister à la volonté de la reine, et qu'il lui conservait ses pensions.

La reine ne changea rien à sa maison, toute composée de créatures de madame des Ursins. On était bien sûr qu'il ne lui en resterait point après sa chute. Cette reine, si ignorante, disait-on, de l'esprit des cours, n'en douta pas un instant.

Cependant madame des Ursins avait marché toute la nuit. Un profond silence régnait dans le carrosse; elle ne pouvait se persuader ce qui lui arrivait, et ne doutait point que le roi, indigné d'un pareil traitement, ne fît courir après elle. Son illusion dura jusqu'à l'arrivée de ses neveux, qui la joignirent en chemin et lui remirent la lettre du roi. Elle ne laissa échapper ni soupir ni plainte en la lisant, et ne donna pas la moindre marque de faiblesse. Ses conducteurs, accoutumés à la respecter et à la craindre, étaient aussi frappés qu'elle de cet événement, et la quittèrent à Saint-Jean-de-Luz, où elle n'arriva que le 14 janvier 1715. Quand elle fut libre de son escorte, ses neveux lui apprirent que le soir même de sa disgrâce, la reine avait écrit au roi, qu'il avait paru ému à la lecture de la lettre, mais n'avait donné aucun ordre.

Madame des Ursins, n'espérant plus rien de l'Espagne, et se flattant de quelque ressource en France, y dirigea sa marche. Arrivée à Bayonne, elle envoya faire des compliments à la reine douairière d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, qui les rejeta, et ne trouva d'asile à Paris que chez le duc de Noirmoutiers, son frère, où beaucoup de gens vinrent la voir, moins par intérêt que par curiosité. Pour achever ce qui concerne cette favorite, j'ajouterai qu'elle obtint enfin une audience du roi chez madame de Maintenon, et qu'elle n'eut pas

lieu d'en être satisfaite. Peu de jours après, elle essuya un dégoût des plus marqués. La reine d'Espagne, prévoyant la régence du duc d'Orléans, et de quelle importance serait l'nnion entre les deux monarchies, détrompa le roi d'Espagne sur ce prince. Flote et Renaud, qui étaient toujours prisonniers, furent mis en liberté et déclarés innocents. Philippe V mandant au roi qu'ayant reconnu l'injustice des accusations contre le duc d'Orléans, il avait le plus grand désir de se réconcilier avec lui. Le duc d'Orléans écrivit là-dessus, de concert avec le roi, à Philippe V, dont il reçut la réponse la plus obligeante. Comme madame des Ursins avait été le principal auteur de cette affaire, le duc d'Orléans crut qu'il était de son honneur de lni faire sentir son mépris, et lui fit défendre par le roi de se trouver en ancun lieu où lui et toute sa famille pouvaient se rencontrer. Elle vit qu'il fallait penser à une retraite, et aurait choisi la Hollande; mais les états généraux la refusèrent.

Quinze jours avant la mort du roi, craignant de se tronver à la discrétion du duc d'Orléans, elle partit, cherchant partout nn asile, passa à Chambéry, à Gênes, et s'arrêta enfin à Rome. Ses pensions de France et d'Espagne lui furent tonjours exactement payées par les ordres de Philippe V et du duc d'Orléans. Le goût de la cour est si adhérent dans le cœur de ceux qui l'ont suivie longtemps, qu'ils ne peuvent vivre que là, dussent-ils y ramper. Madame des Ursins, ne pouvant jonir de la réalité, s'en consola par l'image. Elle s'attacha à la maison du prétendant Jacques III, dont elle faisait les honneurs et professait l'étiquette. Elle mourut le 5 décembre 1722, à quatre-vingts ans passés.

Il est à propos que je rapproche encore quelques faits qui ont concouru avec ceux que je viens de rapporter.

Lorsque madame des Ursins prit, après la mort de la première reine, tant de précautions pour dérober ses desseins

aux yeux du public, en retenant le roi dans une retraite inaccessible, elle attira plus que jamais l'attention de la cour sur ses desseins, et le mystère en fit la publicité. Personne ne douta qu'elle ne tendît et ne réussît à épouser le roi. Le marqnis de Brancas, ambassadenr de France en Espagne, en fut persuadé. Il était de son devoir d'en instruire son maître; mais sachant, par l'exemple de l'abbé d'Estrées, que la poste ni les conrriers n'étaient pas une voie sûre, il demanda un congé à Louis XIV, ponr affaires importantes, l'obtint, et disposa tont pour son départ.

Madame des Ursins, soupçonnant qu'elle était l'objet de ce voyage, fit partir la veille le cardinal del Giudice (1), ponr aller à la cour de France prévenir et détruire tout ce que Brancas pourrait dire, en demander le rappel, et faire agréer au roi un mariage dont il n'était encore instruit qne par les nouvelles publiques. L'agrément d'une pareille alliance n'était pas facile à obtenir. La princesse de Parme, lorsqu'elle fut destinée au roi d'Espagne, était déjà promise au duc de la Mirandole, qui tenait à honneur la grandesse et la place de grand écuyer. Les articles allaient être signés avec le domestique, quand on les dressa pour le maître.

Telles étaient les instructions dn cardinal en partant de Madrid. Le marquis de Brancas pénétra le motif de ce départ précipité. Quoiqu'il ne pût le suivre que le lendemain, il fit tant de diligence qu'il l'atteignit à Bayonne, où, le trouvant couché, il passa outre, emmena tous les chevaux de poste en

(1) Le cardinal del Giudice, grand inquisiteur d'Espagne, était frère dn duc Giovenazzo, conseiller d'Etat, c'est-à-dire ministre, créé grand de la troisième classe, ponr trois générations. Leur père, né à Gênes, était venu s'établir à Naples, où il avait fait une fortune immense dans le commerce. Le fils du duc de Giovenazzo, et neveu du cardinal del Giudice, fut le prince de Cellamare, ambassadeur en France, dont il sera question pendant la régence. (D.)

poste, arriva à la cour deux jours avant le cardinal, et eut le temps d'apprendre au roi l'état de l'Espagne.

Quoique Louis XIV fût fort mécontent du mariage de son petit-fils, il jugea cependant les choses trop avancées pour s'y opposer, et se contenta d'en recevoir froidement la proposition, sans donner ni refuser son agrément; mais cette affaire acheva de perdre dans son esprit madame des Ursins. Elle s'aperçut bientôt qu'elle était mal à la cour de France; mais, au lieu d'en accuser sa propre conduite, elle s'en prit au peu d'habileté, ou même à la mauvaise volonté du cardinal. Elle en fut d'autant plus persuadée qu'il réussit personnellement à notre cour. Il avait d'ailleurs à celle d'Espagne un crédit qui, sans balancer celui de madame des Ursins, en était indépendant. Ces sortes de sultanes veulent qu'on n'existe que par elles et pour elles. Elle lui tendit un piége où il tomba forcément.

Tout le monde sait que le pape Clément XI, après avoir reconnu Philippe V pour roi d'Espagne, reconnut ensuite l'archiduc Charles dans le moment qu'il vit les troupes autrichiennes sur les terres de l'Église. La crainte est le principe et le ressort de la politique romaine, depuis que la raison à éteint les foudres du Vatican.

Macannas, jurisconsulte espagnol, fiscal ou procureur général du conseil de Castille, fut chargé par le ministère d'examiner de quel poids était, dans l'affaire présente, le parti pour ou contre que prenait le pape. Macannas fit un ouvrage plein d'érudition, fort de principes, et terrible dans les conséquences contre la cour de Rome. Depuis Luther et Calvin, personne ne l'avait attaquée si fortement. Cet adversaire était même plus dangereux que des hérésiarques, parce qu'en discutant le temporel, il respectait et professait tous les dogmes. Il réduisit enfin les prétentions de la cour de Rome à leur juste valeur, c'est-à-dire à peu de chose.

L'onvrage de Macannas fut approuvé du roi et du conseil; mais, par ménagement pour Rome, on en avait suspendu la publication. Madame des Ursins le fit répandre, pour embarrasser le cardinal del Giudice et le mettre dans la nécessité de se perdre, comme ministre, avec les cours de France et d'Espagne, ou comme grand inquisitenr avec celle de Rome.

Le cardinal aurait bien désiré garder la neutralité; cela ne lui fut pas possible. Le nonce et l'inquisition d'Espagne jetèrent les hauts cris, écrivirent an grand inquisiteur, le forcèrent de se montrer sur la scène et de donner nn mandement contre Macannas et son livre. Un mandement d'inquisiteur, daté de Marly et affiché dans Paris, y parut une chose fort bizarre. C'était contre un Espagnol; mais cet Espagnol soutenait des maximes françaises, et qui devraient être de tout pays.

D'un autre côté, le roi d'Espagne, encouragé par madame des Ursins, protégea Macannas; le cardinal fut rappelé de France, et reçut en chemin l'ordre de ne pas rentrer dans Madrid.

Les choses en étaient là, lorsque tont changea de face par la disgrâce de madame des Ursins. La nonvelle reine, voulant détruire tout ce qu'avait fait cette favorite, fit rappeler le cardinal del Gindice, qui fut chargé du ministère.

La cabale italieune commença à se former à la conr. La reine, le cardinal et Albéroni en étaient le point de réunion. Les grands et tous ceux qni avaient le cœnr espagnol formaient le parti contraire, et la domesticité intime du roi, presque toute composée de Français, influait dans les affaires et se faisait considérer. Les Français, vivant bien avec les Espagnols, devinrent suspects à la reine. Le plns considérable d'entre eux était le père Robinet, jésuite, qui avait succédé dans la place de confesseur au père Daubenton (1),

(1) Guillaume Daubenton, jésuite, né le 21 octobre 1648, confesseur de Philippe V, mort le 7 août 1723.

que madame des Ursins avait fait renvoyer, pour avoir quelquefois lutté de crédit contre elle. Quoique Robinet fût le parfait contraste de Daubenton, son poste seul lui donnait une autorité qu'il n'ambitionnait point, et sa vertu lui procura bientôt tout ce que son prédécesseur tenait de l'intrigue. Madame des Ursins eut sujet de s'apercevoir qu'elle n'avait pas autant gagné au change que le roi et l'Espagne.

Jamais confesseur ne convint mieux à sa place et n'y fut moins attaché que le père Robinet. Plein de vertus et de lumières, pénétré des plus saines maximes, zélé Français, également passionné pour l'honneur de l'Espagne, sa seconde patrie, ce fut lui qui conseilla au roi de réformer la nonciature, lorsque le pape reconnut l'archiduc pour roi d'Espagne. Une action juste et raisonnable causa sa disgrâce.

L'archevêché de Tolède, valant neuf cent mille livres de rente, était vacant; le cardinal del Giudice le fit demander au roi par la reine. Le prince, avant de se déterminer, voulut consulter son confesseur. Celui-ci fut d'un avis tout différent, et représenta que le cardinal, ayant déjà toute la fortune convenable à sa dignité, il fallait répartir les grâces, dont la masse est toujours inférieure à celle des demandes et souvent des besoins. Il proposa pour Tolède, Valero Leza, Espagnol, préférable à un étranger, et dont le choix serait applaudi par toute la nation. Ce Valero, étant curé de campagne, avait rendu les plus grands services à Philippe V, dans le temps que la couronne était encore flottante sur sa tête. Le roi lui avait donné l'évêché de Badajoz. Il fut évêque comme il avait été curé, ne voyant dans cette dignité que des devoirs de plus à remplir, et ne paraissant jamais à la cour. Il est vrai que la résidence n'est pas un mérite si rare en Espagne qu'en France, où le roi aurait toujours la commodité d'assembler sur-le-champ à Paris un concile national. Robinet fit sentir au roi que les Espagnols, à la valeur, à

l'amour, à la constance desquels il devait sa couronne, se croiraient tons récompensés dans la personne d'un compatriote tel que Valero, et qne c'était enfin répandre sur les pauvres le revenn de l'archevéché de Tolède, par les mains d'un prélat qui n'en savait pas faire un autre usage. Le roi le nomma (mars 1715).

La reine et son ministre furent outrés de la victoire de Robinet. Les suites les effrayèrent. Ils se liguèrent contre une vertu si dangereuse, et à force de séductions et d'intrigues, ils parvinrent à faire renvoyer de la cour un homme qui ne demandait qn'à s'en éloigner.

Robinet, emportant avec lui, pour tout bien, l'estime et les regrets de l'Espagne, se retira dans la maison des jésuites de Strasbourg, où il vécut et monrut tranquille, après avoir plus édifié sa société qu'il ne l'avait servie.

L'exil de Macannas avait précédé la retraite de Robinet, et le roi, en l'exilant, lui donna une pension considérable. L'impulsion à laquelle ce prince obéissait n'altérait point son jugement : vrai caractère de la faiblesse.

Il ne suffisait pas d'avoir privé le roi de son confesseur, il fallait le remplacer. Il ne pouvait pas plus s'en passer que de femme, quoiqu'une femme lui fût encore plus nécessaire qu'nn confesseur. L'une était pour ses besoins, l'autre pour ses scrupules.

La reine ne crut pas mieux faire que de rappeler Daubenton, que madame des Ursins avait chassé. C'était d'abord nn mérite auprès de la reine; et d'ailleurs ce jésuite ayant déjà éprouvé que sa place n'était pas inattaquable, en serait plus sonple. Elle en jugea bien pour elle, et l'Espagne s'en trouva plus mal.

Daubenton était nn de ces hommes qne la société n'abandonne pas dans la disgrâce, qui sont quelqnefois dans le cas d'être noyés, mais qui surnagent enfin : elle ne s'y trompe

guère. L'interrègne de Daubenton n'avait pas été oisif. En sortant d'Espagne, il avait passé à Rome, où il fut fait assistant du général, et employa son loisir à fabriquer la fameuse bulle *Unigenitus*, dont il sera grandement question.

Quoique ces mémoires regardent particulièrement la France, ses relations avec les différentes puissances m'obligent de parler des autres cours, pour l'intelligence de ce qui se passait à la nôtre.

Depuis que la paix était signée, les peuples commençaient à respirer, plus soutenus par l'espérance de l'avenir que par leur situation présente; mais le roi, aussi humilié par les conditions de la paix que par les malheurs de la guerre, avait encore l'âme flétrie de ses disgrâces domestiques. Le duc de Berri mourut au milieu des réjouissances de la paix, le 4 mai 1714. De toute la famille royale, il ne restait qu'un faible rejeton, qu'on n'espérait pas de conserver; les princes du sang éloignés de la tige directe étaient en petit nombre. Le roi se laissa persuader qu'il y pouvait suppléer par des princes adoptifs. Il avait deux fils naturels, le duc du Maine et le comte de Toulouse. Le premier avait épousé une princesse du sang, de la branche des Bourbon-Condé, dont il avait deux fils (1).

Par un édit enregistré au parlement le 2 août 1714, le roi appela à la couronne les princes légitimés et leurs descendants, au défaut des princes du sang; et par une déclaration du 23 mai de l'année suivante 1715, le roi, en confirmant son édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du sang. Quelque opinion qu'il eût de sa puissance, il sentit si bien à quel degré il élevait des enfants

(1) Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, duchesse du Maine, née en 1676, morte en 1753. Ses deux fils étaient Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, né en 1700, mort en 1755, et Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, né en 1712, mort en 1775.

naturels, qu'il leur dit : *Je viens de faire pour vous ce que j'ai pu ; c'est à vous à l'affermir par votre mérite.*

Ce ne fut que par degrés que ces princes parvinrent à une telle élévation. Louis XIV pensait bien différemment, lorsqu'aux premières propositions de marier le duc du Maine, il répondit : *Ces enfants-là ne sont pas faits pour se marier.* Étant devenu dévot, il en accorda enfin la permission par principe de conscience.

Le premier pas, déjà assez difficile, avait été de faire légitimer des enfants sans nommer la mère, la marquise de Montespan, dont le mari vivait. Le procureur général Harlay, homme à moyens, y pourvut; ce qui lui mérita ou lui valut dans la suite la place de premier président. Il imagina l'essai du chevalier de Longueville (1), qu'on fit légitimer le 7 septembre 1672. Sur cet exemple, le duc du Maine fut légitimé le 20 décembre 1673. Le comte de Toulouse et les enfants naturels du roi le furent successivement, et, en 1680, des lettres patentes donnèrent à ces enfants le droit de se succéder les uns aux autres, suivant l'ordre des successions légitimes.

Les distinctions suivirent bientôt. Le duc du Maine fut fait chevalier du Saint-Esprit à seize ans, et commanda la cavalerie dès sa première campagne, honneur qui ne s'accorde aux princes du sang qu'après en avoir servi au moins une à la tête de leurs régiments. Le comte de Toulouse fut chevalier du Saint-Esprit avant quinze ans.

En 1694, une déclaration du roi donna aux légitimés le

(1) Il était fils de Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672, et de la maréchale de la Ferté, dont le mari vivait. La maréchale de la Ferté et la duchesse d'Olonne, sa sœur, étaient d'Angennes; ce furent elles qui, après la vie la plus libertine, imaginèrent, dans leur vieillesse, de faire jeûner leurs gens. Ce chevalier de Longueville fut tué au siége de Philipsbourg, en 1688, et la maison de Longueville totalement éteinte, en 1694, en la personne de l'abbé de Longueville, mort fou. (D.)

rang intermédiaire entre les princes du sang et au-dessus de tous les ducs et pairs. Pour préparer cette grâce, on fit revivre, par un arrêt, en faveur du duc de Vendôme, le rang que Henri IV avait donné, en 1610, à César de Vendôme, son fils naturel, et aïeul de celui à qui Louis XIV le rendait; mais il ne prit séance qu'après les nouveaux légitimés.

Pour ne pas choquer les princes du sang, et que leur traitement ne fût pas en tout le même que celui des légitimés, il fut ordonné que ceux-ci, en allant se placer, ne traverseraient point le parquet (1) comme les premiers; que le premier président, en leur demandant leur voix, les nommerait du nom de leur pairie, au lieu qu'il ne nomme point les princes du sang; que cependant le premier président les saluerait du bonnet, ce qu'il ne fait pas pour les pairs; qu'ils prêteraient serment, ce que ne font pas les princes; et que leurs descendants mâles ayant des pairies entreraient au parlement à vingt ans. Les princes du sang y entrent à quinze ans commencés (2), et les pairs à vingt-cinq ans faits. On régla quelques autres articles de cérémonial ou d'étiquette très-

(1) L'honneur de traverser le parquet au parlement, en allant se placer, était anciennement réservé au premier prince du sang. Le duc d'Enghien, qui fut depuis le grand Condé, le traversa un jour à la suite de son père, qui voulut l'en détourner. *Allez votre train*, dit le fils, *nous verrons qui osera m'en empêcher*.

Le salut du bonnet, que le premier président refuse aux ducs et pairs, et qu'il accorde aux présidents à mortier, est encore une de ces graves bagatelles qui ont occasionné bien des discussions, du schisme entre les pairs et les magistrats, et qui ne touchent que les parties intéressées. (D.)

(2) Les princes du sang peuvent à tout âge, même dans l'enfance, suivre le roi à un lit de justice. Gaston, frère de Lois XIII, se trouva, à six ans, au lit de justice du 2 octobre 1614; Louis de Bourbon, comte de Soissons, âgé de dix ans, à celui du 11 mai 1604; Philippe de France, frère de Louis XIV, âgé de près de onze ans, à celui du 7 septembre 1651. (D.)

importants pour ceux que cela regarde, et fort peu intéressants pour d'autres.

En 1710, le roi fit inscrire sur les registres du grand maître, que les fils du duc du Maine auraient, comme petits-fils de Sa Majesté, les rangs, honneurs et traitements dont jouissait leur père.

Le roi faisait de temps en temps quelques actes qui annonçaient et préparaient la grandeur où il voulait élever ses fils naturels. A la mort de la veuve du duc de Verneuil, bâtard de Henri IV, il prit le deuil pour quinze jours (1). La duchesse d'Angoulême, veuve d'un bâtard de Charles IX, ne participa à aucuns de ces honneurs, apparemment parce que son mari n'était pas un Bourbon. Elle vécut longtemps dans le couvent de Sainte-Élisabeth, d'une pension de deux mille livres; le malheur des temps en ayant suspendu le payement, elle serait morte de misère, si une vieille demoiselle de ses amies ne l'eût retirée chez elle dans une campagne. Sa vertu, et peut-être la dignité de son maintien, la faisaient estimer et considérer du roi, à qui elle faisait quelquefois sa cour. C'était à peu près tout ce qu'elle en retirait (2). Ainsi, grandeur de misère est voisine.

On n'omettait rien pour préparer le public à l'élévation des légitimés. Le père Daniel, jésuite (3), fut chargé et eut soin d'appuyer dans son *Histoire de France* sur les grands établissements des bâtards de nos rois. Sitôt que l'ouvrage parut, le roi en parla avec éloge, en recommanda la lecture; il fallait

(1) Elle était fille du chancelier Séguier, veuve en premières noces du duc de Sully. (D.)

(2) Elle se nommait Françoise de Nargonne, sœur d'un page de son mari. Elle mourut en 1713, cent quarante ans après la mort de son beau-père. (D.)

(3) Gabriel Daniel, né à Rouen en 1649, historiographe de France, mort en 1728.

le lire ou l'avoir lu. Daniel en eut le brevet d'historiographe de France avec une pension. J'espère que ces mémoires ne me feront pas regarder comme historien à gages, quoique je sois content des miens.

Les princes du sang s'étaient peu inquiétés du rang intermédiaire donné aux légitimés; ils étaient même assez contents de voir un ordre entre eux et les ducs; mais ils furent révoltés de l'assimilation. Les ducs et pairs, outrés du rang intermédiaire, se consolaient un peu par l'humiliation des princes du sang; ne doutant point qu'après la mort du roi, ces princes n'attaquassent les légitimés, et que la destruction d'une partie n'entraînât celle de l'autre. Les magistrats jugeaient l'édit contraire à nos lois et à nos mœurs; et ceux des citoyens à qui le choix des maîtres est indifférent, parce qu'ils n'y gagnent ni n'y perdent, n'y prirent aucun intérêt.

Le comte de Toulouse, homme sage et sensé, répondit aux complimenteurs que cela était fort beau, pourvu que cela pût durer et lui donner un ami de plus. Valincourt, de l'Académie française, et particulièrement attaché à ce prince, lui dit pour tout compliment : ***Monseigneur, voilà une couronne de roses que je crains qui ne devienne une couronne d'épines, quand les fleurs en seront tombées.***

Madame de Maintenon, premier mobile de cette affaire, s'était servie, pour la conduire, du chancelier Voysin qu'elle avait fait succéder à Pontchartrain. La retraite volontaire de celui-ci dans cette circonstance faisait penser qu'il n'avait pas voulu être l'instrument d'un tel ouvrage (1). Voysin, moins instruit et dès là plus hardi, se prêta volontiers à tout; madame de Maintenon lui fit aussi conserver la place de secrétaire d'État, afin de l'employer à plus d'une œuvre. Elle

(1) L'édit qui appelle les légitimés à la couronne fut enregistré le 2 août, et le chancelier de Pontchartrain s'était retiré en juillet. (D)

avait grand soin de ne laisser approcher dn roi que ceux qui, par une intrépide adulation, l'affermissaient dans l'opinion où il était, de concentrer en lui seul l'état constitntif de la monarchie.

Cependant, comme le roi laissait entrevoir des doutes snr le succès de sa volonté dans l'avenir, on résolut d'en tirer parti, en lui faisant donner à ses fils une telle puissance, qu'ils pussent se soutenir par eux-mêmes. Ils étaient déjà en possession des plus grands gouvernements, du commandement des Suisses, des carabiniers, de l'artillerie et de l'amirauté. Il ne fallait plus que prévenir les dangers de la régence d'un prince, qui, fortifié de son nom seul, pourrait s'emparer de la puissance absolue et faire perdre aux enfants naturels tout ce qu'ils avaient obtenu de l'amour de leur père. Madame de Maintenon craignait d'ailleurs de tomber dans la dépendance d'un prince qui n'était pas content d'elle.

On ranima les bruits que la mort des princes avait fait naître contre le duc d'Orléans. On persuada au roi qu'il serait également dangerenx et injuste de laisser l'unique rejeton de la famille royale à la merci d'un prince qui, depuis les renonciations, ne verrait entre le trône et lui qu'un enfant dont il tiendrait la vie entre ses mains. On ajouta qn'il était de sa religion de prendre, par nn testament, toutes les précautions possibles contre un ambitienx sans scrupule et sans remords, dont il fallait prévenir ou enchaîner le pouvoir.

Le mot de *testament* était cruel à l'oreille d'un roi toujours traité en immortel; mais l'idée de régner encore après sa mort en adoucissait l'image. L'assiduité que le travail de Voysin lui donnait auprès du roi le mettait à portée de saisir les moments favorables et d'en avertir les intéressés. Ce fut lui qui écrivit de sa main le testament que le roi signa le 2 août, le jour même que l'édit qui rendait les légitimés habiles à succéder à la couronne fut enregistré au parlement.

On ignora absolument, pendant plus de trois ans, ce qui s'était passé à ce sujet; mais les domestiques intimes et mesdames de Caylus (1), d'O, de Dangeau et de Lévi, qui formaient la société habituelle du roi et de madame de Maintenon, remarquaient depuis quelque temps dans ce prince une inquiétude, une inégalité d'humeur, un air sombre, qui décelaient une agitation intérieure, dont madame de Maintenon feignait d'ignorer la cause.

Le roi sortit enfin de cette situation, et, s'adressant au duc du Maine en présence du service domestique : *Quelque chose que je fasse et que vous soyez de mon vivant, vous pouvez n'être rien après ma mort; c'est à vous de faire valoir ce que j'ai fait.* Deux jours après, la reine d'Angleterre, se trouvant avec le roi, voulut le louer sur son attention à pourvoir par un testament au gouvernement du royaume. *Je l'ai fait*, lui dit-il; *du reste, il en sera peut-être de ce testament comme de celui de mon père : tant que nous sommes, nous pouvons ce que nous voulons, et, après notre mort, moins que les particuliers.*

Le jour suivant, le premier président et le procureur général, ayant été mandés au lever du roi, le suivirent seuls dans son cabinet, où ce prince, leur mettant en main un paquet cacheté, leur dit : *Messieurs, voilà mon testament. Qui que ce soit* (2) *que moi ne sait ce qu'il contient. Je vous le remets pour le déposer au parlement, à qui je ne puis donner une plus grande preuve de mon estime et de ma confiance.*

(1) Marthe-Marguerite de Murcay-Villette, auteur des *Souvenirs*, née en 1673, avait épousé, à l'âge de treize ans, Jean-Anne de Tubières, marquis de Caylus; elle mourut en 1729.

(2) Le chancelier Voysin le savait, puisqu'il avait écrit le testament; madame de Maintenon ne devait pas l'ignorer, et le duc du Maine en était vraisemblablement instruit par elle. Voyez, quant aux dispositions, le testament et le codicile imprimés. (D.)

L'exemple du testament du roi mon père ne me laisse pas ignorer ce que celui-ci pourra devenir. Ces deux magistrats furent aussi frappés dn ton que des paroles qu'ils venaient d'enteudre.

L'édit du roi portant que son testament serait déposé au greffe du parlement, pour u'être ouvert qu'après sa mort, fut enregistré le 30 août. Par ce testament, Louis XIV établissait uu conseil de régence dont le duc d'Orléans devait être le chef, et la personne du jeune roi était mise sous la tutelle et garde du conseil de régence. Le testament fut mis dans un trou creusé dans l'épaisseur du mur d'une tour du palais, sous une grille de fer et une porte fermée de trois serrures.

Le discours adressé aux deux magistrats, le propos tenu à la reine d'Angleterre, et dont elle fit part au duc et à la duchesse de Lauzun, l'apostrophe faite au duc du Maine en présence de témoins, ne laissaient pas douter au duc d'Orléans que le testament ne fût contre ses intérêts. Il se tint dans le silence, et sentit dès lors qn'on pourrait attaquer un testament que le testatenr même jugeait attaqnable.

Ayant assez fait counaître combieu les bruits semés coutre le duc d'Orléans étaient calomnieux, j'oserai soutenir que le testament u'eu était ni moins sage, ui moins régulier. Quelque mal foudée que fût l'opinion qu'on avait dn caractère du duc d'Orléans, elle était presque générale. Il n'était donc pas prudent de le reudre maître absolu de l'État et de la personne du jeune roi, d'eu confier la garde à celni qui avait le moins d'intérêt à la conservation de cet enfant. La proximité du sang ne donne pas d'aillenrs nn droit décidé à la régence. Charles V, dit le Sage, par un testament de 1374, avait préféré à ses trois frères, pour le gouvernement du royaume, son beau-frère le duc de Bourbou. Après la mort de Charles V, les arbitres que les quatre oncles de Charles VI choisirent pour régler leurs prétentions déférèrent à la vérité la régence

au duc d'Anjou, l'aîné; mais ils remirent l'éducation et la surintendance de la maison du jeune roi aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, les plus éloignés de la couronne.

Louis XI confia le gouvernement de la personne de Charles VIII, son fils, et la principale administration du royaume à la dame de Beaujeu, sœur aînée de Charles, préférablement au duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII. Les états généraux confirmèrent cette disposition; et comme, Charles VIII étant dans sa quatorzième année, il ne pouvait y avoir de régent, les états nommèrent au roi un conseil de dix personnes. Je ne m'étendrai pas davantage sur les exemples; mais j'en conclurai que le testament de Louis XIV pouvait très-bien se soutenir, si le duc du Maine eût eu l'âme d'un comte de Dunois, et que le parlement n'eût pas été flatté de faire un régent, comme il avait déjà fait les deux dernières régences, les trois seules dont il ait décidé; ce qui ne contribua pas peu à l'initier dans l'administration de l'État, vers laquelle il marche le mieux qu'il peut.

Pendant que le roi s'occupait d'assurer la tranquillité du royaume, il eut la douleur d'apprendre la mort de la reine Anne, pour qui il avait de l'amitié, de la reconnaissance, et à qui il en devait. Cette perte lui aurait encore été plus sensible, si elle fût arrivée avant la conclusion de la paix, qui peut-être ne se serait pas faite. L'électeur de Hanovre, Georges I[er], monta sur le trône d'Angleterre, et le gouvernement changea absolument.

Le nouveau ministère poursuivit à outrance tout le conseil de la feue reine. Le duc d'Ormond, qui avait succédé à Marlborough dans le commandement des troupes, se réfugia en France. Le grand trésorier Horley, comte d'Oxford, fut cité au parlement, et près de perdre la tête. Bolingbroke, qui avait eu plus de part que personne à la paix, ne sauva sa vie qu'en passant en France, où je l'ai fort connu. Dans plusieurs sé-

jours que j'ai faits à sa campagne, j'ai appris de lui, sur le gouvernement anglais, des détails assez intéressants que j'aurai peut-être occasion de rapporter.

Le lord Stairs vint, en qualité d'ambassadeur, relever en France le lord Shrewsbury. Stairs était un Écossais de beaucoup d'esprit, instruit, aimable dans la société particulière, et très-avantageux en traitant avec nos ministres; audacieux jusque dans son maintien, par caractère et par principe; il paraissait s'en être fait un système de conduite. Il essaya même d'être insolent avec le roi. Dans une audience particulière qu'il eut de ce prince, il lui parla avec peu de retenue sur les travaux qui se faisaient à Mardick, et qui pouvaient, disait-on, suppléer au port de Dunkerque. Le roi l'écouta tranquillement, et, pour toute réponse, lui dit : *Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir.* Ce fut ainsi qu'il le congédia. Stairs le raconta à plusieurs personnes, entre autres au maréchal de Noailles, et ajouta : *J'avoue que la vieille machine m'a imposé.*

Le roi refusa depuis de lui donner audience, et le renvoya pour les affaires au marquis de Torcy, dont Stairs reçut une leçon assez vive. Croyant pouvoir abuser du caractère doux et poli du ministre, il s'échappa un jour devant lui en propos sur le roi. Torcy lui dit froidement : *Monsieur l'ambassadeur, tant que vos insolences n'ont regardé que moi, je les ai passées pour le bien de la paix; mais si jamais, en me parlant, vous vous écartez du respect qui est dû au roi, je vous ferai jeter par les fenêtres.* Stairs se tut, et de ce moment fut plus plus réservé.

Les dernières années de la vie du roi étaient aussi tristes que les premières avaient été brillantes. La mort du duc et surtout de la duchesse de Bourgogne faisait un vide affreux dans sa vie privée; cette princesse en était tout l'agrément.

Madame de Maintenon, aussi blasée pour lui qu'il l'était pour elle, cherchait inutilement à lui procurer quelques dissipations par des concerts, des prologues d'opéra pleins de ses louanges, par des scènes de comédie, que des musiciens et les domestiques de l'intérieur jouaient dans sa chambre. L'ennui surnageait; ce qui faisait dire à madame de Maintenon : *Quel supplice d'avoir à amuser un homme qui n'est plus amusable!*

Au défaut d'amusements, le confesseur lui donna l'occupation d'une guerre de religion par le projet de la constitution *Unigenitus*, que si peu de gens attaquent ou défendent de bonne foi. On a tant écrit sur cette matière si ennuyeuse de sa nature, que je n'en parlerai que pour développer quelques-uns des ressorts peu connus qui auront un rapport direct à l'État, ou qui contribueront à faire connaître l'esprit de la cour. La constitution, digne tout au plus d'exercer des écoles oisives, est devenue une affaire d'État, qui l'agite depuis un demi-siècle, et qui, ayant commencé par l'intrigue, continué par le fanatisme, aurait dû depuis longtemps avoir fini par le mépris.

De tout temps, la théologie s'est alliée avec la philosophie régnante. Les premiers chrétiens instruits étaient platoniciens. Le péripatétisme a été longtemps, en Sorbonne, aussi respecté que la théologie. Si depuis la révolution que Descartes a commencée, les théologiens se sont éloignés des philosophes, c'est que ceux-ci ont paru ne pas respecter infiniment les théologiens. Une philosophie qui prenait pour base le doute et l'examen devait les effaroucher. La question qui divise aujourd'hui l'Église ou ses ministres remonte à la plus haute antiquité. Le libre arbitre, la distinction du libre et du volontaire, ont occupé les philosophes avant la naissance du christianisme, et la controverse entre les jansénistes et les molinistes n'était autre chose, dans son origine, que la ques-

tion philosophique sur la liberté théologiquement traitée. Les discussions sur la grâce étant devenues le fond du procès, le jargon et les subtilités scolastiques ont tellement brouillé les idées, que les uns ni les autres ne se sont entendus, ou ne l'ont jamais été par les gens raisonnables. Il semble qu'après tant de disputes et de difficultés insolubles, on aurait dû faire pour la philosophie, comme pour la théologie, un mystère de la liberté et de la grâce.

Quoi qu'il en soit, l'affaire du jansénisme et du molinisme existait avant le règne de Louis XIV. Les plus célèbres partisans du jansénisme vivaient à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, ce berceau de la première philosophie et de la bonne littérature. Les jésuites, puissants à la cour, avaient des principes opposés à Port-Royal, plus humainement raisonnables, mais peut-être aussi moins conformes à la lettre de l'Évangile. Les premiers, savants logiciens, éloquents, amers ou plaisants, suivant le besoin, avaient une sévérité de mœurs assez ordinaire dans un parti persécuté, et qui fait, sinon des imitateurs, du moins des admirateurs, des disciples et des partisans.

Les jésuites, souples, adroits, insinuants, indulgents en morale, aussi réguliers dans leur vie que leurs antagonistes, pouvaient le paraître moins, parce qu'ils étaient plus répandus dans le monde et à la cour, dont ils dirigeaient les consciences.

Je ne rappellerai point ici Baïus, Molina, Jansénius, et tant d'autres athlètes de la théologie. Je laisse à l'écart des disputes qui ont enfanté tant de volumes, lus par un très-petit nombre de contemporains, et que la postérité laissera dans l'oubli où sont ensevelis les réalistes, les nominaux, et tous ces disputeurs qui se croyaient faits pour l'immortalité.

Il y a eu tant de variation dans les opinions avant et depuis la constitution *Unigenitus*, que des noms de sectes sont de-

venus des noms de partis. Les savants de Port-Royal seraient indignés, s'ils revenaient, de voir comprendre sous le même nom qu'eux la canaille des convulsionnaires.

Pour l'intelligence des faits, il suffit de prévenir que le public appelle communément aujourd'hui molinistes, les jésuites ou leurs partisans, et jansénistes, leurs adversaires, de quelque État que soient les uns et les autres.

Les jésuites ont été les premiers qui aient changé les notions primitives, pour perdre leurs adversaires. Ils les firent envisager à la cour, non-seulement comme des hérétiques, mais comme des républicains, ennemis de l'autorité royale. Ce fut sous ce double aspect qu'on les fit regarder à Louis XIV dès son enfance. Les protestants ayant un culte extérieur qui les faisait reconnaître, il les jugeait bien moins dangereux que les jansénistes, qu'il croyait des ennemis cachés. Sa dévotion ayant augmenté à mesure que ses passions diminuaient, et la jalousie sur son autorité n'ayant fait que se fortifier avec l'âge, il crut devoir être de plus en plus en garde contre une secte et un parti. Sa prévention sur cet article était une espèce de manie, et donna quelquefois des scènes risibles. Par exemple, le duc d'Orléans, allant (1706) commander l'armée d'Italie, voulut emmener avec lui Angrand de Fontpertuis, homme de plaisir, et qui n'était pas dans le service. Le roi, l'ayant su, demanda à son neveu pourquoi il prenait un janséniste. « Lui janséniste ! dit le prince. — N'est-ce pas, reprit le roi, le fils de cette folle qui courait après Arnauld? — J'ignore, répondit le prince, ce qu'était la mère; mais pour le fils, loin d'être janséniste, je ne sais s'il croit en Dieu. — On m'avait donc trompé, dit ingénument le roi, qui laissa partir Fontpertuis, puisqu'il n'était d'aucun danger pour la foi? » Les jésuites profitaient de ces préventions pour perdre leurs adversaires, et le con-

fessionnal du roi, dont ils étaient en possession, leur était d'un merveilleux secours pour leurs desseins.

La place de confesseur est, chez tous les princes catholiques, une espèce de ministère plus ou moins puissant, suivant l'âge, les passions, le caractère et les lumières du pénitent.

Le père Lachaise (1) occupa longtemps ce poste, et procura beaucoup de considération à sa société.

Souple, poli, adroit, il avait l'esprit orné, des mœurs douces, un caractère égal. Sachant à propos alarmer ou calmer la conscience de son pénitent, il ne perdait point de vue ses intérêts, ni ceux de sa compagnie, qu'il servait sourdement, laissant au roi l'éclat de la protection. Persécuteur voilé de tout parti opposé, il en parlait avec modération, en louait même quelques particuliers. Il montrait sur sa table le livre des *Réflexions morales* du père Quesnel (2), de l'Oratoire, et disait à ceux qui paraissaient étonnés de son estime pour un auteur d'un parti opposé à la société : « Je n'ai plus le temps d'étudier, j'ouvre ce livre, et j'y trouve toujours de quoi m'édifier et m'instruire. » A sa mort, en 1709, le roi en fit publiquement l'éloge, rappela les occasions où le père Lachaise avait pris contre lui la défense de plusieurs gens accusés ou suspects, et ajouta : *Je lui disais quelquefois : Vous êtes trop doux. — Ce n'est pas moi qui suis trop doux, me répondait-il, c'est vous, Sire, qui êtes trop dur*. Ils se connaissaient bien l'un l'autre.

(1) Il n'était pas haï même des sectes. J'ai cherché inutilement dans ma mémoire quel protestant lui dédia un ouvrage; mais j'ai lu cette dédicace qui n'avait pas l'air d'une flatterie, mais d'un hommage sincère. (V.)

François d'Aix de Lachaise naquit en 1624 et mourut en 1709.

(2) Pasquier Quesnel, né le 14 juillet 1634, mort en 1719.

Peu de jours avant sa mort, il dit au roi : « Sire, je vous demande en grâce de choisir mon successeur dans notre compagnie. Elle est très attachée à Votre Majesté, mais elle est fort étendue, fort nombreuse, et composée de caractères très-différents, tous passionnés pour la gloire du corps. On n'en pourrait pas répondre dans une disgrâce, et un mauvais coup est bientôt fait. » Le roi fut si frappé de ce propos, qu'il le rendit à Maréchal, son premier chirurgien, qui, dans le premier mouvement de son effroi, le rapporta à Blouin, premier valet de chambre, et à Boulduc, premier apothicaire, ses amis particuliers, de qui j'ai appris dans ma jeunesse plusieurs anecdotes.

Ce que le père Lachaise pensait de sa compagnie doit se supposer de tout autre ordre religieux attaché à la cour par le confessionnal. Il serait à souhaiter que ce ministère ne fût jamais confié qu'à un séculier. Le roi de Sardaigne Victor Amédée dit à un de nos ministres, vivant encore, et de qui je le tiens, que son confesseur jésuite, étant au lit de la mort, le fit prier de le venir voir, et que le mourant lui tint ce discours : « Sire, j'ai été comblé de vos bontés ; je veux vous en marquer ma reconnaissance. Ne prenez jamais de confesseur jésuite ; ne me faites pas de questions, je n'y répondrais pas. »

Le sujet le plus capable de faire regretter le père Lachaise fut celui qui lui succéda, le père Tellier. Né en Basse-Normandie, il était le fils d'un procureur de Vire. Animé d'un orgueil de mauvais ange, avec un corps robuste, un esprit ferme et capable d'un travail opiniâtre, sans la moindre vertu sociale, il avait tous les vices d'une âme forte. Possédé du désir de dominer, d'asservir tout à sa compagnie, et sa compagnie à lui-même, appliqué sans relâche à son objet, il était craint de ceux qu'il obligeait, dont il faisait des esclaves, et abhorré de tous les autres, même de sa compagnie, qu'i

rendit puissante et odieuse. Si jamais les jésuites sont détruits en France, Tellier aura été le principal auteur de lenr ruine. Tel était le directeur de la conscience de Louis XIV.

Le premier instant où il parut à la cour annonça ce qn'il allait être. Il était fort au-dessns de la faiblesse de rougir de sa naissance. Le roi lui ayant demandé, snr la ressemblance de nom, s'il était parent de Tellier de Louvois. *Moi*, *Sire!* répondit le confesseur en se prosternant, *je ne suis que le fils d'un paysan*, *qui n'ai ni parents*, *ni amis*. Cet aveu ne lui fit tort ni honneur dans l'esprit d'un roi accoutumé à regarder presque du même œil le peuple et ce qu'il appelait de la bourgeoisie, et qui voulait qu'on fût tout à lui. Fagon, premier médecin, en jugea mieux. Attentif an discours, au maintien, aux courbettes du jésuite : *Quel sacre!* dit-il en se retournant vers Blouin.

Tellier commença par afficher une vie retirée et presque farouche. Il sentit que, pour régner partout, il lui suffirait de subjuguer son pénitent, et n'y réussit que trop. Il savait que madame de Maintenon ménageait plus les jésuites qu'elle ne les aimait. Lors de l'établissement de Saint-Cyr, elle leur préféra les lazaristes pour la direction de cette communauté; et, sur ce qu'on lni en demanda la raison : « C'est, dit-elle, que je veux être maîtresse chez moi. » Tellier ne pouvait donc pas s'empêcher de voir, dans les égards pour les jésuites, moins de confiance en eux que de respect humain pour le roi. Il en ressentait nn dépit vif, s'en vengeait dans l'occasion, et accoutumait le roi à partager ses sentiments, en le faisant servir d'instrument à sa vengeance.

On avait fait beaucoup de bruit dans l'Église, an sujet des cérémonies chinoises; on accusait les jésuites de faire dans ce pays-là nn monstrueux alliage de christianisme et d'idolâtrie. L'affaire avait très-mal tourné pour eux à Rome même, et avec flétrissure pour le père Tellier, dont on avait mis à

l'index un assez mauvais livre qu'il s'était avisé de faire sur cette matière. L'orgueilleux jésuite voulut, par une ostentation de crédit en France, imposer au pape, et l'obliger de compter désormais avec la société; mais il eut en même temps l'adresse de choisir un moyen qui pût également élever les jésuites et plaire à la cour de Rome : ce fut la destruction de Port-Royal. Tellier prit la voie la plus sûre, en représentant au roi cette maison comme le foyer du jansénisme et de l'esprit républicain.

La première religion pour Louis XIV était de croire à l'autorité royale. D'ailleurs, ignorant dans les matières de doctrine, superstitieux dans sa dévotion, il poursuivait une hérésie réelle ou imaginaire comme une désobéissance, et croyait expier ses fautes par la persécution. Cependant, il balançait encore. Le grand nombre d'hommes célèbres sortis de Port-Royal (1) combattait dans son esprit en faveur de cette maison.

Il était dans cette perplexité, lorsque Maréchal, dont j'ai déjà parlé, eut occasion d'aller dans ce canton-là. Le roi, plus sûr de la candeur d'un bon domestique que du rapport d'un ministre, le chargea d'observer tout et de lui en rendre compte. Maréchal le lui promit, et, à son retour, lui dit : *Ma foi! Sire, j'ai bien examiné; je n'ai vu là que des saints et des saintes.* Le roi soupira et se tut. Tellier revint à la charge, et persuada à son pénitent qu'il n'y avait rien de si

(1) Tels que les trois Arnauld, Antoine, Henri et Robert; Nicole, Pascal, le Roi, abbé de Haute-Fontaine, à qui les *Lettres provinciales* sont adressées, Lenain de Tillemont, Lemaistre de Sacy, et le célèbre avocat Lemaistre, Hamont, Hermant, Lancelot, auteur des meilleures grammaires et méthodes générales, française, latine, grecque, italienne, espagnole, dites de Port-Royal; Barcos de Saint-Cyran, Bourseis, Letourneux, Sainte-Marthe et quantité d'autres; sans compter ceux qui leur devaient leur éducation, tels que le duc de Beauvillier, le duc de Luynes, pour qui fut faite la *Logique* de Port-Royal. (D.)

dangereux que ces vertus extérieures qui couvrent le poison de l'hérésie. Le lieutenant de police, d'Argenson, qui fut depuis garde des sceaux, ami des jésuites, et dont on peut faire des portraits différents et tous vrais, fut chargé de cette exécution militaire. Port-Royal fut détruit avec la fureur qu'on eût employée contre une ville rebelle, et le scandale qu'on déploie dans un mauvais lieu.

Tellier, voulant affermir de plus en plus son empire sur l'esprit du roi par les démarches où il l'engagerait, entreprit de perdre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Son premier crime était de ne rien devoir aux jésuites, et de s'être élevé par sa naissance et sa vertu; le second, de jouir dans le public d'une considération qui lui donnait, auprès du roi, beaucoup d'influence dans la distribution des bénéfices, département qui procure tant de courtisans à celui qui en est chargé (1). Tellier manœuvra tant à Rome par ses agents,

(1) La feuille des bénéfices a toujours été administrée suivant le caractère de celui qui l'a eue. Le père Lachaise les donnait volontiers aux gens de condition; le mérite s'y trouvait quand il pouvait; mais, en tout, les choix faisaient moins crier. Le père Tellier donnait au fanatisme; le régent, aux sollicitations de toute espèce; le cardinal de Fleury, à la politique, aux convenances bien ou mal jugées; Boyer, évêque de Mirepoix, au cagotisme; le cardinal de la Rochefoucauld chercha communément la vertu et le mérite dans le peu de temps qu'il a gouverné ce ministère; l'évêque d'Orléans d'aujourd'hui est celui qui a eu et qui aura toujours le moins d'autorité dans sa place, qu'il ne doit qu'à son peu de consistance. On y voulait quelqu'un qu'on pût déplacer sans choquer le public; et c'était, à cet égard, le meilleur choix qu'on pût faire. Il y en a eu de plus bas que lui, aucun de si méprisé *. Le régent fit souvent des choix scandaleux; les autres nominateurs ne les ont pas toujours évités; mais les plus pernicieux à l'Église et à l'État ont été ceux de Boyer, parce que la sottise et l'ignorance choisissent encore plus mal que le vice éclairé. (D.)

* J'ai combattu un jour Duclos sur cet article, et il m'avait paru disposé à le retoucher, d'autant plus que j'avais fourni un prétexte à sa malignité en lui racontant quelques mots de l'évêque d'Orléans. Ce prélat, forcé à se retirer en

qu'il y fit condamner les *Réflexions morales* du père Quesnel sur le Nouveau Testament, dont le cardinal avait été l'approbateur. Ce prélat retira aussitôt son approbation, mais sans condamner l'ouvrage, qui, depuis nombre d'années, faisait l'édification de l'Église, et avait fait celle du pape même, Clément XI, que les jésuites forçaient à le condamner.

Tellier commença par faire attaquer le cardinal par deux ou trois évêques de bas ordre, sans naissance ni mérite, qui aspiraient à des siéges plus relevés que les leurs, et dont l'ambition était une insolence.

Le schisme entre le cardinal et Tellier fut bientôt public. Le roi, voulant rétablir la concorde, chargea le duc de Bourgogne de cette affaire. Le cardinal serait allé au-devant de la

1772, alla scandaliser Marseille, puis il vint faire dans son diocèse une espèce de conversion à laquelle il avait grande confiance. Il disait un jour : « J'espère de la miséricorde de Dieu ; j'ai toujours été heureux, vous verrez que je finirai par aller en paradis. » Il fut remplacé par son neveu, qui a tourné comme on le sait. Il est resté de l'oncle un souvenir qui n'est pas, assurément, de l'estime, mais qui n'est pas non plus celui de la haine. Il avait de la gaieté et de la franchise, l'imagination d'un Provençal, l'ignorance et le libertinage d'un moine de Lérins. C'était lui qui avait fait séculariser ce monastère, où il avait fait profession.

Le successeur de ce moine fut l'ambitieux la Roche-Aymon, non moins ignorant, mais exercé dès l'enfance par une mère intrigante à prétendre aux grands honneurs. La mère vivait d'affaires, le fils fut un abbé de qualité qui prit carrosse dès sa licence. Il voyagea à Rome accompagné de l'abbé Daydie, qui l'éclipsait dans la société, mais qui resta bien en arrière pour la fortune. L'abbé de la Roche-Aymon fut fait évêque de *Sarepta* dans la terre sainte et coadjuteur de l'évêque de Limoges, qui demanda si instamment d'en être délivré qu'on mit la Roche-Aymon à Tarbes, d'où il monta à Toulouse, puis à Narbonne, puis à Reims, d'où il parvint à la grande aumônerie et au cardinalat. Quand Louis XV mourut, il aspirait à mettre dans sa famille un titre de duc. On le chassa en 1777, et M. de Marbœuf le remplaça jusqu'en 1789. *Il m'a fait trop de bien*, etc., etc. (V.)

L'évêque d'Orléans dont parlent ici Duclos et M. de Vauxcelles est Louis Sextius de Jarente de Labruyère, qui fut remplacé par Louis-François-Alexandre de Jarente de Génas-d'Orgeval, son neveu.

paix ; mais le jésuite n'en voulait point. Madame de Maintenon, dont la nièce avait épousé le neveu du cardinal, s'intéressait fort à cette éminence, et, pour éclairer les menées du confesseur, engagea l'évêque de Meaux, Bissi, à se lier avec lui, comptant en faire son espion ; mais Tellier en fit bientôt le sien auprès d'elle. Résolu de perdre le cardinal, il prit la voie la plus courte et la plus sûre, qui fut de l'accuser de jansénisme auprès du roi. Le livre de Quesnel avait déjà été condamné à Rome par un décret; Tellier entreprit de le faire condamner par une constitution. Tous les évêques, valets de la société, reçurent du confesseur des ordres et des modèles de lettres ou de mandements. Malheureusement pour le jésuite, une lettre originale sur ce sujet tomba entre les mains du cardinal de Noailles, et devint publique (1). Le duc de Bourgogne, qui, dans son attachement à la religion, savait en séparer les ministres, dit aussitôt qu'il fallait chasser le père Tellier. Le roi fut près de le faire; mais sa répugnance à changer un confident aussi intime qu'un confesseur le retint; en peu de jours, tout fut oublié; et le duc de Bourgogne, par respect pour le roi, prit le parti du silence.

Tellier étant échappé de cet orage, n'en fut que plus furieux contre le cardinal, et chercha dans le livre de Quesnel les propositions dont il pourrait faire le sujet de la constitution. Il eut soin d'en choisir qui fussent contraires à la doctrine moliniste; mais comme elles se trouvaient conformes à celle de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas, un de ses ouvriers lui représenta le danger d'attaquer ainsi de front les colonnes du christianisme. *Saint Paul et saint Au-*

(1) Cette matière serait si ennuyeuse pour la plupart des lecteurs, que je renvoie ceux qui voudraient en être plus particulièrement instruits, aux mémoires sur la constitution, au journal de l'abbé Dorsanne, etc. (D.) — Voyez aussi l'histoire de la constitution *Unigenitus*, par Lafitteau.

gustin, dit le fougueux jésuite, *étaient des têtes chaudes qu'on mettrait aujourd'hui à la Bastille. A l'égard de saint Thomas, vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarrasse peu d'un apôtre* (1).

Pour rendre l'œuvre agréable au pape, on eut soin de favoriser, dans ce projet de bulle, les maximes ultramontaines. Le tout fut envoyé au père Danbenton, assistant du général des jésuites, pour y mettre la dernière main avec le cardinal Fabroni, pensionnaire de la société; et Tellier engagea le roi à demander lui-même au pape cette constitution désirée, disait le confessenr, par tous les évêques de France.

La bulle étant dressée, Fabroni et Daubenton allèrent la commnniquer an pape. Quelque rapide qu'en fut la lecture, le saint père crut entendre un manifeste contre l'Écriture et les Pères. Il en fut effrayé (2); mais Fabroni, qui avait toujours été le docteur consultant du pape, avait conservé sur lui l'ascendant d'un précepteur sur son disciple. Il le prit donc avec sa hauteur ordinaire, tandis que Danbenton, d'un ton modeste, faisait observer au pontife combien cette bulle était favorable anx maximes de la cour de Rome, et quel honneur ce serait de les voir canoniser en France par nne constitution demandée par un roi absolu, qui la ferait enregistrer dans tous les tribunaux du royaume.

(1) Les historiens accablent la mémoire du P. Tellier, et je ne la défends pas, mais il est impossible qu'il ait tenu le propos que Duclos raconte ici : il était avide d'anecdotes et ne les examinait pas avec assez d'attention. C'est pour cela qu'il a calomnié le vertueux Lamoignon au sujet de l'acquisition de la terre de Courson; c'est pour cela aussi qu'il a raconté une fable sur la prétendue veuve de Petrowitch, fils du czar. (V.)

(2) Monsieur Duclos, je vous atteste que vous avez cru ces petits contes sur la foi du janséniste Ozanne et de pareils gazetiers. Clément XI était très-savant, grand théologien, bon littérateur, poëte même distingué parmi les modernes qui se sont avisés de faire des vers latins; vous en faites ici un imbécile. (V.)

Qnelque flatté que fût le pape d'une si belle victoire en France, il craignait l'opposition des cardinaux sur le dogme. La congrégation nommée pour en jnger n'avait pas encore été consultée. Le roi, d'ailleurs, avait exigé que la bulle serait examinée, quant à ce qui concerne les libertés de l'Église gallicane, par le cardinal de la Trémonille, notre ambassadeur à Rome, et on ne lui avait rien communiqué en forme. Le pape se rendit enfin, sur la promesse positive que toutes ces conditions seraient remplies avant que la constitution parût.

Les consultenrs les plus timides s'absentèrent, les plus instruits et les plus fermes furent éloignés. On ne montra que le dispositif et la fin au cardinal de la Trémouille. Il pouvait demander plus, sans y entendre davantage; les cardinaux Carpegua et Cassini, que le pape consulta avant la signature, n'onblièrent rien pour l'empêcher. Fabroni et Daubenton l'emportèrent, et le saint père céda avec des remords sur le fond et des craintes sur les suites.

La révolte des esprits, à Rome, fut générale; les cardinaux crièrent hautement que la doctrine de l'Église était renversée. Le saint père en versa des larmes; mais à chose faite dans cette cour il n'y a point de remède. Albani, neveu du saint père, et ses créatures firent sentir aux cardinaux opposants combien il serait dangereux de se séparer de leur père commun, de donner atteinte à son infaillibilité, et au contraire l'avantage de faire adopter en France les maximes de Rome. Ce qui acheva de les décider fut la confidence qu'Albani leur fit d'une lettre que Tellier avait suggérée à Louis XIV, et par laqnelle ce prince promettait au pape de faire rétracter par le clergé les quatre célèbres propositions de l'assemblée de 1682. En peu de jours, les ignorants crurent à la bulle, les politiques la soutinrent. Cette bulle, présentée an roi le 3 octobre, reçut d'abord en France le même

accueil qu'à Rome. Bissi même en parut indigné; Tellier lui ferma la bouche (1) : ce prélat avait la promesse du chapeau de cardinal; mais la nomination n'était pas faite; il craignit de le perdre, et cette crainte en fit le plus vif apôtre de la bulle.

Le parlement ne fut pas docile. Il n'y a rien de si embarrassant, pour la cour, que ces hommes qui ont leur honneur à conserver, peu de chose à perdre, et rien à prétendre, quand ils se renferment dans leur devoir.

La quatre-vingt-onzième proposition condamnée est si vraie, que la proposition contraire est une hérésie politique dans tous les gouvernements. *La crainte d'une excommunication injuste*, disait Quesnel, *ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir.* Si ce principe, condamné par la bulle, est faux, il n'y a aucun souverain qui soit en sûreté contre un sujet superstitieux.

Tellier, pressé sur cet article, cherchait à distinguer l'excommunication injuste de la fausse; mais ces subtilités scolastiques ne sont pas faites pour les bons esprits, et sont inintelligibles ou dangereuses pour le peuple.

Aussitôt que la constitution fut traduite, et entre les mains de tout le monde, chaque société devint une école de théologie. Toutes les conversations furent infectées de la fureur de dogmatiser; et comme le caractère national ne perd pas ses droits, une dissertation dogmatique était coupée par un vaudeville.

A voir l'opposition des parlements, la division du haut clergé, la résistance du second ordre, la révolte de presque

(1) Fariboles inventées par les jansénistes et que Duclos n'était pas fait pour croire; mais il avait du faible pour ces conteurs-là, parce qu'ils étaient anecdotiers et frondeurs *e lui anche*. De là aussi son goût pour les *Mémoires* de Saint-Simon, quoiqu'il ne les approuvât pas tous. M. de Voltaire en faisait moins de cas. (V.)

tous les corps séculiers et réguliers, il eût été impossible de prévoir la fortune que cette bulle a faite. Il est pourtant à désirer aujourd'hui, pour le bien de la paix, que cette constitution, ayant triomphé du mépris, soit l'objet d'un respect universel. C'est l'unique moyen de la faire oublier.

Tellier sentait bien que la plupart des évêques qu'il avait à ses ordres donnaient moins de poids à sa cabale qu'ils n'en recevaient eux-mêmes. Bissi ne procurait pas un grand éclat au parti; Tellier entreprit de le décorer d'un nom qui pût balancer la considération personnelle du cardinal de Noailles.

Il n'y avait, à cet égard, personne à préférer au cardinal de Rohan, prélat d'une naissance illustre, formé par les Grâces pour l'esprit et la figure, magnifique dans sa dépense, avec des mœurs voluptueuses et galantes, dont une représentation de grand seigneur couvrait le scandale. Cet éminent prélat se reposait de la doctrine sur des savants dont il était le bienfaiteur, et des fonctions épiscopales sur un domestique mitré. Ces premiers princes de l'Église ne regardent pas autrement les évêques *in partibus*, quoique souvent très-estimables, qui leur sont attachés (1).

Le cardinal de Rohan, comblé de biens et d'honneurs, paraissait n'avoir rien à prétendre, lorsque la mort du cardinal de Janson fit vaquer la place de grand aumônier (2).

(1) Le cardinal d'Auvergne, qui n'avait qu'une vanité d'éducation, car il était au-dessous de l'orgueil, disait un jour naïvement, je l'ai entendu : « Tous mes domestiques, excepté l'évêque de Mecènes, ont été malades cet hiver. » (D.)

(2) Le cardinal de Janson, Toussaint de Forbin, avait été pauvre dans sa jeunesse, comme le sont presque tous les cadets de noblesse que recrute le corps épiscopal. Il n'avait eu longtemps, pour subsister, que la chapelle du château de l'Aigle, en Normandie, valant huit cents livres, que lui avait donnée le marquis de l'Aigle. Janson, dans sa plus haute fortune, garda, par reconnaissance, cette chapelle, dont il laissait

Tellier profita de la conjoncture pour engager le cardinal. Il alla le trouver, et lui proposa brusquement d'entrer dans la ligue, et la grande aumôncrie pour prix de l'engagement. Le caractère du cardinal l'éloignait des intrigues qui pouvaient troubler ses plaisirs. D'ailleurs il était attaché d'inclination, de respect et de reconnaissance au cardinal de Noailles, qui l'avait élevé commc son fils, le chérissait, et qui, ne pouvant en fairc un saint, le laissait un homme aimable dans la société, et un prélat tranquille dans l'Église.

Rohan fut effrayé de la proposition; mais sa douceur naturelle l'empêcha de répondre avec la hauteur qui lui convenait, ou avec l'indignation que méritait l'insolent jésuite. Il chercha des excuses dans la reconnaissance qu'il devait au cardinal de Noailles, et que la princesse, sa mère, lui avait recommandée en mourant. Tellier traita ses sentiments d'enfances. Le cardinal, pressé de plus en plus, offrit la neutralité; le jésuite la rejeta, déclarant qu'il fallait opter, prendre parti pour ou contre la société. Le cardinal demanda du temps ponr y réfléchir. « Je vous donne trois jours, reprit Tellier en le quittant, pour y penser; mais pensez aussi que la grande aumônerie ne peut pas être longtemps vacante. »

le revenu à un desservant. Étant grand aumônier, il disait noblement, devant toute la cour, qu'il était toujours l'aumônier du marquis de l'Aigle. Sa fortune commença par la coadjutorerie de l'évêché de Digne. Il faut que ce siége porte bonheur, mérite ou non : l'évêque d'Orléans, Jarente, l'a occupé. Janson fut ensuite évêque de Marseille, puis de Beauvais. Étant ambassadeur en Pologne, il contribua beaucoup à l'élection de Jean Sobieski, dont il eut la nomination au cardinalat. Il fut sept ans chargé des affaires de France à Rome, grand aumônier à son retour, et mourut en mars 1713, laissant la réputation d'un grand négociateur et d'un politique honnête homme. Le roi dit plusieurs fois qu'il aurait fait Janson ministre, s'il ne savait pas qu'il ne fallait jamais de cardinaux ni même d'ecclésiastiques dans le ministère. C'était du cardinal Mazarin même qu'il tenait cette leçon; le cardinal de Fleury a, dit-on, donné la même à son élève. (D.)

Le cardinal, interdit de l'audace du jésuite, en alla rendre compte au maréchal de Tallard (1), dont le fils avait épousé la nièce du cardinal. Le maréchal, qui prétendait se servir des Rohan pour entrer au conseil, ne vit dans l'impudence du jésuite que la preuve d'un énorme crédit, et dit au cardinal qu'il devait être flatté du poids qu'on donnait à son nom; qu'il laisserait à des prélats subalternes les disputes et les platitudes scolastiques; qu'il ne serait qu'un grand seigneur de représentation; qu'il devait à son honneur, et par conséquent à sa conscience, de ne pas laisser échapper la place de grand aumônier; que, s'il cédait à de vains scrupules, il se verrait éclipser par Bissi, fait pour le suivre partout. Le maréchal, qui ne croyait pas aux consciences de cour, ni à la reconnaissance, traita de fausse délicatesse celle dont le cardinal se piquait dans une occasion unique. Il le séduisit par des louanges, l'effraya de la puissance des jésuites, et le livra enfin au père Tellier. Ce fut ainsi que le cardinal de Rohan devint, malgré lui, le chef d'une cabale. Une compassion assez voisine du mépris le sauva de la haine publique. Il ne prêta guère que son nom, son palais et sa table aux prélats du parti, et sa voix au père Tellier, dont il recevait bénignement les ordres, et l'avouait quelquefois avec humilité.

Comme je n'écris pas une histoire ecclésiastique, mais celle des hommes de mon temps, je ne rapporterai que des faits purement humains.

Le roi voulant faire recevoir une bulle que son confesseur lui faisait croire qu'il avait demandée, il ordonna une assemblée des évêques qui se trouvaient à Paris. Il y en avait quarante-huit, non compris le cardinal de Noailles, et ils

(1) Camille d'Hostun, duc de Tallard, maréchal de France, né en 1652, mort en 1728.

s'assemblèrent pendant quatre mois, sans pouvoir parvenir à l'unanimité des sentiments. Enfin quarante, à la tête desquels était Rohan, et derrière eux Tellier, acceptèrent la bulle; et huit, unis à Noailles, demandèrent des explications.

Les acceptants ne s'accordaient pas trop entre eux, du moins quant aux propos qu'ils tenaient dans les cercles, où la politique, la théologie, la philosophie, la morale, etc., se traitent plus gaiement que dans les lieux qui y sont consacrés.

Bissi et quelques autres criaient que la constitution était admirable. L'évêque de Soissons, Brulart de Sillery, un des acceptants, avouait en soupirant que toute l'affaire, du commencement à la fin, n'avait été qu'un mystère d'iniquité contre le cardinal de Noailles; que quelque parti qu'il eût choisi, à moins qu'il n'eût été déshonorant pour lui, on eût pris l'opposé. L'évêque du Mans, du Crevy, disait: *Je n'ai jamais lu le livre de Quesnel, mais j'en ai entendu dire beaucoup de bien; et, si par notre acceptation de la bulle nous avons mis la foi à couvert, nous n'y avons pas mis la bonne foi.* Crillon, évêque de Vence, et depuis archevêque de Narbonne, demandait à de Langle, évêque de Boulogne, un des opposants, s'il prétendait corriger le pape: *Croyez-vous*, répondit de Langle, *que le pape soit incorrigible?*

Le cardinal de Noailles ayant donné un mandement pour suspendre l'acceptation de la bulle, les acceptants en devinrent furieux. Rien ne peint mieux l'opinion qu'on avait des acceptants, même à la cour, qu'une plaisanterie de la duchesse de

(1) Pierre de Langle, Breton, homme peu réservé, disait un jour devant milady Shrewsbury: « Pierre de Rome condamne Quesnel; Pierre de Boulogne l'absout. » L'Anglaise, toute protestante qu'elle était, trouva ce propos déplacé. « La différence des deux Pierre est grande, lui dit-elle: Pierre de Boulogne n'est qu'un Pierrot. » (V.)

Bonrbon (1), fille naturelle dn roi. Ce prince se plaignant devant elle, chez madame de Maintenon, dn chagrin que lui causait la division des évêques : *Si l'on pouvait*, disait-il, *ramener les neuf opposants, on éviterait le schisme; mais cela ne sera pas facile.* — *Eh bien, Sire*, dit en riant la duchesse, *que ne dites-vous aux quarante de revenir à l'avis des neuf! ils ne vous refuseront pas.* On voit qnelle idée l'on avait de la souple conscience des quarante prélats.

Cette orageuse constitntion ne pnt être enregistrée au parlement qu'avec des modifications, et cela ne satisfaisait pas les jésuites, qui voulaient l'enregistrement pur et simple.

Tellier eut un nouveau désagrément. L'évêque de Soissons, Sillery, monrut. Dans ses derniers moments, l'horreur des intrignes dont il avait été complice frappa son imagination; il déclama contre la bulle, exhalant ses remords par des hnrlements qu'on entendait de la rue.

Le pape n'était pas plus content des modifications de la bulle que d'une opposition formelle; on lui proposa un concile national, qn'il goûtait encore moins. On lni envoya cependant Amelot en qualité de ministre plénipotentiaire, ponr en tirer du moins quelques explications, ou demander la tenue d'un concile national.

C'est avec dégoût que je m'arrête sur une matière qui n'intéressera personne un jour; mais ayant été la seule affaire dont le roi ait été occupé et tourmenté dans les derniers temps de sa vie, je fais céder le dégoût an devoir d'historien.

La seule distraction que Louis XIV ait eue dans ses malheurs domestiques fut l'audience pnblique qu'il donna à un ambassadenr de Perse, qui venait, disait-on, témoigner l'ad-

(1) Louise-Françoise de Bourbon (mademoiselle de Nantes), fille de Louis XIV et de madame de Montespan, née en 1673, mariée en 1685 à Louis III de Bourbon, prince de Condé, monrut en 1743.

miration du roi son maître pour le plus grand monarque de la chrétienté. Jamais le roi n'avait paru avec plus de magnificence que le jour qu'il reçut cet hommage. Il portait dans sa parure toutes les pierreries de la couronne ; sa vieillesse, son air d'abattement même, inspiraient une sorte de pitié respectueuse, et ajoutaient à sa majesté.

Beaucoup de personnes prétendirent que cet ambassadeur n'était qu'un aventurier (1), produit pour tirer le roi de sa mélancolie en lui rappelant sa grandeur passée. Ce qu'il y a de certain, c'est que Dipi, interprète des langues orientales, étant mort subitement entre le jour de l'entrée et celui de l'audience, on trouva un curé de campagne qui, ayant voyagé en Perse, fit les fonctions de Dipi ; et ce curé, d'après les conversations qu'il eut avec cet ambassadeur, en porta le même jugement.

Il fallut en revenir au désagréable objet de la bulle. Tellier voulait absolument qu'elle fût enregistrée sans la moindre modification, et persuada à son pénitent de tenir à ce sujet un lit de justice. Le roi, pour s'en dispenser, manda le premier président de Mesmes, le procureur général d'Aguesseau, les trois avocats généraux, Joly de Fleury, Chauvelin et Lamoignon, aujourd'hui chancelier. Le premier président et les deux derniers avocats généraux étaient livrés aux jésuites. D'Aguesseau, le plus instruit des magistrats du royaume, plein de probité, de candeur et de religion, était jaloux des droits de l'Église et du roi ; mais la douceur de son caractère fit craindre à sa femme (Ormesson) qu'il ne se laissât intimider par la présence du monarque. *Allez*, lui dit-elle en

(1) Les mémoires manuscrits de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, racontent des scènes plaisantes de l'insolence et de l'emportement de cet ambassadeur ; Breteuil fut obligé de prendre le ton menaçant. (V.) — Voyez aussi les *Mémoires* de Saint-Simon sur cet ambassadeur de Perse.

l'embrassant, *oubliez, devant le roi, femme et enfants; perdez tout, hors l'honneur.* Il n'écouta que son devoir, et parla au roi avec autant de lumière et de force que de respect. Fleury le seconda, et les autres n'osèrent les contredire. Le roi, moins touché des raisons que blessé de la résistance, fut près de priver d'Aguesseau et Fleury de leurs charges.

Le confesseur, ayant vu l'inutilité de cette conférence, dit au roi qu'il ne restait d'autre moyen qu'un lit de justice, pour réduire un parlement rebelle et un prélat hérétique; qu'il fallait faire enlever le cardinal de Noailles, le conduire à Pierre-Encise, et de là à Rome, où il serait dégradé en plein consistoire; suspendre d'Aguesseau de ses fonctions, et en charger par commission Chauvelin, qui ferait le réquisitoire.

Le roi répugnait à tant de violence; mais le fougueux confesseur effraya son pénitent du grand intérêt de Dieu, et le projet fut au moment de s'exécuter. Tellier en douta si peu, qu'il écrivit à Chauvelin pour lui détailler le plan de l'opération; mais, Chauvelin ayant été ce jour-là même attaqué de la petite vérole dont il mourut, la lettre tomba en main tierce, et il s'en répandit des copies.

J'ai sous les yeux, dans le moment où j'écris, ce qu'on prétend être l'original de cette lettre, et j'avoue que la signature ne m'en paraît pas exactement conforme à celle des trois lettres de Tellier auxquelles je viens de la confronter au dépôt des affaires étrangères.

Je soupçonne cette lettre une de ces fraudes pieuses que les différents partis se permettent, et dont l'usage remonte à la primitive Église.

Quoi qu'il en soit, je n'en suis pas moins certain du projet de Tellier, et de la manière dont il échoua, qui a été ignorée du jésuite même. Mademoiselle Chausseraie en eut tout le mérite. Il est à propos de la faire connaître.

Elle était fille d'un gentilhomme poitevin, nommé le Petit de Verno, et d'une Brissac, veuve de la Porte-Vesins. Ayant perdu père et mère, elle serait restée dans l'indigence, ou du moins dans l'obscurité, si le marquis de Vesins, son frère utérin, n'en eût pas eu pitié. Il lui procura de l'éducation, et engagea par son exemple les Biron, les Villeroi, les Brissac, à s'intéresser pour une orpheline qui leur appartenait de fort près du côté maternel, et dont ils ne voulaient pas d'abord entendre parler. Elle leur fut enfin présentée; bientôt elle leur plut par sa figure et ses manières, et ils la firent entrer chez Madame, belle-sœur du roi, en qualité de fille d'honneur. Grande, bien faite et d'une figure agréable, elle avait beaucoup d'esprit et encore plus de jugement, et une physionomie de candeur et une naïveté dont elle eut l'adresse de conserver l'extérieur et le ton, lorsque l'usage de la cour lui en eut fait acquérir toute la finesse. Le roi, qui la vit souvent chez Madame, prit pour elle le goût qu'inspirent naturellement celles qu'on nomme vulgairement de bonnes créatures, espèces si rare dans les cours, et à qui ce titre, une fois confirmé, permet des familiarités que d'autres n'oseraient pas prendre. Elle eut des amis dans tous les temps, dans toutes les classes, dans les partis les plus opposés, et obligea les ministres à des égards pour elle, sans les rendre ses ennemis. Ils lui firent une fortune considérable, qu'elle augmenta encore dans la régence. Elle se retira à un certain âge de chez Madame, dont elle conserva les bontés, et continua d'aller de temps en temps faire sa cour au roi, qui lui donnait toutes les audiences particulières qu'elle voulait. Elle a passé toute sa vie dans l'intrigue, et l'habitude lui en avait fait un besoin. Elle a rendu gratuitement mille services, ignorés de ceux qui les recevaient et qu'elle ne connaissait pas, souvent par le seul plaisir d'intriguer, ou pour traverser des

intrigantes à gages; elle en fit renoncer au métier. Ce fut elle qui sauva le cardinal de Noailles.

Quand elle allait passer quelques jours à Versailles, elle logeait chez la duchesse de Ventadour, son amie, le rendez-vous de la cabale jésuitique. L'intimité qui régnait entre la duchesse et elle, l'indifférence, l'inattention que celle-ci avait et affectait encore davantage pour les affaires de la constitution, faisaient que, sans lui confier précisément ce qui se machinait, on ne se cachait pas d'elle. Mais, pour cette fois, le cardinal de Rohan, supposant que tout ce qui se trouvait dans sa société ne pouvait pas avoir d'autres intérêts que les siens, confia le secret à la Chausseraie : « Afin, dit-il, qu'étant notre amie, elle jouisse d'avance du triomphe de la bonne cause. » Il lui déclara donc que l'ordre d'enlever le cardinal de Noailles devait s'expédier le lendemain. Elle applaudit à cette sainte violence avec un transport dont Rohan fut la dupe, et conçut à l'instant le projet de sauver Noailles, pour qui elle avait un respect que lui avait inspiré l'abbé Digné, son parent et ami. Elle se procura le jour même un tête-à-tête avec le roi. Elle avait avec lui cette liberté qu'on prend avec quelqu'un qu'on a bien persuadé qu'on l'aime.

Sire, lui dit-elle, *je ne vous trouve pas aussi bon visage qu'hier ; vous avez l'air triste; je crois qu'on vous donne du chagrin. — Tu as raison*, répondit le roi, *j'ai quelque chose qui me tracasse ; on veut m'engager dans une démarche qui me répugne, et cela me fâche.... — Je respecte vos secrets, Sire*, poursuivit-elle ; *mais je parierais que c'est pour cette bulle où je n'entends rien. Je ne suis qu'une bonne chrétienne qui ne m'embarrasse pas de leurs disputes. Si ce n'est que cela, vous êtes trop bon : laissez-les s'arranger comme ils voudront. Ils ne pensent qu'à eux, et ne s'inquiètent ni de votre repos, ni de votre santé. Voilà ce qui m'intéresse,*

moi, et ce qui doit intéresser tout le royaume. — Tu fais bien, mon enfant, reprit le roi en secouant la tête; *j'ai envie de faire comme toi. — Faites donc, Sire,* dit-elle; *au diable toutes ces querelles de prêtres! reprenez votre santé, et tout ira bien.*

Ce fut avec de pareils propos que la Chausseraie dérangea toute la machine. Le lendemain, dès quatre heures du matin, elle monta en chaise de poste, et se fit précéder à l'archevêché par un homme de confiance, un peu plus que son ami (1), et de qui je tiens ce détail. Elle rendit compte de tout au cardinal, lui recommanda de ne point sortir de Paris, où l'on craindrait de révolter le public par un acte de violence, repartit aussitôt pour Versailles, et rentra dans sa chambre avant que personne eût encore paru. Vers midi, elle trouva chez la duchesse la cabale fort consternée, et sut qu'après la prière, le roi avait dit au père Tellier qu'il ne fallait plus penser au parti proposé; que le confesseur ayant voulu insister, le roi avait coupé court si sèchement et avec tant d'humeur, qu'il n'y avait pas lieu d'y revenir sans s'exposer à se perdre. La Chausseraie en instruisit e cardinal par un exprès, et tout fut fini à cet égard.

Tellier n'en fut que plus ardent à presser le lit de justice; mais il n'y réussit pas mieux. Tout allait bientôt changer de face.

Le roi dépérissait à vue d'œil; cependant, le 9 août, il courut encore le cerf dans sa calèche, qu'il mena lui-même. Le dimanche 11, il tint conseil, et se promena ensuite dans

(1) J'ai souvent entendu raconter ces mêmes faits à Duclos; il nommait cet ami intime, qui est mort plus de quarante ans après, et que j'ai vu dans une des premières places du département des affaires étrangères, M. de Buss... Mademoiselle Chausseraie a souvent dit au même homme les détails de l'empoisonnement de Madame en 1671. (V.)

les jardins de Trianon; mais il en revint si abattu, que ce fut sa dernière sortie. Le mardi 13, il fit effort pour donner l'audience de congé à l'ambassadeur de Perse. Il ne cessa de s'habiller que le 19; mais il continua jusqu'au 23 de tenir conseil, de travailler avec ses ministres, et de manger en présence des conrtisans qui avaient les entrées. Les soirs, madame de Maintenon, les dames familières de Caylus, d'O, de Dangeau et de Levi, les légitimés, le chancelier et le maréchal de Villars, se rendaient chez le roi, où il y avait concert. Cela dnra jnsqu'an 25, jour de saint Louis.

Le roi, qui avait fait venir la gendarmerie, s'était flatté, jusqu'au 22, d'en faire la revue lui-même, et s'était fait préparer un lit; mais, se trouvant trop faible, il en chargea le duc du Maine. Le duc n'aurait pas laissé d'être embarrassé de remplir nne telle fonction aux yeux du public, par préférence au duc d'Orléans, et en sa présence. Pour éviter le parallèle, il fit snggérer au jeune Dauphin, par la duchesse de Ventadour, sa gonvernante, l'envie de voir la revue, afin que le dnc dn Maine ne parût la faire que sous les ordres du Dauphin. Le roi y consentit, et il fallait que l'arrangement eût été préparé de loin, car le petit nniforme de capitaine de gendarmerie se trouva fait à point nommé pour l'enfant, qui, depuis quelques jours, venait de quitter la robe. Le duc d'Orléans affecta de paraître à la tête des compagnies de son nom; il y salua le Dauphin, et se retira ensuite.

Le 25, jour de la saint Lonis, sur les sept heures du soir, les musiciens s'arrangeaient déjà pour le concert, lorsque le roi se tronva mal; on les fit sortir, et l'on appela les médecins, qui jugèrent qu'il était temps de faire recevoir au roi les sacrements. Tellier vint anssitôt le confesser; et, sur les onze heures, le cardinal de Rohan et le curé de la paroisse arrivèrent, et l'on administra au roi le viatique et l'extrême-onction.

Cette cérémonie achevée, le roi fit venir le duc d'Orléans et lui parla bas environ un quart d'heure.

Le duc d'Orléans prétendit depuis que le roi, en lui témoignant autant d'amitié que d'estime, l'avait assuré qu'il lui conservait tous les droits de sa naissance, lui avait recommandé le royaume et la personne du roi futur, et avait ajouté : *S'il vient à manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. J'ai fait les dispositions que j'ai crues les plus sages; mais, comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera.* Ce qu'il y a de sûr, c'est que personne n'entendit un mot de ce que dit le roi. Le lendemain 26, le roi, après la messe, fit approcher de son lit les cardinaux de Rohan et de Bissi, en présence de madame de Maintenon, du père Tellier, du chancelier, du maréchal de Villeroi, et des officiers du service intérieur : *Je meurs*, dit-il en s'adressant aux deux prélats, *dans la foi et la soumission à l'Église; je ne suis pas instruit des matières qui la troublent; je n'ai suivi que vos conseils, j'ai fait uniquement ce que vous avez voulu; si j'ai mal fait, vous en répondrez devant Dieu, que j'en prends à témoin.* Les deux cardinaux ne répondirent que par des éloges sur sa conduite, car il était destiné à être loué jusqu'au dernier instant de sa vie.

Le moment d'après, le roi dit : *Je prends encore Dieu à témoin que je n'ai jamais haï le cardinal de Noailles; j'ai toujours été fâché de ce que j'ai fait contre lui : mais on m'a dit que je le devais faire.* Là-dessus Blouin, Fagon et Maréchal se demandèrent à demi-haut : *Ne laissera-t-on pas voir au roi son archevêque, pour marquer la réconciliation?* Le roi, qui les entendit, déclara que, loin d'y avoir de la répugnance, il le désirait, et ordonna au chancelier de faire venir l'archevêque. *Si ces messieurs*, dit-il en regardant les deux cardinaux, *n'y trouvent point d'inconvénient.* Ils n'en trou-

vaient que trop pour eux : le moment était critique, et la réponse embarrassante. Laisser le vainqueur de l'hérésie mourir entre les bras d'un hérétique était d'un grand scandale à leurs yeux. Ils se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre pour en délibérer avec le confesseur, le chancelier et madame de Maintenon. Tellier et Bissi jugèrent l'entrevue fort dangereuse, et la firent juger telle à madame de Maintenon. Rohan et le chancelier, portant leurs vues dans l'avenir, ne contredirent ni n'approuvèrent ; et tous, se rapprochant dn lit, recommencèrent lenrs éloges sur la délicatesse de conscience dn roi, et lui dirent que cette démarche pourrait exposer la bonne cause an triomphe de ses ennemis ; qu'ils approuvaient cependant que l'archevêque pût venir, s'il voulait donner sa parole an roi d'accepter la constitntion.

Le timide prince se soumit à leurs avis, et le chancelier écrivit en conséquence à l'archevêqne. Noailles sentit douloureusement ce dernier trait de ses ennemis, répondit avec respect, mais n'accepta pas les conditions, et ne put voir le roi.

Dès lors ce ne fut qu'un ingrat, un rebelle, et l'on n'en parla plus, afin que le roi mourût en paix.

Dans la même matinée, le roi se fit amener le Dauphin par la duchesse de Ventadour, et lui adressa ces paroles, que j'ai copiées littéralement d'après celles qui sont encadrées au chevet dn lit du roi, au-dessns de son prie-Dieu :

Mon cher enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume ; ce que je vous recommande le plus fortement est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu.... Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes...

Tâchez de conserver la paix avec vos voisins.

J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites.

Prenez conseil en toutes choses, et cherchez à connaître le meilleur, pour le suivre toujours.

Soulagez vos peuples le plus tôt que vous pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même.

N'oubliez jamais les grandes obligations que vous avez à madame de Ventadour. Pour moi, madame, en se retournant vers elle, *je suis bien fâché de n'être plus en état de vous en marquer ma reconnaissance.*

Il finit en disant à monsieur le Dauphin : *Mon cher enfant, je vous donne de tout mon cœur ma bénédiction;* et il l'embrassa ensuite deux fois avec de grandes marques d'attendrissement.

La duchesse de Ventadour, voyant le roi s'attendrir, emporta le Dauphin. Le roi fit entrer successivement les princes et les princesses du sang, leur parla à tous; mais séparément au duc d'Orléans et aux légitimés, qu'il fit venir les premiers. Il remercia tous ses officiers domestiques des services qu'ils lui avaient rendus, et leur recommanda le même attachement pour le Dauphin.

L'après-dînée, le roi, s'adressant à tous ceux qui avaient les entrées, leur dit : *Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné; j'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez toujours servi, de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez marqués; je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous tout ce que j'aurais bien voulu. Je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité que vous avez eues pour moi. J'espère que vous contribuerez tous à l'union, et que si quelqu'un s'en écartait, vous aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris et que je vous attendris aussi; je vous demande pardon. Adieu, messieurs, je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi.*

Le mardi 27, le roi, n'ayant auprès de lui que madame de Maintenon et le chancelier, se fit apporter deux cassettes dont il fit tirer et brûler beaucoup de papiers, et donna pour

les autres ses ordres au chancelier. Il fit ensuite appeler son confesseur, et, après lui avoir parlé bas, il fit venir le comte de Pontchartrain, et lui ordonna d'expédier l'ordre de porter son cœur aux jésuites, et de l'y placer vis-à-vis celui de Louis XIII, son père.

Ce fut avec le même sang-froid qu'il fit tirer d'une cassette le plan du château de Vincennes, et l'envoya à Cavoie (1), grand maréchal-des-logis, pour faire les logements de la cour et y conduire *le jeune roi*, ce furent ses termes. Il lui arriva même quelquefois de dire : *Dans le temps que j'étais roi*. Puis, s'adressant à madame de Maintenon : *J'avais toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir; je touche à ce dernier moment, et je ne trouve pas cette résolution si pénible.* Madame de Maintenon lui dit que ce moment était effrayant quand on avait de l'attachement au monde et des restitutions à faire. *Je ne dois, comme particulier,* reprit le roi, *de restitutions à personne; pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu. Je me suis bien confessé, mon confesseur veut que j'aie une grande confiance en Dieu, je l'ai tout entière.* Quel garant que le père Tellier pour la conscience d'un roi !

Le mercredi 28, le roi, s'entretenant avec son confesseur, aperçut dans la glace deux domestiques qui pleuraient au pied de son lit. *Pourquoi pleurez-vous?* leur dit-il; *m'avez-vous cru immortel? mon âge a dû vous préparer à ma mort.* Puis, regardant madame de Maintenon : *Ce qui me console de vous quitter, c'est l'espérance que nous nous rejoindrons bientôt dans l'éternité.* Elle ne répondit rien à cet adieu, qui parut lui répugner beaucoup. Bolduc, premier apothicaire, m'a assuré qu'elle avait dit en sortant : *Voyez le rendez-vous qu'il me donne! cet homme-là n'a jamais aimé que lui* (2).

(1) Louis d'Oger, marquis de Cavoie, né en 1649, mort en 1716.

(2) Monsieur Duclos, l'apothicaire Bolduc, qui était homme de mé-

Ce propos, que je ne garantirais pas, parce que les principaux domestiques ne l'aimaient point, serait plus de la veuve de Scarron que d'une reine. Elle alla tout de suite à Saint-Cyr, comptant y rester.

Un empirique de Marseille, nommé le Brun, se présenta avec un élixir qu'il annonçait comme un remède sûr contre la gangrène, qui faisait beaucoup de progrès à la jambe du roi. Les médecins, n'espérant plus rien de son état, lui laissèrent prendre quelques gouttes de cet élixir, qui parut le ranimer; mais il retomba bientôt. On lui en présenta une seconde prise, en lui disant que c'était pour le rappeler à la vie. *A la vie ou à la mort*, dit-il en prenant le verre, *tout ce qu'il plaira à Dieu*. Il demanda ensuite une absolution générale à son confesseur.

Depuis que le roi s'était alité, la cour se rapprochait sensiblement du duc d'Orléans, bientôt la foule avait rempli son appartement; mais le jeudi 29, le roi ayant paru se ranimer, ce mieux apparent fut si exagéré, que le duc d'Orléans se trouva seul.

Le roi, s'étant aperçu de l'absence de madame de Maintenon, en montra du chagrin, et la demanda plusieurs fois: elle revint aussitôt, et lui dit qu'elle était allée unir ses prières à celles de ses filles de Saint-Cyr.

Le lendemain 30, elle demeura auprès du roi jusqu'au soir, que, lui voyant la tête embarrassée, elle passa dans son appartement, partagea ses meubles entre ses domestiques, et retourna à Saint-Cyr, d'où elle ne sortit plus.

Depuis ce moment, le roi n'eut que de légers instants de

rite et dont j'ai connu les enfants, n'a point entendu les paroles qu'on attribue à madame de Maintenon. Il les a crues sur la foi de quelqu'un, comme vous sur la sienne. Je crois que cela est imaginé par quelque plaisant de l'Œil-de-Bœuf, où parfois on s'avisait d'imaginer des contes à petit bruit. (V.)

connaissance, et passa ainsi la journée du samedi 31. Sur les onze heures du soir, le curé, le cardinal de Rohan et les ecclésiastiques du château vinrent dire les prières des agonisants. Cet appareil rappela le mourant à lui-même; il répondit d'une voix forte aux prières, et reconnaissant encore le cardinal de Rohan, il lui dit : *Ce sont les dernières grâces de l'Église.* Il répéta plusieurs fois : *Mon Dieu, venez à mon aide; hâtez-vous de me secourir!* et tomba dans une agonie qui se termina par sa mort, le dimanche 1er septembre, à huit heures un quart du matin.

Le lecteur qui aura vu le journal historique du père Griffet (1), jésuite, copié d'après celui du marquis de Quincy, trouvera quelque différence entre la relation qu'il a faite de la dernière maladie du roi et ce que je viens d'en écrire. Le père Griffet en donne lui-même la raison. *Cette relation*, dit-il, *avait été communiquée au père Tellier, qui, n'ayant presque pas quitté le roi pendant sa dernière maladie, devait être instruit mieux que personne de tout ce qui s'était passé dans la chambre.* Je le crois. Il ajoute: *Ce père, ayant examiné cette relation, y fit quelques observations, que nous avons vues écrites de sa main.* Je le crois encore, comme si je l'avais vu moi-même. *Le marquis de Quincy*, poursuit-il, *fit plusieurs changements à son manuscrit, pour le conformer à ces observations.* Je le vois bien.

Pour moi, j'ai écrit d'après les mémoires les plus exacts et les témoins oculaires les plus fidèles; mais je n'ai communiqué ma relation à personne qui eût intérêt de l'altérer. Aussi le père Griffet et moi ne sommes pas en contradiction : nous différons seulement par nos omissions. Griffet, d'après Tellier, supprime ce qui concerne le cardinal de Noailles. Ils

(1) Henri Griffet, né en 1698, mort en 1771, auteur de divers ouvrages historiques, et entre autres d'un *Journal de Louis XIV*, inséré dans une édition de l'*Histoire de France* du P. Daniel, donnée par lui.

ont supposé, sans doute, que d'autres s'en chargeraient, et ne se sont pas trompés. J'ai omis l'exhortation du cardinal de Rohan au roi, en lui administrant le viatique. On supposera aisément que le cardinal fit un discours très-pieux, et l'on en trouvera des modèles dans les rituels.

Revenons un peu sur nos pas, et voyons les divers mouvements qui agitaient la cour, depuis qu'on prévoyait la mort prochaine du roi.

Quelques avantages que le duc du Maine pût attendre du testament, il ne pouvait se dissimuler ceux que le duc d'Orléans tirerait de sa naissance. Il n'ignorait pas que l'édit de 1714, qui donnait aux légitimés le droit de succession à la couronne, n'avait pas eu l'applaudissement de la nation; que les princes du sang réclameraient un jour contre l'édit; que le testament de Louis XIII ayant été annulé (1), celui de Louis XIV pourrait avoir le même sort; et qu'au point d'élévation où il se trouvait, il avait autant à craindre qu'à espérer de l'avenir.

Le duc d'Orléans ne pouvait pas douter que le testament ne lui fût défavorable; mais il ne doutait pas davantage du parti qu'il tirerait de sa naissance et de ses qualités personnelles. Il se regardait donc déjà comme régent du royaume, et prenait d'avance des mesures sur la forme du gouvernement. Il se proposait d'établir des conseils pour les différentes parties de l'administration. Nous verrons bientôt comment il exécuta ce plan. Celui qu'il approuva sur les jésuites mérite d'être rapporté, quoiqu'il soit resté sans exécution. Le procureur général d'Aguesseau, appuyé du duc de Noailles et de l'avocat général Fleury, proposèrent de chasser absolument du

(1) Lorsque le testament de Louis XIII fut cassé au lit de justice de 1643, le président Barillon, soit dérision, soit excès de flatterie pour la reine-mère Anne d'Autriche, proposa d'aller jusqu'à ôter ce testament des registres. (D.)

royaume toute la société des jésnites, comme on venait de faire en Sicile. Le duc de Saint-Simon, qui ne les aimait pas, prétend, dans ses mémoires, qne ce fut lui qui fit rejeter ce projet, comme ne convenant pas dans un temps de régence, où l'on devait ménager Rome et l'Espagne (1).

On proposa ensuite de mander à Versailles, aussitôt après l'établissement de la régence, les supérieurs des trois maisons de Paris. Le régent les recevrait avec bonté, leur témoignerait de l'estime pour leur compagnie, leur recommanderait de ne s'occuper que de leurs exercices, les exhorterait avec une douceur mêlée de fermeté à concourir à la paix, leur parlerait enfin de façon que, sans menaces directes, on leur fît comprendre qu'ils auraient tout à craindre en s'écartant de la route qu'on leur traçait.

L'instant d'après, le régent devait faire venir le père Tellier seul, lni déclarer que ses fonctions étant finies, il était temps pour lui de se reposer; que les circonstances exigeaient qu'il se retirât à la Flèche, où il trouverait tout ce qui peut contribuer à la commodité et à l'agrément, outre six mille livres de pension, payées d'avance, et le congédier sans attendre sa réponse.

Au sortir de cette courte audience, deux hommes sûrs, fermes et polis, devaient s'emparer dn père Tellier et de son frère compagnon, les faire monter en carrosse, et les condnire tout de suite à la Flèche, pendant qu'on enlèverait les papiers du jésuite.

L'intendant de la province, prévenu des ordres du régent,

(1) Cette conférence se tint à Versailles, chez le duc de Noailles, le dimanche 18 août. Le mémoire doit se trouver dans les portefeuilles du maréchal de Noailles et des héritiers de d'Aguesseau et de Fleury. J'en ai parlé au fils du dernier; mais, comme les Fleury d'aujourd'hui ne pensent pas comme leur père en 1715, je n'en ai pas tiré des réponses nettes. (D.)

aurait reçu et installé Tellier indépendant des jésuites, en lui défendant, de la part du roi, d'écrire ou de recevoir aucune lettre que par la voie de l'intendance où elle serait vue. L'intendant devait encore laisser ou changer à son gré le frère servant et les autres valets de Tellier, payés par le roi, et répondre enfin de toute sa conduite.

Dans l'intervalle du voyage des trois supérieurs à Versailles, les pères Tournemine (1), Doucin (2) et l'Allemant (3), devaient être enlevés et leurs papiers saisis; les deux derniers mis au cachot, dans des prisons séparées, ignorées du public, et à la place d'un grand nombre de malheureux qu'ils y avaient fait périr; Tournemine, traité différemment en considération de sa naissance, confiné pour le reste de ses jours dans le donjon de Vincennes, avec tous les secours pour la vie animale, mais sans encre, ni papier, ni la moindre espèce de correspondance extérieure. En renvoyant de Versailles les trois supérieurs, on les aurait avertis de ne tirer aucune conséquence fâcheuse pour la compagnie, de ce qu'ils apprendraient à leur arrivée à Paris, ni du traitement fait à trois brouillons pernicieux à l'État, tyrans de leurs confrères, à qui ils n'étaient pas moins odieux qu'au public.

A l'égard du pape et de sa constitution, le duc d'Orléans se proposait de prodiguer les termes de respect et de soumission au saint père; de lui représenter qu'un temps de minorité et l'autorité précaire d'un régent n'étaient pas capables d'opérer ce que le roi le plus absolu n'avait pu faire; l'exhorter à donner la paix à l'Église; laisser cependant voir toute la fermeté d'un parti pris; enfin, en employant les expressions

(1) René-Joseph Tournemine, né en 1661 à Rennes, l'un des directeurs du *Journal de Trévoux*, mort en 1739.

(2) Louis Doucin, mort en 1726.

(3) Jacques-Philippe Lallemant, né en 1660, mort en 1748.

les plus respectueuses, tenir la cour de Rome elle-même en respect. La faiblesse de Clément XI, qui lui avait fait donner la bulle, l'aurait empêché de la soutenir; il l'eût ou retirée ou regardée comme non avenue.

Le procédé était encore moins embarrassant avec le nonce Bentivoglio, homme sans mœurs, d'une vie scandaleuse, qui entretenait publiquement une fille d'Opéra dont il avait un enfant que nous avons vu depuis sur le théâtre sous le nom de *la Duval*, et que le public n'a jamais voulu nommer autrement que *la Constitution*, à cause de son père, porteur de la bulle. Il ne s'agissait que d'instruire le nonce du nouveau plan de gouvernement; lui accorder des audiences rares et courtes; le renvoyer communément au ministre des affaires étrangères; et, pour peu qu'il voulût cabaler ou élever le ton, le menacer de mander le débordement de sa vie au pape, et de lui faire perdre ainsi le chapeau de cardinal; donner en conséquence de nouvelles instructions au jésuite Lafitteau (1), aujourd'hui évêque de Sisteron, chargé alors de cette affaire à Rome, où il vivait comme Bentivoglio à Paris; avertir les jésuites que leur conduite serait éclairée à Rome, à Paris et dans les provinces; renvoyer tous les évêques chacun dans son diocèse, les contenir par leurs parents qui cherchent à s'avancer, et faire tenir la main à la résidence par le procureur général; remettre en vigueur la règle, qui ne s'était relâchée que depuis l'affaire de la constitution. Par cette règle, toute correspondance avec Rome était interdite aux ecclésiastiques. Tellier en avait affranchi les prélats, et jusqu'aux moines de son parti. Auparavant, aucun évêque n'y pouvait écrire que par la voie du ministre des affaires étrangères, qui devait voir les lettres et les réponses; et cette permission s'accordait ra-

(1) Pierre-François Lafitteau, né en 1685, auteur de l'*Histoire de la Constitution Unigenitus*, mort évêque de Sisteron en 1764.

rement. Le commerce nécessaire pour les bulles et pour les dispenses se faisait uniquement par les banquiers. Il y avait peu d'années (en 1705) que l'archevêque d'Arles, Mailly, depuis archevêque de Reims et cardinal, avait été sévèrement réprimandé par le roi, pour avoir écrit de lui-même au pape, et en avoir reçu un bref, quoiqu'il ne fût question que d'un présent de reliques. Les liaisons avec le nonce n'étaient pas moins interdites; prélats, prêtres ou moines, ne le voyaient que pour causes connues du ministre. Les bonnes lois ne manquent pas en France; mais il n'y a point de ministre en faveur qui, pour étendre son pouvoir, n'en ait fait plier quelqu'nne, et la longue compression d'un ressort en fait perdre l'élasticité.

Le gouvernement des affaires ecclésiastiques était destiné au cardinal de Noailles. Ce triomphe de Mardochée éloignait les cardinaux de Rohan et de Bissi. Peut-être n'auraient-ils pas fait beaucoup de résistance. Rohan aurait préféré la vie voluptueuse d'un grand seigneur au commerce dégoûtant que la constitution le forçait d'avoir avec un tas de pédants qui, sans cela, n'étaient pas faits pour passer au delà de ses antichambres. Bissi, affranchi du joug du père Tellier, et n'ayant plus rien à prétendre, n'aurait pas été fâché de faire oublier par quelles voies il s'était élevé.

Tous ces projets pouvaient être bons, et le duc d'Orléans les approuvait; mais, pour les exécuter, il fallait d'abord qu'il fût régent, et il y avait très-grande apparence que Louis XIV nommait par son testament un conseil de régence, et non un régent; mais ce qui était encore plus difficile, il aurait fallu au duc d'Orléans un caractère plus ferme et plus suivi qu'il ne l'avait.

Le président de Maisons vint lui donner un conseil, qui, s'il n'était pas d'un traître, était au moins d'un fou. Il lui conseilla de venir à main armée au parlement, au moment de la

mort du roi, de forcer le dépôt, et d'enlever le testament. Le duc d'Orléans le remercia de son zèle, et rejeta un parti qui aurait indigné et aliéné toute la nation.

On lui suggéra un autre dessein, qu'il fut près d'adopter, et qui, conduit avec prudence et fermeté, pouvait réussir.

Comme il n'y avait encore que les deux dernières régences où le parlement fût intervenu, il fallait, disait-on, par un coup d'éclat, lui faire perdre l'idée qu'il pût prétendre à les donner.

Pour y parvenir, on se proposait d'assembler dans une des pièces de l'appartement du roi, au moment de sa mort, les pairs, les ducs héréditaires, les officiers de la couronne, et les secrétaires d'État. Tous étant en séance, le duc d'Orléans, ayant à côté de lui le duc de Bourbon, seul prince du sang en âge, le duc du Maine et le comte de Toulouse, aurait, d'un air de confiance et d'autorité, déclaré que, vu la nécessité pressante de pourvoir à l'administration de l'État, et son droit à la régence, il prenait dès ce moment le timon du gouvernement, et les priait de l'aider de leurs lumières; qu'il ne soupçonnait pas que personne pût ni voulût s'y opposer. Si le duc du Maine ou quelques-uns de ses amis secrets eussent pris la parole et montré de l'opposition, les autres auraient applaudi à une action qui relevait leur dignité, les associait au gouvernement, et auraient imposé au peu de mécontents.

L'acte dressé, faire assembler les troupes et marcher tout de suite au parlement, non pour faire approuver, mais pour notifier la régence; y déclarer le plan de gouverner par des conseils, sans nommer encore ceux qui devaient y entrer, et tenir ainsi chacun en respect par l'espérance ou la crainte de s'en ouvrir ou de s'en fermer l'entrée; flatter le parlement d'y être admis, et prodiguer ces éloges qui persuadent si aisément la tourbe, mais d'un ton qui ne lui permet que l'approbation; faire lire ensuite le testament, pour en approuver les

dispositions qui ne regarderaient pas la régence, et annuler le reste. Le duc du Maine, encouragé par le chancelier et le premier président, ses amis, supposé qu'ils fussent demeurés tels après l'opération de Versailles, aurait peut-être entrepris de réclamer; le duc d'Orléans devait lui imposer silence avec hauteur. On était sûr du lieutenant de police d'Argenson, qui, disposant de la populace, aurait fait recevoir le prince avec des acclamations sur le chemin, aux abords et dans les salles du palais.

Reinold, colonel des gardes suisses, était alors mécontent du duc du Maine; et le duc de Guiche, colonel des gardes françaises, qui se vendit six cent mille livres au duc d'Orléans, pour le soutenir, en cas de besoin, le jour qu'il vint demander la régence au parlement, se serait donné pour moins à un régent déjà reconnu par les pairs.

Le duc d'Orléans méditait encore, dit-on, la réforme de quantité d'abus, l'abolition des survivances, le remboursement successif des brevets de retenues, et beaucoup d'autres règlements que le public désire, et n'aura jamais. Il y a longtemps que de bons Français en sont réduits à souhaiter l'excès du mal, d'où sortira peut-être le remède. Je vois dans tous les temps les mêmes sottises et les mêmes clameurs; je n'espère pas que la réformation nous soit réservée.

La reine de Pologne, d'Arquien, veuve de Jean Sobieski, vint se retirer à Blois. Elle avait voulu autrefois se faire voir en France, sa patrie, sous prétexte de prendre les eaux de Bourbon, et aller de là à la cour; mais elle rompit son voyage, sur ce qu'elle apprit que la reine ne lui donnerait pas la main (1). Le dépit la rendit ennemie de la France; elle eut grande part à la ligue d'Augsbourg. Après la mort de So-

(1) La reine mère de Louis XIV donna la main à Marie de Gonzague, reine de Pologne, le jour de son mariage. (D.)

bieski, elle alla à Rome (1), où, n'ayant pu obtenir le traitement qu'avait eu Christine (2), reine héréditaire, elle en sortit, et vint se fixer à Blois en 1714.

Sa sœur, qui épousa le marquis de Béthune, était grand'-mère de la maréchale de Belle-Isle.

Avant de nous engager dans le récit des événements du règne présent, rappelons quelques traits de la vie privée de Louis XIV, qui le feront mieux connaître que des portraits tracés par la passion pour ou contre lui. Sa taille, son port, sa beauté dans sa jeunesse, la noblesse de ses traits dans un âge plus avancé, ses grâces naturelles, la dignité de ses propos, la majesté de sa personne, l'auraient fait distinguer au milieu de toutes les cours. Tel fut l'extérieur de Louis XIV, dont j'ai vu les restes dans mon enfance. Voyons son intérieur. Ce prince avait l'esprit droit, un jugement sain, un goût naturel pour le beau et pour le grand, le désir du vrai et du juste. Une éducation soignée pouvait étendre son esprit par des connaissances, on ne pensa qu'à le resserrer; fortifier son jugement par l'usage des affaires, on ne chercha qu'à l'obscurcir en l'écartant du travail; développer ou rectifier son caractère, on désirait qu'il n'en eût point. Une mère, aussi avide qu'incapable de gouverner, subjuguée par le cardinal Mazarin, s'appliquait à perpétuer l'enfance de son fils, qui ne fut, jusqu'à vingt-trois ans, que la représentation de la royauté. Élevé dans la plus grossière ignorance, il n'acquit pas les qualités qui lui manquaient, et ne conserva pas tout ce qu'il avait reçu de la nature.

A la mort du cardinal Mazarin, Louis annonça qu'il allait gouverner par lui-même; et, dès qu'il ne fut plus ostensi-

(1) Marie-Casimire de la Grange d'Arquien avait épousé, en 1665, Jean III Sobieski, qui devint roi de Pologne.

(2) Reine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, née en 1626, abdiqua en 1654, et se retira à Rome, où elle mourut en 1689.

blement asservi, il crut régner. En butte alors à tous les genres de séduction, il se laissa persuader qu'il était parfait, et, dès ce moment, il fut inutile de l'instruire. Il céda toujours aux impulsions de ses maîtresses, de ses ministres ou de son confesseur. Il croyait voir une obéissanee servile à ses volontés, et ne voyait pas que ses volontés lui étaient suggérées. Quelquefois les choses n'en allèrent pas plus mal. Par exemple, Colbert fait supprimer la charge de surintendant des finances, et le roi croit les gouverner, parce qu'il se charge de toutes les signatures que faisait Fouquet. Cependant Colbert s'empare heureusement de la véritable administration. Il égale la recette à la dépense, forme une marine, étend le commerce, établit et multiplie, peut-être trop, les manufactures; encourage les lettres, les sciences et les arts. Tout fleurit : c'est alors le siècle d'Auguste. Voici le contraste.

Louvois, d'un génie puissant, d'une âme féroce, jaloux des succès et du crédit de Colbert, excite la guerre, dont il a le département. Il persuade au roi de s'emparer de la Franche-Comté et des Pays-Bas espagnols, au mépris des renoneiations les plus solennelles. Cette guère en amène successivement d'autres, que Louvois avait le malheureux talent de perpétuer. Celle de 1688 dut sa naissance à un dépit de l'orgueilleux ministre. Le roi faisait bâtir Trianon; Louvois, qui avait succédé à Colbert dans la surintendanee des bâtiments, suivait le roi, qui s'amusait dans ces travaux. Ce prince s'aperçut qu'une fenêtre n'avait pas autant d'ouverture que les autres, et le dit à Louvois. Celui-ci n'en convint pas, et s'opiniâtra eontre le roi, qui insistait, et qui, fatigué de la dispute, fit mesurer les fenêtres. Il se trouva qu'il avait raison, et comme il était déjà ému de la discussion, il traita durement Louvois devant tous les ouvriers. Aman (1), humilié,

(1) C'est sous ce nom que Racine a désigné Louvois dans la tragédie d'*Esther*. (D.)

rentra chez lui la rage dans le cœur, et là, exhalaut sa fureur devant ses familiers, tels que les deux Colbert, Villacerf et Saint-Pouange, Tilladet et Nogeut : *Je suis perdu*, s'écria-t-il, *si je ne donne de l'occupation à un homme qui se transporte sur des misères. Il n'y a que la guerre pour le tirer de ses bâtiments; et pardieu ! il en aura, puisqu'il en faut à lui ou à moi.*

La ligue d'Augsbourg, qui se formait, pouvait être désunie par des mesures politiques. Louvois souffla le feu qu'il pouvait éteindre, et l'Europe fut embrasée parce qu'une feuêtre était trop large ou trop étroite. Voilà les grands événements par les petites causes. Ou doit distinguer deux hommes dans Louvois, *ce fondateur du despotisme des secrétaires d'État.* C'était sans doute un ministre supérieur pour couduire une guerre; ce qu'il fit pour faire réussir le siége de Gand est admiré par tous les militaires; mais, si on le considère comme citoyen, c'était uu monstre : il eût immolé l'État à son ambition, à sou humeur, au moindre élan de l'amour-propre. Eh ! que uous importent des talents dout ou aurait pu uous épargner le malheureux emploi ! Eu lisant l'histoire, je ne rencoutre poiut d'éloge ampoulé d'un prince ou d'un ministre, que je ue m'attende à quelque disgrâce pour l'État. Nous admirons quelques-unes de leurs opératious, et nous u'entendous plus les gémissemeuts des malheureux qu'ils out faits, et qui étaient uos pères. Préférous à ces météores brillants et destrueteurs l'administration d'un honnête homme, qui regarde uu État comme une famille dout il fait partie, et meurt sans laisser aux historiens uue matière intéressante pour les lecteurs. Si le temps me permet d'écrire ces mémoires jusqu'à nos jours, j'aurai occasiou de parler de certains miuistres aussi coupables que Louvois, et à qui je ne pourrai donuer les mêmes éloges. Le chancelier Letellier (1), père de Louvois,

(1) Michel Letellier, né en 1603, chancelier de France en 1677, mort en 1685.

qui connaissait les talents de son fils et l'opinion que le roi avait des siens, l'avait proposé à ce prince comme un jeune homme d'un bon esprit, quoique un peu lent, mais propre au travail, et capable de s'instruire si Sa Majesté prenait la peine de le diriger. Louis, flatté d'être créateur, donna des leçons à Louvois, qui les recevait en novice. Ses progrès furent graduels, mais rapides. Le roi s'étant une fois persuadé que c'était lui qui faisait tout, le ministre fit bientôt faire tout ce qu'il voulait lui-même; il se rendit maître absolu du militaire; et comme l'extérieur de la puissance en procure souvent la réalité, il s'attribua des honneurs et des priviléges jusqu'alors inconnus. Il assujettit les généraux à lui rendre compte directement. Le vicomte de Turenne fut le seul qui, ayant par lui-même une trop forte existence pour s'y soumettre, conserva avec le roi une correspondance directe; ce qui n'empêchait pas le ministre de voir toutes les lettres et de concerter avec le roi les réponses.

De la part d'un ministre puissant, une prétention vaut un droit, et l'usurpation le confirme au point que le plus mince des successeurs, dans quelque département que ce soit, en jouit et en peut librement abuser.

La plus digne action de Louvois donna la première atteinte à sa faveur. Louis XIV lui ayant communiqué, peu de temps après la mort de la reine (1), le dessein d'épouser madame de

(1) Elle mourut le 30 juillet 1683. Quelques-uns fixent en 1686 le mariage du roi avec madame de Maintenon. Il y a apparence qu'il se fit plus tôt. Louis avait encore besoin de femme, était dévot, et madame de Maintenon trop prude et trop ambitieuse pour n'être pas sage. La maréchale de Noailles, mère du maréchal d'aujourd'hui, était si persuadée de la nécessité d'un second mariage, qu'elle dit à madame de Montespan, après la mort de la reine : *Il faut se presser de marier convenablement cet homme-là, sans quoi il épousera peut-être la première blanchisseuse qui lui plaira.* La maréchale a tenu ce propos à plusieurs personnes, et entre autres au président Hénault, de qui je le tiens. (D.)

Maintenon, il n'oublia rien pour l'en détourner; et, voyant que c'était un parti pris, il tira du moins parole du roi que le mariage ne serait jamais déclaré. La cérémonie se fit dans une chapelle des cabinets, par l'archevêque de Paris, Harlay, en présence de Louvois, de Montchevreuil et de Bontemps, premier valet de chambre, qui servit la messe, dite par le père Lachaise.

Quelque temps après, Louvois sut que le mariage allait se déclarer. Il en donna avis à l'archevêque, qni avait aussi reçu la parole dn roi, et le pria de venir s'unir à lui pour représenter les engagements pris avec eux. Avant même l'arrivée du prélat, Louvois, se jetant aux pieds dn roi, le conjura de lui ôter la vie plutôt que de faire cet affront à la couronne. Louis voulut l'écarter; mais Louvois, lui serrant les genoux, ne le quitta point qu'il n'en eût obtenu une ratification de sa parole; et l'archevêque, qui vint ensuite, la fit confirmer. Madame de Maintenon employa inutilement tous les ressorts de la séduction, le roi la pria de ne lni en plus parler. On conçoit le ressentiment qu'elle en conserva; elle résolut de perdre Louvois, d'en préparer les moyens et d'en saisir les occasions.

Les fureurs exercées dans le Palatinat en 1689 excitèrent une indignation générale. Madame de Maintenon n'eut pas besoin d'en exagérer l'atrocité; la religion était inutile : l'humanité suffisait pour servir de texte. Louvois, après avoir fait incendier Worms et Spire, ent encore la barbarie de proposer de brûler Trèves, pour empêcher les ennemis d'en faire leur place d'armes. Le roi en fut révolté, et le lui défendit. Deux jours après, Louvois revint à la charge, et dit au roi qu'une délicatesse de conscience l'empêchait sans doute de consentir à la destruction de Trèves, mais que guerre et pitié ne s'accordant pas, lui, Louvois, pour en décharger la conscience du roi, avait pris le tout sur soi, et venait d'envoyer l'ordre

de cette exécution militaire. Le roi, ordinairement si maître de lui, se transporte de colère, saisit les pincettes, et veut en frapper Louvois. Madame de Maintenon se jette au-devant, et laisse échapper le ministre effrayé. Le roi le rappelle, et, les yeux enflammés : *Dépêchez un courrier, qu'il arrive à temps; s'il y a une seule maison de brûlée, votre tête en répondra.* Il ne fallut point de second courrier, le premier n'était pas parti. Les dépêches étaient prêtes, mais Louvois, déjà sur ses gardes par la façon dont la première proposition avait été reçue, avait suspendu le départ jusqu'à ce qu'il eût vu le succès de sa tentative. Le premier courrier passa, dans l'esprit du roi, pour avoir porté l'ordre sanguinaire, et le second, pour en avoir empêché l'exécution.

Cependant le roi s'aliénait de plus en plus; des choses moins graves comblaient la mesure, et quelquefois des actions louables du ministre achevaient d'aliéner madame de Maintenon. Voici un exemple de l'un et de l'autre.

Le roi voulut faire en personne le siége de Mons. Louvois, préférant avec raison d'appliquer les fonds aux dépenses nécessaires, dissuada ce prince d'emmener madame de Maintenon et ses familières, et Louis partit seul. Pendant le siége, Louis, se promenant un matin autonr du camp, trouva une garde de cavalerie mal placée, et la plaça autrement. L'après-dînée, il retrouva cette garde changée de poste, et demanda à l'officier qui l'avait mis là. Il répondit que c'était M. de Louvois. *Lui avez-vous dit que c'était moi qui vous avais placé? — Oui, sire. — N'admirez-vous pas Louvois?* dit le roi à ceux qui le suivaient; *il croit savoir la guerre mieux que moi.* Que cela fût ou non, le ministre ne devait pas en faire montre si publiquement. Le roi en fut apparemment piqué, car il en reparlait encore après la mort de Louvois.

Au retour de Mons, le roi continuait de travailler avec son ministre; mais c'était avec un froid, une humeur, qui ne lais-

saient pas douter d'une disgrâce, qui ne fut prévenue que par la mort de Louvois. Le 16 juillet, au milieu d'un travail avec le roi, chez madame de Maintenon, il se trouva si mal, qu'il n'eut que le temps de se retirer et de rentrer chez lui. Son fils, qu'il demanda en arrivant, accourut et le trouva mort (1).

Dès que le roi l'apprit, il envoya chercher Chamlay, et lui offrit la place de secrétaire d'État de la guerre, quoique Barbezieux en eût la survivance depuis six ans qu'il travaillait sous son père. Chamlay avait toujours passé pour le meilleur maréchal des logis d'une armée. Recherché par tous les généraux, estimé du roi, et, qui plus est, de Turenne, il n'en était pas moins cher à Louvois, ce qui prouve qu'il était nécessaire à tous. Le roi, ne pouvant faire un meilleur choix pour le département de la guerre, le pressa fort de s'en charger. Mais Chamlay fit valoir les titres de Barbezieux, et finit par dire : *Si Votre Majesté ne veut pas absolument donner la place au fils, je la supplie de nommer tout autre que moi, qui ne puis me revêtir de la dépouille de son père, mon ami et mon bienfaiteur.* L'action de Chamlay étonna tout le monde, excepté lui, qui ne fut étonné que des éloges. Un tel procédé mérite

(1) On sut, par l'ouverture de son corps, qu'il avait été empoisonné ; et l'on prétendait que le poison avait été mis dans un pot à l'eau qu'il avait toujours sur sa cheminée, dont il buvait quand il se sentait échauffé par le travail. Comme il faisait alors très-chaud, il avait bu un coup de cette eau avant d'aller chez le roi. On arrêta un frotteur, mais peu de jours après il fut relâché, et la famille garda là-dessus un silence qui fit beaucoup parler. Les propos commençaient à se calmer, lorsqu'ils furent ranimés par la mort singulière d'un Italien nommé Seroni, médecin, domestique de Louvois, et qui était demeuré chez Barbezieux. Seroni, s'étant enfermé dans sa chambre, jeta les hauts cris, comme un homme tourmenté de convulsions, sans vouloir ouvrir sa porte, et criant à ceux qui voulaient lui apporter du secours qu'il n'avait que ce qu'il méritait. Il expirait, quand on força la porte. Les bruits, étouffés avec le même soin que la première fois, firent naître mille soupçons ; mais on ne savait sur qui les porter. (D.)

bien sa place dans l'histoire; de pareils faits ne surchargeront pas ces mémoires. Barbezieux fut nommé le soir même. Il n'était pas encore majeur; mais le roi, qui s'imagina avoir créé le père, déclara qu'il formerait également le fils. Avec beaucoup d'esprit, il avait ponr le travail une facilité qui devient inutile quand elle est sans suite et sans application. Il fui dix ans décoré du titre de ministre, poursuivi par les affaires, et courut après les plaisirs, qui le tuèrent. A sa mort, en 1710, Chamillard, déjà contrôleur général, eut de plus le département de la guerre. Le roi, en le nommant, s'expliqua encore, comme il avait fait sur Barbezieux. La création de Chamillard était plus difficile: il n'avait pas l'esprit de Barbezieux; et avec des vertus qui manquaient à Louvois, on aurait désiré qu'il en eût les talents. On a vu comment et pourquoi il fut sacrifié à madame de Maintenon.

Depuis la mort de Louvois, la guerre, continuée pendant six ans avec assez de succès, n'en avait pas rendu la paix moins nécessaire à l'État. Par le traité de Riswick, où elle fut conclue, Louis, obligé de renoncer au projet de rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre, et d'en reconnaître pour roi le prince d'Orange, sous le nom do Guillaume III, n'en conserva que plus d'aversion pour ce prince. La haine de Louis venait de ce que le prince d'Orange, petit-fils de Charles I[er], roi d'Angleterre, avait refusé d'éponser la fille naturelle du roi et de la duchesse de la Vallière. Lonis ne concevait pas qu'un prince d'Orange pût dédaigner une telle alliance. Celui-ci n'avait d'abord rien négligé pour ramener le roi; mais, ne pouvant réussir: *Si je ne puis*, dit-il, *avoir son amitié, j'aurai du moins son estime.* Il la méritait à bien des égards, et ne parlait de Louis qu'avec dignité. Un jeune lord, à son retour de France, ayant dit à Guillaume que ce qui lui avait paru de plus singulier à la cour de Louis était que ce prince eût une vieille maîtresse (madame de Maintenon)

et un jeune ministre (Barbezieux), il lui répondit : *Cela doit vous apprendre, jeune homme, qu'il n'a besoin ni de l'une ni de l'autre* (1).

Louis ne pouvait pas ignorer combien il avait fallu négocier pour conclure la paix et gagner le duc de Savoie, que l'orgueil de Louvois avait si fort aliéné. Il devait savoir que tous les ressentiments ne s'éteignent pas à la paix. Au lieu d'en profiter pour soulager les peuples et réparer les malheurs de la guerre, on donna à Compiègne le spectacle d'un camp de Darins; et cette image de la guerre exigea les mêmes dépenses que la réalité.

Depuis que le roi avait prétendu gouverner par lui-même, il n'avait admis dans ses conseils aucun prince du sang. Il ne voulait élever que ceux qu'il pouvait anéantir comme il les avait créés. Un ministre était tout dans la faveur, et rien après sa chute. Le premier maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XIV, tenait à ce sujet un propos qui, pour être bas, n'en était que plus expressif. *Il faut*, disait-il, *tenir le pot de chambre aux ministres, tant qu'ils sont en place, et le leur verser sur la tête quand ils n'y sont plus.* Il ajoutait : *Quelque ministre des finances qui vienne en place, je déclare d'avance que je suis son serviteur, son ami, et même un peu son parent.* Voilà de grandes qualités de courtisan; je doute que ce soient celles d'un homme propre à élever un roi.

(1) Guillaume n'avait pas toujours été si circonspect. N'étant encore que stathouder, et se trouvant à la représentation d'une pièce, à peine eut-il entendu le début d'un prologue à sa louange, qu'il fit retirer l'acteur. *Ce coquin*, dit-il, *me prend pour le roi de France.* On soupçonna cette scène d'avoir été concertée. Le prince Eugène en usa, après la bataille d'Hochstett, d'une manière encore plus offensante. Il invita les prisonniers français à un opéra, et, au lieu d'une pièce suivie, fit chanter cinq prologues de Quinault pleins d'éloges pour Louis XIV. *Vous voyez*, dit-il aux Français, *que j'aime à entendre les louanges de votre maître.* (D.)

Louis n'aimait que l'esprit qni pouvait contribuer à l'agrément de sa cour, à ses plaisirs, à ses fêtes, à la gloire de son règne; l'esprit, enfin, dont il ne pouvait être ni embarrassé ni jaloux. Il protégea Molière contre les faux dévots; mais la dévotion, vraie ou fausse, n'avait pas encore alors percé à la cour. A l'égard de ceux qui l'approchaient et qui pouvaient le juger, il préférait la soumission aux lumières, et disait quelquefois *qu'il craignait les esprits :* crainte assez ordinaire aux princes, et à la plupart de cenx qui les représentent, à moins qu'ils n'aient eux-mêmes assez d'esprit pour ne pas craindre le parallèle. Il goûtait une satisfaction puérile à voir baisser les yeux à ceux qu'il regardait. Tout fléchissait devant un monarque dont la plus forte passion était d'être absolu et de le paraître. Son fils, sans aucun crédit, fut toujours devant lui autant dans la crainte que dans le respect. Tout mérite qui pouvait le blesser lui portait ombrage. Son frère, Monsieur (1), ayant remporté une victoire à Cassel, reçut nn froid éloge, et ne commanda plus. Il n'oubliait rien de ce qui inspirait une sorte de vénération pour sa personne. Lorsque Monsieur venait lui faire sa cour au dîner, il y restait debout, jusqu'à ce que le roi lui ordonnât de s'asseoir sur un tabouret, et quelquefois il le faisait mettre à table, pourvu qu'il arrivât avant que le roi fût assis. Si Louis faisait sentir sa majesté aux grands de sa cour, il la déposait dans sa domesticité intérieure. Nul maître ne fut plus aisé à servir; il laissait volontiers prendre à ses valets une espèce de familiarité; et plusieurs en nsaient avec beaucoup d'adresse : il n'était pas indifférent de les avoir pour amis. Ils ont élevé ou renversé bien des fortunes; et peut-être en est-il ainsi dans toutes les cours. Louis aimait à lenr voir marquer des égards par les seigneurs. Ayant envoyé un valet de pied porter une lettre au duc de Montbazon, ce duc,

(1) Philippe de France, duc d'Orléans, né en 1640, mort en 1701.

qui la reçut au moment où il allait se mettre à table, força le valet, aux yeux de la compagnie, d'y prendre la première place, et le reconduisit ensuite jusqu'à la cour, comme étant venu de la part du roi. Ce prince ne s'attendait pas, sans doute, à cet excès de politesse, qu'un autre eût pu prendre pour une dérision; mais il en sut gré, puisqu'il en reparla quelquefois avec complaisance.

Tout ce qui pouvait rappeler à Louis XIV un temps de faiblesse dans le gouvernement révoltait son âme. C'est ce qui lui rendit toujours désagréable le séjour de la capitale, d'où il avait été obligé de sortir dans son enfance pendant les troubles de la Fronde. Cette répugnance pour Paris a coûté des milliards au royaume pour les bâtiments du superbe et triste Versailles (1), qu'on nommait alors un favori sans mérite; assemblage de richesses et de chefs-d'œuvre, de bon et de mauvais goût. En fuyant le peuple, dont la misère n'aurait blessé que ses yeux, il voulait que sa cour fût également nombreuse et brillante. Il remarquait exactement l'assiduité et les absences des courtisans. Si l'on demandait une grâce pour un homme peu assidu et fait pour la cour, il ne donnait souvent d'autre raison du refus, sinon que, ne le voyant jamais, il ne le connaissait pas. S'il adressait la parole à quelqu'un qui ne fût pas de ses familiers, c'était une distinction qui faisait la nouvelle du jour. Il choisissait parmi ceux qui se présentaient pour Marly; mais il voulait toujours qu'on le demandât, dût-on être refusé.

Si Louis n'habita pas sa capitale, il voulut être instruit de tout ce qui s'y passait, et les rapports ténébreux de la police étaient souvent des délations. Une autre espèce d'inquisition dont Louvois fut l'inventeur, et qui s'est conservée, est la vio-

(1) Voyez dans la *Revue rétrospective*, t. II, 1re série, un curieux travail de Lemontey sur les sommes dépensées par Louis XIV en constructions.

lation du secret de la poste, attentat contre la foi publique. Tout citoyen est comptable de ses actions; le gouvernement a le droit de les éclairer; mais il n'en a aucun sur la pensée écrite, et une lettre est la pensée écrite. On ne doit pas entendre ce qui se dit à l'oreille d'un ami. On ne peut donner atteinte à cet égard à la liberté du citoyen que lorsqu'il s'est rendu justement suspect à l'État.

Un autre motif éloignait encore Louis XIV de sa capitale; il craignait d'abord d'exposer le scandale de ses amours aux yeux de la bourgeoisie, la seule classe de la société où la décence des mœurs subsiste ou subsistait encore. Mais bientôt il se lassa de tant de circonspection. Madame de la Vallière (1) fut la première maîtresse déclarée, et il la fit duchesse de Vaujour. Cette femme, d'un caractère doux, incapable de nuire, même de se venger, en cédant à sa faiblesse pour le roi regrettait sa vertu. Ses remords, encore plus que les dégoûts causés par une rivale, la conduisirent aux Carmélites, où elle vécut trente-six ans dans la plus dure pénitence. Elle n'était pas encore retirée de la cour, que la marquise de Montespan (2) lui avait déjà enlevé le cœur du roi.

(1) Louise-Françoise de la Baume le Blanc, duchesse de la Vallière, née en 1644, morte en 1710. Elle eut deux enfants de Louis XIV: 1° Marie-Anne de Bourbon (mademoiselle de Blois), née en 1666, mariée en 1680 au prince de Conti, et qui mourut en 1739; 2° le comte de Vermandois, mort en 1683.

(2) Elle rejeta d'abord les propositions du roi, et conseilla à son mari de l'emmener dans ses terres. Montespan s'opiniâtra à demeurer à la cour; et, lorsque sa femme eut cédé aux poursuites du roi, il fut exilé en Guyenne, après avoir été quelque temps à la Bastille pour les propos qu'il tenait, et la folie qu'il fit de prendre le deuil comme veuf. La femme, de son côté, quitta les armes et les livrées de son mari, et prit celles de sa maison, qui était Rochechouart. Cet exemple fut suivi depuis par madame de Maintenon, et l'a été de nos jours. Le roi, croyant ne pouvoir pas faire duchesse madame de Montespan du vivant de son mari, qu'il ne voulait ou n'osait faire duc, et qui même eût refusé de l'être par un tel canal, la nomma surintendante de la

Le scandale d'un double adultère fit le plus grand éclat; et le roi s'en inquiéta si peu, qu'il se fit suivre dans ses campagnes et dans les villes frontières par ses deux maîtresses, l'une et l'autre dans le même carrosse que la reine. Les peuples accouraient pour voir, disaient-ils, les trois reines. Louis ne gardait plus de mesures. La cour se tenait chez la nouvelle favorite. Les couches de la première avaient été secrètes, sans être ignorées; celles de la seconde étaient publiques. La marquise de Thianges, sa sœur, faisait avec elle les honneurs des fêtes brillantes que le roi donnait sans cesse. L'abbesse de Fontevrault, autre sœur pleine d'esprit, de grâces et d'érudition, aimée et respectée de tout son ordre, y maintenait la règle par son exemple, tant qu'elle était dans le cloître; ce qui ne l'empêchait pas de venir par intervalles montrer son voile et sa croix dans cette cour de volupté. Personne n'y trouvait d'indécence, et l'on en aurait été édifié si le roi l'avait voulu. En effet, il est le seul prince dont l'exemple n'ait pas fait autorité pour les mœurs publiques. Les courtisans les plus dissolus étaient encore obligés à une sorte de décence extérieure; autrement ils auraient craint de lui déplaire. Quelques-uns n'osaient pas même juger intérieurement leur maître. Ils respectaient en lui ce qu'ils se seraient crus coupables d'imiter; semblables à certains païens que la pureté de leurs mœurs n'empêchait pas d'adorer un Jupiter séducteur et adultère.

Madame de Montespan, belle, et avec ce tour d'esprit alors, dit-on, particulier aux Rochechouart, était haute, capricieuse,

maison de la reine, et par là lui donna le tabouret. On n'a pas depuis été si embarrassé.

La place de surintendante avait été créée pour la comtesse de Soissons, Mancini, qui fut forcée de donner sa démission. (D.) — Françoise-Athenaïs de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan, était née en 1641; elle mourut en 1707.

dominée par une humeur qui n'épargnait pas même le roi. La reine en éprouvait des hauteurs, et disait souvent : *Cette... me fera mourir;* au lieu que la duchesse de la Vallière, par ses respects, ses soumissions, par sa honte même, semblait lui demander pardon d'être aimée : aussi en fut-elle toujours traitée avec bonté (1).

Je ne parle point de madame de Fontanges (2), dont la vie fut si courte. Je ne réveille point les bruits sur madame de Soubise (3), qui fortifia souvent les soupçons par son affectation à les écarter. Je ne rappelle les galanteries du roi que pour mieux faire connaître ce prince et sa cour. Je ne m'arrêterai point sur les commencements de madame de Maintenon, si connus par tant de mémoires. Je n'envisagerai que le changement de scène qui se fit à la cour par elle, ou à son occasion.

Tant que le roi avait été occupé de ses amours, la cour avait été galante; aussitôt que le confesseur s'en fut emparé, elle devint triste et hypocrite. On s'était empressé aux fêtes, aux spectacles; on courut à la chapelle; mais le roi était toujours le dieu à qui s'adressait un nouveau culte. Il ne tint qu'à lui de s'en apercevoir quelquefois. Un jour que ce prince devait venir au salut, les travées étaient pleines de dévots et dévotes de cour. Brissac, major des gardes du corps, entre dans la chapelle, dit tout haut aux gardes que le roi ne viendrait

(1) La reine, étant allée la voir aux Carmélites, voulut la faire asseoir comme duchesse; mais cet honneur lui rappelant ses faiblesses, elle pria la reine de l'en dispenser. *Je ne suis et ne dois plus*, dit-elle, *être que religieuse.* Lorsqu'elle apprit la mort de son fils, le duc de Vermandois : *Il faut donc*, dit-elle, *que je pleure sa mort avant d'avoir achevé de pleurer sa naissance.* (D.)

(2) Marie-Angélique Scoraille de Roussille, duchesse de Fontanges, mourut en 1681, à peine âgée de vingt-cinq ans.

(3) Quelques-uns assuraient que le cardinal de Rohan, grand aumônier de France à la fin du règne, était le fruit de cet amour. (V.)

point, et les fait retirer. Les travées se vident à l'instant; il n'y reste que la marquise de Dangeau et trois ou quatre autres femmes. Un quart d'heure après, Brissac replace les gardes. Le roi, en arrivant, est étonné d'une solitude si extraordinaire : Brissac lui en dit la raison; le roi en rit, et peut-être excusa-t-il l'indifférence qu'on marquait pour le salut par le respect et la crainte qu'on témoignait pour sa personne.

Le roi, ayant commencé à tourner vers la dévotion, madame de Maintenon l'y porta de plus en plus. Dans les situations fâcheuses et subalternes où elle avait passé sa vie, elle avait affiché la pruderie; il ne s'agissait pas de changer de rôle à un âge où tant d'autres le prennent. Ce n'était plus que par là qu'elle pouvait s'assurer du roi. Née dans la misère, elle avait souvent été obligée, pour en sortir, de se plier aux différents caractères; cette habitude lui fut d'un grand secours auprès du roi. Elle savait que le faible de ce prince, jaloux de son autorité, était de paraître tout faire par lui-même; elle en tirait jusqu'aux moyens de le faire vouloir ce qu'elle désirait. Toujours dans la contrainte, d'abord pour subsister, ensuite pour s'élever, enfin pour régner, elle ne fut jamais heureuse, et n'a mérité l'excès ni des satires ni des éloges dont elle a été l'objet.

Le travail des ministres et des généraux avec le roi se faisait chez elle et en sa présence. Ils comprirent qu'ils ne lutteraient pas de crédit contre elle; ne pouvant la renverser, ils se soumirent, et discutaient avec elle les affaires avant de les rapporter devant le roi. Jamais elle ne prenait la parole qu'il ne l'interrogeât, et elle répondait avec une réserve, un air de désintéressement qui écartait toute apparence de concert entre elle et le ministre. Si le roi venait à soupçonner quelque intérêt de leur part, il prenait le parti opposé, et s'ils osaient insister, il leur faisait une sortie terrible. Il se repaissait alors de l'opinion de son indépendance, et quand il avait bien savouré

cette idée, femme, ministres ou confesseur avaient pour longtemps la faculté de lui faire adopter les leurs.

Si le roi était flatté de l'air soumis de madame de Maintenon dans les affaires, il l'en dédommageait par plus de marques de respect et de galanterie qu'il n'en avait jamais témoigné à ses maîtresses ni à la reine. Aux promenades de Marly, enfermée dans une chaise pour éviter les moindres impressions de l'air, elle voyait le roi marcher à côté, se découvrant chaque fois qu'il se baissait pour lui parler. C'était encore ainsi qu'on la vit placée sur une éminence, au camp de Compiègne, entourée de toute la cour, le roi debout à côté, pour répondre à ses questions, et la duchesse de Bourgogne assise sur un des bâtons de la chaise.

Dans l'appartement, il était encore moins possible de méconnaître une reine : assise dans une espèce de confessionnal, elle se levait un instant quand Monseigneur ou Monsieur entraient, et parce qu'ils venaient rarement dans cet intérieur. Elle ne se dérangeait nullement pour les princes et princesses du sang, qui n'y étaient admis que par audiences demandées, ou lorsqu'elle les envoyait chercher pour quelque sèche réprimande. Jamais elle n'appela la duchesse de Bourgogne que *mignonne*, et celle-ci ne la nommait que *ma tante*. A l'égard des fils et petits-fils de France, c'était toujours, et même en présence du roi, le Dauphin, la Dauphine, le duc de Berri, etc., sans addition de monsieur ni de madame, bagatelles qui ne mériteraient pas d'être rappelées, si elles ne servaient à constater l'état de madame de Maintenon. Le roi lui laissait tout l'empire qui ne le gênait pas lui-même ; car sur cet article il était sans aucun égard. S'il arrivait chez madame de Maintenon, et qu'il la trouvât incommodée, quelquefois avec la fièvre, cela ne l'empêchait pas de faire ouvrir les fenêtres, parce qu'il aimait l'air. Il ne souffrait pas la moindre contrariété sur ses voyages. On essaya en vain de rompre celui de Fontainebleau, à cause de

la grossesse de madame de Bourgogne, ou de la faire au moins dispenser du voyage; représentations inutiles, il fallut partir. Elle fit une fausse couche, et il en fut consolé par la satisfaction d'avoir été obéi. L'âge et la dévotion semblaient endurcir un cœur naturellement peu sensible.

La révocation de l'édit de Nantes fut l'acte le plus terrible de cette dévotion fanatique. Louis prétendait régner sur les consciences. La France, déjà ruinée par la guerre, le luxe et les fêtes, fut dépeuplée par les proscriptions; et les étrangers se sont enrichis de nos pertes. Louis ne fut que l'instrument aveugle de tant de barbarie. On lui peignait des couleurs les plus noires ces hérétiques à qui son aïeul Henri devait principalement la couronne; on ne lui parlait point de la Ligue. Madame de Maintenon, née dans le sein du calvinisme, craignit de rendre sa foi suspecte en intercédant pour ses premiers frères. Louvois, qui frémissait de devenir inutile s'il n'entretenait comme un feu sacré celui de la guerre, espérait emflammer tout le protestantisme de l'Europe (1). Il n'eut pas même pour excuse l'aveuglement du fanatisme, il ne fut que barbare. D'autre part, des moines ignorants, des prêtres forcenés, des évêques ambitieux, criaient qu'il ne fallait qu'un Dieu, un roi, une religion, et persuadaient à un prince enivré de sa gloire que ce prodige lui était réservé. Une telle entreprise passe le pouvoir des rois : les esprits se séduisent, les cœurs s'avilissent, mais les consciences se révoltent.

Deux religions sont sans doute un malheur dans un État; mais un gouvernement éclairé, sage, ferme et vigilant, est le seul et sûr moyen de les contenir. Si l'on se bornait à donner

(1) M. de Rulhière a développé ces faits avec infiniment de sagacité; il rend Louis véritablement exécrable. Duclos n'a pas assez poussé ses recherches. (V.) — L'ouvrage de Rulhière auquel il est fait ici allusion est intitulé : *Éclaircissements sur la révocation de l'édit de Nantes*. Paris, 1788.

les places, les dignités, les distinctions, à la religion nationale et dominante, la secte, méprisée, tomberait d'elle-même. Si deux religions ne peuvent rester absolument tranquilles dans nn État, le seul remède est de les tolérer toutes, subordonnées à la dominante. Les haines partagées s'affaiblissent; une émulation de régularité et de mœurs peut naître de la division. L'Angleterre et la Hollande doivent peut-être autant leur tranquillité religieuse à la multiplicité des sectes qu'à leur police.

Il est fâcheux pour l'honneur de Bossuet, dont le nom était d'un si grand poids dans les affaires de religion (1), qu'il n'ait pas employé son éloquence à défendre l'esprit de l'Évangile contre les furieux apôtres du dogme. Au lieu de ces volumes théologiques qu'on ne lit plus, il aurait donné des exemples du christianisme. Ce père Lachaise, dont on vantait la douceur, ne pouvait-il persuader à son pénitent qu'il n'expierait pas le scandale de sa vie passée par des actes de fureur? Mais ce confesseur était un ministre qui craignait de hasarder sa place, un prêtre timide qui tremblait devant celui qu'il voyait à ses pieds. Loin d'entreprendre de les excuser, avouons que l'un et l'autre furent complices de la persécution. Le ministre de la guerre fut un des casuistes du roi. Le chancelier Letellier, digne père de Louvois, signa l'édit de sang qui proscrivait trois millions de citoyens, et, prêt à descendre dans le tombeau, se fit l'application sacrilége du cantique de Siméon.

Les gémissements des vrais chrétiens étaient étouffés par

(1) Bossuet, ami du chancelier Letellier, s'en rapportait à lui sur cette grande affaire, dont peut-être Louvois leur dérobait les secrets et horribles ressorts. Cela est vraisemblable. L'ambitieux intendant de Poitou, que Louvois mit en œuvre, en savait plus long que le père de Louvois lui-même sur l'histoire secrète de la révocation de l'édit de Nantes. Il faut lire Rulhière pour s'en former une idée, sans pourtant adopter avec trop de confiance ses idées : *il avait aussi son système*. (V.)

des acclamations de louanges fanatiques. Les thèses d'apparat étaient dédiées au vainqueur de l'hérésie. La fureur du panégyrique avait passé du théâtre dans les chaires. Les jésuites, surtout, se signalèrent, en exaltant la puissance et la piété de Louis; ils flattaient son orgueil et prévenaient ses remords. On ne lui parlait que de conversions opérées à sa voix, et des dragons étaient ses missionnaires, portant le fer et la flamme. Il se croyait un apôtre, et se voyait canonisé au milieu des monuments de ses adultères.

Le jésuite Tellier en usa dans la suite pour la constitution, comme Louvois avait fait contre les protestants. Mêmes intrigues, même inquisition, mêmes séductions, menaces et tourments. Si la tyrannie fut plus sourde, elle n'en fut pas moins cruelle; et Louis en fut toujours l'instrument.

Tel fut ce prince surnommé le Grand, titre si prodigué aux princes tant qu'ils vivent, et que la postérité confirme si rarement. Louis le dut à ses premières prospérités, au concours des hommes célèbres en tous genres qui ont illustré son règne. Quand il n'en serait que l'époque, un prince en recueille la gloire, et l'on peut rapporter beaucoup à Louis XIV. Son ardeur pour la gloire, son goût pour le grand et le noble, le désir de lui plaire, dont il faut encore lui faire honneur, puisque ses qualités personnelles l'inspiraient en partie; les récompenses, les distinctions qu'il accorda souvent au mérite; tout concourut à rendre son règne le plus brillant qu'il y ait eu depuis Auguste. Les lettres, les sciences, les arts, tous les talents naissaient à sa voix, et portaient son nom au delà de l'Europe; ses bienfaits allèrent chercher le mérite chez les étrangers. On se glorifiait alors d'être Français ou d'être connu en France. Les louanges idolâtres que des gens de lettres lui prodiguaient n'étaient pas absolument fausses de leur part, et pourraient être excusées. La majesté de sa personne, le faste même de sa cour, le culte qu'ils lui voyaient rendre, saisissaient leurs ima-

ginations; l'enthousiasme devenait contagieux, l'encens des adorateurs les enivrait eux-mêmes (1).

Cependant, les rayons qui partent du trône n'échauffent que ceux qui en approchent. Ils éblouissent au loin, et n'y portent point cette chaleur vivifiante qui anime une nation. Tout fleurissait à la cour, et la substance du peuple était l'aliment du luxe. Les grâces, disons mieux, la reconnaissance du monarque, car il en doit, ne s'étendait point sur un peuple dont il tirait sa force et son éclat; sur les cultivateurs, genre d'hommes plus précieux que des artistes, des poëtes et des orateurs. Malheureusement, ceux-ci flattent l'orgueil des princes, leur dispensent la gloire, trompent la postérité, et presque les contemporains. On ne connaîtrait pas la vérité, si des écrivains désintéressés, amis de l'humanité, n'avaient le courage de réclamer pour les hommes contre leurs oppresseurs. Je crois remplir ce devoir sacré. Je suis très-éloigné de vouloir dépriser les talents par leurs abus. C'est le premier, le plus beau, le seul utile, d'un grand État; mais dans un édifice on ne doit pas préférer les ornements à la base.

Je n'ai dissimulé ni les bonnes qualités, ni les défauts de Louis XIV; mais il serait injuste de lui reprocher toutes ses

(1) Tous ne sont pas de si bonne foi. Quelques écrivains ne se prostituent que trop à ceux dont ils espèrent ou qu'ils craignent. Le plus médiocre des princes, avec huit ou dix pensions répandues sur des écrivains de différentes nations, serait sûr de se faire célébrer comme un grand homme. Ces trompettes de la renommée ne sont pas chères. J'ai eu la curiosité de relever, dans les manuscrits de Colbert, l'état des pensions que Louis XIV donna aux gens de lettres français ou étrangers. Le total ne monte qu'à soixante-six mille livres, savoir : cinquante-deux mille trois cents livres aux Français, et quatorze mille livres aux étrangers. Tous ceux qui en furent gratifiés reconnurent sans difficulté ce prince pour Louis le Grand. Leo Allatius, bibliothécaire du Vatican, refusa noblement la pension de quinze cents livres pour laquelle il était nommé, parce que la cour de Rome était alors brouillée avec celle de France. (D.)

fautes. Nous avons vu le peu d'éducation qu'il avait reçu. Ajoutons le soin qu'on avait pris d'altérer les vertus qu'il pouvait avoir, et voyons ce qu'on doit imputer à ceux qui l'approchaient. Jamais prince n'a été l'objet de tant d'adorations. Les hommages qu'on lui rendait étaient un culte, une émulation de servitude, une conspiration d'éloges, qu'il ne rougissait pas de recevoir, puisqu'on ne rougissait pas de les lui donner. La dédicace de sa statue à la place des Victoires fut une apothéose. Les prologues d'opéra l'enivraient de l'encens le plus infect, au point qu'il les chantait naïvement lui-même. L'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, si glorieux et si bas, fonde un prix à l'Académie ponr célébrer à perpétuité les vertus de Louis XIV, comme un sujet inépuisable. On venait le matin, dans la chapelle du Louvre, entendre le panégyrique de saint Louis; et le soir, à l'assemblée, on assistait avec plus de dévotion à celui de Louis XIV. Ce n'était point à son insu; on allait sans pudeur lui communiquer le sujet de chaque éloge. Ce n'a pas été sans contradiction de la part de quelques serviles académiciens que je suis venu à bout de dénaturer le snjet du prix : tant l'âme qui a rampé a de la peine à se relever (1). Le duc de Grammont, fils du premier maréchal de ce nom, demanda au roi un brevet d'historiographe, pour être un flatteur en titre. Si on lui en préféra d'autres, la vérité n'y gagna pas davantage.

Faut-il s'étonner qu'au milieu d'une cour d'empoisonneurs,

(1) Rien ne peint mieux l'impression que la présence du roi faisait dans les esprits que ce qui arriva à Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé. Il était sujet à des vapeurs, que, dans tout autre qu'un prince, on aurait appelées folie. Il s'imaginait quelquefois être transformé en chien, et aboyait alors de toutes ses forces. Il fut un jour saisi d'un de ces accès dans la chambre du roi. La présence du monarque imposa à la folie sans la détruire. Le malade se retira vers la fenêtre, et, mettant la tête en dehors, étouffa sa voix le plus qu'il put en faisant toutes les grimaces de l'aboiement. (D.)

Louis ait pu tomber dans un délire d'amour-propre et d'adoration de lui-même? Les maladies seules pouvaient lui rappeler qu'il était un homme. Il ne concevait pas qu'on pût séparer l'État de sa personne ; on ne lui avait pas appris que, ponr accoutumer les sujets à confondre ces deux idées, le prince ne doit jamais séparer leur intérêt du sien. Lonvois, en inspirant à Louis XIV un esprit de conquête, lui avait persnadé qu'il pouvait disposer des biens et du sang de ses penples. De là sortirent ces armées immenses, qui forcèrent nos ennemis d'en opposer de pareilles, mal qui s'est étendu et qui continue de miner la population de l'Europe. J'ai observé, dans ma jeunesse, que ceux qui avaient le plus vécu sons son règne lni étaient le moins favorables. Ces impressions se sont effacées, à mesure qne les malheureux qui gémissaient sous lni ont disparu. Mais, comme il subsiste des monuments de sa gloire, son règne sera toujours une époqne remarquable dans les fastes de la monarchie.

On pent regretter nne certaine dignité qui faisait alors respecter les hommes en place. Il y a anjonrd'hui moins de décence dans nos mœurs. Je sais que de tout temps on a exalté les vertus antiques. Ces discours, répétés d'âge en âge, pronvent que les hommes sont au fond toujours les mêmes. Cependant il y a des siècles où le vice se montre plus ou moins à déconvert, et jamais on ne s'est moins caché que pendant et depuis la dernière régence. On ponrrait m'objecter l'hypocrisie, ce vice méprisable et odieux, si connu dans les dernières années de Louis XIV; mais il y avait de moins les vicieux que fait naître l'exemple.

Quelle que soit ma façon de voir et de juger, j'ai exposé si fidèlement les faits, qne je ne prive pas le lecteur de la faculté de porter nn jugement différent du mien.

FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

MÉMOIRES SECRETS

SUR LE RÈGNE

DE LOUIS XIV

LA RÉGENCE

ET LE RÈGNE

DE LOUIS XV

RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS.

Considérons maintenant les principaux personnages qui vont paraître sur la scène. Le duc d'Orléans était d'une figure agréable, d'une physionomie ouverte, d'une taille médiocre, mais avec une aisance et une grâce qui se faisaient sentir dans toutes ses actions. Doué d'une pénétration et d'une sagacité rares, il s'exprimait avec vivacité et précision. Ses réparties étaient promptes, justes et gaies. Ses premiers jugements étaient les plus sûrs, la réflexion le rendait indécis. Des lectures rapides, aidées d'une mémoire heureuse, lui tenaient lieu d'une application suivie; il semblait plutôt deviner qu'étudier les matières. Il avait plus que des demi-connaissances en peinture, en musique, en chimie, en mécanique. Avec une valeur brillante, modeste en parlant de lui, et peu indulgent pour ceux qui lui étaient suspects sur le courage, il eût été général,

si le roi lui eût permis de l'être; mais il fut toujours en sujétion à la cour, et en tutelle à l'armée. Une familiarité noble le mettait au niveau de tous ceux qui l'approchaient; il sentait qu'une supériorité personnelle le dispensait de se prévaloir de son rang. Il ne gardait aucun ressentiment des torts qu'on avait eus avec lui, et en tirait avantage pour se comparer à Henri IV. Son insensibilité à cet égard venait de son mépris pour les hommes : il supposait que ses serviteurs les plus dévoués auraient été ses ennemis, pour peu que leur intérêt les y eût portés. Il soutenait que l'honnête homme était celui qui avait l'art de cacher qu'il ne l'est point; jugement aussi injuste pour l'humanité que déshonorant pour celui qui le porte. Il tenait cette manière de penser de l'homme le plus corrompu, l'abbé, depuis cardinal Dubois (1), qui ne croyait pas à la vertu, ni à la probité, et n'était pas fait pour y croire.

Le duc d'Orléans avait eu successivement quatre gouverneurs (2), qui moururent à si peu de distance l'un de l'autre, que Benserade disait qu'on ne pouvait pas élever de gouverneur à ce prince. Saint-Laurent, officier de Monsieur, et homme du plus grand mérite, fut le précepteur; mais il mourut trop tôt pour son élève. Il avait pris, pour copier les thèmes du jeune prince, l'abbé Dubois, moitié scribe, moitié valet du curé de Saint-Eustache. Lorsque Saint-Laurent mourut, le prince était assez grand pour que les sous-gouverneurs, à qui Dubois s'était attaché à plaire, dissuadassent Monsieur de prendre un précepteur en titre, et Dubois en continua les fonctions. La mémoire des gouverneurs et du précepteur fut

(1) Guillaume Dubois, né en 1656 à Brives-la-Gaillarde, mort en 1723.

(2) Le maréchal de Navailles, le maréchal d'Estrades, le duc de la Vieuville et le marquis d'Arcy, chevalier des ordres et conseiller d'État d'épée. Les sous-gouverneurs furent la Berthière et Fontenay. (D.)

toujours chère au duc d'Orléans; mais Dubois lui fit perdre celle de leurs leçons.

Il est assez curieux de connaître l'origine de cet homme singulier. Fils d'un apothicaire de Brives, après avoir fait quelques études, il fut précepteur du fils du président de Gourgues. On prétend qu'il se maria ensuite secrètement. La misère lui inspirant le désir d'aller tenter fortune, d'accord avec sa femme, qu'il laissa en Limousin, il se rendit à Paris. Ignoré par sa propre obscurité, il entra au collége de Saint-Michel, pour y faire les fonctions les plus basses. Né avec de l'esprit, il acquit bientôt assez de littérature pour qu'un docteur de Sorbonne le retirât chez lui. Ce premier maître étant mort, le curé de Saint-Eustache le prit à son service. Ce fut là qu'il fut connu de Saint-Laurent, ami du curé. Souple, insinuant, prévenant, il obtint, sinon l'amitié, du moins la compassion de Saint-Laurent, qui le prit et l'employa sous lui, comme nous l'avons vu. On l'habilla convenablement, pour lui donner la vraie figure d'un abbé, relever un peu son extérieur piètre et bas, et le rendre présentable. Il s'insinua, par degrés, dans l'esprit du jeune prince, et finit par s'en emparer après la mort de Saint-Laurent.

Comme l'intimité laisse bientôt voir le caractère, l'abbé sentit qu'il serait méprisé de son élève, s'il ne le corrompait lui-même; il n'y oublia rien, et malheureusement n'y réussit que trop. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir du crédit de l'abbé sur le prince; mais, le peu d'importance du personnage le sauvant alors de la jalousie, on ne fut pas fâché d'avoir quelqu'un dont on pût se servir, dans l'occasion, comme d'un instrument sans conséquence.

Le dessein que le roi prit de faire épouser mademoiselle de Blois, sa fille naturelle, au duc de Chartres, mit l'abbé Dubois en œuvre. Le roi, qui sentit bien que Monsieur, tout soumis qu'il était, répugnerait à la proposition, et que la hauteur

allemande de Madame en serait indignée, pensa d'abord à s'assurer du consentement du duc de Chartres. Il sut que personne n'y réussirait mieux que l'abbé Dubois, et le fit charger de cette commission. L'abbé avait déjà persuadé à son disciple qu'il n'y avait ni vice ni vertu; mais n'ayant pas été à portée d'attaquer ni même de connaître les maximes de l'honneur du monde, cela devenait une entreprise. Il était plus dificile de détruire des préjugés d'orgueil que des principes de morale, et ces préjugés ne laissaient pas d'être fondés en raison. Dubois vint à bout d'en triompher, en effrayant le duc de Chartres de la puissance du roi, et en lui présentant l'appât d'une augmentation de crédit et de dignité personnelle, par la continuation des honneurs du fils de France, supérieurs à ceux de petit-fils.

Le mariage fut conclu, malgré les incertitudes du duc de Chartres, les répugnances de Monsieur et les fureurs de Madame, qui donna un soufflet à son fils à la première déclaration qu'il lui en fit.

Le duc de Chartres trouva d'ailleurs dans la femme qu'il épousait figure, esprit, vertu et noblesse de caractère; mais elle s'était fait sur sa naissance une illusion singulière. Elle s'imaginait avoir fait à son mari autant d'honneur qu'elle en avait reçu. Fière de sa naissance, qu'elle devait au roi, elle ne faisait pas la moindre attention à la marquise de Montespan, sa mère. On la comparait assez plaisamment à Minerve, qui, ne reconnaissant point de mère, se glorifiait d'être fille de Jupiter. Cette manie ne l'empêchait pas de se prévaloir, avec ses frères et ses sœurs, des honneurs qu'elle ne devait qu'à son mariage. Moins sensible à l'amour qu'aux respects qu'elle exigeait de son mari, elle eut toujours plus de dépit que de jalousie des maîtresses qu'il prit, et n'aurait pas fait les moindres avances pour le ramener.

Tant de hauteur fortifia le goût du duc d'Orléans pour une

vie libre, qui devint quelquefois crapuleuse. Humain, compatissant, il aurait eu des vertus, si l'on en avait sans principes; l'abbé Dubois les lui avait fait perdre. La sujétion où le roi le tenait lui faisait donner de grands éloges à la liberté anglaise (1). Il est vrai que celle qu'il désirait pour lui, il la laissait aux autres. Il eut quelquefois des rivaux qui ne s'en cachaient pas trop. A l'égard de ses sociétés, il n'y était ni difficile ni gênant. Dès qu'on lui plaisait, on devenait son égal. Malgré ses talents et les ressources de son esprit, il ne pouvait se suffire longtemps à lui-même; la dissipation, le bruit, la débauche, lui étaient nécessaires. Il admettait dans sa société des gens que tout homme qui se respecte n'aurait pas avoués pour amis, malgré la naissance et le rang de quelques-uns d'entre eux. Le régent, qui, pour se plaire avec eux, ne les en estimait pas davantage, les appelait ses *roués*, en parlant d'eux et devant eux. La licence de cet intérieur était poussée au point que la comtesse de Sabran lui dit un jour, en plein souper, que *Dieu, après avoir créé l'homme, prit un reste de boue dont il forma l'âme des princes et des laquais.* Le régent, loin de s'en fâcher, en rit beaucoup, parce que le mot lui parut plaisant. Le curé de Saint-Côme, Godeau, fit, dans un prône, un tableau dont l'application était frappante contre le régent. Le prince, à qui l'on en parla, dit, sans s'émouvoir : *De quoi se mêle-t-il? je ne suis pas de sa paroisse.*

Quant à la religion, il serait difficile de dire quelle était

(1) Il aimait à raconter que le grand prieur de Vendôme, exilé de la cour de Louis XIV, était allé à Londres, où il devint amoureux d'une maîtresse de Charles II. Ce prince, l'ayant prié de cesser ses poursuites sans pouvoir l'obtenir, lui défendit l'entrée de son palais. Le grand prieur n'en eut que plus d'affectation à suivre cette femme aux spectacles, aux promenades, et toujours aux yeux du roi, qui fut enfin obligé de s'adresser à Louis XIV, et de le prier de rappeler le grand prieur. Louis se fit obéir à Londres, l'exilé revint trembler à Versailles. (D.)

celle du régent; il était de ceux dont on dit qu'ils cherchent maître. Sans faire attention que le respect pour la religion importe plus aux princes qu'à qui que ce soit, le régent affectait et affichait une impiété scandaleuse. Les jours consacrés pour la dévotion publique étaient ceux qu'il célébrait par quelques débauches d'éclat; son impiété était une sorte de superstition. Ces excès, ou ces petitesses, décelaient un homme qui n'est rien moins que ferme dans ses sentiments, et veut s'étourdir sur ce qui le gêne. En cherchant à douter de la Divinité, il courait les devins et les devineresses, et montrait toute la curiosité crédule d'une femmelette. Il y a grande apparence que, s'il fût tombé dans une maladie de langueur, il aurait recouru aux reliques et à l'eau bénite. J'ai rapporté le trait par lequel le roi l'avait si bien caractérisé. Madame ne le connaissait pas moins lorsqu'elle disait : *Les fées furent conviées à mes couches, et, chacune douant mon fils d'un talent, il les eut tous; malheureusement on avait oublié une fée qui, arrivant après les autres, dit : Il aura tous les talents, excepté celui d'en faire bon usage.*

Madame aimait tendrement son fils, qnoiqu'elle en blâmât fort la conduite. Cette princesse, avec un sens droit, était attachée à la vertu, à l'honneur, aux bienséances, à l'étiquette de son rang. Une santé inaltérable, qui l'empêchait de connaître aucune délicatesse pour elle, la faisait paraître dure pour les autres, en qui elle ne supposait pas plus de besoins. Franche jusqu'à la grossièreté, bienfaisante, capable d'amitié, elle ne cherchait point à plaire, elle ne voulait être aimée que de ceux qu'elle estimait. Elle aimait fort sa nation, et il suffisait d'être Allemand pour en être accueilli. Tous ses parents lui étaient chers, et son inclination se réglait sur la proximité du sang, même à l'égard de ceux qu'elle n'avait jamais vus. Elle estimait sa belle-fille, et l'aurait aimée si elle eût été légitime. Sa sévérité sur les devoirs excitait en elle la plus forte

indignation contre la duchesse de Berri, sa petite-fille. On ne pouvait louer dans celle-ci que la figure et les grâces, car beaucoup d'esprit, dont elle abusa toujonrs, n'est pas un sujet d'éloge. Sans avoir les bonnes qualités de son père, elle en outrait tous les vices. Il avait été son préceptenr à cet égard; elle devint bientôt son émule, et le surpassa.

Nous avons vu la vanité bizarre qne la duchesse d'Orléans tirait de sa naissance; sa fille rougissait de lni devoir la sienne. Une telle opposition d'idées et une trop parfaite égalité d'orgueil ne devaient pas maintenir l'union entre la mère et la fille; les dissensions étaient donc continuelles et allaient souvent jusqu'à l'éclat. La duchesse d'Orléans s'en affligeait, parce qu'elle était mère : ce sentiment la préservait de la haine ponr sa fille; mais celle-ci, qui avait renoncé à tout sentiment honnête, ne dissimnlait ni son mépris, ni son aversion. Le dnc d'Orléans se contentait de la désapprouver et n'osait la réprimander.

Le père et la fille vivaient dans une telle intimité, que des bruits, qui n'avaient été que des murmures sourds, devinrent des propos publics, et allèrent jusqu'an duc de Berri. Sa religion ne lui permettait pas de les croire; mais, comme il aimait éperdument sa femme, il était importuné des assiduités de son beau-père, et ce tiers incommode lni donnait une humeur qu'il ne contenait pas toujours. Il était d'ailleurs effrayé des disconrs impies que le père et la fille affectaient devant lui. C'était entre eux deux un assaut d'irréligion et de mépris des mœurs. Leur impiété était autant une manie qu'un vice. La princesse raillait imprudemment son mari sur nne dévotion qui était pourtant l'nnique préservatif qu'il eût contre des soupçons qu'elle devait tâcher de détruire. Le père et la fille n'avaient ponr se justifier que l'excès d'une folle imprudence; mais la folie de lenr condnite et leur indifférence sur les propos du public n'étaient pas nne preuve d'innocence, et la

cour, qui n'avait ni la vertu ni la religion du duc de Berri, n'était pas si réservée dans ses jugements. Le duc d'Orléans en fut averti, et s'en indigna d'horreur; sa fille n'en fut révoltée que d'orgueil, et ni l'un ni l'autre ne se contraignirent davantage (1).

Si le duc d'Orléans était amoureux de sa fille, il n'en était pas jaloux, et vit toujours avec assez d'indifférence le débordement de sa vie. A peine eut-elle épousé le duc de Berri, qu'elle eut des galanteries, où le respect qu'on devait à son rang l'obligeait de faire les avances. Le commerce qu'elle eut avec la Haye, écuyer de son mari, fut porté à un degré de frénésie incroyable. Non contente de laisser éclater sa passion, elle proposa à son amant de l'emmener en Hollande. La Haye frémit à cette proposition, et se vit obligé, pour ne pas être la victime de sa discrétion sur un pareil délire, d'en faire part au duc d'Orléans. Il fallut tour à tour effrayer et flatter cet esprit égaré, pour que le projet ne perçât pas jusqu'au roi. Peu à peu l'accès se dissipa; et cette furieuse céda enfin à l'impossibilité de se satisfaire, ou à la crainte de rendre sa folie funeste à son amant.

Lorsque son mari fut attaqué à Marly de la maladie dont il mourut, au lieu de venir de Versailles pour le voir, elle se contenta d'en demander la permission au roi, qui répondit qu'étant grosse elle ferait peut-être une imprudence, mais qu'elle en était la maîtresse. Elle ne vint point, et son mari mourut sans l'avoir vue et sans en avoir prononcé le nom.

La duchesse de Berri, malgré son orgueil, tremblait devant le roi et rampait devant madame de Maintenon. Nous verrons bientôt le reste de sa vie, qui fut courte, répondre à ses commencements.

(1) Tous ces faits ont été discutés avec talent par M. de Lescure dans son édition des *Philippiques* de Lagrange-Chancel.

Reprenons la suite des faits. Le lendemain de la mort du roi, le parlement s'assembla pour décider de la régence. Le duc d'Orléans, les princes et les pairs s'y rendirent, et dès huit heures tout était en place.

On sait que Louis XIV nommait par son testament, au lieu d'un régent, un conseil de régence, dont le duc d'Orléans ne serait que le chef, et que le duc du Maine devait avoir le commandement des troupes de la maison du roi.

Comme le procès-verbal de cette séance du 2 septembre, et celui du lit de justice, où le jeune roi vint se faire reconnaître le 12, sont entre les mains de tout le monde, je me contenterai d'y renvoyer le lecteur, et rappellerai seulement quelques circonstances qui ne se trouvent pas dans l'imprimé.

Le duc d'Orléans était également occupé et inquiet d'un jour si décisif. Le premier président s'étant vendu au duc du Maine, le duc d'Orléans acheta le colonel des gardes françaises, le duc de Guiche-Grammont; en conséquence, le régiment occupa sourdement les avenues du palais, et les officiers, avec des soldats d'élite, mais sans l'uniforme, se répandirent dans les salles. L'abbé Dubois affecta de mener dans une des lanternes Stairs, ambassadeur d'Angleterre, pour insinuer que la cour de Londres, en cas d'événement, appuierait le duc d'Orléans. Ces différentes mesures furent superflues, le personnel des concurrents décida de tout.

Le duc d'Orléans, en réclamant les droits de sa naissance, n'oublia pas de dire des choses flatteuses pour le parlement. Sa contenance ne fut pas d'abord bien libre; mais il se raffermit par degrés, à mesure que les esprits paraissaient lui devenir favorables. Enfin, la régence lui ayant été déférée, il y eut encore, sur la tutelle du jeune roi et sur le commandement des troupes de sa maison, quelques discussions qui donnaient au régent et au duc du Maine un air de clients aux pieds de la cour. Les amis du premier, sentant que la seule égalité de rôle

le dégradait, lui conseillèrent de remettre la séance à l'après-midi pour régler le reste. Ce conseil fut un coup de parti. Le régent leva la séance, et se rendit chez lui, où il eut le temps de reprendre ses esprits. Il fit venir le procureur général d'Aguesseau et le premier avocat général Joly de Fleury. Ces deux magistrats, les plus éclairés du parlement, n'ont point encore eu de successeurs. Le premier, plein de lumières, de connaissances et de probité, cherchait, voyait et voulait toujours le bien. L'autre, avec autant d'esprit, mais plus fin, distinguait du premier coup d'œil entre deux biens celui qui lui convenait le mieux, et savait le faire envisager comme le meilleur.

L'un et l'autre comprirent également qu'il ne s'agissait plus d'examiner si l'exécution du testament eût été préférable ou non à la régence déférée au duc d'Orléans. Ils sentirent le danger de séparer l'autorité militaire d'avec l'administration politique. Le régent, appuyé des princes et des pairs contre les légitimés, se serait bientôt servi de l'autorité qu'il avait déjà obtenue pour s'emparer de celle qui lui serait refusée, ce qui ne pourrait se faire sans troubler l'État; au lieu que, le duc du Maine étant dépouillé de tout, sa timidité répondait de la paix.

Les choses ainsi disposées au Palais-Royal ne trouvèrent plus de difficulté dans la séance de l'après-midi. Le parlement aima mieux faire un régent que de risquer qu'il se fît de lui-même. Quelques-uns, en annulant le testament de Louis XIV, n'étaient pas fâchés d'insulter au lion mort et de paraître accorder librement ce qui ne manquerait pas de leur échapper.

Je vois, dans les lettres du prince Cellamare (1), ambassadeur d'Espagne en France, que Philippe V s'était flatté d'ob-

(1) Antoine Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, né en 1657, mort en 1733.

tenir la régence et de la faire administrer en son nom par un représentant. Cellamare écrit qu'il a sondé les dispositions de tous ceux qui pourraient servir le roi d'Espagne, et que tous déclarèrent que la proposition seule révolterait la nation entière; mais que tous aussi avouaient ouvertement que, si le roi mineur venait à manquer, Philippe V ne trouverait aucune difficulté à passer sur le trône de France. Cellamare cite, parmi ceux à qui il s'est ouvert, la maison de Condé, le duc de Guiche, colonel des gardes; Courtanvaux, capitaine des cent-suisses; le maréchal de Berwick (1), le cardinal de Polignac, le marquis de Torcy, secrétaire d'État; le duc de Noailles et le maréchal d'Estrées : ces deux derniers particulièrement attachés au duc d'Orléans. Les instructions de Cellamare allaient jusqu'à lui ordonner de faire une protestation contre tout régent qui serait préféré à Philippe V. Il fut assez sage pour n'en rien faire.

Le duc du Maine, qui, si le testament eût subsisté, devait jouer un rôle principal, en fit un bien misérable. Ce n'était pas un Dunois que son mérite légitimât. Il ne sut ni retenir ni remettre l'autorité, et s'en laissa dépouiller. La duchesse du Maine, espèce de petit monstre par la figure, vive, ambitieuse, avec de l'esprit et ce qui peut rester de jugement à un vieil enfant gâté par les louanges de sa petite cour, entreprit, dans la suite, de relever son mari, et pensa le perdre.

Le régent, au sortir du parlement, se rendit à Versailles auprès du roi, et passa ensuite chez Madame, qui lui dit : *Mon fils, je ne désire que le bien de l'État et votre gloire; je n'ai qu'une chose à vous demander pour votre honneur, et j'en exige votre parole* (il la donna) : *c'est de ne jamais employer ce fripon d'abbé Dubois, le plus grand coquin qu'il y*

(1) Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, fils du duc d'York, depuis Jacques II, né en 1670, maréchal de France en 1706, mort en 1734.

ait au monde, et qui sacrifierait l'État et vous au plus léger intérêt. La suite fera voir que Madame avait plus de jugement que son fils n'avait de parole.

Le régent commença par de grandes réformes dans la maison, les bâtiments et les équipages du roi. Louis XIV n'ayant donné aucun ordre pour ses funérailles, on se conforma à l'économie que Louis XIII avait prescrite pour les siennes. Les entrailles furent portées à Notre-Dame, et le cœur aux Jésuites.

Louis XIV avait ordonné qu'aussitôt après sa mort, on conduisît le jeune roi à Vincennes, à cause de la salubrité de l'air. Le régent le désirait, pour être plus à portée de Paris et de ses plaisirs. Les médecins de la cour, plus commodément logés à Versailles qu'ils ne le seraient à Vincennes, trouvaient que l'air le plus pur était celui du lieu qui leur était le plus commode; et toute la domesticité, par le même intérêt, approuvait la médecine. Le régent manda les médecins de Paris, qui, par des raisons peut-être aussi désintéressées que celles des médecins de la cour, se déclarèrent pour Vincennes; et le roi y fut conduit le 9 sans traverser Paris. Le même jour, le corps de Louis XIV fut porté à Saint-Denis. L'affluence fut prodigieuse dans la plaine. On y vendait toutes sortes de mets et de rafraîchissements. On voyait de toutes parts le peuple danser, chanter, boire, se livrer à une joie scandaleuse, et plusieurs eurent l'indignité de vomir des injures en voyant passer le char qui renfermait le corps.

Le régent, dans son premier travail avec les secrétaires d'État, se fit présenter la liste de toutes les lettres de cachet, et il y en eut beaucoup dont ils ne purent lui dire les motifs. Il fit rendre la liberté à tous ceux qui n'étaient pas détenus pour crime réel, et il s'en trouva peu de ceux-là : presque tous étaient des victimes de ministres et du père Tellier. Il sortit, entre autres, un chevalier d'Aremberg, d'un cachot où il était

depuis onze ans, pour avoir procuré l'évasion du père Quesnel des prisons de Malines. Je l'ai vu quelquefois depuis dans ma jeunesse; et quoiqu'il ne fût pas âgé, la rigueur de sa prison lui avait donné l'air de la décrépitude. Il se trouva encore à la Bastille un Italien arrêté depuis trente-cinq ans, le jour qu'il était arrivé à Paris. Il représenta qne sa liberté serait désormais son plus grand malheur, et qu'il réclamerait inutilement des parents qui, peut-être, ne vivraient plus ou dont il serait méconnu. Le régent ordonna qu'il fût bien traité à la Bastille, avec liberté de sortir et de rentrer. L'état dans lequel parurent les prisonniers de la bulle faisait horreur. Ce premier acte de justice fit donner au régent les plus grands éloges; et il n'est pas inutile d'observer que l'ouverture des prisons ne se fit que denx jours après le convoi de Louis XIV, et par conséquent ne fut pas la cause de la joie que le peuple y fit paraître; mais, le désir et l'espoir d'un meilleur état étant toujours le seul bien qu'on lui laisse, il applaudit à toute révolution dans le gouvernement, en attendant qu'il se détrompe encore.

Dès que le roi eut tenu son premier lit de justice, le régent rendit au parlement le droit de remontrances (1), dont il n'était plus question depuis longtemps. Il nomma aussi les différents conseils qu'il avait annoncés. Celui de régence, auquel tous les autres devaient être subordonnés, fut composé en partie de membres nommés par le testament. La Vrillière

(1) Par l'édit de 1667, il avait été ordonné que, dans le cas où le parlement croirait devoir faire des remoutrances, elles seraient présentées dans les huit jours uprès l'envoi des édits, ordonnances ou déclarations, passé lequel temps les édits, etc., seraieut censés enregistrés. Pur édit de 1673, il fut ordonné que tout enregistrement se ferait sur le premier réquisitoire du procureur général, sauf à faire des remontrances daus les huit jours qui suivaient, mais sans que l'exécution des édits, ordonnances, etc., pût être suspendue. Les remontrances étant devenues Inutiles, on n'en faisait plus. Le régent fit rendre au parlement le droit de remontrances, par une déclaration du roi du 15 septembre 1715. (D.) — Le premier lit de justice tenu par Louis XV est du 12 septembre 1715.

en fut le secrétaire; Pontchartrain y entra aussi, mais sans fonction, et tous les deux sans voix. Le maréchal de Tallard, quoique nommé dans le testament, ne pouvant se faire employer, allait criant partout qu'il ne lui restait pour son honneur que de se faire inscrire le testament sur le dos. Il fut dans la suite admis au conseil de régence.

Le public, touché de la vertu et de la persécution qu'avait éprouvée le cardinal de Noailles, applaudit à sa nomination de chef du conseil de conscience. Il y avait peu de jours que tout tremblait sous la bulle : en vingt-quatre heures tout devint ou se déclara contre.

Le parlement fut flatté de voir d'Aguesseau, Joly de Fleury et l'abbé Pucelle (1) entrer au conseil de conscience, et Roujault (2), Goeslard (3) et l'abbé Mingui (4) admis dans celui des affaires de l'intérieur du royaume.

Le père Tellier, nommé confesseur par le codicille de Louis XIV, se voyant sans fonction, attendu l'âge du roi, demanda au régent quelle était sa destination présente. *Cela ne me regarde pas*, répondit le prince, *adressez-vous à vos supérieurs.*

A peine les conseils allaient-ils s'assembler, qu'il survint une difficulté dans celui des finances, le seul où il y eût des conseillers d'État. Pour connaître sur quoi elle portait, il faut se rappeler que, lors de la signature du traité de Bade, la Houssaye, conseiller d'État et troisième ambassadeur avec le maréchal de Villars et le comte du Luc, prétendit signer avant le comte, et ne céder qu'aux gens titrés ou grands officiers de la couronne. Le roi, au lieu de décider de la ques-

(1) René Pucelle, reçu conseiller au parlement le 27 juillet 1684.

(2) Nicolas-Etienne Roujault, reçu conseiller au parlement le 24 mars 1689.

(3) Marc-Anne Goislard, reçu conseiller au parlement le 11 mars 1677.

(4) Guillaume Menguy, reçu conseiller au parlement le 3 mars 1689.

tion, rappela la Houssaye et envoya Saint-Contest, qui, n'étant que maître des requêtes, voulut bien signer après le comte du Luc. D'après cet exemple, les conseillers d'État demandaient la préséance sur le marquis d'Effiat, chevalier des ordres, mais ni titré, ni grand officier de la couronne. Le régent, après force négociations, nomma d'Effiat vice-président du conseil des finances; et les conseillers d'État y acquiescèrent d'autant plus volontiers, qu'ils s'assuraient ainsi la préséance sur tout autre qui, n'étant ni titré, ni grand officier, deviendrait simple membre du conseil. En effet, lorsqu'une affaire obligeait les conseillers d'État de venir au conseil de régence, ils se plaçaient après les maréchaux de France et au-dessus des autres membres de la régence, et le maître des requêtes rapportait debout.

Le succès des conseillers d'État donna lieu à une prétention des maîtres des requêtes, savoir : de rapporter assis au conseil de régence, à moins que ceux qui n'étaient ni ducs, ni grands oficiers, ni conseillers d'État, ne fussent aussi debout. Le régent, toujours embarrassé d'ordonner, souffrit pendant plus d'un an que les chefs ou présidents des autres conseils rapportassent eux-mêmes les affaires, et la plupart s'en acquittaient fort mal. Le maréchal de Villars écrivait de façon que personne, ni lui-même, ne pouvait lire son écriture. Le maréchal d'Estrées s'embrouillait si fort en rapportant qu'il rendait souvent l'affaire inintelligible. Cela ne finit qu'à la mort du chancelier Voysin. D'Aguesseau trancha la difficulté, en obligeant les maîtres des requêtes de rapporter debout.

Amelot, après avoir inutilement sollicité à Rome la tenue d'un concile national, revint à Paris, et disait librement que le pape gémissait d'avoir donné sa constitution. Le père Tellier ne cessait d'écrire que le roi la désirait, et le pape le dit formellement dans l'exorde de la bulle. Ce pontife, qui se piquait de latinité, avait composé cet exorde; mais Jou-

vency (1) avait corrigé le thème, dont le cardinal Fabroni et le jésuite Daubenton avaient fourni la matière. *Si le père Tellier*, ajoutait le pape, *ne m'avait pas persuadé du pouvoir absolu du roi, je n'aurais jamais hasardé cette constitution.* Amelot, excité par la confiance du pape, lui dit : *Mais pourquoi, saint père, au lieu de cette condamnation* in globo *de tant de propositions différentes, ne vous êtes-vous pas borné à quelques-unes de vraiment répréhensibles, qu'on peut trouver dans quelque livre que ce puisse être, quand on les cherche bien? — Eh! mon cher Amelot, que pouvais-je faire? Le père Tellier avait dit au roi qu'il y avait dans le livre de Quesnel plus de cent propositions censurables : il n'a pas voulu passer pour menteur; on m'a tenu le pied sur la gorge pour en censurer plus de cent; je n'en ai mis qu'une de plus, et l'on en voulait cent trois.* Ce récit simple dispense de toutes réflexions.

Le désordre des finances exigeait la plus forte attention du gouvernement. On a, depuis quelques années, fait tant d'ouvrages bons ou mauvais sur l'agriculture, le commerce et les finances, qu'il faut espérer que les vrais principes seront enfin connus. Il n'y aura plus qu'à désirer des ministres instruits et plus attachés à l'État qu'à leurs places. Sans entrer dans une discussion systématique sur ces matières, je me bornerai à rapporter les événements.

Le maréchal de Villeroi était le chef de représentation du conseil des finances, et n'a jamais été autre chose, quelque poste qu'il ait occupé. Il avait eu une des belles figures qu'on pût montrer dans un bal, un carrousel; magnifique, avec l'air et les manières d'un grand seigneur, esprit borné et sans culture, de la vieille galanterie, un jargon de cour, de la morgue,

(1) Le P. Joseph Jouvency, né en 1643, éditeur de classiques latins expurgés, mort en 1719.

haut ou plutôt glorieux, et plus bas que respectueux auprès du feu roi et de madame de Maintenon.

Le duc, depuis maréchal de Noailles, président de ce même conseil des finances, en était le véritable maître, et donnait principalement sa confiance à Rouillé du Condray (1), parfaitement honnête homme avec beaucoup d'esprit et de littérature, mais aimant le vin jusqu'à l'ivresse, débauché jusqu'au scandale, et ne se retenant sur rien. Un jour qu'en plein conseil, et en présence du régent, il s'exprimait avec sa liberté ordinaire, le duc de Noailles lui dit : *Monsieur Rouillé, il y a ici de la bouteille. — Cela se peut, monsieur le duc*, répliqua Rouillé, *mais jamais de pot de vin.* Le trait fut d'antant mieux senti, que les Noailles passaient pour ne se pas contraindre sur les affaires; et Rouillé avait les mains si nettes, qu'une compagnie de traitants lui ayant présenté nne liste de leurs associés, où il trouva des noms en blanc, il leur en demanda la raison; ils lui répondirent que c'étaient les places dont il pouvait disposer : *Mais, si je partage avec vous*, leur dit-il, *comment pourrai-je vous faire pendre, au cas que vous soyez des fripons ?*

A l'égard du duc de Noailles, en le décomposant, on en aurait fait plusieurs hommes, dont quelques-uns auraient eu lenr prix. Il a (car il vit encore) beaucoup et de toutes sortes d'esprit, une éloquence naturelle, flexible et assortie aux différentes matières; séduisant dans la conversation, prenant le ton de tous ceux à qui il parle, et sonvent par là leur faisant adopter ses idées, quand ils croient lui communiquer les leurs; une imagination vive et fertile, toutefois plns féconde en projets qn'en moyens. Sujet à s'éblouir lui-même, il conçoit avec feu, commence avec chaleur, et quitte subitement

(1) Hilaire Rouillé du Coudray, directeur des finances en 1701, mort en 1729.

la route qu'il suivait pour prendre celle qui vient la traverser. Il n'a de suite que pour son intérêt personnel, qu'il ne perd jamais de vue. Maître alors de lui-même, il paraît tranquille, quand il est le plus agité. Sa conversation vaut mieux que ses écrits; car en voulant combiner ses idées, à force d'analyser, il finit par faire tout évaporer. Ses connaissances sont étendues, variées et peu profondes. Il accueille fort les gens de lettres, et s'en est servi utilement pour des mémoires. Dévot ou libertin suivant les circonstances, il se fit disgracier en Espagne, en proposant une maîtresse à Philippe V. Il suivit ensuite madame de Maintenon à l'église, et entretint une fille d'Opéra au commencement de la régence, pour être au ton régnant. Le désir de plaire à tous les partis lui a fait jouer des rôles embarrassants, souvent ridicules, et quelquefois humiliants. Citoyen zélé, quand son intérêt propre le lui permet, il s'appliqua à rétablir les finances, et y serait peut-être parvenu, si le régent l'eût laissé continuer ses opérations. Quelque fortune que le duc de Noailles se fût procurée, ce ne pouvait être un objet pour l'État. On aurait du moins évité la secousse du pernicieux système de Law, qui n'a enrichi que des fripons, grands ou petits, ruiné la moyenne classe, la plus honnête et la plus utile de toutes, bouleversé les conditions, corrompu les mœurs et altéré le caractère national.

Comme il n'y a rien de fixe dans l'étiquette et le cérémonial de France, attendu que les ministres ont intérêt que cela soit ainsi, pour être toujours maîtres, dans les occasions, de décider suivant les affections particulières, le service qui se fit à Saint-Denis pour le feu roi donna lieu à des discussions assez vives entre le parlement et les ducs et pairs, qui portaient les honneurs. Le régent se garda bien de prononcer. Il aimait assez la division entre les corps, et disait quelquefois : *Divide et impera;* mais il entrait dans sa conduite au moins autant de faiblesse que de politique. Il affectait encore de mé-

priser l'étiquette; il y en a cependant des articles qui, au premier coup d'œil, paraîtraient un pédantisme et seraient approuvés par un jugement plus réfléchi. Dans beaucoup d'occasions, l'étiquette entretient la subordination, supplée aux mœurs, et quelquefois les conserve. Elle est si peu indifférente de nation à nation, que c'est toujours par une diminution de puissance et de considération qu'un prince se relâche de son étiquette à l'égard d'un autre.

Chacun voyant dans la régence qu'on pouvait régler ses droits sur ses prétentions, la duchesse de Berri, plus autorisée que personne, prit quatre dames du palais, quoique aucune fille de France n'eût jamais eu qu'une dame d'honneur et une dame d'atour (1). Elle voulut aussi avoir une compagnie de gardes. Le régent lui représenta inutilement que jamais fille de France, ni reine, excepté la reine régente, mère de Louis XIV, n'avait eu cette distinction : il fallut la satisfaire; mais il donna en même temps une pareille compagnie de gardes à sa mère, Madame, veuve de Monsieur.

Au défaut du titre de reine, la duchesse de Berri, cherchant à s'en attribuer les honneurs, et même à les outrepasser, traversa Paris, depuis le Luxembourg, où elle logeait, jusqu'aux Tuileries, entourée de ses gardes, avec trompettes et timbales sonnantes (2). Le maréchal de Villeroi représenta au régent que cet honneur n'appartenait à qui que ce fût qu'au roi, dans le lieu où il est; or il habitait alors les Tuileries, où on l'amena le 30 décembre 1715, pour la commodité des conseils et celle du service. La duchesse de Berri fut donc obligée de s'en tenir à ce premier essai de trompettes et de timbales, qui res-

(1) Voyez les états de la France avant la régence. (D.)

(2) Le caractère de la duchesse de Berri n'allait pas jusqu'à l'ambition; ce vice était plus haut qu'elle; mais elle avait toutes les prétentions et toute l'étourderie de la vanité. Duclos me disait un jour : « Elle ne doutait de rien, non plus qu'un intendant. » (V.)

tèrent depuis au Luxembourg. Elle voulut s'en dédommager par une autre entreprise, qui ne lui réussit pas mieux. Elle parut sous un dais à l'Opéra, et le lendemain à la Comédie, quatre de ses gardes sur le théâtre et les autres dans le parterre. Le cri fut général, et, de dépit, elle se renferma depuis dans une petite loge où elle était *incognito;* et comme la comédie se jouait alors trois fois la semaine sur le théâtre de l'Opéra, au Palais-Royal, la loge servait aux deux spectacles.

Le chevalier de Bouillon, qui se faisait alors nommer le prince d'Auvergne, donna le projet des bals de l'Opéra, qui détourneraient des bals particuliers, où il arrivait souvent du désordre, au lieu qu'une garde militaire maintiendrait la police à l'Opéra. Le projet fut approuvé, et valut six mille livres de pension au prince d'Auvergne pour son droit d'avis. La proximité de l'appartement du régent fit qu'il s'y montra souvent, en sortant de souper, dans un état peu convenable à l'administrateur du royaume. Dès le premier bal, le conseiller d'État Rouillé y vint ivre, parce que c'était son goût et son usage; et le duc de Noailles dans le même état, pour faire sa cour.

Si le régent eût eu dessein de maintenir les lois et le bon ordre, il aurait profité du duel entre Ferrant, capitaine au régiment du roi, et Girardin, capitaine aux gardes, pour faire un exemple; mais il se contenta de leur faire perdre leurs emplois. Sans s'expliquer trop ouvertement, il insinuait que les duels étaient un peu trop passés de mode. Il permit à Caylus de venir se purger du sien contre le comte d'Auvergne. Le régent défendit cependant les voies de fait au duc de Richelieu (1) et au comte de Bavière, qui, ayant eu ensemble quelques paroles vives, avaient pris un rendez-vous. Peu de temps après, le duc de Richelieu et Gacé, fils du maréchal de Matignon, se bat-

(1) Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, né en 1696, mort en 1788.

tirent et se blessèrent légèrement. Le parlement les décréta, et le régent les envoya à la Bastille. Tout se borna au plus amplement informé, sans garder prison. Peu de temps après, Jonsac d'Aubeterre et Villette, frère de la comtesse de Caylus, se battirent aussi. Le parlement procéda contre eux ; mais ils sortirent du royaume. Cette affaire réveilla celle de Ferrant et Girardin, qui furent effigiés.

Plus d'un an avant la mort de Louis XIV, Stairs, ambassadeur d'Angleterre en France, avait cherché à se lier avec le futur régent. Il sentit bien que, si le duc du Maine avait l'autorité, élevé dans les principes du roi, il serait favorable à la maison de Stuart. Il se tourna donc vers le duc d'Orléans, et, par le moyen de l'abbé Dubois, eut des conférences secrètes, et persuada à ce prince que le roi Georges et lui avaient les mêmes intérêts. Pour gagner d'autant mieux sa confiance, il convenait que Georges était un usurpateur à l'égard des Stuarts ; mais il ajoutait que si le faible rejeton de la famille royale en France venait à manquer, toutes les renonciations n'empêcheraient pas que lui, duc d'Orléans, ne fût regardé comme un usurpateur à l'égard du roi d'Espagne. Il ne pouvait donc, disait Stairs, avoir d'allié plus sûr que le roi Georges. L'abbé Dubois, qui avait les vues que nous verrons dans la suite, s'appliqua continuellement à inspirer ces sentiments à son maître.

A peine le duc d'Orléans était-il déclaré régent, que Stairs vint le trouver. Il lui parla d'une conspiration vraie ou fausse qui était, disait-il, près d'éclater à Londres contre le roi Georges, et lui proposa un traité de garantie pour les successions de France et d'Angleterre. Quoi qu'il en fût de la conspiration de Londres, le comte de Marr, à la tête d'un parti en Écosse en faveur du prétendant (1), faisait assez de progrès pour que

(1) Jacques-Édouard-François, dit le *Prétendant*, fils aîné de Jacques II et de Marie de Modène, né en 1688, mort en 1766.

l'on conseillât à ce prince d'aller le fortifier par sa présence. Il partit de Bar, et traversait la France, pour aller s'embarquer en Bretagne. Stairs en fut averti et vint demander au régent de faire arrêter ce prince, qui devait passer à Château-Thierry. Le régent, voulant à la fois fomenter les troubles d'Écosse et faire montre de zèle pour le roi Georges, donna, en présence de Stairs, des ordres à Contade, major des gardes, d'aller à Château-Thierry surprendre le prétendant à son passage. Contade, homme intelligent et bien instruit des intentions secrètes du régent, partit, bien résolu de ne pas trouver ce qu'il cherchait.

Stairs, se fiant peu aux démonstrations du régent, résolut de délivrer, par un coup de scélérat, le roi Georges de toutes ses craintes. Il apprit par ses espions que le prétendant était caché à Chaillot, dans une maison du duc de Lauzun, d'où il devait se rendre en Bretagne. Il chargea Douglas, colonel irlandais, à la solde de France, d'aller s'embusquer à Nonancourt avec trois assassins. Ils demandèrent en arrivant et avec tant de vivacité si l'on n'avait point vu passer une chaise, qu'ils en devinrent suspects à une madame l'Hôpital, maîtresse de la poste, femme d'esprit et de résolution. La nouvelle du voyage du prétendant s'était déjà répandue depuis qu'il avait disparu de Bar, et l'empressement de ces courriers fit juger qu'ils avaient de mauvais desseins. En effet, on sut depuis que les trois satellites de Douglas étaient des scélérats déterminés, qui, avant que de partir de Londres, avaient fait leur marché pour leur famille, au cas qu'ils fussent pris et exécutés après avoir fait leur coup. La maîtresse de la poste les assura que depuis quelques jours il n'était pas passé de chaises ; qu'il était impossible qu'il en passât sans relayer, ou du moins sans être vues, et qu'ils pouvaient être sûrs que rien ne leur échapperait. Douglas, après être resté deux heures inutilement sur la porte, mit un de ses gens en sentinelle, donna ses ordres au

second, en lui parlant à l'oreille, et emmena le troisième avec lui pour aller en avant sur le chemin de Bretagne. La maîtresse détacha aussitôt un de ses gens sur la route de Paris, pour veiller à l'arrivée de la chaise, et la détonrner chez nne amie sûre, qu'elle alla prévenir en sortant par les derrières de sa maison. A son retour, elle apprit qu'un des deux Anglais, qui par son état paraissait supérieur à l'autre, s'était jeté sur un lit, où il reposait. Elle dit à celui qui était sur la porte qu'il serait aussitôt averti dans la maison que dans la rue, et lui proposa de boire un coup. Il rentra, et un postillon affidé, l'ayant excité à boire, l'enivra complétement. En même temps elle enferma à double tonr celni qui reposait, et envoya chercher la maréchaussée; l'Anglais enfermé fut saisi snr le lit où il dormait. Il entra en fureur de se voir arrêté, et se réclama de l'ambassadeur. On lui répondit que jusqu'à ce qu'il eût justifié qu'il appartenait au comte de Stairs, il demeurerait en prison, où l'on fit aussi partir celui qui était ivre.

Pendant ce temps-là, le prétendant arriva et fut conduit dans la maison où il était attendu. Madame l'Hôpital alla l'y trouver et lui expliqua ce qui se passait. Le prétendant, pénétré de reconnaissance, ne dissimula point qui il était, et demeura caché à Nonancourt, pour y prendre des mesures contre ceux qui n'étaient pas arrêtés.

Douglas, bientôt instruit de ce qui venait de se passer à l'égard des deux Anglais de Nonancourt, s'en retourna à Paris. Peu de jours après, le prétendant partit, déguisé en ecclésiastique, dans une chaise que lni procura sa libératrice. Il lni donna une lettre pour la reine d'Angleterre, à qui elle alla rendre compte de tout à Saint-Germain. La reine lui donna son portrait, le prétendant lni envoya aussi le sien, la situation de la mère et du fils ne leur permettant pas d'autres marques de reconnaissance. La bonne madame de l'Hôpital, contente du service qu'elle avait rendu, ne demanda rien au

régent de ce qu'elle avait dépensé, et demeura vingt-cinq ans maîtresse de la poste, que son fils et sa belle-fille tiennent encore. L'audacieux Stairs, pour voiler son crime, eut l'impudence de parler de l'emprisonnement de ses assassins comme d'un attentat au droit des gens. On lui fit sentir combien, pour son honneur, il lui convenait de se taire, et il se tut.

Nesmond, évêque de Bayeux, mourut cette année. C'était un homme simple, naïf, plein de vertu. Il dit un jour à un curé qui s'excusait de s'être trouvé à un repas de noces sur l'exemple de Jésus-Christ aux noces de Cana : *Ce n'est pas le plus bel endroit de sa vie.* On ne connut qu'à sa mort ses charités cachées à de pauvres familles de son diocèse. Il faisait remettre secrètement chaque année trente mille livres au roi Jacques II.

Le maréchal de Chamilly (Bouton), célèbre par sa belle défense de Grave, mourut aussi cette année. Il avait été beau et bien fait, et avait servi dans sa jeunesse en Portugal, où il avait été fort aimé d'une religieuse. C'est à lui que les *Lettres portugaises* sont adressées (1).

Quoique le régent eût donné parole à Madame de ne jamais employer l'abbé Dubois, il lui donna une place de conseiller d'État, au grand scandale de la magistrature. Ce qui détermina principalement le régent, fut qu'aucun prélat ne demanda la place, ne voulant pas être précédé au conseil par l'abbé Bignon (2), simple ecclésiastique. On n'en fut pas moins révolté de voir un tel personnage succéder à un des plus dignes prélats du royaume, Fortin de la Hoquette, archevêque de Sens. Il avait refusé l'ordre du Saint-Esprit, *n'ayant pas*,

(1) Noël Bouton, marquis de Chamilly, né en 1636, maréchal en 1703, mort en 1715. La religieuse qui lui adressa les *Lettres portugaises* se nommait *Alcaforada*.

(2) Après la mort de l'abbé de Louvois, en 1718, l'abbé Bignon fut nommé bibliothécaire du roi.

dit-il, *la naissance exigée par les statuts*. On lui offrit d'altérer sa généalogie; il répondit: *Je ne veux pas dégrader l'ordre par ma naissance, et encore moins me dégrader moi-même par un mensonge*. Le roi lui ayant offert de le dispenser des preuves, il répondit qu'il ne voulait pas servir d'exemple à la violation des règles, et persista dans son refus (1).

Si l'entrée de l'abbé Dubois au conseil marquait peu de considération pour le public, le régent et la duchesse de Berri le respectaient encore moins par leurs mœurs.

Le régent donnait aux affaires la matinée plus ou moins longue, suivant l'heure où il s'était couché. Il y avait un jour fixe destiné aux ministres étrangers; les autres jours se partageaient entre les chefs des conseils; vers les trois heures, il prenait du chocolat, et tout le monde entrait, comme on fait aujourd'hui au lever du roi. Après une conversation générale d'une demi-heure, il travaillait encore avec quelqu'un ou tenait conseil de régence. Avant ou après ce conseil ou ce travail, il allait voir le roi, à qui il témoignait toujours plus de respect que qui que ce fût, et l'enfant le remarquait très-bien.

Entre cinq et six heures, toutes affaires cessaient; il allait voir Madame, soit dans son appartement l'hiver, soit à Saint-Cloud dans la belle saison, et lui a toujours marqué beaucoup de respect. Il était rare qu'il passât un jour sans aller au Luxembourg voir la duchesse de Berri. Vers l'heure de souper, il se renfermait avec ses maîtresses, quelquefois des filles d'Opéra, ou autres de pareille étoffe, et dix ou douze

(1) Le maréchal Fabert avait déjà refusé l'ordre du Saint-Esprit par les mêmes motifs que la Hoquette. Le maréchal de Catinat fit le même refus, parce que ses preuves de noblesse n'auraient pas été totalement complètes. Le roi loua leur modestie et ne les pressa pas. Ce sont les trois seuls exemples de pareils refus, quoique plusieurs chevaliers aient eu occasion de les imiter. (D.)

hommes de son intimité, qu'il appelait tout uniment ses *roués*. Les principaux étaient Broglie, l'aîné du maréchal de France, premier duc de son nom; le duc de Brancas, grand-père de celui d'aujourd'hui; Biron, qu'il fit duc; Canillac, cousin du commandant des mousquetaires, et quelques gens obscurs par eux-mêmes et distingués par un esprit d'agrément ou de débauche. Chaque souper était une orgie. Là régnait la licence la plus effrénée; les ordures, les impiétés étaient le fond ou l'assaisonnement de tous les propos, jusqu'à ce que l'ivresse complète mît les convives hors d'état de parler et de s'entendre. Ceux qui pouvaient encore marcher se retiraient; l'on emportait les autres, et tous les jours se ressemblaient. Le régent, pendant la première heure de son lever, était encore si appesanti, si offusqué des fumées du vin, qu'on lui aurait fait signer ce qu'on aurait voulu.

Quelquefois le lieu de la scène était au Luxembourg, chez la duchesse de Berri. Cette princesse, après plusieurs galanteries de passage, s'était fixée au comte de Riom (1), cadet de la maison d'Aydie et petit-neveu du duc de Lauzun. Il avait peu d'esprit, une figure assez commune, et un visage bourgeonné qui aurait pu répugner à bien des femmes. Il était venu de sa province pour tâcher d'obtenir une compagnie, n'étant encore que lieutenant de dragons, et bientôt il inspira à la princesse la passion la plus forte. Elle n'y garda aucune mesure, et la rendit publique. Riom fut logé magnifiquement au Luxembourg, entouré de toutes les profusions du luxe; on allait lui faire la cour avant d'entrer chez la princesse, et l'on en était toujours reçu avec la plus grande politesse; mais il n'en usait pas ainsi avec sa maîtresse : il n'y a point de caprices qu'il ne lui fît essuyer. Quelquefois, étant prête à sortir, il la faisait

(1) Voyez, sur Riom, les *Mémoires du maréchal de Richelieu*, par Soulavie.

rester; il lui marquait du dégoût pour l'habit qu'elle avait pris, et elle en changeait docilement. Il l'avait réduite à lui envoyer demander ses ordres pour sa parure et pour l'arrangement de sa journée; et, après les avoir donnés, il les changeait subitement, lui faisait des brusqueries, la réduisait aux larmes et à venir lui demander pardon des incartades qu'il lui avait faites. Le régent en était indigné, et fut souvent prêt à faire jeter Riom par les fenêtres; mais sa fille lui imposait silence, lui rendait les traitements qu'elle recevait de son amant, et il finissait par faire à sa fille les soumissions que Riom exigeait d'elle. Si ces différentes scènes n'avaient pas eu tant de témoins, elles seraient incroyables. Ce qui était encore inconcevable, c'était la politesse de Riom avec tout le monde, et son insolence avec la princesse (1). Il devait ce système de conduite au duc de Lauzun, son oncle. Celui-ci, s'applaudissant de voir son neveu faire au Luxembourg le même personnage qu'il avait fait lui-même avec mademoiselle de Montpensier, lui donnait des principes de famille, et lui avait persuadé qu'il perdrait sa maîtresse s'il la gâtait par une tendresse respectueuse, et que les princesses voulaient être gourmandées. Riom avait profité jusqu'au scandale des leçons de son oncle, et le succès en prouvait l'efficacité. Cette princesse, si haute avec sa mère, si impérieuse avec son père, si orgueilleuse avec tout l'univers, rampait devant un cadet de Gascogne. Elle eut cependant quelques goûts de traverse, notamment avec le chevalier d'Aydie, cousin de Riom; mais ce ne fut que des fantaisies courtes, et la passion triompha jusqu'à la fin.

(1) Lagrange-Chancel, dans ses *Philippiques*, a caractérisé par ces deux vers les relations de Riom avec la duchesse de Berri :

> Conduis Priape à la princesse
> Sous la figure de Riom.

Les soupers, les bacchanales, les mœurs du Luxembourg étaient les mêmes qu'au Palais-Royal, puisque c'étaient à peu près les mêmes sociétés. La duchesse de Berri, avec qui les seuls princes du sang pouvaient manger, soupait ouvertement avec des gens obscurs que Riom lui produisait. Il s'y trouvait même un certain père Reiglet, jésuite, complaisant, commensal, et soi-disant confesseur. Si elle avait fait usage de son ministère, elle aurait pu se dispenser de lui dire bien des choses dont il était témoin et participe.

La marquise de Monchy (1), dame d'atour de la princesse, en était la digne confidente. Elle vivait en secret avec Riom, comme la duchesse y vivait publiquement (2); et cette rivale, cachée et commode, réconciliait les deux amants, quand les brouilleries pouvaient aller trop loin.

Ce qu'il y avait de singulier, c'est que la duchesse de Berri croyait réparer ou voiler le scandale de sa vie par une chose qui l'aggravait encore. Elle avait pris un appartement aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, où elle allait de temps en temps passer une journée. La veille des grandes fêtes, elle y couchait, mangeait comme les religieuses, assistait aux offices du jour et de la nuit, et revenait de là aux orgies du Luxembourg.

(1) Fille de Forcade, commis des parties casuelles, et d'une femme de chambre de madame de Berri. Monchy, gentilhomme de Picardie, n'avait d'autre bien que son nom. (D.)

(2) Duclos m'a raconté que la duchesse de Berri avait sollicité madame de Monchy de lui céder le comte de Riom. La Monchy était une femme svelte; madame de Berri avait la taille épaisse. Quoiqu'on ne pût guère les prendre l'une pour l'autre, il fut convenu que madame de Berri serait substituée à la dame d'atours. Celle-ci donna un rendez-vous à Riom; la princesse en profita. Riom, étonné de cet embonpoint, disait le lendemain à un de ses amis : « Voyez cette madame de Monchy, qui a l'air grosse comme une mauviette, cela tient une place énorme dans un lit. » Tel fut le commencement de ce scandaleux amour. (V.)

Le régent voulut aussi de son côté édifier le public, et n'y réussit pas mieux que sa fille. Il marcha en grand appareil à Saint-Eustache le jour de Pâques, et y communia. Le contraste de sa vie habituelle et de cet acte de religion fit le plus mauvais effet.

Quoique la paix régnât pour nous dans l'Europe, les négociations n'en étaient pas moins vives. L'Anglais traitait à la fois avec la France et l'Espagne, et cherchait à étendre son commerce au préjudice des deux puissances. Notre intérêt était de prendre pour modèle la conduite de la maison d'Autriche, tant qu'elle avait régné sur l'Espagne et dans l'Empire; mais l'abbé Dubois entraînait le régent vers l'Angleterre, dont il lui vantait la puissance et les secours dans le cas où le roi viendrait à mourir.

D'un autre côté, Albéroni, avec le seul titre d'envoyé de Parme à Madrid, gouvernait la reine, et par conséquent la monarchie. C'était un de ces hommes que la fortune offre quelquefois comme un objet d'émulation aux ambitieux nés dans la poussière. Fils d'un jardinier, il sortit de son état en entrant dans celui de l'Église, qui les admet tous, et souvent les confond. Le duc de Parme, ayant quelques affaires à communiquer au duc de Vendôme (1), général de l'armée espagnole en Italie, lui envoya Rancoveri, évêque de Borgo. Le duc de Vendôme était en chemise sur sa chaise percée, lorsqu'on lui annonça l'évêque. Il le fit entrer, et ne se contraignit pas plus en lui donnant audience qu'il ne faisait avec l'armée. Tout en parlant d'affaires, il continua les différentes opérations de sa toilette devant le prélat, qui s'en trouva très-scandalisé, et, à son retour, assura que jamais il ne reparaîtrait à une audience si peu décente. Le duc de Parme fit chercher quelqu'un d'intelligent, qui ne fût pas en droit d'être

(1) Louis-Joseph, duc de Vendôme, né en 1654, mort en 1712.

difficile sur le cérémonial. On lui présenta l'abbé Albéroni. Le prince, l'ayant entretenu, jugea qu'il conviendrait fort à la négociation, et que le duc de Vendôme, du caractère dont il était, s'embarrasserait peu de la dignité du personnage, qui d'ailleurs était masqué de l'habit ecclésiastique. Albéroni fut reçu comme l'évêque l'avait été; mais, sans se formaliser de rien, il entrecoupa la conférence de plaisanteries assorties à la situation et qui réjouissaient le duc de Vendôme. Ce général, en se relevant de dessus sa chaise, se présenta de façon que l'abbé s'écria : *Ah! culo di Angelo!* Le duc de Vendôme fut si content de l'humeur de l'abbé, qu'il ne voulut traiter qu'avec lui. L'affaire du duc de Parme fut bientôt terminée, et l'abbé, en ayant rendu compte à son maître, vint s'établir commensal de la maison du duc de Vendôme. Son état n'y était pas bien décidé. On le voyait parfois aumônier, secrétaire dans l'occasion, et plus souvent cuisinier, faisant des soupes au fromage pour le duc, et pardessus tout en possession de l'amuser par des contes orduriers. Cette faveur subalterne procurait dans la maison si peu de considération à l'abbé, qu'un des officiers, offensé de ses libertés, lui donna un jour des coups de canne sans que l'abbé en parût dégradé, et il n'en fut autre chose que de faire rire le duc, qui ne l'en prisa ni plus ni moins qu'il faisait. A la fin de la campagne, Albéroni suivit en France son maître, qui lui fit donner une pension de mille écus. Il eut alors l'air d'un secrétaire en titre, et retourna en Italie à la suite du duc de Vendôme. Ce général y étant mort, Albéroni se retira à Parme; et son prince, le connaissant propre aux affaires, en fit son résident à Madrid. Ce fut là qu'ayant eu part au mariage de la princesse de Parme avec Philippe V, il prit le vol qui l'éleva si haut. Il écarta successivement tous ceux qui pouvaient balancer son crédit, et travaillait à se faire cardinal, soit en servant Rome, soit en s'y faisant craindre.

La cour d'Espagne était déjà mal avec celle de Rome, au sujet de la Sicile, sur laquelle on avait fulminé un interdit pour un sujet qui mérite d'être rapporté.

Il faut d'abord se rappeler que, vers 1125, Roger, duc de Sicile, fit ériger ses États en royaume héréditaire par le pape, à condition de relever du saint-siége. Mais, par le même acte, il fut convenu qu'il y aurait en Sicile un tribunal perpétuellement subsistant, tout composé de laïques à la nomination du roi, et absolument indépendant du pape; que ce tribunal jugerait souverainement et sans appel toutes les causes civiles et criminelles de laïque à laïque, de laïque à ecclésiastique, et enfin entre ecclésiastiques, archevêques, évêques, prêtres, moines et chapitres, même dans les cas de censures et d'excommunications, sans que ce tribunal fût jamais soumis à rendre compte de sa conduite qu'aux rois, et jamais aux papes, et sans que le roi pût en aucun cas être sujet à citations, censures ou excommunications. Ce tribunal de la monarchie avait, depuis son établissement, joui de toute sa juridiction, lorsqu'en 1711 un fermier de l'évêque de Lipari porta des pois au marché. Les commis aux droits du roi voulurent faire payer le droit ordinaire d'étalage. Le fermier, sans dire qui il était, refusa le payement et se fit saisir ses pois. L'évêque, se prévalant de l'immunité ecclésiastique, qui l'exemptait du droit, sans aucune information, excommunia les commis. Ceux-ci, n'apprenant que par là à qui les pois appartenaient, les rapportèrent aussitôt, et se plaignirent du fermier, qui, par un mot, aurait prévenu l'affaire. L'évêque exigea des réparations si ridicules, que les commis en rendirent compte à leurs supérieurs, dont les représentations les firent excommunier eux-mêmes. Le tribunal de la monarchie, voulant concilier les esprits, se fit excommunier aussi : troisième excommunication pour des pois chiches. La cour de Rome, supportant impatiemment ce tribunal de Sicile, avait voulu,

pour le détruire, profiter d'un nouveau gouvernement qu'elle se flattait de trouver plus faible que le précédent. L'évêque, jugeant que sa dignité ne le sauverait pas de la prison, se réfugia à Rome. L'accueil qu'il y reçut enflamma le zèle de plusieurs autres évêques, et chacun, ayant lancé sa foudre, s'enfuit prudemment à Rome, et le pape mit aussitôt la Sicile en interdit. Alors une populace de prêtres et de moines, n'osant s'exposer aux châtiments dus à ceux qui observeraient l'interdit, suivirent les prélats. Ce schisme était dans toute sa force, lorsque, par le traité d'Utrecht, en 1713, la Sicile fut cédée au duc de Savoie avec le titre de roi. Le pape ne crut pas devoir plus d'égards à Victor qu'à Philippe V; mais le nouveau gouvernement de Sicile tint ferme, d'autant qu'il y demeura assez de prêtres sensés pour faire le service, et que les puissances catholiques blâmèrent cette entreprise ecclésiastique. Le parlement de Paris prit fait et cause à ce sujet, et, par arrêt du 15 février 1716, reçut le procureur général appelant comme d'abus, ce qu'il n'avait osé faire du vivant du Louis XIV.

Les jésuites, voulant observer l'interdit sans renoncer à leurs établissements, employaient tous leurs manéges pour fomenter la sédition. Le comte Maffei, vice-roi de Sicile, prit si bien ses mesures, qu'une nuit, tous les jésuites, sans exception de pères ni de frères, sains ou malades, furent enlevés, embarqués sur deux vaisseaux, bientôt débarqués sur les côtes de l'État ecclésiastique et abandonnés à leur bonne ou mauvaise fortune. Ils se rendirent comme ils purent à Rome.

Le pape, très-embarrassé de cette inondation de moines, n'en devint pas plus traitable; mais la chambre apostolique se lassant bientôt de fournir la subsistance à tant de commensaux, on vit tout d'un coup afficher dans Rome un ordre à tous les proscrits de sortir de la ville, sous des peines rigoureuses, et sans leur procurer aucun moyen de se retirer. Il fallut cependant obéir. La faim refroidissant le fanatisme, ils

voulurent regagner la Sicile; mais le comte Maffei ne leur permit plus d'y rentrer. Ils se répandirent dans les campagnes d'Italie, où la plupart périrent de misère. Le roi de Sicile fut aussi ferme que le pape était opiniâtre. Le pontife, sans lever l'interdit, n'osa pas user contre le prince, ni ses ministres, de censures, dont il prévoyait qu'ils feraient peu de cas. Les choses restèrent donc de part et d'autre dans le même état, jusqu'au temps où l'Empereur devint maître de la Sicile par la cession de la Sardaigne, dont le roi Victor prit le titre. La prétention ecclésiastique s'évanouit; l'interdit se leva de lui-même; le tribunal de la monarchie resta en pleine puissance de sa juridiction, et le pape se trouva très-heureux que l'Empereur, déjà maître de Naples et de Milan, voulût bien ignorer les suites de l'aventure des pois chiches, et qu'il n'en fût plus parlé.

Je n'entreprends pas d'écrire, comme j'en ai prévenu, une histoire politique qui exigerait les plus grands détails et fatiguerait le plus grand nombre des lecteurs; mais je me rappellerai les différents objets de négociations qui seront nécessaires pour éclaircir, lier les faits, et faire connaître le caractère et les intérêts de ceux qui auront eu part aux affaires. Il n'est que trop vrai que les traités de paix ne sont que des trêves. A peine a-t-on quitté les armes que la guerre de cabinet commence. On négocie, on cherche des alliances, pour se mettre en état de recommencer les hostilités avec plus d'avantage.

Jamais la fermentation des cours ne fut plus grande que dans la régence; mais l'État, fort agité dans son intérieur, demeura tranquille avec ses voisins. Les différents intérêts des princes, en se croisant réciproquement, entretenaient la paix.

Le pape, voyant avec frayeur un puissant armement des Turcs, craignait pour l'Italie et demandait des secours à la Fance, à l'Espagne et au Portugal. L'Empereur songeait en

même temps à se défendre contre le Turc et à s'agrandir en Italie; de sorte que le pape le redoutait autant que le Turc.

L'Espagne négociait avec l'Angleterre, venait de conclure le traité de l'Assiento, si favorable aux Anglais; et la Hollande, ayant son traité de barrière, ne pensait qu'à se réparer par le commerce.

L'Angleterre, où la succession dans la ligne protestante n'était pas encore bien affermie, craignait toujours quelque révolution. Quoique le prétendant eût échoué dans son entreprise, le parti jacobite était encore puissant. Les whigs et les torys (1) luttaient continuellement les uns contre les autres. Toutes les puissances avaient besoin de conserver la paix, et la plupart, craignant la guerre, étaient près de la déclarer.

Le régent désirait plus que personne de maintenir la tranquillité au dedans et au dehors. Stairs et l'abbé Dubois, agissant de concert, lui persuadèrent donc que, si le roi venait à mourir, les renonciations seraient regardées comme nulles; que le régent ne pourrait monter sur le trône qu'en usurpateur; et qu'alors lui et le roi Georges, ayant des titres pareils, n'avaient d'autre parti à prendre que de s'unir étroitement d'avance, pour se soutenir l'un l'autre en cas d'événement. Dubois s'assurait par cette union la protection du roi d'Angleterre, dont il connaissait le crédit sur l'Empereur; quelle autorité celui-ci avait sur le pape; et l'abbé se promit bien de profiter de toutes les circonstances que le temps et ses intrigues feraient naître.

Le régent n'eut jamais un désir vif de régner; le soin qu'il prit de la conservation du roi en est une preuve convaincante; mais il croyait qu'il eût été de son honneur de soutenir les re-

(1) Ces noms ne subsistent plus en Angleterre. Les whigs étaient originairement le parti républicain, et les torys le parti du roi; mais les uns et les autres ayant changé d'intérêt, on ne connaît plus que le parti de la cour et le parti de l'opposition. (D.)

nonciations, si le cas en fût arrivé. En le disculpant des horreurs dont la calomnie l'a chargé, et dont les impressions subsistent encore dans quelques esprits, je suis très-éloigné d'en faire le panégyrique : avec tout l'esprit et les talents possibles, il fut toujours incapable d'un bon gouvernement; et la régence, quoique tranquille au dehors, a été pernicieuse à l'État, et surtout aux mœurs.

Des mesures sages, des précautions, une défiance prudente de la maison d'Autriche et de l'Angleterre, une union constante avec l'Espagne, tel était l'intérêt de la France; mais ce n'était pas celui de l'abbé Dubois. S'il tâchait de semer la discorde entre deux rois du même sang, il était parfaitement secondé dans ce projet par Albéroni, autre scélérat de même étoffe. Celui-ci, maître de la monarchie d'Espagne, imposait au pape; et le traité de l'Assiento était si favorable aux Anglais qu'on ne doutait point qu'Albéroni n'en eût reçu des sommes considérables, dont il comptait acheter le chapeau, s'il ne pouvait le conquérir. Comme il avait remarqué le goût que Philippe V conservait pour la France, il avait soin de présenter à ce prince les renonciations comme illusoires; ainsi Dubois et Albéroni s'appliquaient également, chacun de son côté, à inspirer au roi d'Espagne et au régent de l'éloignement l'un pour l'autre.

Quoique la négociation fût déjà entamée avec l'Angleterre, Stairs continuait de donner des alarmes sur la France, pour procurer au roi Georges des subsides que le parlement n'aurait pas accordés s'il eût cru la paix affermie. Cette manœuvre a souvent été employée par le ministère anglais, et presque toujours avec succès. Ce ministère travaillait en même temps à rendre septénaire le parlement, qui n'était que triennal. La plupart des pairs, mécontents du gouvernement, étaient opposés à ce projet, et désiraient un autre parlement, dont ils étaient toujours sûrs d'être membres; au lieu que ceux de la chambre basse voulaient une prolongation qui leur épargnait

les brigues qu'ils seraient obligés de faire pour obtenir les suffrages dans une nouvelle élection de députés. Les whigs, qui dominaient alors, avaient si cruellement persécuté les torys, qu'ils en craignaient le ressentiment, s'ils reprenaient le dessus dans un nouveau parlement. Les ministres agirent si vivement dans cette occasion, que le parlement fut prolongé.

Le régent, déjà assez occupé des négociations politiques, était encore persécuté par le nonce Bentivoglio, au sujet de la constitution; tandis que Bissi et Rohan, blessés de la faveur du cardinal de Noailles, cherchaient à lui donner des dégoûts. Ils s'avisèrent de proposer de bénir de nouveau la chapelle des Tuileries, où le service s'était toujours fait tant que Louis XIV avait demeuré à Paris, et où le jeune roi entendait journellement la messe depuis son retour de Vincennes. Leur objet était que le cardinal de Rohan eût l'honneur de faire la cérémonie de cette bénédiction, en qualité de grand aumônier. Ils ignoraient que cette question avait déjà été décidée à l'occasion de la chapelle de Versailles, dont la bénédiction avait été déférée au cardinal de Noailles, contre la prétention du grand aumônier, le cardinal de Janson. Tout le fruit que Rohan retira de cette tentative fut de faire des protestations. Il fit une autre entreprise, qui ne lui réussit pas mieux. Le cardinal de Noailles, en interdisant les jésuites, avait conservé les pouvoirs aux pères Gaillard (1), de la Rue, Lignières et du Trévoux : ce dernier avait le titre de confesseur du régent. Le grand aumônier a le droit de nommer les prédicateurs de la chapelle du roi, et celui qui prêche à la Toussaint prêche aussi l'Avent. Rohan, en partant pour Strasbourg, affecta de choisir pour le sermon de la Toussaint le père de la Ferté (2), parent

(1) Honoré Gaillard, né à Aix en 1641, mort en 1727, se distingua par son talent oratoire.

(2) Louis de la Ferté, né en 1639, mort en 1732.

ou allié de toute la cour, et dont les pouvoirs finissaient au mois d'août. Le cardinal de Noailles pouvait l'arrêter tout court, en lui faisant signifier une interdiction personnelle. Il n'en fit rien, voulut éviter un éclat, et se contenta d'en écrire, le lendemain du sermon, au cardinal de Rohan, qui ne fit point de réponse; mais l'archevêque, las d'attendre cette réponse, fit signifier une interdiction générale aux jésuites, et nommément au père de la Ferté. Il s'était fait jésuite malgré le maréchal son père, qui n'en parlait qu'avec emportement, comme de la dernière bassesse. Le duc de la Ferté étant mort sans enfants, le jésuite serait devenu duc et pair, s'il n'eût pas fait ses vœux; et l'humeur qu'il en montra quelquefois en donna aux jésuites, qui le reléguèrent à la Flèche, où il est mort.

Pour prévenir les brigues des jésuites, le régent nomma pour confesseur du roi l'abbé Fleury (1), si célèbre par son histoire ecclésiastique, et surtout par les excellents discours qu'il y a joints. Il avait été sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri.

Le régent, tourmenté par Stairs et fatigué par Bentivoglio, pouvait faire rappeler l'un et l'autre : le premier, en calmant les inquiétudes du roi Georges par l'abandon ouvert du prétendant, sans se lier formellement par un traité avec l'Angleterre; le second, en instruisant le pape des mœurs scandaleuses de ce nonce. Il est vrai que le pape pouvait objecter celles du jésuite Lafitteau, notre ministre à Rome, où il passait par les grands remèdes, pendant que Bentivoglio s'y préparait à Paris. La crainte de perdre le chapeau, récompense ordinaire de la nonciature de France (2), l'aurait rendu aussi

(1) Claude Fleury, né en 1640, auteur de l'*Histoire du droit français*, etc., mort en 1723.

(2) La France a toujours le choix du nonce. Le pape présente trois sujets entre lesquels elle choisit, et qu'elle peut rejeter tous trois. L'Empereur et l'Espagne ont le même privilége. (D.)

souple que le régent l'aurait voulu; mais il fallait plus de fermeté qu'il n'en avait. S'il en montrait si peu dans les affaires importantes, on peut juger de toutes ses complaisances pour tous ses entours.

La duchesse de Berri se fit donner le château de la Muette, et le prix en fut payé par le roi à d'Armenonville (1), qui eut en outre la jouissance du château de Madrid dans le bois de-Boulogne, la survivance pour son fils Morville (2), et un brevet de retenue de quatre cent mille livres sur sa charge de secrétaire d'État. La princesse obtint encore pour la Haye, son ancien amant réformé, une troisième place de gentilhomme de la manche du roi, avec six mille livres de pension, et bientôt on en fit une quatrième pour un protégé de madame de Ventadour.

La duchesse de Berri, ennuyée du deuil de Louis XIV, obligea le régent de réduire tous les deuils à moitié, à l'occasion de celui de la reine mère de Suède.

Pour passer les nuits d'été dans le jardin du Luxembourg avec une liberté qui avait plus besoin de complices que de témoins, elle en fit murer toutes les portes, à l'exception de la principale, dont l'entrée se fermait ou s'ouvrait suivant les occasions.

Le régent acheta pour son fils naturel, le chevalier d'Orléans (3), la charge de général des galères, du maréchal de Tessé (4), qui y gagna deux cent mille livres.

Rouillé du Coudray persuada aussi de rappeler les comédiens italiens, qui avaient été chassés par le feu roi pour avoir joué

(1) Joseph-Jean-Auguste Fleuriau d'Armenonville, garde des sceaux en 1722, mort en 1728.

(2) Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, né en 1680, ministre des affaires étrangères en 1723, mort en 1727.

(3) Jean-Philippe, dit le chevalier d'Orléans, né en 1702, mort en 1748.

(4) René de Froulay, comte de Tessé, né en 1650, maréchal de France en 1703, mort en 1725.

la Fausse Prude, dont le public fit l'application à madame de Maintenon (1).

La nouvelle troupe prit le titre de *Comédiens du régent*, et fut, sous l'inspection de Rouillé, indépendante des gentilshommes de la chambre. Cette nouveauté fit pendant quelque temps déserter le Théâtre-Français, et les farces italiennes éclipsèrent les chefs-d'œuvre de notre scène.

Les brevets de retenue se donnaient sans mesure et sans choix. Parmi tant de grâces prodiguées ou prostituées, le régent rendit justice au mérite de Vittemant, en le nommant sous-précepteur du roi. Une harangue qu'il avait faite à la tête de l'Université, dont il était recteur, l'avait fait connaître de Louis XIV, qui lui donna la place de lecteur du Dauphin. A peine eut-il commencé les fonctions de sous-précepteur, que le jeune roi parut s'y attacher. Le régent, qui le remarqua, et qui, pendant son administration, s'étudia toujours à donner l'exemple du respect pour le roi et à chercher ce qui pouvait lui plaire, voulut lui procurer le plaisir de faire une grâce à Vittemant. Il apporta un jour au roi un brevet d'une abbaye de quinze mille livres de rente en faveur de Vittemant. L'enfant, charmé de faire lui-même cet acte de maître, fit venir Vittemant, et en présence du régent, du maréchal de Villeroi et de l'évêque de Fréjus (2), lui donna le brevet en le nommant par le titre de l'abbaye. Vittemant ne comprenant pas d'abord pourquoi le roi lui donnait un nouveau nom, le régent prit la parole et lui expliqua la grâce que le roi lui faisait. Vittemant se confondit en remerciements, et dit qu'il était comblé des bien-

(1) Cette famille de Rouillé n'est pas la même que celle qui s'est élevée de nos jours au ministère, et alliée de MM. d'Harcourt. Les Rouillé du Coudray sont ou se disent plus anciens. Le poëte Rousseau fut d'abord le précepteur du fils de ce du Coudray. (V.)

(2) André-Hercule de Fleury, né en 1653, évêque de Fréjus, cardinal et premier ministre, mort en 1743.

faits du roi, que sa fortune était déjà au delà de ses désirs, et que, n'ayant point de parents dans le besoin, il ne saurait à quoi employer une augmentation de revenus. *Vous en ferez des charités*, lui dit l'évêque de Fréjus. *Eh! pourquoi*, répondit Vittemant, *recevoir l'aumône pour la faire? D'ailleurs, je ne suis pas à portée, à la cour, de connaître ceux qu'il faudrait secourir; un curé s'en acquittera mieux que moi.* Le régent, Villeroi et l'évêque, peu accoutumés à un tel langage, regardèrent d'abord Vittemant comme un habile hypocrite, et le pressèrent, en souriant, d'accepter; mais le refus était très-sérieux, rien ne put vaincre sa résistance; il fallut chercher pour cette abbaye un personnage moins étrange, et il ne fut pas difficile à trouver. Le modeste Vittemant ne s'occupa à la cour que de son emploi; et, lorsque ses fonctions furent finies, il se retira à la Doctrine Chrétienne. Je n'ai pas dû laisser dans l'oubli le nom d'un homme si vertueux; je n'aurai pas assez d'anecdotes pareilles pour en fatiguer le lecteur.

La chambre de justice (1), établie par un édit du mois de mars, commençait ses opérations, dont les effets furent très-différents de ceux qu'on s'en était promis. On s'était flatté de retirer, par les taxes, des sommes immenses qui fourniraient aux dépenses les plus urgentes. On devait, disait-on, rembourser tous les brevets de retenue, les charges militaires; les rendre libres, n'en plus laisser vendre, de manière que le roi serait toujours en état de récompenser le mérite et d'entretenir l'émulation. Beaux projets, sans doute, mais qui ne sont jamais imaginés que par ceux qui n'ont pas le crédit de les effectuer! Tout le fruit de cette chambre de justice, qui subsista un an, fut d'ouvrir la porte à des milliers de délations vraies ou fausses.

(1) M. Fourqueux, procureur général de cette chambre, fut surnommé le *garde des seaux* pour s'être approprié des seaux d'argent à rafraîchir lors de la saisie faite par ordre de la chambre chez le financier Bourvalais.

La consternation se mit dans toute la finance et parmi leurs alliés; l'argent fut caché et la circulation totalement interceptée. On sacrifia quelques financiers à la haine du peuple. Le crédit vendu, les protections achetées firent remettre ou modérer les taxes. Celles qui furent payées devinrent la proie des femmes perdues ou intrigantes et des compagnons de débauche du régent.

L'inutilité de la chambre de justice pour l'État faisait chercher d'autres moyens de le libérer. On alla jusqu'à proposer une banqueroute générale. Ceux qui présentèrent ce cruel remède alléguaient qu'il était également impossible de payer l'immensité des dettes et de laisser subsister l'énormité des impôts, dont le poids écrasait le peuple. Parmi les créanciers de l'État, beaucoup avaient abusé des malheurs publics; toutes les créances, tant légitimes qu'usuraires, se bornaient presque à la capitale; cela ne regardait ni le corps de la noblesse, ni les laboureurs, ni les artisans. Les cris, disait-on, seraient grands; mais la libération des impôts exciterait des applaudissements capables d'étouffer toutes les clameurs.

On comptait, dans le préambule de l'édit, s'appuyer sur des motifs de droit justes ou spécieux. La couronne, disait-on, n'est pas purement héréditaire, comme les biens des particuliers, puisque les femmes n'y peuvent succéder. C'est une substitution de mâle en mâle. Le roi n'est qu'un usufruitier qui ne peut s'engager au delà de sa vie. Les biens substitués des particuliers ne répondent pas des dettes; la couronne serait-elle de pire condition? Le successeur n'est donc pas tenu du fait de son prédécesseur; il ne tient rien de lui, mais de la loi. Si ce principe, ajoutait-on, peut s'imprimer dans l'esprit de la nation, l'État ne pourra jamais se trouver dans la situation où il est. Chacun sera convaincu qu'en prêtant au roi il ne peut compter que sur la vie et la probité personnelles du prince. Le roi, hors d'état d'emprunter et de séduire par l'appât du

gain, se trouverait dans l'heureuse impossibilité de ruiner ses sujets, et réduit à un gouvernement économe. Les rentiers ne formeraient plus une classe oisive dans l'État. La population excessive de Paris refluerait dans les provinces. On pourrait craindre qu'un prince dissipateur, ne trouvant pas à emprunter, n'eût recours à la multiplication des impôts; mais l'excès, en cette matière, est dangereux pour la personne même du prince.

On répondait : N'y a-t-il point d'alternative entre la banqueroute et la perpétuité des impôts? Ne peut-on, par la suppression des dépenses superflues ou abusives, par une régie économe, par un examen réfléchi, une distinction juste de la nature des créances, et surtout en prouvant à la nation l'intégrité d'une administration nouvelle et la bonne foi du gouvernement, inspirer la confiance, rétablir la circulation, alléger le poids des impôts, et commencer la libération des dettes légitimes et urgentes? Ne mettra-t-on aucune différence entre ceux qui ont tout sacrifié au service de l'État et ceux qui ont tiré leur fortune de ses malheurs?

Le régent fut touché de ces représentations, et le projet de la banqueroute fut rejeté. La pitié pour les créanciers légitimes et malheureux ne servit que de prétexte au refus. Le vrai motif fut l'intérêt personnel des administrateurs des finances, qui trouvaient dans la liquidation, dans la continuation des impôts, dans le renouvellement des traites, mille moyens de se faire des créatures et d'amasser des millions.

Le système de Law a fait autant ou plus de malheureux que la banqueroute, a corrompu les mœurs et n'a eu aucun des avantages de l'édit proposé. Ce système, considéré en lui-même, a eu ses apologistes, qui ont prétendu qu'il n'a été pernicieux que par l'abus qu'on en a fait et par la mauvaise volonté de ceux qui avaient intérêt de le faire échouer. D'autres ont soutenu avec plus de raison qu'il était aussi

vicieux dans son principe qu'il a été funeste dans ses effets. D'autres enfin l'ont toujours réprouvé comme insoutenable dans une monarchie absolue, quelques avantages qu'il pût avoir dans une république et dans un gouvernement mixte. L'expérience n'a que trop justifié ce sentiment.

La meilleure opération de Law fut l'établissement de la banque générale, composée de douze cents actions de trois mille livres chacune. L'avantage s'en fit d'abord sentir; la circulation fut ranimée, et le succès en eût été assuré, si cette banque générale n'eût pas dégénéré en banque royale, ce qui donna bientôt naissance au malheureux système.

Quelques assemblées de protestants en Poitou, en Languedoc et en Guyenne, donnèrent de l'inquiétude au gouvernement. Elle augmenta encore par la découverte d'un grand amas de fusils et de baïonnettes près d'un lieu où les protestants s'étaient assemblés. La crainte d'un soulèvement et l'horreur de renouveler les barbaries qui avaient suivi la révocation de l'édit de Nantes agitèrent fort l'esprit du régent. Il fut sur le point d'annuler l'édit et de rappeler les protestants. Il en conféra séparément avec plusieurs membres du conseil, et presque tous l'en détournèrent. La question pour ou contre la liberté, en fait de religion, se décide communément par la passion. L'irréligion, ainsi que la superstition, a son fanatisme; et le régent étant très-susceptible du premier, il fallut lui faire envisager l'affaire en homme d'État, et uniquement du côté de la politique.

Il est indubitable que les consciences doivent être libres; mais la tranquillité de l'État permet-elle que le culte le soit? L'exemple de l'Angleterre et de la Hollande n'est pas exactement applicable à la France, dans son état actuel. 1° Les deux États allégués ont, comme nous, leur culte national; les autres religions n'y sont que tolérées. 2° Elles y sont multipliées;

et il est plus facile d'entretenir la paix entre quatre ou cinq religions qu'entre deux également puissantes, parce que la haine partagée s'affaiblit, et qu'on peut alors se borner à une émulation de bonnes mœurs. 3° En Angleterre et en Hollande, les hétérodoxes sont aussi nombreux que les orthodoxes. L'expérience de leurs malheurs passés leur fait craindre de voir leur nation armée contre elle-même.

En France, les protestants sont en petit nombre relativement aux catholiques. Si l'on accorde aux protestants un culte public, et en tout les mêmes avantages qu'aux autres citoyens, leur nombre croîtra; l'attrait de la nouveauté leur fera des prosélytes parmi les catholiques mêmes. La dissension naîtra dans les familles, le zèle religieux deviendra fanatisme, les esprits s'enflammeront, une émeute populaire sera le signal de la guerre civile: nous nous trouverons replongés dans les horreurs que nous ne pouvons nous rappeler qu'avec effroi.

L'uniformité de religion serait le plus grand bonheur de l'État; mais ce n'est pas l'ouvrage des hommes. Bornons-nous aux efforts d'une prudence humaine. Que, sans annuler formellement l'édit de révocation, ni remettre les protestants dans le même état où ils étaient auparavant, on leur assure celui de citoyens par une déclaration dûment enregistrée. Qu'ils soient libres de leurs sentiments; n'exigeons plus que, par une complaisance criminelle à leurs yeux, ils viennent partager notre culte; mais ne leur en permettons point d'extérieur. Que l'exercice de leur religion se renferme dans l'intérieur de chaque famille. Qu'ils jouissent de tous les droits de citoyens dont ils supportent les charges; mais qu'ils ne puissent aspirer à aucunes places ni emplois publics. Châtions sévèrement quiconque troublera leur tranquillité. Nulle persécution, beaucoup d'indifférence et d'oubli : c'est la mort de toutes les sectes. Ce qui en subsiste par opiniâtreté aveugle

ne fait plus que végéter dans le mépris. La vérité même, constamment méprisée, mais non persécutée, aurait peu de partisans.

Je parle d'après l'expérience. J'ai vu, dans ma jeunesse, une petite ville où les protestants étaient en aussi grand nombre que les catholiques. Un seigneur, d'un caractère bienfaisant, qui en a le domaine, en rendant une exacte justice aux protestants, mais en procurant toutes les distinctions aux catholiques, en favorisant les mariages, a amené les choses au point qu'il n'y reste plus que deux vieillards qui, en persévérant dans leur secte, ont consenti eux-mêmes à l'abjuration de leurs enfants.

La tolérance civile est de droit naturel; mais, pour l'imprimer dans l'esprit d'une nation, il faudrait le règne long d'un prince absolu, conservateur des mœurs par l'autorité et l'exemple, observateur exact et respectueux du culte dominant, fût-il indifférent sur tous. Le régent n'avait malheureusement que la dernière de ces qualités. Elle suffisait pour le rendre favorable au retour des protestants; mais l'abbé Dubois, voulant à toute force devenir cardinal, sentit qu'il n'aurait rien à prétendre de Rome après un tel éclat; et, comme il était le grand casuiste du régent en politique et en religion, il lui fit abandonner son dessein.

Dans ce temps-là, les princes du sang présentèrent une requête au roi, signée de M. le duc, du comte de Charolais et du prince de Conti, contre l'édit de 1711 et la déclaration de 1715, qui donnent au duc du Maine et au comte de Toulouse la qualité de princes du sang et l'habileté de succéder à la couronne.

Aussitôt les ducs et pairs présentèrent une requête au roi, tendante à faire réduire les princes légitimés au rang de leur pairie.

L'Angleterre, en négociant avec le régent, traitait aussi

avec l'Espagne, dont elle voulait tirer beaucoup d'avantages pour le commerce; et le régent, qui ne désirait que d'entretenir la paix, se prêta volontiers aux vues de l'Angleterre. Pour cet effet, il représenta au roi Georges que ce qui plairait le plus à l'Espagne serait la restitution de Gibraltar. Georges, avec une marine puissante, et maître de Port-Mahon, ne tirait pas une grande utilité de Gibraltar, et y dépensait considérablement. Il consentit donc à faire ce sacrifice; mais, craignant de mécontenter les Anglais, il manda au régent que cette affaire ne pouvait réussir que par le plus grand secret; qu'il fallait charger un homme fidèle, à Madrid, de traiter directement avec le roi d'Espagne, sans la participation d'Albéroni. Le régent en chargea Louvile, qui avait été gentilhomme de la chambre de Philippe V, et de tous les Français celui que ce prince avait le plus aimé. On savait qu'il ne l'avait sacrifié qu'à regret à la princesse des Ursins, et l'on ne doutait pas que Philippe, en le revoyant, ne reprît pour lui tout le goût qu'il avait eu dès l'enfance.

Les motifs qui firent choisir Louvile furent précisément ce qui fit tout échouer. Muni de ses instructions, il partit secrètement, et arriva à Madrid, chez le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur. Albéroni en fut instruit par ses espions, dont il avait grand nombre, conçut les plus vives inquiétudes d'un voyage si mystérieux, et crut qu'il n'avait d'autre objet que de le perdre dans l'esprit du roi. A peine Louvile était-il arrivé, qu'il reçut ordre de sortir sur-le-champ d'Espagne. Il répondit qu'il était chargé d'une lettre de créance du roi, et d'une autre du régent qu'il devait mettre en main propre à Sa Majesté Catholique, et qu'il ne partirait pas sans avoir exécuté sa commission. La nuit même, il eut une si violente attaque de néphrétique, qu'on lui prépara un bain. Sa réponse n'étant pas propre à rassurer Albéroni, il vint lui-même chez le duc de Saint-Aignan, et trouva Louvile dans le bain. Il lui dit que le

roi était très-mécontent de son arrivée, qu'il ne voulait absolument pas le voir, et qu'il n'avait qu'à remettre ses dépêches, et repartir sur-le-champ. Louvile lui répondit que son devoir lui défendait le premier article, et que son état ne lui permettait pas le second. Albéroni, ne ponvant douter de l'impossibilité où Louvile était de se remettre en chemin, feignit de le plaindre, lui exagéra la prétendue colère du roi, et promit de faire ses efforts pour faire agréer une excuse, qui cependant ne pouvait durer qu'autant que la maladie. Au bout de trois jours, Louvile reçut de nouveaux ordres plus absolus encore que les premiers. Voyant enfin qu'il ne pouvait obtenir d'audience, et soupçonnant qu'Albéroni abusait du nom du roi, il hasarda de se présenter sur le passage du prince, dans l'espérance d'en être aperçu et de présenter ses lettres. Mais Albéroni, qui faisait veiller sur les moindres démarches de Louvile, rendit la tentative inutile, en enveloppant le roi d'un gros de créatures vendues au ministre. Le moment d'après, le secrétaire d'État, Gimaldo, vint trouver Lonvile, et lui ordonna positivement, de la part du roi, de partir, le menaçant de le faire enlever de force s'il différait d'un instant. Le duc de Saint-Aignan, pent-être mécontent du secret qu'on lui faisait de l'affaire, et craignant quelque violence, pressa Louvile d'obéir. Il partit donc sans avoir rien fait, et sans que le roi ait jamais rien su de ce qui se passait sous son nom; et un insolent ministre fit manquer à l'Espagne la seule occasion qui se soit trouvée de recouvrer Gibraltar. Les mesnres étaient si bien prises, que, si Louvile eût pu voir le roi d'Espagne, il lui eût fait aisément accepter et signer les conditions peu importantes qn'exigeait le roi Georges, et celui-ci envoyait aussitôt au roi d'Espagne l'ordre ponr le gouverneur de remettre la place; un corps de troupes paraissait à l'instant pour en prendre possession, et Gibraltar eût été au pouvoir des Espagnols avant que le parlement d'Angleterre en eût la première nouvelle. Albéroni sa-

vait qu'il était odieux aux Espagnols, qu'il ne tirait son autorité que de la reine, qu'il était suspect au roi, et que ce prince le chasserait infailliblement, si les plaintes sur l'administration parvenaient jusqu'à lui. Il n'oubliait donc rien pour écarter tous ceux qui pouvaient déceler ses manœuvres ou traverser son crédit. Les deux hommes qui l'inquiétaient le plus à la cour étaient le cardinal del Giudice, premier ministre de nom, grand inquisiteur et gouverneur du prince des Asturies; l'autre, le jésuite Daubenton, confesseur du roi. Celui-ci n'aimait pas Albéroni; mais il n'osait pas lutter contre un ministre cher à la reine, se souvenait que la princesse des Ursins l'avait fait chasser, et ne redoutait pas moins la reine, qui n'aimait pas les jésuites et n'en avait jamais voulu aucun pour confesseur.

Albéroni, tout au désir du chapeau de cardinal, savait que del Giudice était indigné qu'on lui destinât un pareil confrère, et n'ignorait pas que le pape avait beaucoup de confiance en Daubenton, avec qui il était même en commerce de lettres. En conséquence, il prit le parti de s'attacher à celui-ci pour perdre l'autre; et tous deux y travaillèrent de concert, chacun dans son genre. Albéroni représenta à la reine qu'il était dangereux pour elle de laisser l'héritier de la monarchie entre les mains d'un homme qui lui inspirait les principes de l'ancien gouvernement et l'éloignement d'une belle-mère; de sorte que, si elle venait à perdre le roi, elle se trouverait sans considération et peut-être reléguée dans un couvent.

Daubenton, de son côté, fit entendre au roi que les fonctions de grand inquisiteur ne permettaient pas au cardinal del Giudice de donner les soins nécessaires à l'éducation du prince des Asturies, qui avait besoin d'un homme uniquement occupé d'un emploi si important. La reine et le confesseur agirent si efficacement, que la place de gouverneur du prince

fut ôtée au cardinal et donnée au duc de Popoli, Napolitain, homme de beaucoup d'esprit, habile courtisan, foncièrement corrompu, avec toutes les grâces extérieures, qui, en voilant le vice, ne le rendent que plus dangereux. Il était véhémentement soupçonné d'avoir empoisonné sa femme, qui était de sa maison, héritière de la branche aînée, et dont la mort le laissait maître de tous les biens.

Peu de jours après, le cardinal reçut ordre de ne plus venir au conseil. Il se démit alors de la place de grand inquisiteur, et bientôt après se retira à Rome.

Le prince de Cellamare, fils du duc de Giovenazzo, frère du cardinal del Giudice, était alors ambassadeur d'Espagne en France. Dans la crainte de se perdre auprès du puissant et vindicatif Albéroni, il lui écrivit, le priant de ne pas le confondre avec son oncle et de lui conserver sa protection auprès de la reine. Albéroni tira grand parti de cette lettre, et affectait de la montrer, en disant qu'il fallait que le cardinal eût bien des torts, puisqu'il était même abandonné par un neveu si sage et si éclairé. Cette lettre ne prouvait que l'ambition et la bassesse de Cellamare.

Daubenton se vit obligé d'écrire au pape, pour lui exagérer les rares qualités, les vertus même d'Albéroni, mais surtout son zèle pour la cour de Rome et sa puissance en Espagne. Ce dernier article était le plns décisif pour prémunir le pape contre les accusations de Giudice et des autres ennemis du ministre. Daubenton comptait qu'après avoir contribué au cardinalat d'Albéroni, celui-ci, n'ayant plus rien à prétendre, l'aiderait à y parvenir. C'est ainsi que ce précieux chapeau peut mettre en mouvement tout le clergé d'une nation, et quelquefois de l'Europe. Albéroni en connaissait tout le prix, jugeait que la ponrpre le mettrait à couvert de tous les événements, et sa chute même a prouvé qu'il n'avait pas tort.

Albéroni, ne craignant plus rien des Espagnols auprès du

roi, était encore inquiet des Parmesans que la curiosité de la reine pouvait attirer à Madrid, et n'oubliait rien pour les écarter. La facilité avec laquelle il avait subjugué la reine lui faisait craindre qu'un autre ne prît le même ascendant sur l'esprit de cette princesse. Il vit avec beaucoup de chagrin arriver la nourrice de la reine, avec une espèce de paysan son mari et un fils capucin. Ces sortes de gens ne paraissent pas ordinairement sur la scène, mais ils placent et déplacent quelquefois les acteurs qui jouent les plus grands rôles. Albéroni était parti de trop bas pour être en droit de ne pas craindre un capucin frère de lait de la reine : heureusement celui-ci se trouva un sot; mais la nourrice, avec la grossièreté de son premier état, voulut être comptée pour quelque chose, et y parvint. Elle était fine, adroite, et savait employer à propos le manége et la hardiesse; la suite le prouvera.

Le régent, offensé de l'insolence d'Albéroni à l'égard de Lonvile, et encore plus indigné de voir à quel point le roi d'Espagne était asservi sous un audacieux ministre, se flatta de retirer ce prince de sa léthargie en lui écrivant directement. La lettre était forte; la difficulté était de la faire parvenir à l'insu d'Albéroni. Le régent chargea le père du Trévoux de l'envoyer au père Daubenton, qui devait la rendre uniquement au roi. Daubenton la reçut; mais ayant déjà été près d'être perdu pour s'être chargé d'une pareille commission de la part du pape, il porta la lettre au ministre.

Albéroni sentit l'effet que cette lettre aurait pu produire sur l'esprit du roi avant qu'on l'eût préparé à la recevoir. Il se concerta avec la reine, et commença par écrire à Monti, qui était alors à Paris, une lettre qu'il le chargeait de montrer au régent. Il y disait que le roi était très-mécontent de celle que Daubenton avait remise, comme on le verrait par la réponse. Ensuite, pour outrager le régent sous le nom d'autrui, il protestait d'un respect et d'un attachement infini pour ce

prince, et ajoutait qu'il était au désespoir de tout ce qu'il entendait dire à Madrid par les ministres étrangers, savoir : que le régent ne pensait qu'à s'assurer la couronne de France; que lorsque ses mesures seraient prises, la personne du roi ne l'embarrasserait pas, et que c'était l'opinion de toute l'Europe.

Albéroni, de concert avec la reine, s'arrangea pour suggérer au roi une réponse confirmative de la lettre écrite à Monti, et cela ne fut pas difficile.

La retraite continuelle où Philippe V vivait depuis longtemps, et ses excès avec la reine, l'avaient fait tomber dans un état que par respect on nommait des vapeurs, et qui bientôt mérita un autre nom, du moins de la part de ceux qui entraient dans l'intérieur.

La reine et Albéroni saisirent un moment favorable pour lui parler de la lettre du régent, et n'eurent qu'à lui répéter contre ce prince ce qu'ils faisaient dire par des étrangers dans la lettre à Monti; c'était toucher l'endroit sensible. La reine ajouta qu'un roi éclairé, aussi absolu qu'il l'était, ne devait pas souffrir qu'un régent de France entreprît d'entrer dans le gouvernement d'Espagne, et que, pour lui imposer silence, il suffirait au roi de répondre que tout se faisait par ses ordres et qu'il voulait être maître chez lui.

Rien ne flatte plus un homme faible et ne l'entretient mieux dans cet état de faiblesse que les éloges qu'on lui donne sur sa fermeté. Philippe écrivit donc la lettre telle qu'Albéroni l'avait dictée à la reine, qui eut soin d'y faire ajouter tous les éloges possibles pour son ministre.

Albéroni, délivré d'inquiétude du côté de la France, s'occupa uniquement de sa promotion au cardinalat. Le pape voulait engager Albéroni, par l'espoir du chapeau, à terminer à l'avantage de Rome les différends de cette cour avec celle d'Espagne, bien résolu d'user ensuite de défaites. Mais

Albéroni, trop fourbe lui-même pour ne pas soupçonner les autres, était très-déterminé à ne rien accorder qu'il ne fût pourvu, sauf à éluder ensuite ses engagements. Cette lutte de défiance et de manége dura longtemps; mais comme elle est étrangère à ces mémoires, je ne m'y arrêterai pas.

Le régent vit clairement, par l'obsession où était le roi d'Espagne, qu'il n'y avait rien à en espérer, et ne pensa plus qu'à conclure avec l'Angleterre un traité qui, par la mésintelligence de la France et de l'Espagne, devenait nécessaire.

L'abbé Dubois alla joindre à la Haye Stanhope, ministre du roi Georges. Les articles furent arrêtés entre eux à la fin de novembre, mais on convint de tenir le traité secret, pour donner le temps aux Hollandais de se déterminer à y accéder.

Le parlement enregistra, cette année, un édit pour le rétablissement de la surintendance des postes en faveur de Torey, et de celle des bâtiments en faveur du duc d'Antin (1). L'enregistrement souffrit beaucoup de difficultés, parce que l'édit de suppression portait qu'elles ne pourraient plus être rétablies, et qu'on trouvait d'ailleurs que plus de quatre-vingt mille livres de gages pour ces deux places seraient une charge pour le peuple, sans utilité pour l'État.

Le prince de Courtenay, descendant de mâle en mâle de Louis le Gros, présenta au régent un mémoire en réclamation du titre de prince du sang. Le droit était incontestable; mais on éluda la décision, comme on avait déjà fait plusieurs fois. Ce prince de Courtenay avait eu deux fils et une fille. L'aîné, étant mousquetaire, fut tué au siége de Mons en 1691, et le roi fit, à cette occasion, une visite au père. Le second fut tué d'un coup de pistolet en 1730, sans

(1) Louis-Antoine de Pardaillan, duc d'Antin, fils de madame de Montespan et de son mari, né en 1665, lieutenant général, gouverneur d'Alsace, mort en 1736.

qu'on ait su le motif de cette fin désespérée. Il ne reste aujourd'hui, en 1762, de cette maison, que la comtesse de Beaufremont, sœur cadette des deux frères.

Le maréchal de Château-Regnaud, vice-amiral, mourut cette année (1). C'était un brave et honnête homme, connu par de belles actions sur mer. Le malheur de Vigo n'avait point donné d'atteinte à sa réputation.

La vice-amirauté fut donnée à Coëtlogon (2), avec l'applaudissement du public. Trois jours avant la mort de Château-Regnaud, dont le fils unique avait épousé une sœur du duc de Noailles, celui-ci surprit au régent un brevet de retenue de cent vingt mille livres sur la charge de vice-amiral, qui n'avait jamais été vendue. Coëtlogon, à qui on vint demander le payement de ce brevet, répondit qu'il n'en payerait pas un sou, qu'il avait toujours mérité les honneurs où il était parvenu, et n'en avait jamais acheté. Il s'expliqua enfin si publiquement et si énergiquement, que le duc de Noailles se vit réduit à rapporter ce honteux brevet au régent, qui fit payer cent vingt mille livres aux dépens du roi. La marine ni le public ne se contraignirent pas là-dessus pendant quelque temps.

Pour réunir ici ce qui concerne Coëtlogon, j'ajouterai que M. le duc (3), devenu premier ministre, fit, le 1er janvier 1724, une promotion de maréchaux de France, où Coëtlogon fut oublié, quoique nommé par le public et par les étrangers. M. le duc crut apparemment le dédommager en le faisant chevalier de l'ordre. Coëtlogon n'en jugea pas ainsi;

(1) François-Louis de Rousselet, comte de Château-Regnaud, né en 1637, maréchal de France en 1703, mort en 1716.

(2) Alain-Emmanuel de Coëtlogon, né en 1646, vice-amiral de France en 1716, mort en 1730.

(3) Louis-Henri de Bourbon, né en 1692, premier ministre à la mort du duc d'Orléans, en 1723, mort en 1740.

mais il ne fit pas plus de plaintes qu'il n'avait fait de sollicitations. Peu d'années après, il se retira au noviciat des jésuites pour ne plus s'occuper que de son salut. Sous le ministère du cardinal de Fleury, le duc d'Antin, appuyé du comte de Toulouse, vint trouver Coëtlogon, pour lui offrir, de la part du cardinal de Fleury, le bâton de maréchal, et telle somme d'argent qu'il voudrait, pour sa démission de la vice-amirauté, qu'ils voulaient faire avoir à un petit-fils du duc d'Antin. Coëtlogon, toujours le même, leur dit que, pour le bâton de maréchal, il lui suffisait de l'avoir mérité; qu'à l'égard de l'argent, il n'en voulait point; qu'il ne vendait pas ce qu'il n'avait pas voulu acheter, et ne ferait point cette injure à la marine. Rien ne put l'ébranler. Le public applaudit à la vertu de Coëtlogon, rappela ses actions passées, et les éloges qu'on lui donna firent enfin rougir le gouvernement. Quatre jours avant la mort de ce respectable vieillard, on lui envoya le bâton de maréchal. Son confesseur le lui annonça. Il répondit qu'il y aurait été fort sensible autrefois, mais que, dans l'état où il était, il ne voyait plus que le néant du monde, et pria son confesseur de ne lui plus parler que de Dieu.

La veuve du surintendant Fouquet mourut cette année. Sa vie fut une pratique continuelle des vertus; elle était petite-fille, par sa mère, du célèbre président Jeannin, un des ministres de Henri IV (1).

L'abbé Servien, fils du surintendant Abel Servien, termina sa vie cynique. Avec des mœurs dépravées et un esprit de saillie, il aurait été fait pour briller dans les soupers du régent, s'il eût été moins vieux. C'était lui qui, voulant assister à une assemblée de l'Académie française, où l'on recevait un médiocre sujet, et ne pouvant percer la foule qui s'y trouve tou-

(1) Elle s'appelait Marie-Madeleine de Castille-Villemareuil.

jours, s'écria : *Il est plus difficile d'entrer ici que d'y être reçu.* Il n'y a que trop d'occasions de répéter la même chose. Un autre jour, au parterre de l'Opéra, un jeune homme, qu'il pressait vivement, lui dit : *Que me veut donc ce b.... de prêtre ? — Monsieur*, répondit l'abbé avec le ton doux de ses pareils, *je n'ai pas l'honneur d'être prêtre* (1).

Quelque secret qu'on voulût garder sur le traité de la Haye, il fallut enfin en parler au maréchal d'Uxelles (2), le chef du conseil des affaires étrangères, dont la signature était nécessaire. Le maréchal, piqué de n'avoir eu aucune communication d'une affaire qui était de son département, refusa de signer. Le régent employa inutilement raisonnements, excuses et caresses : le maréchal parut inflexible, disant qu'on lui couperait plutôt le poing que de lui faire signer un pareil traité. Le régent, piqué de tant de résistance, lui envoya le traité, avec ordre de signer à l'instant ou de quitter sa place, et le maréchal signa. D'Uxelles, avec une figure de philosophe austère, était rustre et assez borné, jouant le sage et le Romain. Le maréchal de Villars disait assez plaisamment de lui : *J'ai toujours entendu dire que d'Uxelles était une bonne caboche; mais personne n'a jamais osé dire que ce fût une bonne tête.* Il n'avait pas montré beaucoup de capacité dans les conférences pour la paix d'Utrecht, et était fort étonné que Ménager, un de nos plénipotentiaires, insistât fort sur la pêche de la morue; il ignorait que c'est l'école des meilleurs matelots. Pour peu qu'on traitât d'affaires avec le maréchal d'Uxelles, on connaissait bientôt la portée de son esprit; l'aventure du traité fit connaître son âme. Lorsqu'on

(1) Il est honteux de prostituer l'histoire à rappeler les bons mots de libertins. L'éditeur aurait servi Duclos en supprimant cette anecdote infâme. Il ne m'a pas lu cet endroit; je l'en aurais fait rougir. (V.)

(2) Nicolas de Blé, marquis d'Uxelles, né en 1652, maréchal de France en 1703, mort en 1730.

fit au conseil le rapport des articles, il fut de l'avis du traité. Un des opinants, sachant ce qui s'était passé pour la signature, dit *qu'il n'était pas assez instruit de l'affaire, pour opiner en connaissance de cause; mais qu'il ne risquait rien d'être de l'avis du maréchal d'Uxelles, qui, sans doute, avait bien examiné le tout.*

Les principales conditions du traité furent la retraite du prétendant hors d'Avignon, l'expulsion de France de tous les Jacobites, et la destruction du canal de Mardick, qui pouvait suppléer au port de Dunkerque. Ce traité, après l'accession des Hollandais, du 4 janvier, fut nommé la triple alliance.

La nuit du 1er au 2 de février, le chancelier Voysin mourut subitement. Le régent, l'ayant appris à son lever, envoya chercher le procureur général d'Aguesseau, qui était à la messe de sa paroisse. Sur sa réponse qu'il irait après l'office, le régent fut obligé de lui envoyer ordre de venir sur le champ au Palais-Royal. Durant ces messages, la Rochepot, Vaubourg et Trudaine, conseillers d'État, le premier gendre et les deux autres beaux-frères de Voysin, apportèrent la cassette des sceaux. Aussitôt que d'Aguesseau fut arrivé, le régent, le présentant à la foule que la curiosité avait attirée dans l'appartement : *Vous voyez*, dit-il, *un nouveau et très-digne chancelier.* Il le fit tout de suite monter en carrosse avec lui, le mena aux Tuileries saluer le roi, qui, instruit par le régent, posa la main sur la cassette et la remit à d'Aguesseau.

Le chancelier revint à l'instant chez lui, et entra dans l'appartement de son frère d'Aguesseau de Valjouan. Celui-ci, homme de beaucoup d'esprit et de savoir, mais paresseux, voluptueux, très-singulier, et fort indifférent sur tous les événements, était encore en robe de chambre et fumait tranquillement une pipe auprès du feu. *Mon frère*, lui dit d'Aguesseau, *je viens vous annoncer une nouvelle qui vous fera*

grand plaisir; je suis chancelier. — Vous, chancelier! lui dit froidement Valjouan, et sans se détourner : *Qu'avez-vous fait de l'autre? — Il est mort subitement, et le roi m'a donné sa place. — Eh bien, mon frère, j'en suis bien aise*, reprit Valjouan; *j'aime mieux que ce soit vous que moi*, et continua de fumer sa pipe.

Le même jour, la charge de procureur général fut donnée à Joly de Fleury, premier avocat général. Ces deux choix furent d'autant plus applaudis que personne n'était en droit d'en être jaloux.

Je ne m'arrêterai pas à faire connaître le mérite du nouveau chancelier. Son éloge, que j'ai fait donner pour sujet du prix de l'Académie française, est entre les mains de tout le monde; mais l'intérêt de la vérité m'oblige de dire qu'on l'a accusé d'une partialité outrée pour la robe. Il a soustrait au châtiment des juges coupables, pour ne pas décrier la magistrature. Le duc de Grammont l'aîné, lui demandant un jour s'il n'y aurait pas moyen d'abréger les procédures et de diminuer les frais : *J'y ai souvent pensé*, dit le chancelier, *j'avais même commencé un règlement là-dessus; mais j'ai été arrêté, en considérant la quantité d'avocats, de procureurs et d'huissiers que j'allais ruiner*. Quelle réponse de la part d'un homme d'État!

Son goût pour les sciences et belles-lettres lui prenait un temps infini, au préjudice de l'expédition des affaires. On lui reprochait encore un esprit d'indécision qu'il tenait, soit de s'être trop exercé au parquet dans la décision du pour et contre, soit de l'abondance de ses lumières, qui l'éblouissaient quelquefois au lieu de l'éclairer. Le comte de Céreste-Brancas, conseiller d'État d'épée, et ami du chancelier, m'a dit qu'il lui parlait un jour de la lenteur de ses décisions. *Quand je pense*, répondit le magistrat, *qu'une décision de*

chancelier est une loi, il m'est bien permis d'y réfléchir longtemps.

Le régent, après avoir si bien disposé de la place de chancelier et de celle de procureur général, fit un déluge de grâces qui ne furent pas si approuvées (1).

Les princes seraient trop heureux, s'ils n'avaient à s'occuper que de la politique et du gouvernement temporel de l'État. Malheureusement, les affaires de l'Église s'y mêlent toujours; et comme elles sont communément un tissu de manœuvres, de tracasseries et d'intrigues, elles causent plus d'embarras aux princes que les négociations les plus épineuses avec les puissances étrangères. L'affaire de la constitution était

(1) Il donna l'administration des biens de Saint-Cyr au duc de Noailles, qui eut sous lui d'Ormesson, beau-frère du chancelier. Noailles conseilla aussi de détruire Marly, dont les matériaux auraient été à sa disposition; mais on en détourna le régent. Noailles obtint du moins d'en faire vendre les meubles et le linge. Tout s'y donna à si bas prix, que ce fut plutôt un partage qu'une vente, et le remplacement a coûté des sommes immenses au roi.

Le prince de Rohan eut un brevet de retenue de quatre cent mille livres sur le gouvernement de Champagne, et la survivance de la compagnie des gendarmes pour son fils. Le duc de Chaulnes fit aussi donner à son fils la survivance de la compagnie des chevau-légers, avec l'augmentation du brevet de retenue jusqu'à quatre cent mille livres.

La survivance de Desmarais, grand fauconnier, lui fut accordée pour son fils, âgé de sept ans.

Maillebois fit porter jusqu'à quatre cent mille livres son brevet de retenue sur sa charge de maître de la garde-robe.

Le prince Charles de Lorraine, en épousant madame de Noailles, obtint du régent un brevet de retenue d'un million sur la charge de grand écuyer.

Le premier président reçut une somme considérable. La duchesse de Ventadour, en remettant le roi entre les mains des hommes, eut pour soixante mille écus de pierreries.

La duchesse d'Albret se crut aussi bien fondée que les autres à demander des survivances, et obtint celle de grand chambellan pour son

précisément dans ce cas-là; et le régent, qui travaillait à affermir la paix au dehors, désirait la tranquillité au dedans du royaume.

Après avoir mis à la tête du conseil de conscience le cardinal de Noailles, avoir écarté des affaires le cardinal de Bissi et sa cabale, avoir chassé de la cour les jésuites, exilé de Paris Tellier, Doucin, et les autres brouillons de la société, il n'avait plus qu'à laisser agir les parlements soutenus de la Sorbonne, des universités, des curés, toujours respectés du peuple et de l'honnête bourgeoisie. Les communautés séculières et régulières, les plus distinguées dans les lettres et par leurs établissements, se déclaraient hautement pour le cardinal de Noailles. Quoiqu'il eût consenti, ou ne se fût pas opposé

fils aîné, et celle de premier gentilhomme de la chambre pour son neveu, le duc de la Trémouille, âgé de neuf ans. Il n'y eut pas jusqu'à l'abbé de Maulevrier qui se fit donner son neveu pour survivancier dans sa place d'aumônier du roi.

L'abbé Dubois, cherchant à fortifier son existence de toutes les pièces de détail à sa convenance, obtint la place de secrétaire du cabinet, avec la plume, vacante par la mort de Callières, homme de mérite. Peu de jours après, il fit entendre qu'étant plus initié que personne dans le nouveau système politique, il était convenable qu'il entrât au conseil des affaires étrangères; et, pour déterminer le régent, il ajouta qu'il ne se prévaudrait point de sa place de conseiller d'État pour la préséance sur les membres du conseil non titrés, ni officiers de la couronne. Quelque mépris que les autres conseillers d'État fissent du personnel de Dubois, ils ne voulurent pas que son titre de conseiller d'État fût dégradé. Ainsi le régent, croyant tout concilier, imagina de donner à l'abbé d'Estrées, à Canillac et à Cheverny, tous trois du conseil des affaires étrangères, des brevets expectatifs de conseillers d'Etat, d'une date antérieure à celui de Dubois, afin que leur préséance ne fît point de difficulté. Ils n'étaient pas trop contents de ne le précéder qu'à ce titre. D'autre part, les conseillers d'État trouvaient fort mauvais qu'on leur donnât trois confrères surnuméraires, contre le règlement de 1664, qui fixe leur nombre à trente, vingt-quatre de robe, trois d'église et trois d'épée. Cependant il fallut recevoir Dubois pour compagnon, en attendant qu'on l'eût pour maître. (D.)

à la destruction de Port-Royal, la haine contre les jésuites, l'opposition à la cour de Rome, lui avaient ramené les jansénistes, parmi lesquels il y en avait encore alors de très-distingués par leur réputation; les évêques acceptants n'étaient pas en état de soutenir le parallèle avec leurs adversaires. L'ambition, l'intérêt, le bon air, si pnissant en France, le vent de la cour, auraient décidé les indifférents et ramené les antres. Le petit nombre que l'opiniâtreté ou le point d'honneur d'un engagement public aurait retenu dans le parti de la constitntion, se serait éteint, comme il est arrivé à celui des appelants.

Il n'en aurait pas beauconp coûté au régent, très-indifférent sur le fond du dogme, d'afficher une neutralité pacifique. Le pape se serait plaint, le nonce anrait crié. Rien de plus facile que d'imposer silence au dernier, ou de le faire rappeler. A l'égard du pape, le régent pouvait lui écrire de ce ton de respect pour la personne, avec lequel on fait cependant sentir la fermeté d'un parti pris. Clément XI aurait sûrement donné les explications qu'on lui demandait sur la bulle, ou elle serait insensiblement tombée en oubli comme tant d'autres.

Si, d'après ce que je viens d'établir, on me soupçonnait de jansénisme, on se tromperait fort. Les jansénistes d'aujourd'hui ne rappellent pas l'idée de Port-Royal, et il ne serait pas à désirer qu'ils prissent le dessns. Quelle que soit la constitntion pour le fond, elle est si généralement acceptée, qu'il faut la regarder comme bonne pour la tranqnillité du gouvernement. Les conséquences éloignées que les papes en pourraient tirer pour leurs prétentions ne passeraient pas jusqu'aux effets. La cour de Rome ne hasardera pas désormais de ces coups qu'une partie de l'Enrope n'a repoussés qu'en se séparant de l'Église.

Le régent, en cherchant à concilier les deux partis qui la

divisaient, n'en put contenir aucun. Celui de la constitution en vint jusqu'à la faire déclarer règle de foi par un certain nombre de prélats. Aussitôt quatre évêques et la Sorbonne publièrent leur appel au futur concile. Si le cardinal de Noailles eût fait alors paraître le sien, presque tous les corps du royaume l'auraient suivi. Il temporisa, et perdit tous ses avantages.

Le régent, piqué de l'éclat de cet appel dans le temps qu'on tenait au Palais-Royal des conférences pour trouver des tempéraments, fit donner ordre aux quatre évêques de se retirer dans leurs diocèses. Ravechet, syndic de Sorbonne, fut exilé à Saint-Brieuc; mais, en y allant, il mourut à Rennes, chez les bénédictins, où il est inhumé.

Pendant la guerre de la constitution, les princes du sang poussaient vivement celle qu'ils avaient déclarée aux princes légitimés, à qui les ducs et pairs voulaient aussi faire perdre le rang intermédiaire accordé par l'édit de 1694.

Les mémoires respectifs sont si répandus, que je n'en donnerai pas même d'extrait.

Le régent ne prit pas visiblement parti avec les princes du sang, 1° pour ne pas offenser la duchesse d'Orléans, sa femme, sœur des légitimés; 2° pour ne pas paraître juge et partie dans une affaire qui serait portée au tribunal de régence.

La duchesse du Maine, princesse du sang par elle-même, furieuse de voir attaquer le rang de son mari et de ses enfants, eut recours à tous les moyens qu'un intérêt si cher lui suggérait. Il semble qu'elle aurait dû diriger tous ses efforts contre la requête des princes du sang, parce que si le rang en était conservé à son mari, la demande des ducs tombait d'elle-même. Mais comme elle craignait d'échouer dans sa défense contre les princes, elle n'oubliait rien de ce qui pouvait retarder le jugement. D'ailleurs, si elle était affligée de

la poursuite des princes, elle se croyait outragée par la réclamation des ducs en faveur de la pairie. Elle imagina donc de leur susciter des ennemis qui pussent la venger, en les attaquant eux-mêmes.

Elle fit entendre à un nombre de gentilshommes que les ducs avaient des prétentions injurieuses à la noblesse, dont ils voulaient se séparer en faisant entre eux un corps particulier. Ces gentilshommes prirent aisément feu et sonnèrent l'alarme; leur nombre s'augmenta bientôt; chacun s'empressait de s'y joindre : les principaux, par jalousie contre les ducs; les autres, pour faire acte de noblesse; il s'en trouva quelques-uns que la bourgeoisie eût pu revendiquer. Le grand prieur de Vendôme (1), intéressé personnellement pour les légitimés, persuada aux chevaliers de Malte, qui étaient à Paris, d'entrer dans l'association. Le bailli de Mesmes, ambassadeur de la religion, et frère du premier président, concourut aux désirs du grand prieur, et y était sourdement poussé par le premier président, secrètement lié avec le duc et la duchesse du Maine, et grand ennemi des ducs depuis l'affaire du bonnet.

Cette confédération se répandit d'abord en propos dans le public, et six (2) des plus considérables présentèrent au régent un mémoire contre les ducs. Ce prince les reçut très-sèchement, leur dit qu'il trouvait fort mauvais un pareil attroupement, refusa le mémoire, et fit défense à tous chevaliers de Malte de s'assembler que pour les affaires de leur ordre; et un arrêt du conseil de régence défendit toute asso-

(1) Philippe de Vendôme, frère du célèbre duc de ce nom, né en 1665, est célèbre par la société choisie qu'il réunissait au Temple, où il demeurait comme grand prieur du Temple, et où brillaient la Fare et Chaulieu; il mourut en 1727.

(2) Châtillon, de Rieux, de Laval, de Pons, de Beaufremont, de Clermont-Tonnerre. (D.)

ciation de gentilshommes, et de signer aucune requête en commun, sous peine de désobéissance (1).

Plusieurs gentilshommes de l'association ne dissimulaient pas trop leur passion : Beaufremont disait hautement qu'il voulait détruire les ducs, puisqu'il ne l'était pas. On a vu, depuis, le marquis de Châtillon, devenu duc, s'enthousiasmer de ce titre.

Cependant les princes du sang continuaient leurs poursuites contre les légitimés. Le régent aurait peut-être éludé la décision par égard pour sa femme; mais la duchesse du Maine, emportée par la passion, fit faire à son mari une démarche qui lui nuisit beaucoup. Il s'avisa de dire au régent que cette affaire, en étant une d'État, ne pouvait être jugée que par un roi majeur, ou même par les états généraux.

Le régent sentit quelle atteinte une telle prétention donnait à son autorité. 1° C'est une maxime que le roi est toujours majeur, quant à la justice. 2° Ce qui s'était fait sans l'intervention des états généraux n'en avait pas besoin pour être défait. En conséquence, il fut rendu, le 6 juin, un arrêt du conseil de régence qui nommait six conseillers d'État pour recevoir les mémoires respectifs des princes du sang et des légitimés et en faire le rapport au conseil.

La duchesse du Maine, consternée du mauvais succès de sa

(1) Cette partie de la noblesse croyait, en 1717, s'autoriser de l'exemple des deux cent soixante-sept gentilshommes qui, en 1649, présentèrent une requête à la régente, mère de Louis XIV, contre le rang de prince accordé à la maison de Bouillon, et contre les tabourets de la princesse de Guémenée, de la marquise de Senecay et de la comtesse de Fleix. L'association de 1649 n'était pas plus légale que celle de 1717, mais elle avait un objet plus fixe et plus déterminé. Les ducs et pairs présentèrent alors leur requête; mais le corps de la noblesse concourait au même but. La régente et son conseil craignant les suites de cette fermentation, les concessions furent révoquées pour le moment, et rétablies ensuite, lorsque l'autorité fut plus affermie. (D.)

démarche, persuada à trente-neuf gentilshommes qu'ils pouvaient stipuler pour le corps de la noblesse, et les engagea à présenter au parlement une requête tendante à demander qu'une affaire qui concernait la succession à la couronne fût renvoyée aux états généraux (1). C'était du moins au roi seul qu'ils devaient s'adresser, s'ils eussent eu mission de l'ordre de la noblesse. Il était d'ailleurs assez singulier de voir un ordre qui range le parlement dans celui du tiers état, intituler sa requête : *A nos seigneurs du parlement, supplient*, etc. Le premier président et les gens du roi la portèrent au régent, qui fit mettre à la Bastille ou à Vincennes les principaux gentilshommes.

Le régent résolut sur-le-champ de faire juger l'affaire par le conseil. Les princes du sang, les légitimés et les ducs en furent exclus comme parties. L'archevêque de Bordeaux, d'Uxelles, Biron et Beringhen les remplacèrent. Saint-Contest fit le rapport; et, le 1er juillet, le conseil de régence rendit un arrêt, en forme d'édit, qui révoque et annule celui de 1714 et la déclaration de 1715, déclare le duc du Maine et le comte de Toulouse inhabiles à succéder à la couronne, les prive de la qualité de princes du sang, et leur en conserve seulement les honneurs leur vie durant, attendu la longue possession. Cet édit fut enregistré au parlement le 8 juillet. Les honneurs ont depuis été conservés aux deux fils du duc du Maine, accordés au duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, et ont passé au comte de Lamballe, fils du duc de Penthièvre.

En rapportant ce qui concerne l'affaire des légitimés, j'ai

(1) Elle était en forme de protestation contre tout jugement sans l'intervention des états généraux, et signifiée au greffier en chef et au procureur général. Le 19 juin, le duc du Maine et le comte de Toulouse vinrent prendre place au parlement, et y présentèrent un acte pareil. Voyez le journal du parlement. (D.)

particulièrement nommé la duchesse du Maine, parce qu'elle fut l'âme de tout. Le duc du Maine, au désespoir de sa chute, mais naturellement timide, obéissait à toutes les passions de sa femme. Le comte de Toulouse se joignit à son frère pour la défense de leur état; mais il n'entra dans aucune des intrigues de la duchesse du Maine. Il avait partagé le rang de son frère, sans l'avoir sollicité; il en prévoyait le peu de stabilité, et ne parut ni humilié ni affligé de la révolution de son état.

Pour la duchesse du Maine, transportée et aveuglée de fureur, elle ne s'occupa donc que de projets de vengeance contre le régent, et entretint des liaisons secrètes avec cette partie de la noblesse qu'elle avait déjà échauffée. Nous la verrons bientôt former une conjuration mal organisée, qui devint funeste à plusieurs gentilshommes, et qui pensa perdre absolument le duc du Maine.

Au milieu de toutes les affaires dont le régent était occupé, il fut obligé de donner ses soins à la réception du czar Pierre I[er] (1), qui vint cette année à Paris.

Ce prince, qui s'était créé lui-même, travaillait à devenir le créateur de sa nation, et y serait parvenu, si une telle entreprise pouvait être l'ouvrage d'un règne, et qu'il ne fallût pas une suite de siècles pour former ou régénérer un peuple. Quelque génie qu'on remarquât dans le czar, il laissait quelquefois échapper des traits de férocité, mais jamais rien de petit. Il a fait entrer son empire dans le système politique de l'Europe. La Russie y tient un rang distingué; mais les sciences et les arts y paraissent des plantes exotiques dont il faut renouveler la semence. On ne trouve point encore de noms russes dans la liste des savants qui soutiennent l'académie de Pétersbourg. Cette société, où il y a des étrangers d'un mérite reconnu, n'a pas du moins pris, comme les nôtres, une devise

(1) Pierre le Grand, né en 1672, mort en 1725.

orgueilleuse. Elle s'est bornée à celle qui conviendra toujours à l'homme, et dont les plus éclairés sentent la justesse : *Paulatim*, peu à peu.

Quoi qu'il en soit, le czar, pour jeter les fondements du grand édifice qu'il projetait, avait voyagé dans tous les États du nord de l'Europe. Cherchant partout à s'instruire, pour instruire ensuite ses sujets, il avait travaillé lui-même dans les ateliers d'Amsterdam.

Il y avait longtemps qu'il désirait de voir la France, et il l'avait témoigné à Louis XIV dans les dernières années du règne; mais le roi, déjà attristé par les infirmités de l'âge, et à qui l'état de ses finances ne permettait plus d'étaler le faste d'une cour brillante, comme il aurait fait autrefois, fit détourner le czar de son projet, le plus honnêtement qu'il fut possible.

Le czar, voyant qu'il n'aurait pas beaucoup à attendre, n'en témoigna rien; mais, quelque temps après la mort de Louis XIV, il chargea le prince Kurakin, son ambassadeur, de faire part à notre cour du désir qu'il avait de voir le roi, et d'annoncer qu'il partait. Le czar et Kurakin avaient épousé les deux sœurs, et quoique la czarine eût été répudiée et enfermée dans un couvent, Kurakin n'avait pas perdu la confiance de son maître. Le czar lui en avait même donné une preuve assez forte. Comme il avait conçu le projet d'allier la Russie par des mariages avec les premiers États de l'Europe, particulièrement avec les maisons de France et d'Autriche, il jugea que la différence de religion y serait un obstacle, et crut que la religion grecque, qu'on professe en Russie, n'étant pas fort éloignée de la romaine, il ne lui serait pas difficile de faire adopter celle-ci par ses sujets. Pour cet effet, il envoya Kurakin à Rome, et l'y retint trois ans sans caractère, mais y vivant en grand seigneur, et à portée de s'instruire des principes politiques de la cour de Rome et de sa con-

duite avec les puissances catholiques. Le clergé romain, loin de cacher ses prétentions, les étala si indiscrètement, que Kurakin, à son retour, n'eut rien de satisfaisant à dire à son maître. La cour de Rome manqua une si belle acquisition, par les mêmes maximes qui lui ont fait perdre tant d'autres États. Quelque désir qu'eût le czar d'être catholique, il aimait encore mieux être maître chez lui, et prit le parti de laisser en Russie la religion telle qu'elle est, mais de s'en faire déclarer le chef. Il avait déjà senti la nécessité de réprimer le clergé et d'abaisser le patriarche. C'était avec l'appui des patriarches que la maison régnante était montée sur le trône, et ceux qui l'y avaient élevée pouvaient l'en faire descendre. Il préféra sa sûreté à la reconnaissance, prit des mesures justes, chassa le patriarche de Moscou, et parvint à se faire patriarche de l'Église russe.

Les choses étaient en cet état lorsque le czar vint en France. Le régent aurait bien voulu se dispenser de recevoir un tel hôte, non-seulement à cause de la dépense que son séjour exigerait, mais encore par les inconvénients qui pouvaient naître du caractère et des mœurs encore barbares de ce prince, qui, très-populaire avec des artisans et des matelots, n'en serait peut-être que plus exigeant avec la cour. Mais ce qui peinait davantage le régent, alors plein d'égards pour l'Angleterre, était la haine que le czar avait pour le roi Georges, et qu'il a conservée jusqu'à la mort. On sait que l'ambition du czar était de faire fleurir le commerce dans ses États. Dans ce dessein, il avait fait ouvrir plusieurs canaux. Il y en eut un dont le roi Georges arrêta la continuation, parce qu'il aurait traversé une petite partie de ses États d'Allemagne, et le czar ne put le lui pardonner. Son ressentiment le porta à faire, à Amsterdam, ce qu'on appelle une espièglerie de page à l'ambassadeur d'Angleterre, qui envoya lui demander une audience. Ce prince, qui sortait alors pour

aller à bord d'un vaisseau, lui fit dire de l'y venir trouver. L'ambassadeur s'y étant rendu, le czar, déjà monté sur la hune, lui cria de venir recevoir son audience. L'ambassadeur, peu ingambe, aurait bien voulu s'en dispenser, mais il n'osa témoigner sa crainte. Le czar lui donna audience, et après avoir joni assez longtemps de la peur du ministre sur ce plancher mobile, le congédia.

Le régent envoya le marquis de Nesle et du Libois, gentilhomme ordinaire, avec les équipages du roi, attendre le czar à Dunkerque, le recevoir au débarquement, le défrayer sur la route, et lui faire rendre partout les mêmes honneurs qu'au roi. Le maréchal de Tessé alla au-devant de lni jusqu'à Beaumont, et le conduisit à Paris, où il arriva le 7 mai.

Le rang et le mérite personnel du czar exigent que je donne une espèce de journal abrégé de son arrivée et de son séjour. Le czar descendit à neuf heures du soir au Louvre, à l'appartement de la reine, où tout était éclairé et meublé superbement. Il le trouva trop bean, demanda une maison particnlière, et remonta sur-le-champ en carrosse. On le conduisit à l'hôtel de Lesdiguières, proche de l'Arsenal. Comme les meubles n'en étaient pas moins magnifiques, il vit bien qu'il fallait prendre son parti là-dessus. Il fit tirer d'nn fourgon qui le suivait un lit de camp, et le fit tendre dans nne garde-robe. Verton, un des maîtres d'hôtel dn roi, était chargé d'entretenir, matin et soir, au prince, une table de quarante couverts, sans compter celles des officiers et des domestiques. Le maréchal de Tessé avait le commandement de toute la maison, et devait accompagner partout le czar, escorté d'un détachement de gardes du corps.

Ce prince était grand, très-bien fait, assez maigre, le teint brun et animé, les yeux grands et vifs, le regard perçant, et quelqnefois farouche, surtout lorsqu'il lni prenait dans le visage nn mouvement convulsif qui démontait toute sa phy-

sionomie. Ce tic était une suite du poison qu'on lui avait donné dans son enfance ; mais lorsqu'il voulait faire accueil à quelqu'un, sa physionomie devenait riante et ne manquait pas de grâce, quoiqu'il conservât toujours un peu de majesté sarmate. Ses mouvements brusques et précipités décelaient l'impétuosité de son caractère et la violence de ses passions. Aucune décence n'arrêtait l'activité de son âme, et un air de grandeur mêlé d'audace annonçait un prince qui se sent maître partout. L'habitude du despotisme faisait que ses volontés, ses désirs, ses fantaisies, se succédaient rapidement et ne pouvaient souffrir la moindre contrariété des temps, des lieux ni des circonstances. Quelquefois, importuné de l'affluence des spectateurs, mais jamais gêné, il les congédiait d'un mot, d'un geste ; on sortait pour aller à l'instant où sa curiosité l'appelait. Si ses équipages n'étaient pas prêts, il entrait dans la première voiture qu'il trouvait, fût-ce un carrosse de place. Il prit un jour celui de la maréchale de Matignon, qui était venue le voir, et se fit mener à Boulogne : le maréchal de Tessé et les gardes couraient alors comme ils pouvaient pour le suivre. Deux ou trois aventures pareilles firent qu'on tint toujours dans la suite des carosses et des chevaux prêts.

Quelque peu occupé qu'il parût de l'étiquette de son rang, il y avait des occasions où il ne la négligeait pas ; il marquait quelquefois, par des nuances assez fines, la distinction des dignités et des personnes. En voici des traits.

Quoiqu'il eût la plus grande impatience de parcourir la ville, dès le moment de son arrivée, il ne voulut jamais sortir de chez lui qu'il n'eût reçu la première visite du roi.

Le lendemain de l'arrivée du czar, le régent alla le voir. Le czar sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant du régent, l'embrassa, puis, lui montrant de la main la porte du cabinet, se tourna aussitôt, et passa le premier, suivi du

régent, puis du prince Kurakin, qui leur servit d'interprète. Il y avait deux fauteuils, dont le czar occupa le premier, Kurakin restant debout. Après une demi-heure d'entretien, le czar se leva, et s'arrêta où il avait reçu le régent, qui, en se retirant, fit une profonde révérence, à laquelle le czar répondit par une inclination de tête.

Le lundi 10 mai, le roi vint faire sa visite. Le czar descendit dans la cour, reçut le roi à la descente du carrosse, et tous deux, marchant sur la même ligne, le roi à la droite, entrèrent dans l'appartement, où le czar présenta le premier fauteuil, cédant partout la main. Après avoir été assis quelques instants, le czar se leva, prit le roi dans ses bras, l'embrassa à plusieurs reprises, les yeux attendris, avec l'air et les transports de la tendresse la plus marquée. Le roi, quoique enfant, ne fut nullement étonné, fit un petit compliment, et se prêta de bonne grâce aux caresses du czar. Les deux princes gardèrent en sortant le même cérémonial qu'à l'arrivée. Le czar, en donnant au roi la main sur lui jusqu'au carrosse, conserva toujours le maintien de l'égalité, et, s'il se permit dans des instants, et peut-être avec dessein, une sorte de supériorité que l'âge peut donner, il eut soin de la voiler par des caresses et des démonstrations d'amour pour l'enfant, qu'il prenait dans ses bras.

Le lendemain 11, le czar rendit au roi sa visite. Il eût reçu à la descente du carrosse, mais aussitôt qu'il aperçut, sous le vestibule des Tuileries, le roi marchant vers lui, il sauta du carrosse, courut au-devant du roi, le prit dans ses bras, monta ainsi l'escalier, et le porta jusqu'à l'appartement. Tout se passa exactement comme la veille, à l'exception de la main, que le roi donna partout chez lui au czar, comme il l'avait eue chez ce prince.

Aussitôt qu'il eut reçu la visite du roi, il ne cessa de se promener dans Paris, entrant dans les boutiques et chez les

ouvriers, s'arrêtant à tout ce qui attirait son attention, questionnant les artistes par le moyen du prince Kurakin, et donnant partout des preuves de ses lumières et de ses connaissances. Les choses de pur goût et d'agrément le touchaient peu; mais tout ce qui avait un objet d'utilité, trait à la marine, au commerce, aux arts nécessaires, excitait sa curiosité, fixait son attention, faisait admirer la sagacité d'un esprit étendu, juste et aussi prompt à s'instruire qu'avide de savoir. Il ne donna qu'un léger coup d'œil aux diamants de la couronne, qu'on lui étala; mais il admira les ouvrages des Gobelins, alla deux fois à l'Observatoire, s'arrêta longtemps au Jardin des Plantes, examina les cabinets de mécanique, et s'entretint avec les charpentiers qui faisaient le pont tournant.

On juge aisément qu'un prince de ce caractère n'était pas recherché dans sa parure. Un habit de bouracan ou de drap, un large ceinturon où pendait un sabre, une perruque ronde, sans poudre, qui ne lui passait pas le cou, une chemise sans manchettes : tel était son ajustement. Il avait commandé une perruque. Le perruquier ne douta pas qu'il ne lui en fallût une à la mode, qui était alors de les porter longues et fournies. Le czar fit donner un coup de ciseau tout autour, pour la réduire à la forme de celle qu'il portait.

Madame, mère du régent, la duchesse de Berri, la duchesse d'Orléans, s'étaient attendues à recevoir la visite du czar, aussitôt qu'il aurait rendu celle du roi; mais n'en ayant point entendu parler, elles lui envoyèrent faire compliment, chacune par son premier écuyer. Le czar alla ensuite les voir dans l'ordre que je viens de les nommer, et y fut reçu comme le roi l'aurait été.

Le jour qu'il fit sa visite à Madame, vendredi 14, le régent vint l'y trouver et le conduisit à l'Opéra en grande loge, et tous deux y furent seuls sur le même banc. Vers le milieu de la représentation, le czar demanda de la bière; le régent en

fit apporter à l'instant, se leva, en présenta un gobelet sur une soucoupe, et ensuite une serviette. Le czar but sans se lever, remit le gobelet et la serviette au régent toujours debout, et le remercia par un sourire et un signe de tête, et sortit de l'Opéra au quatrième acte pour aller souper.

Il dînait à onze heures et soupait à huit. L'état de cette dépense était de 1800 livres par jour. Il était toujours splendidement servi, quoiqu'il eût ordonné des retranchements dès le premier jour. Ce n'était point par sobriété; il aimait la table et n'en voulait supprimer que le luxe. Il mangeait excessivement à dîner et à souper, buvait deux bouteilles de vin à chaque repas, et ordinairement une de liqueur au dessert, sans compter la bière et la limonade entre les repas. Plusieurs de ses officiers lui tenaient tête là-dessus, et entre autres son aumônier, qu'il aimait et estimait beaucoup à cet égard-là. Il se livrait quelquefois avec eux à des excès dont les suites avaient besoin d'être ensevelies dans l'obscurité.

Le czar fit une visite particulière au régent, mais il n'en fit à aucun autre de la maison royale, prince ou princesse, qu'aux trois que je viens de nommer. On lui avait dit que les princes du sang viendraient lui rendre une visite, s'il voulait promettre d'aller ensuite voir les princesses. Il refusa avec hauteur cette visite conditionnelle, et il n'en fut plus question. Si les visites d'apparat, les spectacles et les fêtes l'amusaient peu, il n'en était pas ainsi des choses qui pouvaient l'instruire. Le même jour qu'il fut à l'Opéra, il avait passé la matinée entière dans la galerie des plans, conduit par le maréchal de Villars, et suivi des officiers généraux qui se trouvaient à Paris. Le maréchal l'accompagna encore aux Invalides, le 16, jour de la Pentecôte. Le czar y voulut tout voir, tout examiner, et finit par le réfectoire, où il demanda un coup du vin des soldats, but à leur santé, les traitant de camarades et frappant sur l'épaule de ses voisins. Il remarqua parmi les spectatrices la maréchale de Villars, dont la figure

était frappante; il apprit qui elle était, et lui fit un accueil distingué. Le maréchal d'Estrées lui donna à dîner dans sa maison d'Issy, le mardi 18, et lui plut beaucoup par les cartes et plans de marine qu'il lui montra.

Le czar, passant aux Tuileries le 24, entra chez le maréchal de Villeroi, où le roi vint comme par hasard. Tout cérémonial fut alors supprimé, et le czar se livra encore aux plus vifs transports de tendresse. Le soir même il se rendit à Versailles, et passa trois jours à voir le château, la ménagerie, Trianon, Marly, et surtout la machine, plus admirable alors qu'elle ne l'est aujourd'hui, que la mécanique est plus perfectionnée.

Ce prince coucha à Trianon, où ses officiers avaient mené des filles dans l'appartement de madame de Maintenon; ce que Blouin, ancien serviteur de la favorite, regarda comme une profanation. Ces mœurs faisaient en effet un furieux contraste avec les dernières années de Louis XIV. On a prétendu que le czar et ses officiers s'étaient ressentis de la compagnie qu'ils avaient menée.

Le 30 mai, il alla dîner à Petitbourg, chez le duc d'Antin, qui le conduisit le même jour à Fontainebleau, où le comte de Toulouse lui donna le lendemain le plaisir de la chasse. Il ne voulut, au retour, manger qu'avec ses gens dans l'île de l'Étang. Le comte de Toulouse et le duc d'Antin durent savoir gré au czar de les en avoir exclus. Il fallut porter ce prince et ses gens dans les carrosses, pour revenir à Petitbourg, où ils arrivèrent dans un état fort dégoûtant.

Le mardi 1er juin, les fumées de la veille étant dissipées, le czar s'embarqua sur la Seine pour descendre à Paris. Il s'arrêta à Choisy, où la princesse de Conti, douairière, le reçut. Après avoir parcouru les jardins, il rentra dans sa gondole, traversa Paris, passant sous tous les ponts, et descendit au-dessous de la porte de la Conférence.

Le 3, il retourna passer plusieurs jours à Versailles, à Marly, à Trianon, qu'il voulait revoir avec plus de détail. Le 11, il se rendit à Saint-Cyr, vit toutes les classes, se fit expliquer les exercices des pensionnaires, et monta ensuite chez madame de Maintenon, qui, l'ayant prévu, s'était mise au lit, ses rideaux et ceux de ses fenêtres fermés. Le czar, en entrant, tira les rideaux des fenêtres, puis ceux du lit, la considéra attentivement, et sortit sans dire un mot et sans lui faire la moindre politesse.

Madame de Maintenon fut pour le moins étonnée d'une si étrange visite, et dut sentir la différence des temps.

Le jour qu'il alla voir la Sorbonne, il témoigna plus de considération à la statue du cardinal de Richelieu qu'il n'en avait marqué à la personne de madame de Maintenon. Aussitôt qu'il aperçut le tombeau du cardinal, il courut embrasser la figure de ce ministre en lui adressant ces paroles : *Je donnerais la moitié de mon empire à un homme tel que toi, pour qu'il m'aidât à gouverner l'autre* (1).

Le czar alla dîner le 15 chez le duc d'Antin. Madame la duchesse s'y rendit avec les princesses ses filles, pour le voir du moins une fois avant son départ. Le duc d'Antin, voulant satisfaire leur curiosité, engagea ce prince à se promener dans le jardin, et le conduisit le long de l'appartement du rez-de-chaussée, où les princesses et leur suite étaient aux fenêtres. En approchant d'elles, on prévint le czar que madame la duchesse y était, et du désir qu'elle avait de le voir. Il ne répondit rien, ne demanda pas même laquelle c'était, marcha lentement, les regarda toutes, les salua en général d'une seule inclination de tête, et passa.

Le czar, en entrant dans la salle à manger, fut frappé de

(1) « En quoi vous auriez tort, murmura tout bas, dit-on, l'un des assistants, parce qu'il ne vous resterait bientôt plus rien. »

voir sons un dais le portrait de la czarine, que le duc d'Antin avait trouvé moyen de se procurer. Cette galanterie lui plut si fort, qu'il s'écria qu'il n'y avait que les Français qui en fussent capables. Il ne tarda pas à en éprouver nne encore plus marquée, que je porterai à sa date.

Le 16, il vit la revue de la maison dn roi. La magnificence des uniformes parut lui déplaire. Sans attendre la fin, il partit brusquement, et d'un temps de galop se rendit à Saint-Onen, où il soupa chez le duc de Tresmes (1).

Le czar parlait facilement le latin et l'allemand; il aurait pu se faire entendre en français, qu'il entendait assez bien, et on le soupçonnait de mettre de la dignité à se servir d'interprète.

Le 18, il reçut la dernière visite du régent, et alla prendre congé du roi, qui, le lendemain, vint lui dire adieu. Il n'y ent aucun cérémonial d'observé; mais on remarqua toujonrs la même effusion de cœur et le même attendrissement de la part du czar.

Le même jour, ce prince assista, dans nne tribune de la grand'chambre, au jugement d'nne cause. L'avocat général Lamoignon, anjourd'hui chancelier, en la résnmant, parla de l'honneur que la conr recevait ce jour-là, et l'on en fit registre.

L'après-midi, le czar assista à l'assemblée de l'Académie des sciences, et ensuite à celle des belles-lettres, convoquée extraordinairement. Ces denx compagnies l'occupèrent chacune dans leur genre. Il prit séance à l'une et à l'autre, et fit asseoir les académiciens.

La galanterie qu'on lui fit et que j'ai annoncée fut à la monnaie des médailles. La czar, après avoir examiné la structure la force et le jeu du balancier, se joignit aux ouvriers

(1) Fils du duc de Gesvres, gouverneur de Paris.

pour le mettre en mouvement. Rien n'égale la surprise où il fut quand il vit sortir de dessous le coin son portrait, supérieur, pour la ressemblance et pour l'art, à toutes les médailles qui avaient été frappées pour lui ; il parut aussi fort satisfait du revers. C'était une Renommée passant du nord au midi, avec ces mots de Virgile : *Vires acquirit eundo*, par allusion aux connaissances que ce prince acquérait dans ses voyages.

Le czar accepta du roi deux tentures de tapisseries des Gobelins, et refusa une épée garnie de diamants. Il donna plusieurs médailles d'or et d'argent des principales actions de sa vie, et son portrait enrichi de diamants, aux maréchaux d'Estrées et de Tessé, au duc d'Antin et à Verton. Il prit pour celui-ci, qui le fit servir pendant son séjour, une amitié singulière, et demanda au régent de le lui envoyer chargé des affaires de France en Russie. Il fit distribuer soixante milles livres aux domestiques qui l'avaient servi. Il témoigna le plus grand désir de faire une alliance d'amitié avec nous ; mais comme cela ne s'accordait pas avec le nouveau plan politique du régent, ou plutôt de l'abbé Dubois, on ne lui répondit que par des démonstrations vagues d'attachement, qui n'eurent point de suites.

Le czar partit d'ici le 20 juin, pour se rendre à Spa, où il avait donné rendez-vous à la czarine. Il s'attendrit beaucoup, en partant, sur la France, et dit qu'il voyait avec douleur qu'elle ne tarderait pas à se perdre par le luxe.

Il arriva, cette année, un de ces événements qui devraient servir d'exemple à ceux qui, abusant d'une antorité précaire, font quelquefois haïr l'autorité légitime. Les habitants de la Martinique, excédés des vexations de la Varenne, gouverneur général, et de Ricouart (1), intendant de cette île, avaient

(1) Voyez aussi, sur cette affaire, Saint-Simon, t. XXVIII, p. 204 et suivantes.

souvent et inutilement fait passer leurs plaintes au ministère de France. Las de n'en point recevoir de réponse, les insulaires se concertèrent avec tant de justesse et de secret, qu'ils surprirent le gouverneur et l'intendant qui dînaient ensemble. Ils les empaquetèrent l'un et l'autre dans un bâtiment qui retournait en France, remirent au capitaine un nouveau cahier de leurs griefs et de protestations de fidélité pour le roi, le firent jurer de le rendre fidèlement, conduisirent le vaisseau à douze lieues au large, avec deux pirogues bien armées, pour s'assurer du départ, et défendirent aux deux visirs déposés de remettre jamais le pied dans l'île.

La conduite des insulaires après cette expédition fut si tranquille et si soumise, l'ordre si bien maintenu dans la colonie, qu'on prit à la cour le parti de fermer les yeux sur ce qui s'était passé. Les deux bannis furent obligés de dévorer leur rage, et, ce qui est le comble du châtiment en France, se virent l'objet des ris et des ridicules, qu'on ne leur épargna pas.

Plusieurs successeurs de la Varenne et de Ricouart n'ont pas trop profité de l'exemple. Nous venons de voir, par la facilité avec laquelle la Martinique s'est rendue aux Anglais, combien il importe à un gouvernement de ne se pas rendre odieux.

Pendant que les Martiniquais se faisaient justice, les habitants de Périgueux imploraient celle du régent contre Courson, intendant de Bordeaux. Il était fils de Lamoignon de Basville, le despote du Languedoc, et avait été intendant de Rouen. Le brigandage de ses secrétaires et l'arrogante protection qu'il leur donnait avaient pensé le faire lapider à Rouen, dont il était d'abord intendant : il fut obligé de s'enfuir, et le crédit de son père le fit passer à l'intendance de Guyenne. L'esprit du despotisme qu'il avait puisé chez son père, sans en avoir la capacité, le porta à imposer des taxes

de son autorité privée. La ville de Périgueux lui porta ses plaintes, et, pour réponse, il fit mettre en prison les échevins. La ville envoya des députés à la cour, réclamer contre la tyrannie; mais ils furent plus de deux mois à assiéger le cabinet du duc de Noailles, sans pouvoir passer l'antichambre. Ce ministre, ami de Courson, voulait, à force de longueurs, rebuter ces malheureux. D'ailleurs, une maxime des tyrans et sous-tyrans est de donner toujours raison aux supérieurs. Par bonheur, le comte de Toulouse, parfaitement honnête homme, entendit parler de l'affaire. Il en instruisit quelques membres du conseil de régence, et particulièrement le duc de Saint-Simon, ennemi juré du duc de Noailles, et qui mettait à tout la plus grande vivacité.

Le premier jour que le duc de Noailles vint rapporter au conseil de régence, le duc de Saint-Simon lui demanda quand il comptait finir l'affaire de Périgueux, en exposa sommairement mais très-vivement l'objet. Le comte de Toulouse l'appuya de ce ton froid et d'indignation qu'un déni de justice donne à un honnête homme. Tout le conseil tourna les yeux sur le duc de Noailles, qui dit, en balbutiant, que cette affaire exigeait beaucoup d'examen, et que des objets plus importants l'avaient empêché d'y travailler. Le comte de Toulouse et Saint-Simon répliquèrent qu'il n'y avait rien de si important que d'éclaircir des accusations, vraies ou fausses, qui depuis trois mois retenaient des citoyens dans les fers. Le régent ordonna donc au duc de Noailles de rapporter cette affaire dans huitaine. Noailles arriva, huit jours après, au conseil, avec un sac très-plein. Saint-Simon lui demanda si l'affaire de Périgueux y était; Noailles répondit avec humeur qu'elle était prête, qu'elle viendrait à son tour, et commença le rapport d'une autre, puis d'une autre encore. A la fin de chaque rapport, Saint-Simon demandait toujours : *Et l'affaire de Périgueux?* C'était un jour d'Opéra, où le régent

allait toujours en sortant du conseil, et Noailles s'était flatté d'amuser le bureau jusqu'à l'heure du spectacle, et peut-être à la fin de faire oublier Périgueux. Enfin, l'heure de l'Opéra étant arrivée, Noailles dit qu'il ne restait plus que l'affaire en question, mais que le rapport en serait long, qu'il ne voulait pas priver M. le régent de son délassement, et se mit tout de suite à serrer ses papiers. Saint-Simon, l'arrêtant par le bras et s'adressant au régent, lui demanda s'il se souciait si fort de l'Opéra, et s'il n'y préférerait pas le plaisir de rendre justice à des malheureux qui l'imploraient. Le régent se rassit et consentit à entendre le rapport.

Noailles l'entama donc avec une fureur concentrée; mais Saint-Simon, qui était à côté de lui, avait l'œil sur toutes les pièces, les relisait après Noailles, et suivait le rapport avec la défiance la plus affichée et la plus outrageante. L'affaire était si criante, que Noailles conclut lui-même à l'élargissement des prisonniers; mais il voulut excuser Courson, et s'étendit sur les services de Basville son père. Le pétulant Saint-Simon l'interrompit en disant qu'il ne s'agissait pas du mérite du père, mais de l'iniquité du fils, et, en opinant, ajouta qu'il fallait dédommager les prisonniers aux dépens de Courson, le chasser de l'intendance, et en faire une justice si éclatante qu'elle servît d'exemple à ses pareils. Le régent dit qu'il se chargeait du dédommagement, qu'il laverait la tête à Courson, qui méritait pis, mais dont le père méritait aussi des égards; qu'il cassait cependant les ordonnances de Courson, avec défenses de récidiver. Saint-Simon demanda que l'arrêt fût écrit à l'instant, *n'osant pas*, dit-il, *s'en fier à la mémoire du duc de Noailles;* et le régent l'ordonna. Noailles, tremblant de fureur, pouvait à peine tenir sa plume; Saint-Simon, pour le soulager, se mit à lui dicter. Quand Noailles en fut à la cassation des ordonnances et à la défense de récidiver, il s'arrêta : ***Poursuivez donc***, lui

dit Saint-Simon, *tel est l'arrêt.* Noailles regarda tout le conseil, pour voir s'il n'y aurait point d'adoucissement. Saint-Simon interpella toute la compagnie, qui fut là-dessus d'un avis unanime. Ainsi finit l'affaire de Périgueux.

Peu de temps après, Courson fut révoqué et dit, comme cela se pratique en pareil cas, qu'il avait demandé son rappel. Si cela est, la province lui en témoigna sa reconnaissance par des feux de joie. Cela ne l'a pas empêché d'avoir, dans la suite, une place de conseiller au conseil royal des finances.

Quoique ce ne soit ici qu'une affaire particulière, j'ai cru devoir la rapporter, pour donner une idée du manége des ministres, des vexations qui se commettent au nom du roi, de l'impunité qui leur est assurée sans des circonstances uniques, telles que le hasard qui instruisit le comte de Toulouse, dont l'équité fut échauffée par le ressentiment du duc de Saint-Simon. On voit encore, par la fortune de Courson, que ceux qui ont un nom dans leur classe, y font à peu près le même chemin, mérite ou non.

J'ai oublié de dire que le chancelier d'Aguesseau, tout juste qu'il était, fut le seul du conseil qui chercha à adoucir l'arrêt, parce que les gens de robe font toujours cause commune quand ils n'ont point d'intérêt contraire, et qu'ils craignent d'altérer le respect pour la magistrature. Il procura, cette année, la noblesse aux conseillers du grand conseil, avec l'exemption de lods et ventes pour les biens relevant du roi. A propos des égards pour la magistrature, le régent avait eu envie, l'année dernière, d'assister à la procession de la mi-août, pour le vœu de Louis XIII. Le parlement prétendit avoir la droite, alléguant que Gaston n'avait marché qu'à la gauche dans une pareille cérémonie pendant la minorité de Louis XIV, quoique Gaston fût fils de France, et alors lieutenant général de l'État. Le régent, sans entrer en discussion là-dessus, s'abstint de la procession. Cette année, le même

désir lui reprit, et il annonça qu'il précéderait le parlement, fondé sur l'exemple du duc de Montpensier, qui l'avait précédé à la procession de Sainte-Geneviève, du 10 septembre 1570. Le parlement lui opposa qne le duc de Montpensier n'avait en cette préséance qu'en vertu d'une procuration du roi, et pour le représenter; il ajouta que le régent, étant lui-même membre du parlement, ne pourrait marcher qu'entre deux présidents, s'il ne représentait pas le roi. Le régent, ne voulant pas se prévaloir de son autorité, ni sacrifier une envie puérile, crut faire merveille de saisir l'expédient du dnc de Montpensier, et parut à cette cérémonie comme représentant le roi, avec gardes du corps, cent-suisses, capitaine de quartier, premier gentilhomme de la chambre, enfin, tout l'appareil de la royauté. Cela réussit fort mal. Les mécontents disaient que le régent faisait un essai public de la couronne, pour y accoutumer le peuple en cas d'événement; les amis de ce prince trouvaient fort mauvais qu'un régent de France ne précédât le parlement qu'en vertu d'une commission qui ne lui donnait rien de personnel; le parlement gagnait toujours du terrain, et le peuple n'y voyait qu'un de ces spectacles qui le consolent de tout : on ne les lui épargnait pas. La fête de saint Louis fut célébrée aux Tuileries par des feux d'artifice qui attiraient une foule innombrable dans le jardin et dans les cours.

C'était dans ces occasions que le maréchal de Villeroi développait ses grands talents pour l'éducation. Il menait continuellement le roi d'une fenêtre à l'autre, en lui disant : *Voyez, mon maître, voyez ce peuple! eh bien, tout cela est à vous, tout vous appartient, vous en êtes le maître!* Belle leçon! au lieu de lui faire remarquer l'amour des peuples, et lui inspirer la reconnaissance que le roi leur doit. Mais le maréchal n'en savait pas tant.

Le parlement, après avoir essayé dans une procession l'é-

galité avec le régent, fit une entreprise plus importante dans le gouvernement. Il fut question d'enregistrer la suppression du dixième; le parlement demanda l'état des revenus et des dépenses du roi; le régent le refusa, et répondit *qu'il ne souffrirait pas qu'on donnât atteinte à l'autorité du roi pendant la régence.* Le parlement pourrait, sans doute, être fort utile au peuple, mais il saisit communément fort mal les occasions de résistance. Il s'agissait, par exemple, ici, d'une suppression que le public attendait avec impatience; et ce qu'il pouvait y avoir à réformer dans quelques articles n'était pas difficile à régler; ainsi il fallut enregistrer. D'ailleurs, il y eut du schisme dans le parlement sur la nomination des commissaires. Les Enquêtes commençaient à soupçonner que le premier président était un fripon double entre son corps et la cour. En effet, le premier président avait déjà reçu deux fois son brevet de retenue de cinq cent mille livres, et ne prétendait pas encore avoir donné quittance : nous verrons dans la suite qu'il avait raison.

Pendant que le régent cherchait à conserver la paix avec nos voisins, il vit avec inquiétude les préparatifs de guerre qu'on faisait en Espagne. Albéroni, ayant terminé les différends de son maître avec le pape, dont il tira un indult pour mettre une imposition sur le clergé d'Espagne, avait préparé un armement considérable, et faisait entendre au pape que c'était pour s'opposer aux entreprises que les Turcs pourraient faire sur l'Italie. Clément XI, pour reconnaître tant de services, lui donna enfin, quoique avec beaucoup de répugnance, le chapeau. Le sacré collége cria beaucoup, le pape en pleura lui-même; mais enfin Albéroni fut cardinal, et dit alors à ses familiers, que, *n'ayant plus rien à prétendre pour lui, il allait travailler pour la gloire du roi.*

Le plan d'Albéroni était, disait-il, 1° de sauver l'honneur du roi d'Espagne; 2° de maintenir le repos de l'Italie; 3° d'assu-

rer aux fils de la reine d'Espagne les successions de Toscane et de Parme, et d'obtenir, pour le roi d'Espagne, Naples, la Sicile, et les ports de Toscane; 4° diviser l'état de Mantoue, en donnant la ville et une partie du Mantouan aux Vénitiens, l'autre partie au duc de Guastale; 5° le Milanais entier et le Mont-Ferrat à l'Empereur; 6° la Sardaigne au roi Victor pour le dédommager de la Sicile; 7° restituer Comacchio au pape; 8° partager les Pays-Bas catholiques entre la France et la Hollande.

Albéroni, pour établir dans la suite un équilibre et une paix durable, commençait par allumer un incendie sans avoir les moyens ni les forces suffisantes pour exécuter ses projets. Tel est cet Albéroni qu'on a cherché à donner pour un grand homme, titre qu'on défère trop légèrement aux hommes extraordinaires, et qu'ils ne doivent qu'à ceux qui auraient le plus d'intérêt à les décrier, à des écrivains nés dans la classe moyenne, qui est la victime, et porte le fardeau des grandes entreprises. Le grand homme est celui qui, pour des objets grands et utiles, proportionne les moyens aux entreprises, les couronne par le succès, et peut s'applaudir des événements, puisqu'il a su les prévoir, les préparer et les amener. Ceux mêmes qu'on appelle à juste titre de grands génies peuvent élever ou détruire les États, mais ils ne sont pas les plus propres à l'administration. Ils font des malheureux, ne laissent qu'un grand nom, et, pour comble de malheur, excitent l'émulation des successeurs médiocres, qui ne causent que des désordres.

Albéroni, né dans la poussière, s'élève par son esprit, et parvient à une des plus hautes dignités. Cela n'est pas d'un homme commun. Mais il engage son maître dans une guerre ruineuse, le met dans la nécessité de faire une paix forcée, et finit par se faire chasser lui-même, pour aller à Rome vivre dans l'opulence et le mépris. Il fut près d'y être dégradé, et

ne l'évita que par l'intérêt qu'ont tous les cardinaux de rendre la pourpre invulnérable dans ceux mêmes qui la déshonorent. Voilà les faits. Que le lecteur juge.

Aussitôt que la flotte espagnole eut abordé en Sardaigne, toutes les puissances furent en mouvement; chacune soupçonnait les autres d'être d'intelligence avec l'Espagne. L'Empereur, fier de ses victoires en Hongrie, reprochait au pape d'avoir accordé un indult au roi d'Espagne, sous prétexte d'un armement contre le Turc, et de le voir employé contre les chrétiens. Il menaçait Clément XI de porter incessamment la guerre en Italie. Le pape, effrayé, pleurait amèrement, et disait, dans sa douleur, *qu'il s'était damné en donnant le chapeau à Albéroni;* à quoi le cardinal del Giudice répondit *qu'il se ferait toujours honneur de suivre Sa Sainteté, excepté en enfer.*

L'Angleterre était alors divisée dans son intérieur par deux partis opposés. La mésintelligence entre le roi Georges et le prince de Galles, son fils, éclatait en haine ouverte. Le roi, en faisant la revue de sa maison, n'avait pas voulu passer devant le régiment de son fils, à moins que ce prince ne se retirât, et venait même de le reléguer dans le village de Richemond, près de Londres. Georges était outré d'avoir pour successeur un prince qu'il ne regardait pas comme son fils. Personne n'ignorait ce qui s'était passé à Hanovre avant que Georges fût parvenu à la couronne d'Angleterre. Ce prince, soupçonnant un commerce criminel entre sa femme et le comte de Kœnigsmarck, avait fait jeter celui-ci dans un four chaud, et avait tenu longtemps l'électrice enfermée dans un château. La naissance du prince de Galles fut toujours suspecte au roi Georges, qui ne put jamais le souffrir.

Albéroni, dans une sécurité réelle ou apparente sur les puissances étrangères, eut une vive alarme en Espagne. Le roi tomba dangereusement malade. La reine et Albéroni te-

naient ce prince en chartre privée. Presque tous les officiers du palais, réduits à des titres sans fonctions, ne voyaient le prince que des moments, à ses repas ou à la chapelle. Deux gentilshommes de la chambre, dont l'un était même majordome de la reine, et quelques domestiques absolument nécessaires, faisaient tout le service.

La nourrice de la reine entrait seule dans la chambre pour la chausser, dans le moment que le roi se levait, et donnait de fortes jalousies à Albéroni; mais il n'y avait pas moyen de l'exclure, et il était dangereux de le tenter.

La maladie du roi obligea d'appeler le premier médecin et les autres officiers de santé. Le droit et le devoir du majordome major étant d'assister à la préparation et à l'administration de tous les remèdes, le marquis de Villena, duc d'Escalone, voulut faire sa charge, vint dans l'intérieur et jusqu'au lit du roi. Albéroni chercha à lui faire insinuer que le prince en était importuné; Villena continua son assiduité auprès du roi. Albéroni, piqué, défendit à l'huissier de laisser entrer Villena. Celui-ci s'étant présenté, l'huissier, entre-bâillant la porte, lui dit l'ordre qu'il avait reçu. Villena le traite d'insolent, pousse la porte, entre et s'avance vers le lit du roi, qui était trop mal pour s'apercevoir de rien. La reine et Albéroni étaient au chevet, et les officiers de service à l'écart. Albéroni, voyant avancer le marquis, courut au-devant, voulut lui persuader de sortir, et le prit par le bras pour le faire retourner. Villena, fort goutteux, en se débattant contre le cardinal, tomba dans un fauteuil; mais saisissant Albéroni par la manche, il lui appliqua, sur les épaules et sur les oreilles, nombre de coups de canne, le traitant de prestolet, de petit faquin, à qui il apprendrait le respect qu'il lui devait.

Albéroni, étourdi d'un pareil traitement fait à un cardinal, et peut-être par un sentiment de son ancienne bassesse, ne songea qu'à se débarrasser des mains du colère marquis, et

se réfugia auprès du lit, sans que la reine par dignité, et les domestiques par un plaisir secret, fussent sortis de leurs places. Après cette expédition, un des valets vint aider Villena à se relever du fauteuil et à sortir de la chambre. Le roi ne s'aperçut pas le moins du monde de cette scène. A peine le marquis fut-il rentré chez lui, qu'il reçut ordre de se rendre dans une de ses terres. Le cardinal n'osa recourir aux censures, dans la crainte de rendre l'aventure publique, qui ne le devint pas moins. Quelques mois après, Villena fut rappelé, se refusa à toutes les avances du cardinal, et le traita toujours avec hauteur.

Le roi fut assez mal pour que la reine lui fît faire un testament, par lequel elle était vraisemblablement nommée régente, car on n'en a jamais su les dispositions. On se contenta de faire certifier et signer par six grands d'Espagne, à qui néanmoins on ne communiqua rien du contenu, que la signature du roi était vraie. La santé de ce prince se rétablit; mais, quoiqu'il ait vécu près de trente ans depuis (il n'est mort qu'en 1746), son esprit resta fort affaibli. Si je continue ces mémoires jusqu'à sa mort, j'en donnerai de singulières preuves tirées de la correspondance de nos ministres à Madrid.

Albéroni, haï du peuple et méprisé des grands autant qu'un ministre puissant peut l'être, n'en montrait pas moins d'assurance à toutes les puissances étrangères. Le nonce Aldovandri, ayant reçu un bref du pape qui révoquait l'indult, ne put le notifier au roi, toujours enfermé, et le remit au ministre, qui n'en tint compte, et prétendait, par dérision sans doute, que le pape devait lui être fort obligé d'avoir fait accepter la constitution par les évêques d'Espagne. Clément XI, qui aurait été flatté d'une telle acceptation en France, la trouva téméraire en Espagne. La cour de Rome prétend que ses bulles soient reçues par les évêques espagnols *provoluti ad pedes*,

c'est son expression, et ne vent point du terme d'acceptation, qui suppose examen, et qu'elle appelle une phrase française.

D'un autre côté, l'Empereur, traitant toujours le pape avec fierté, lni faisait dire et même ordonner de révoquer le nonce Aldovrandi, de citer Albéroni à Rome, ou qu'on lui fît son procès en Espagne.

Albéroni ne s'en émnt pas davantage, promettait au pape de le venger bientôt de l'Empereur, et demandait, en attendant, une dispense de résider à Malaga, dont il venait de se faire donner l'évêché valant dix mille livres. Le pape, sachant que cette dispense serait un nouveau grief auprès de l'Empereur, la refusa extérieurement; mais, n'osant ainsi mécontenter Albéroni, lni fit dire, par le père Danbenton, qu'il lni accordait la dispense pour six mois par an, et qne les conciles lui donnant six autres mois, il aurait ainsi une dispense perpétuelle de résider.

Cependant toutes les pnissances de l'Europe étaient en mouvement. Jamais les négociations n'avaient été plus actives, plus variables, ni les intérêts plus compliqués. Nous verrons quel en fut le résultat, après avoir rapporté quelques événements particuliers de cette année.

Le roi, ayant eu sept ans le 15 février, passa entre les mains des hommes. Il serait à désirer que les princes leur fussent remis dès la naissance. C'est aux femmes à les soigner, aux hommes à les élever, surtout quand on choisit des Montausier, des Beauvillier, des Bossuet, des Fénelon. On trouvera, on fera naître leurs égaux, quand on consultera la voix publiqne. C'est une justice qu'il faut rendre à Louis XIV : il a souvent réglé ses choix sur la renommée. Lonvois ne put jamais écarter Turenne.

A l'occasion du passage des femmes aux hommes, les premiers gentilshommes réclamèrent leur ancien droit de concher dans la chambre du roi. Les premiers valets de chambre

opposèrent la longue possession où ils se trouvaient; et le régent, voulant ménager tout le monde, renvoya la décision à la majorité, toutes choses restant en état, et elles y sont demeurées depuis. C'est ainsi que, par négligence et non-usage, plusieurs officiers de la cour sont tout autres qu'ils n'étaient dans leur origine. C'est encore par là que le grand écuyer perdit son procès contre le premier de la petite écurie, qui était devenu successivement presque son égal, et s'est maintenu dans l'indépendance.

Le prince électoral de Saxe, aujourd'hui roi de Pologne, se fit ou se déclara catholique cette année, afin de préparer sa succession au trône de son père. Lorsque celui-ci s'était fait catholique, l'électrice sa femme, zélée protestante, ne voulut plus avoir de commerce avec son mari, ni recevoir aucuns honneurs de reine.

Le chevalier d'Oppède, neveu du cardinal Janson, mourut cette année. N'ayant d'autre bien que sa figure, il avait épousé par besoin la marquise d'Argenton, maîtresse du régent, et mère du chevalier d'Orléans (1), et tint, par honneur, son mariage secret. Je ne rapporte un fait si peu important que pour faire voir qu'on voulait encore alors se marier honnêtement. Je n'entends pas blâmer par là les mariages disproportionnés par la naissance ou par la fortune et justifiés par le mérite.

Massillon, prêtre de l'Oratoire, célèbre par ses sermons et surtout par son Petit-Carême, sans autre protection que son mérite, fut nommé à l'évêché de Clermont. Il n'aurait pas été en état d'accepter, si Crozat le cadet n'eût payé les bulles (2).

(1) Marie-Louise-Madeleine-Victoire Lebel de la Boissière de Séry, comtesse d'Argenton, née en 1680, morte en 1724. Voyez, sur elle, les *Mélanges* de Boisjourdain.

(2) Jean-Baptiste Massillon, né en 1663, évêque de Clermont en

La duchesse de Berri mit parmi ses dames la marquise d'Arpajon, fille de Le Bas de Montargis, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et mère de la comtesse de Noailles d'aujourd'hui. Avec une figure belle et noble, elle était encore plus distinguée par sa vertu et sa piété. C'était d'elle et de la marquise de la Rochefoucauld, fille du financier Prondre, que la duchesse de Berri se faisait accompagner aux Carmélites, à qui elle disait : *Je vous amène mes deux bourgeoises.*

On prétendait que le mal aux yeux que le régent eut dans ce temps-ci venait d'un coup d'éventail qu'il avait reçu de la marquise d'Arpajon, avec qui il avait essayé de prendre des libertés un peu vives. Ces deux femmes figuraient mieux aux Carmélites qu'elles n'auraient fait dans les soupers que la princesse faisait avec les roués du régent, et dont elles avaient l'honneur d'être exclues. La duchesse de Berri créa une charge de maître de la garde-robe, qu'elle donna à un marquis de Bonnivet, bâtard de Gouffier, et grand spadassin. Elle était bien aise, disait-elle, d'avoir un homme de main dans sa maison; ce qui ne paraissait pas trop un meuble fait pour la première princesse de France. Je ne rapporterai ce qui concernera cette princesse qu'à mesure que les occasions s'en présenteront. Si l'on voulait réunir tout ce qui la regarde, le récit en serait trop étendu.

Louise-Adélaïde d'Orléans, sa sœur cadette, prit le voile dans l'abbaye de Chelles, le 30 mars. Cette princesse, avec de la beauté et beaucoup d'esprit, avait la tête très-vive. Sa mère en craignit les suites, et ne contribua pas peu à la vocation de sa fille (1). Sa clôture la détermina à se livrer à la

1717, mort en 1742. Ce fut le régent et non le financier Crozat qui paya les bulles.

(1) Elle avait pour maître à chanter Caucheran, un des meilleurs acteurs de l'Opéra, d'une figure agréable, et avec de l'esprit. Un jour

chimie, à l'anatomie, à l'étude de l'histoire naturelle. Elle avait la plus grande facilité pour tout ce qu'elle voulait apprendre, et trouva beaucoup de moyens de ne pas s'ennuyer. Elle écrivit une lettre qu'elle soussigna *épouse de Jésus-Christ*, sur quoi le prince dit qu'il se croyait très-mal avec son gendre, plaisanterie plus digne d'un libertin que d'un philosophe, et messéante à un homme dont toutes les paroles étaient remarquées.

Les chanceliers n'ayant eu jusqu'alors d'autre logement que leur propre maison, le régent attribua à la chancellerie la maison de la place Vendôme, qui faisait partie de la taxe de Bourvalais.

Le régent fit aussi pour la couronne l'acquisition du diamant le plus gros et le plus parfait qu'il y eût en Europe. On le nomme le Régent, et quelquefois le Pitt, du nom du vendeur, beau-frère de Stanhope, secrétaire d'État d'Angleterre, et oncle du célèbre Pitt d'aujourd'hui. On en demandait quatre millions; mais, faute d'acheteurs, on le donna pour deux, et de plus les rognures qui sortirent de la taille. Il pèse

qu'il chantait une scène très-passionnée, la jeune princesse, qui était dans une loge avec la duchesse d'Orléans sa mère, s'écria : *Ah! mon cher Caucherau!* La mère trouva l'expression de sa fille trop expressive, et sur-le-champ la destina au cloître. Tantôt austère, tantôt dissipée, tour à tour religieuse ou princesse, elle devint fort incommode à l'abbesse, sœur du maréchal de Villars, et très-attachée à la règle. Après quelque temps de patience inutile, madame de Villars donna sa démission en faveur de la princesse et se retira chez les bénédictines du Cherche-Midi, avec une pension de douze mille livres, y fut l'exemple de la maison, et y est morte fort regrettée.

Une princesse abbesse n'est pas astreinte à une règle fort austère; elle jouit d'une grande liberté, et l'on prétend qu'elle en usa beaucoup avec Augeard, son intendant, aimable et jeune. Enfin, fatiguée elle-même de ses fantaisies, elle se démit de son abbaye; elle se retira à la Madeleine de Tresnel, et y vécut avec la plus grande régularité jusqu'à sa mort. (D.) — Voyez les *Confessions de l'abbesse de Chelles*, par M. de Lescure. Paris, Dentu, 1863.

600 grains. Pitt l'avait acquis d'un ouvrier des mines du Mogol. Parmi ceux qu'on y emploie, il y a des hommes libres qui y passent quelquefois des années ; mais lorsqu'ils veulent en sortir, on prend la précaution de les purger et de leur donner un lavement pour leur faire rendre ce qu'ils auraient pu avaler ou se fourrer dans le fondement. L'ouvrier dont il est question avait pris le dernier parti ; mais aussitôt qu'il eut caché ainsi son larcin, il se fit une large entaille à la cuisse, comme s'il fût tombé sur une pierre tranchante. Il cria ensuite au secours ; la quantité de sang dont il était couvert fit qu'on le transporta dehors sans prendre la précaution accoutumée. Il eut l'adresse de retirer et de cacher le diamant dans le peu de temps qu'on le laissa reposer, après avoir simplement bandé sa plaie. Il feignit ensuite d'être hors d'état de travailler, se fit payer de ce qui lui était dû de son salaire, pour ne pas déceler sa fortune, et trouva le moyen de passer en Europe.

Pour faire mieux entendre ce qui va suivre, commençons par donner une idée des différents intérêts qui mettaient les acteurs en mouvement.

Le duc et la duchesse du Maine, désespérés de la perte de leur procès contre les princes du sang, travaillèrent sourdement à fomenter des troubles ; ils entretenaient des correspondances en Espagne, et cherchaient à se faire des amis dans le parlement, dont le premier président leur était entièrement dévoué. D'ailleurs, le parlement, qui s'était flatté d'avoir part à l'administration, saisissait toutes les occasions de faire des remontrances, et le régent y fournissait souvent matière. Le maréchal de Villeroi et toute la vieille cour n'oubliaient rien pour le décrier dans le public. Le maréchal affectait là-dessus des procédés aussi indécents que ridicules, mais qui en imposaient au peuple. Il tenait sous la clef le linge et le pain du roi, délivrait avec une ostentation puérile les choses

les plns communes pour le service, et cherchait à faire remarquer ses précantions sur le vin du prince. Les sots admiraient, les malintentionnés applandissaient, les gens sensés riaient de mépris, et sentaient que s'il y avait eu dn danger, les viandes, les boissons, et mille autres moyens de crime auraient rendu inutiles les risibles précautions dn gouverneur. Il avait le titre de chef du conseil des finances, et, comme il était incapable d'y rien entendre, il n'en était que plus jaloux dn dne de Noailles, qui, n'étant que le président, était cependant le maître de toute l'administrstion. Celui-ci, à son tour, voyait avec chagrin le crédit que Law prenait auprès du régent. Cette concurrence dans la partie des finances était un obstacle au désir que Noailles eut toujours de devenir premier ministre. L'abbé Dubois, qni tendait de loin au même but, appuyait secrètement Law, dont il tirait beaucoup d'argent. Sans m'arrêter à discnter la natnre du système, je remarquerai simplement que, vu le caractère du régent, Law lui plaisait par son esprit et surtout par des idées extrsordinaires hors de la route commnne. C'était aussi par là qu'elles déplaisaient au chancelier, qui d'aillenrs était ami dn duc de Noailles. Le régent, les tronvant toujours opposés à ses nouveaux projets, l'un par intérêt, l'autre par droiture, se dégoûta d'eux. On s'attachait en même temps à lui persuader qu'il n'y a rien de moins propre au gouvernement que la magistrature. Si l'on entend par là un corps nombrenx, tel qu'nn parlement, on peut dire que ses formes arrêteraient souvent l'activité nécessaire des ressorts de l'État. D'ailleurs des magistrats, habitués au positif des lois, sont rarement propres à faire céder les préjugés de la routine aux vrais principes de l'administration. Mais doit-on plus attendre de certains ministres, qui n'ont donné d'autres preuves de talent que d'avoir passé du sein de la dissipation et des plaisirs à la tête des affaires? On pouvait reprocher au chancelier son in-

décision ; mais ce qu'il avait de plus incommode, c'était sa vertu.

Quoi qu'il en soit, les remontrances du parlement du 26 janvier furent si fortes, et le chancelier si faible, soit par un sentiment d'équité, soit par sa considération habituelle pour la magistrature, que le régent résolut de lui ôter les sceaux, qui furent donnés à d'Argenson, alors lieutenant de police, et le chancelier eut ordre de se retirer à Fresne. Le duc de Noailles, en apprenant la disgrâce du chancelier, ne douta pas de la sienne, et vint à l'instant donner sa démission des finances, dont l'administration fut remise à d'Argenson, en même temps que les sceaux.

L'État ne gagna pas à ce changement, qui favorisa le malheureux système de Law ; mais Paris perdit le meilleur lieutenant de police qu'il y ait eu. D'Argenson, avec une figure effrayante qui imposait à la populace, avait l'esprit étendu, net et pénétrant, l'âme ferme et toutes les espèces de courage. Il prévint ou calma plus de désordres par la crainte qu'il inspirait que par des châtiments. Beaucoup de familles lui ont dû la conservation de leur honneur et de la fortune de leurs enfants, qui auraient été perdus sans ressource auprès du roi, si ce magistrat n'eût pas étouffé bien des frasques de jeunesse. Fontenelle (1) a parfaitement peint le plan de la police de Paris, et d'Argenson l'a rempli dans toute son étendue ; mais comme sa fortune était son principal objet, il fut toujours plus fiscal qu'un magistrat ne doit l'être. Machault (2) lui succéda dans la place de lieutenant de police, et la fit avec plus d'intégrité que d'intelligence.

(1) Bernard le Bovier de Fontenello, neveu de Corneille, né en 1657, mort en 1757, membre de l'Académie française.

(2) Pierre-Charles de Machault d'Arnouville, nommé, en 1720, premier président du grand conseil, mort en 1750.

Le régent, pour consoler le duc de Noailles de la perte des finances, le plaça dans le conseil de régence, et donna au fils, âgé de cinq ans, la survivance de la charge et des gouvernements du père.

La facilité que le régent avait d'accorder tout à ceux qui l'obsédaient engagea le duc de Lorraine, son beau-frère, à venir en France, où il garda l'incognito sons le nom de comte de Blamont. Pour la duchesse de Lorraine, elle parut toujours dans sa qualité de petite-fille de France, dont le rang était décidé. On leur donna toutes les fêtes possibles pendant deux mois de séjour; mais le duc de Lorraine avait un objet plus important que celui de s'amuser : il désirait un arrondissement en Champagne et le titre d'altesse royale.

Sur le premier article, il tâchait de faire revivre de vieilles prétentions, qui avaient toujonrs été rejetées et même anéanties par les derniers traités. Il fondait le second sur ce que le duc de Savoie, également beau-frère dn régent, avait eu le titre d'altesse royale, que sa femme, petite-fille de France et altesse royale par elle-même, lui avait commnniqué; ce qui n'était pas exactement vrai. Victor-Amédée, avant d'avoir obtenu, en 1713, le titre de roi, avait été longtemps marié et duc de Savoie, sans qn'il eût participé au titre de sa femme. Pour y parvenir, il renouvela celui de roi de Chypre, obtint à Rome la salle royale pour ses ambassadeurs, et à Vienne le traitement de ceux des têtes couronnées, ce qui s'établit successivement dans toutes les cours. Ces articles gagnés lui procurèrent le traitement personnel d'altesse royale; mais ce qui y contribua le plus fut l'importance de ses États, celle de son alliance, et son influence dans les affaires d'Italie.

Le duc de Lorraine alléguait son prétendn titre de roi de Jérusalem; mais sa puissance était peu comptée, et il n'avait de commun avec le duc de Savoie que d'avoir un titre chimérique de roi et d'avoir épousé une petite-fille de France.

L'amitié de Madame, passionnée pour tout ce qui tenait à l'Allemagne, décida tout.

Saint-Contest, qui, sous un extérieur simple et grossier, était l'homme le plus fin, le courtisan le plus adroit, fut chargé de rapporter au conseil de régence l'affaire concernant les prétentions du duc de Lorraine en Champagne. Comme il avait été longtemps intendant à Metz, personne n'était plus en état que lui de connaître les inconvénients de ce qu'on allait accorder, et par conséquent de les déguiser dans son rapport. Il le fit tel qu'on le désirait, et l'affaire passa tout d'une voix, et ne souffrit pas plus de difficulté au parlement, qui l'enregistra sans la moindre représentation. Le duc de Lorraine gagna une supériorité sur les princes du sang, qui précédemment n'auraient pas souscrit à l'égalité. La réunion de la Lorraine à la France a obvié aux suites fâcheuses que ce jugement pouvait avoir; mais on ne pouvait pas alors le prévoir.

Le grand-duc de Toscane, gendre de Gaston (1), et dont la maison a donné deux reines à la France, de l'une desquelles la branche régnante est issue, ne tarda pas à prétendre l'altesse royale. Le duc de Holstein-Gottorp fit la même demande; mais l'un et l'autre furent refusés. Quelque temps après, le régent accorda le traitement de majesté au roi de Danemark et le titre de hautes puissances aux États généraux de Hollande.

L'entrée du duc de Noailles au conseil de régence inspira aux autres chefs le désir d'y entrer, et ils l'obtinrent, sans perdre leurs autres places. Il s'y trouva à la fin près de trente personnes. Il est vrai que cela leur donnait peu de part au gouvernement. L'abbé Dubois s'empara insensiblement de

(1) Côme III de Médicis, grand-duc de Toscane, avait épousé, en 1661, Marguerite-Louise (mademoiselle d'Orléans), fille de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII.

tout le secret des affaires étrangères, et celles de finances se traitaient uniquement entre d'Argenson et Law; ce qui n'empêchait pas que chacun ne tirât les émoluments de ses titres oisifs.

D'Argenson demanda le tabouret pour sa femme, et l'obtint. C'est la première qui l'ait eu à titre de femme d'un garde des sceaux (1).

Le temps des usurpations à la cour est nécessairement celui des tracasseries, qui l'emportent souvent sur les affaires. Le maréchal de Villars, en qualité de chef du conseil de la guerre, écrivit aux colonels des lettres-circulaires. Aucun n'aurait osé, sous le feu roi, se plaindre du style des secrétaires d'État. Le marquis de Beaufremont s'avisa de le trouver mauvais de la part d'un maréchal de France, et répondit une lettre si insolente, qu'il fut mis à la Bastille, et les maréchaux de France demandaient qu'il fît de plus des excuses au maréchal de Villars. Le régent, qui voyait les femmes et toute la jeunesse prendre parti pour Beaufremont, craignit de

(1) Avant le chancelier Séguier, aucun office de la couronne ne donnait le tabouret à la femme de l'officier. Séguier obtint de Louis XIII, par la protection du cardinal de Richelieu, que sa femme eût le tabouret à la toilette de la reine, ce qui n'était qu'une espèce d'entrée particulière. Lorsque Séguier fut fait duc à brevet, sa femme fut assise partout de droit; mais cela tira si peu à conséquence pour la place de chancelier, que Louis XIV trouva fort mauvais que la chancelière de Pontchartrain, qui était assise à la toilette de la duchesse de Bourgogne, eût pris le tabouret à une audience de cette princesse, parce que c'était une occasion publique. Le garde des sceaux d'Aligre, qui le fut pendant deux ans, à la mort de Séguier, sans que l'on nommât un chancelier, ne prétendit point de tabouret pour sa femme; mais elle le prit lorsque son mari fut chancelier. D'Argenson, profitant de l'absence du chancelier, représenta la similitude extérieure des deux places, demanda qu'elle fût entre les femmes, comme elle était entre les maris, et le régent le permit : de sorte que la femme du garde des sceaux Chauvelin a été assise en présence de la chancelière, lorsque d'Aguesseau revint de Fresne sans avoir les sceaux. (D.)

heurter un corps si respectable, se contenta de faire venir le jeune homme en présence du maréchal, et de dire à celui-ci que Beaufremont n'avait pas eu dessein de lui manquer; de sorte que, Beaufremont n'ouvrant pas la bouche, il n'y eut que le régent qui fit l'excuse.

Poirier, qui avait succédé à Fagon dans la place de premier médecin, la seule qui se perde à la mort des rois, étant mort, le régent déclara qu'il ne voulait pas se mêler du choix, mais qu'il donnait l'exclusion à Chirac (1), parce qu'il était son médecin, et à Boudin, pour les insolents propos qu'il avait tenus contre lui, duc d'Orléans, à la mort du duc de Bourgogne et des autres princes. La place fut donnée à Dodart, homme d'esprit, de mérite et de vertu, qui a laissé deux fils dignes de lui. L'un est aujourd'hui intendant de Bourges; l'autre sert avec distinction dans les carabiniers.

Le jeudi saint, le grand aumônier étant absent, le cardinal de Polignac, à la messe, prétendit que c'était à lui à donner à baiser au roi le livre des évangiles, par préférence au premier aumônier. Cette dispute édifiante empêcha le roi de baiser l'Évangile, et l'affaire fut ensuite jugée en faveur du premier aumônier.

L'abbé de Saint-Pierre (2), premier aumônier de Madame, ayant donné son livre de la polysynodie, dans lequel il faisait valoir l'avantage de la pluralité des conseils, les ennemis de la régence voulurent voir dans l'ouvrage une satire du gouvernement de Louis XIV, et tâchèrent de mortifier le régent dans un officier de sa maison. Mais, ne pouvant rien faire de juridique contre l'abbé de Saint-Pierre, ils cabalèrent dans l'Académie française, dont il était membre, et l'en firent ex-

(1) Pierre Chirac, né en 1650, médecin du régent en 1715, du roi en 1731, mort en 1732.

(2) Charles-Irénée-Castel de Saint-Pierre, né en 1658, auteur du *Projet de paix perpétuelle*, mort en 1743.

clure. Il n'en resta pas moins l'ami des académieiens lettrés, qui obtinrent que sa place ne serait remplie qu'à sa mort. L'exclusion de cet excellent citoyen est nne preuve de l'antorité qne prennent, dans les compagnies littéraires, ceux qui n'y entrent que pour usurper un titre de protectenr qu'ils ne remplissent jamais, et une réputation d'esprit qu'ils n'obtiennent pas toujours.

Une affaire très-importante fut alors promptement terminée, parce qn'on s'y prit bien. Il y avait trois archevêques, douze évêques, et quantité d'abbés à qui le pape refusait des bulles, s'ils ne se soumettaient à des conditions contraires à nos libertés. Quelques-uns des prélats nommmés n'y répugnaient pas trop; mais d'autres, plus Français, réclamaient contre cette servitude. Le régent défendit au cardinal de la Trémouille, notre ambassadeur à Rome, de recevoir aucune de ces bulles, si on ne les donnait toutes, et nomma en même temps nne commission prise dn conseil de régence, pour statuer sur les moyens de se passer du pape, en cas d'opiniâtreté de sa part. Hennequin, Petitpied et Legros, docteurs de Sorbonne, fournirent aux commissaires des mémoires instructifs à ce sujet; mais la commission n'eut pas la peine de travailler. A peine en fut-on instruit à Rome, que la consternation s'y mit. Le pape fit partir sur-le-champ un courrier qui apporta toutes les bulles. On en aurait envoyé en blanc, si l'on en avait demandé.

Les négociations au sujet des différends entre l'Empereur et l'Espagne continuaient cette année avec la plns grande vivacité. L'Empereur ne voulait renoncer à aucune de ses prétentions sur plusieurs États de la succession d'Espagne. Albéroni, se flattant de recouvrer tout ce qui avait appartenu à la branche espagnole de la maison d'Autriche, ne traitait, dans ses manifestes, l'Empereur que d'archiduc. Albéroni mettait dans ses démarches nne hauteur qui n'était pas d'une

âme commune, et qui persuadait à chacune des puissances que ce ministre pouvait s'être assuré des autres.

Albéroni voulait, pour préliminaires, 1° que l'Empereur fît une renonciation absolue à tous les États dont Philippe V était actuellement possesseur; 2° que, les maisons de Médicis et de Farnèse venant à s'éteindre, les enfants de la reine héritière de ces deux maisons y succédassent. Il comptait chasser à la fin d'Italie tous les Allemands, et faisait les plus grands préparatifs de guerre.

La duchesse de Saint-Pierre, qui fut placée auprès de la reine d'Espagne par Albéroni, m'a dit qu'il l'avait assurée qu'il ne faisait la guerre que pour obéir à Philippe V; mais il en imposait sûrement : Philippe n'était pas en état d'avoir une volonté. Sans cesse frappé de l'image de la mort, il se confessait à chaque instant, et le père Daubenton, assidu auprès du lit de ce prince, ne le quittait que lorsqu'il était endormi. D'ailleurs, Albéroni affichait l'autorité la plus absolue, et déclarait aux secrétaires d'État que, s'ils s'écartaient de ses ordres, ils le payeraient de leur tête.

Les choses ont si fort changé de face, l'état de l'Europe est si différent aujourd'hui, que le détail des négociations de ce temps-là n'intéresserait actuellement personne; mais les intrigues, les artifices des ministres, les manéges de cour étant de tous les lieux et de tous les temps, on peut, en peignant ce qui s'est passé, donner une idée de ce qui se passe journellement.

Albéroni s'étant fait nommer archevêque de Séville, le pape n'osa lui donner des bulles, dans la crainte d'irriter de plus en plus l'Empereur; et Albéroni, ne pouvant les obtenir, s'empara et jouissait à la fois, par provision, du revenu des églises de Séville et de Malaga.

Le pontife le menaça des censures ecclésiastiques. Albéroni, affectant une sensibilité hypocrite à ces menaces, répondit

qu'il croyait le saint père trop prudent pour entreprendre, contre le ministre absolu d'une grande monarchie, ce qu'il n'osait faire contre le cardinal de Noailles, chef d'une poignée d'hérétiques.

Cependant il fit partir la flotte d'Espagne, qui aborda en Sicile. Le marquis de Lede (1), qui la commandait, s'empara du château de Palerme; mais comme la suite des opérations ne répondait pas à l'impétuosité d'Albéroni, et que Lede s'excusait sur la nécessité de ménager le soldat, Albéroni lui écrivit humainement que les soldats sont faits pour mourir quand cela convient.

Le peu de déférence de ce ministre pour la médiation des différentes puissances fit conclure le traité pour la quadruple alliance entre la France, l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande. Albéroni, furieux contre le régent, chercha tous les moyens d'exciter des troubles en France et de profiter des mécontentements du parlement.

La fermentation y était très-grande, et un édit du mois de mai, sur les monnaies, très-préjudiciable au public, l'augmenta encore. Le parlement, ayant fait des remontrances qui n'eurent aucun succès, défendit, par arrêt, l'exécution de l'édit. Le conseil de régence cassa l'arrêt du parlement, comme attentatoire à l'autorité royale; mais cela ne la fit pas respecter davantage. Le parlement manda le prévôt et les six corps des marchands, les principaux banquiers, pour se faire rendre compte de l'état des rentes de la ville et des inconvénients de l'édit des monnaies, et voulut entrer dans toutes les parties de l'administration. Le public, qui croit voir des protecteurs dans les magistrats, applaudissait à leurs démarches; la chaleur gagnait tous les esprits, et une circonstance, plus

(1) Voyez, sur lui, Saint-Simon, t. XXX, p. 240; XXXI, p. 74, 103, 104, 107; XXXIII, p. 65; XXXIV, p. 166, 167; XXXVI, p. 141, 142.

importante qu'elle ne le paraît, y contribuait encore. Les *Mémoires* dn cardinal de Retz venaient de paraître. Chacun les lisait avec avidité; la plupart, saisis d'un esprit de liberté, se flattaient de voir renaître la Fronde et d'y jouer un rôle. Le parlement, dont les procédés ne sont pas toujours aussi réguliers que ses plaintes sont justes, cherchait à donner la loi au régent. L'ancienne cohue des Enquêtes, se renonvelant, demanda, comme dans la minorité de Louis XIV, l'adjonction des autres conrs supérieures. Celles-ci s'en excusèrent, et se contentèrent de faire leurs remontrances. Le parlement redoublait les siennes (1), et n'onbliait rien ponr enflammer le public; mais l'esprit de la nation n'était plus le même. Un règne absoln de soixante-donze ans avait plié deux ou trois générations à l'obéissance et à la crainte. Les édits les plns ruineux ne produisaient que des murmures ou des chansons. Cependant le régent n'était pas tranqnille; le peuple français est le seul qu'un instant peut régénérer on corrompre, et la vie dissolue du régent lui faisait plns de tort qu'il ne l'imaginait. Son affectation d'impiété excitait le mépris des sages, l'indignation des hommes religieux, et accréditait l'imputation des crimes dont on le croyait capable. La profusion des grâces sur les courtisans aigrissait la misère des peuples, et ne lui conciliait la reconnaissance de personne; on n'attribuait ses bienfaits qu'à la faiblesse et à la crainte, quand on les voyait également répandus sur amis et ennemis. La plnpart de ses familiers, tels que d'Effiat, Canillac, Bezons (2), d'Uxelles,

(1) Les objets des délibérations et des remontrances du parlement étaient l'aliénation des domaines, les traités avec les princes étrangers, les affaires de la cour de Rome, les rentes sur la ville, toutes les dettes du roi, la banque de Law devenue banque royale, enfin toutes les affaires d'État. (D.)

(2) Jacques Bazin de Bezons, né en 1667, maréchal de France en 1709, mort en 1733.

étaient liés de longue main avec le duc du Maine. Une habitude de respect pour les volontés du feu roi, et le désordre des affaires, faisaient regretter que le testament n'eût pas été suivi. On craignait pour les jours du jeune roi; on les aurait crus plus en sûreté entre les mains d'un prince qui n'aurait pas touché à la couronne de si près que le régent, et ses imprudences autorisaient les calomnies fomentées par les partisans de la vieille cour. Le public applaudissait aux entreprises du parlement, qu'on regardait comme justes et nécessaires dans les circonstances où l'État se trouvait. Le premier président de Mesmes ne s'appliquait qu'à se maintenir entre sa compagnie et le régent, dont il tirait un argent prodigieux, qu'il dépensait avec une magnificence qui donne toujours de la considération. Le régent le connaissait bien; mais il comptait en être maître à force d'argent, et qu'il ne s'agirait jamais que du prix. Il supposait que ce magistrat pouvait également retenir ou pousser sa compagnie, en quoi il se trompait. Mathieu Molé, avec les meilleures intentions connues et le respect dû à sa vertu, ne fut pas en état de modérer la fougue du parlement dans la Fronde. Aussi voyait-on de Mesmes déserté par les Enquêtes, toutes les fois qu'il entreprenait de les contenir. Il en profitait alors pour tirer du régent de nouvelles sommes, et ne ramenait les fugitifs qu'en participant à leurs excès. Le régent devait savoir qu'on n'est jamais sûr de ceux qui se vendent, et que le premier président était de tout temps livré au duc du Maine, par goût et par intérêt (1). En

(1) Il y eut un jour une délibération par laquelle les Enquêtes arrêtèrent que qui que ce fût n'irait chez le premier président que pour affaire indispensable, et de l'aveu de la compagnie. Le président Hénault, qui lui était particulièrement attaché, et de qui je tiens ces faits, l'étant allé voir en secret pour l'instruire de cette délibération : *Vous les verrez tous demain chez moi*, lui dit le premier président. En effet, ayant le lendemain montré de l'humeur contre le régent, toute la cohue des Enquêtes le suivit chez lui. (D.)

effet, dans le dessein formé que le parlement montrait de partager l'autorité royale, il devait préférer au régent le duc du Maine, qui, n'ayant pas les mêmes droits de naissance, ne serait à la tête du gouvernement qu'un membre ou un instrument du corps qui l'aurait élevé.

Ce que le régent avait déjà perdu d'autorité faisait croire à ses ennemis qu'on pourrait l'en dépouiller totalement; et ceux qui devaient lui être le plus attachés s'arrangeaient là-dessus, bien déterminés à suivre la fortune.

Le mécontentement de la capitale gagnait les provinces. Le parlement de Rennes s'était ouvertement déclaré pour celui de Paris. Les états de Bretagne, qui se tenaient alors, étaient fort orageux, et l'aliénation des esprits y avait commencé dès l'année précédente.

Le maréchal de Montesquiou (1), commandant en Bretagne, pour tenir les états à Dinan, débuta fort mal avec la noblesse. Quatre ou cinq cents gentilshommes allèrent au-devant de lui à quelque distance de la ville. Ils se présentèrent pour lui faire cortége, ne doutant pas qu'il ne montât à cheval avec eux, et ne se mît à leur tête pour entrer ainsi dans la ville. Il se contenta de les saluer de sa chaise, et continua sa route, sans leur faire la moindre excuse. Ils furent avec raison choqués de ce premier accueil. Le jour suivant, il fit tout aussi mal. La députation des trois ordres étant allée à pied pour l'inviter à l'accompagner à l'ouverture des états, au lieu de marcher à leur tête, il entra dans sa chaise à porteurs, laissant la députation le suivre comme elle était venue (2). Dès

(1) Pierre de Montesquiou d'Artagnan, né en 1645, maréchal de France en 1707, mort en 1725.

(2) La députation rentre aujourd'hui dans la salle des états, après avoir fait l'invitation, et avant que les commissaires du roi se mettent en marche. (D.)

ce moment, tout se tourna de part et d'autre en procédés désagréables.

Le lendemain de l'onverture des états, la demande du don gratuit se fait par l'intendant, en présence du commandant et des autres commissaires du roi, après quoi ils se retirent pour laisser les états en délibérer. Anciennement, avant que de répondre à la demande, les états examinaient l'état de leurs fonds, et contestaient quelquefois longtemps sur la qnotité de la somme. Il arriva, sous le commandement du duc de Chaulnes, et dans les temps prospères de la France, que les états, emportés par leur zèle, accordèrent le don gratuit par acclamation et sans délibérer. Cet exemple fut imité dans les états suivants, et devint un usage qui subsista jusqu'en 1717. Alors les états, épuisés par les efforts qu'ils avaient faits pendant la guerre, et déjà indisposés par le maréchal de Montesquiou, voulnrent, avant de rien accorder, examiner l'état de leurs affaires. Le maréchal s'en trouva offensé, fut quelques jonrs à tâcher de ramener les états à l'acclamation, et, ne pouvant y réussir, sépara l'assemblée. On exila plnsieurs gentilshommes des états et du parlement, ce qni ne ramena pas les esprits (1).

Cependant les états furent rassemblés en 1718, et l'on y prit un *mezzo termine*, qui fut que les états délibéreraient sur le don gratnit dans la même séance qu'il serait demandé, et ne pourraient traiter de rien autre chose, ni faire de représentations, qn'après l'avoir accordé. Cette forme subsiste encore aujourd'hui.

Si les états de 1718 ne furent pas séparés, ils n'en furent guère plus tranqnilles; le procurenr général syndic (2) fut

(1) Piré, Noyant, Bonamour et du Groesquer, le président de Rochefort, et Lambilly, conseiller. (D.)

(2) Coëtlogon de Mejusseaume. (D.)

exilé, et les esprits restèrent plus aliénés que jamais. Nous en verrons les suites.

Le parlement de Paris, fier de ses succès, excité par le cri public, et calculant ses forces sur la faiblesse du régent, crut que rien ne devait l'arrêter, et rendit le célèbre arrêt du 12 août, par lequel il arrêtait toutes les opérations de la banque, et faisait défense à tous étrangers, même naturalisés, de s'immiscer dans l'administration des deniers royaux, etc.

Non content d'avoir rendu cet arrêt, le parlement envoya les gens du roi demander au régent compte des billets qui avaient passé à la chambre de justice, à la compagnie d'Occident ou à la monnaie. Le parlement différait de quelques jours la publication de son arrêt, parce qu'il voulait instruire secrètement le procès de Law. Des commissaires nommés d'office avaient déjà entendu des témoins, et l'on ne se proposait pas moins que de se saisir du coupable, de terminer son procès en deux heures de temps, de le faire pendre dans la cour du palais, les portes fermées, et de les ouvrir ensuite pour donner au public le spectacle du cadavre.

L'arrêt et le projet du parlement furent révélés au régent. On prétend que ce fut par le président Dodun, qui depuis a été contrôleur général. Quoi qu'il en soit, le régent en fut instruit; et lorsque les gens du roi vinrent, le 22 août, lui faire la proposition dont ils étaient chargés au sujet des billets d'État, il se contenta de les écouter, et, sans leur répondre, de rentrer dans son cabinet. Ce silence froid et méprisant les déconcerta plus qu'une réponse vive. Sur le rapport qui en fut fait au parlement, quelques-uns soupçonnèrent que le régent méditait un parti de vigueur, tel que de faire enlever les chefs de meute ou de tenir un lit de justice. D'autres prétendaient que ce prince n'oserait ni l'un ni l'autre au milieu d'un peuple de mécontents.

Ce prince, outré des entreprises du parlement, n'avait

point encore de projet arrêté. Plusieurs de ceux qui l'entouraient, amis du premier président, entretenaient le régent dans la crainte de la magistrature, et le maréchal de Villeroi ne cherchait qu'à le rendre odieux au public. Le duc de Noailles, dépouillé des finances par le garde des sceaux et par Law, désirait la perte de l'un et de l'autre. De l'autre côté, le duc de Saint-Simon, plein d'un mépris maniaque pour la robe, ne voyait qu'avec dépit la considération du régent pour le parlement, et en parlait comme d'une assemblée de bourgeois que le moindre acte d'autorité ferait rentrer dans le devoir. Le régent aurait bien voulu se le persuader; mais les conseils de Saint-Simon, passionné contre le parlement pour les prérogatives des ducs, lui étaient suspects (1).

L'indécision du régent jetait Law dans les plus cruelles angoisses. Il craignait d'être pendu pendant qu'on cherchait si lentement les moyens de l'en garantir, et, ne se jugeant pas en sûreté à la Banque, qui était le lieu et le corps du délit, il se réfugia au Palais-Royal. L'abbé Dubois, plus pendable encore que Law, sentait qu'il pourrait devenir la seconde victime du public, que toute son existence tenait uniquement à la puissance de son maître, et que, si elle était une fois détruite, les dignités dont le ministre était revêtu, loin de le sauver, feraient son premier crime. Le nouveau garde des sceaux n'ignorait pas combien le parlement était blessé de se voir subordonné à celui qu'il avait longtemps traité en subalterne. D'Argenson, étant lieutenant de police, avait plusieurs fois été cité à la barre de la cour, et là, debout et découvert, y avait reçu des réprimandes avec plus de respect que de timidité, et avec un mépris intérieur qu'il était au-

(1) Il faut lire, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, le ton d'élévation et de mysticité avec lequel il parle de la dignité de duc et pair. Ce sont des méditations métaphysiques plus abstruses qu'un traité *de attributis*. (V.)

jourd'hui en état de manifester. C'était l'homme le moins orgueilleux, mais le plus ferme, et plein d'expédients dans les affaires. Celui qui se présentait naturellement était de détruire, dans un lit de justice, tout ce que le parlement avait fait. Le garde des sceaux, pour maintenir l'autorité du roi, l'abbé Dubois, par des motifs moins nobles, mais non moins puissants, assiégèrent le régent, lui firent honte de sa faiblesse. Le duc de Saint-Simon les seconda vivement, et monsieur le duc, par un intérêt personnel, s'nnissant à eux, le lit de justice fut résolu (1).

Depuis que monsieur le duc était majeur, il supportait très-impatiemment de voir la surintendance de l'éducation du roi entre les mains dn duc dn Maine, prétendait que cette place ne devait appartenir qu'au premier prince du sang majeur, et que, depnis l'arrêt de 1717, le dnc du Maine n'avait que les honneurs de prince et ne l'était plus. Le régent, n'osant rien lui refuser en face, chargea Saint-Simon de le dissuader d'nne prétention qui ne ferait que multiplier les mécontents. En vain Saint-Simon représenta-t-il à monsieur le duc les dangers d'une guerre civile, que le changement de surintenpant n'avait pas besoin d'un lit de jnstice, que le régent s'engagerait, parole d'honneur, et même par écrit, de satisfaire monsieur le duc, lorsque les affaires d'État seraient réglées : celui-ci répondit qu'il ne se fiait pas plus à l'écrit qu'à la parole du régent, qu'il ne voulait pas laisser au duc du Maine

(1) Quoique ce lit de justice paraisse aujourd'hui peu intéressant, j'ai cru devoir en parler avec quelque détail. 1° C'est le premier que le roi ait tenu chez lui ; 2° il fera de plus en plus connaître le caractère, les intérêts, les passions des personnages de ce temps-là, et donnera une idée de ce qui se passe journellement à la cour parmi ceux qui y jouent un rôle dans des intrigues conduites et travaillées de main de courtisans. Les principaux faits de ce lit de justice et des préliminaires sont extraits des *Mémoires* du duc de Saint-Simon et d'un journal du parlement. (D.)

le temps de s'établir dans l'esprit du roi, ce qui arriverait infailliblement s'il y restait jusqn'à la majorité, et que c'était au régent à voir s'il préférait un légitimé à un prince du sang dont l'amitié ou la haine constante serait le prix de l'acceptation ou du refus de sa demande.

Les plus honnêtes gens de la cour n'oublient jamais lenrs intérêts particuliers. Le duc de Saint-Simon, voyant l'opiniâtreté de monsieur le duc, voulut en tirer parti pour lui-même : « Monsieur, lni dit-il, puisque nulle considération ne peut vous détourner de votre projet, je vais vous donner des facilités pour l'exécution. Otez aux légitimés tout extérieur de princes du sang, en les faisant rédnire au rang de leur pairie : alors la surintendance de l'éducation tombe d'elle-même. Le maréchal de Villeroi ne pent plns être snbordonné à son égal, et même son cadet dans la pairie. Vous pourrez, dans votre demande, employer cette considération, avec un mot d'éloge pour le maréchal de Villeroi, dont sa vanité sera flattée. Par là vons vous faites un partisan d'nn des chefs de la cabale, vous vons fortifiez des dncs, et vous vous les attachez tous. Il n'y en a pas un qui ne vous regarde comme l'auteur dn rang intermédiaire laissé anx légitimés. Monsieur le régent, soit pour s'exenser envers les pairs, soit pour rejeter sur vous leur ressentiment, ne leur a pas laissé ignorer que vous seul fûtes opposé à la réduction des légitimés au rang de leur pairie, lorsqu'on leur ôta le droit de succession à la couronne. Il ne vous est pas indifférent d'avoir pour ami ou pour ennemi nn corps si considérable. Vous venez de m'assurer qu'un ressentiment inaltérable ou nn attachement inviolable pour monsieur le régent serait le prix de votre demande refusée ou accordée : comptez qne tous les pairs vous font ici, par ma bouche, la même protestation à votre égard, au sujet de la rédnction des légitimés. »

Monsieur le duc accéda sur-le-champ à la proposition du

duc de Saint-Simon : « Je consens, ajouta-t-il, à la réduction des légitimés ; mais vous me les avez peints si redoutables par leurs établissements et par l'accumulation de leurs dignités, qu'il faut les dépouiller totalement et ne leur laisser que ce qui sera nécessaire pour soutenir leur rang de pair. C'est à regret que je sacrifie le comte de Toulouse ; mais le danger de laisser subsister le duc du Maine tel qu'il est rend le sacrifice nécessaire. Je veux d'ailleurs pour mon frère, le comte de Charolais, un gouvernement convenable à sa naissance, et il n'y en a pas de vacant ; la dépouille du duc du Maine le procurera. — Vous allez, monsieur, beaucoup trop loin, reprit Saint-Simon ; il est contre la justice de dépouiller qui que ce soit, sans le déclarer criminel. Si l'on en venait à une telle violence, il n'y a personne dans le royaume qui n'en craignît autant pour soi. Tous ceux qui jouissent des moindres places regarderaient la cause des légitimés comme la leur ; moi-même je m'y joindrais, et le soulèvement serait général. On pouvait, à la mort du roi, imputer aux légitimés le crime de lèse-majesté contre la couronne (1), de s'être fait déclarer capables d'y succéder. Qu'en leur faisant grâce de la vie, de la liberté et de leurs biens, on leur eût accordé le seul rang de duc et pair, par respect pour le sang de leur père, et qu'on les eût dépouillés de tout le reste, tout était juste alors. Mais aujourd'hui que leurs établissements ont été confirmés, vous ne pouvez les attaquer que par le vice de

(1) Voilà un de ces excès du duc de Saint-Simon, dont j'ai parlé dans ma préface. Il serait peut-être à désirer que les rois, ne fût-ce que par respect pour les mœurs, ne reconnussent jamais publiquement leurs enfants naturels, en leur procurant néanmoins un sort convenable à leur naissance. Mais, quoi qu'en pense le duc de Saint-Simon, il y a grande apparence qu'au défaut de la race légitime pour une couronne héréditaire, la nation préférerait à tout autre concurrent les fils naturels ou leurs descendants, pour peu que le choix ne fût pas contraint par la force. (D.)

naissance toujonrs subsistant et les réduire an rang de leur pairie. Monsieur le comte de Charolais ne manquera pas d'établissements, et vous pourrez lui en procurer sans recourir à l'injnstice et à la violence. A l'égard du comte de Toulouse, il y a un moyen bien simple de le distinguer de son frère : c'est de faire la réduction de l'nn et de l'antre par un édit, et tont de suite de rétablir, par nne déclaration, le comte de Toulouse dans le rang dont il jouit aujourd'hui, sans que ces honneurs puissent jamais passer à sa postérité. Par là vous faites justice au mérite et désunissez les deux frères. Quelque déférence que le comte de Toulouse ait pour son aîné, il est trop sage pour s'unir au ressentiment de ce frère et aux fureurs de la duchesse du Maine. Au reste, si le comte de Tonlouse se laissait séduire au point de s'écarter de son devoir, on le dépouillerait de tout avec l'approbation publique. »

Monsieur le duc, charmé de pouvoir concilier sa haine contre le duc du Maine avec son amitié pour le comte de Toulouse, consentit à tout ce que proposait Saint-Simon ; et celui-ci, profitant des dispositions de monsieur le duc : « Ce n'est pas assez, lui dit-il, que de consentir, il faut que vous en fassiez votre propre affaire auprès du régent. C'est vous qui avez perdu les ducs et pairs, c'est à vous à les rétablir et à faire succéder la reconnaissance au ressentiment. J'en exige votre parole, parce que je sais qu'on y doit compter. » Monsieur le duc la donna et la tint. Saint-Simon vint rendre compte au régent de sa conférence avec monsieur le duc, mais il ne lui déclara pas d'abord l'engagement que ce prince avait pris en faveur des pairs, et se contenta de lui rappeler combien de fois il lui avait fait espérer le rétablissement des pairs. Le régent, voulant user de faux-fuyants, s'engagea beaucoup plus qu'il ne pensait, rejeta tout sur monsieur le duc, et dit que, s'il y consentait, lui régent en serait charmé.

Le duc de Saint-Simon le laissa paraphraser sa bienveillance pour les pairs, et, quand il le vit bien engagé, lui déclara que monsieur le duc y serait d'autant plus porté, qu'il voulait se décharger de la haine des pairs, dont on l'avait rendu l'objet. Le régent devint tout à coup sombre et rêveur. Saint-Simon ne lui laissa pas le temps de se remettre, le poussa vivement, et enfin l'obligea à dire, avec l'air d'un homme qui revient à soi, qu'il concourrait avec plaisir à ce que monsieur le duc voudrait en faveur des pairs. Saint-Simon le quitta là-dessus, comptant cependant moins sur lui que sur monsieur le duc. En effet, celui-ci chargea Millain, longtemps secrétaire du chancelier de Pontchartrain, homme très-intelligent, et qui, depuis la retraite de son maître, s'était attaché à la maison de Condé, de dresser le projet de l'édit de la réduction des légitimés.

Il n'était plus question que de prendre les mesures pour le lit de justice, dont le parlement ne devait être averti que le matin du jour même. Il n'y avait dans le secret que le garde des sceaux, les ducs de Saint-Simon et de la Force (1), Law, Fagon (2) et l'abbé Dubois. Ce dernier, qui n'avait d'appui que le régent, voulait tourner l'affaire en négociation, s'en faire le médiateur, et proposa de remettre à la Saint-Martin la cassation des arrêts du parlement. Il était à craindre que cet avis, si conforme à la mollesse du régent, ne l'emportât; mais le garde des sceaux, toujours ferme, Saint-Simon, plus vif que jamais, et la Force, se liguèrent contre l'abbé, et firent résoudre le lit de justice pour le vendredi 26, lendemain de la Saint-Louis.

(1) Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, né en 1675. Voyez, sur lui, Saint-Simon, Barbier, et le *Journal* de Mathieu Marais.

(2) Fils du médecin, intendant des finances. Il existe une violente satire contre lui; elle est intitulée : *la Fagonnade;* elle est de l'abbé de Margon.

Tous les obstacles n'étaient pas levés. On fit réflexion que le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, à la première proposition d'un lit de justice, allégueraient la crainte d'exposer la santé du roi à la chaleur, à la fatigue, au mauvais air de la ville, où il régnait alors beaucoup de petites véroles; qu'ils prendraient acte de leurs représentations, et en effrayeraient un enfant de huit ans, qui refuserait d'aller au parlement. Ces réflexions commençaient à décourager le comité, lorsque Saint-Simon proposa de tenir ce lit de justice aux Tuileries. Cet expédient ranima tous les acteurs. Nul prétexte sur la santé du roi. Quoiqu'il soit partout le maître, il le paraîtrait encore plus dans son palais; l'imagination des magistrats en serait plus frappée; ils s'y trouveraient plus étrangers et moins assurés que sur leurs siéges ordinaires. Il restait encore des difficultés. Il fallait, avant le lit de justice, faire rapport au conseil de régence des arrêts, édits et déclarations qu'on voulait faire enregistrer. Les légitimés étaient de ce conseil; la majeure partie leur était dévouée; des résolutions si importantes demandaient d'être approuvées au moins de la pluralité, et l'on n'y pouvait pas compter. Monsieur le duc prétendit que l'on ne devait rapporter au conseil que l'arrêt de cassation, et ne rien dire des autres; mais le risque n'était pas moindre: tous les membres du conseil, qui avaient séance au lit de justice, déjà opposés au fond de l'affaire, seraient offensés du secret qu'on leur en aurait fait. Le duc du Maine et ses partisans ne manqueraient pas de déclarer que rien n'avait été communiqué au conseil, et justifieraient ce que le parlement ne cessait de répandre dans le public, que tout se faisait par la volonté seule du régent, contre l'engagement authentiquement pris de se conformer à la pluralité des suffrages, engagement qui avait servi comme de base à la régence. Le maréchal de Villeroi, disait-on, attestera les mânes du feu roi, répandra des larmes, déraison-

nera, mais d'un ton pathétique, plus contagieux que des raisons. L'audacieux Villars, le seul général français décoré de victoires, auteur ou instrument du salut de la France à Denain, s'élèvera avec une éloquence militaire qui lui est naturelle, et qui persuade ou entraîne. Le parlement, se voyant appuyé, reprendra ses esprits. La présence d'un roi de huit ans, loin de leur imposer, peut même tourner à leur avantage. Si cet enfant, précieux à l'État, qui sera venu à une telle assemblée comme au spectacle, vient à s'effrayer d'un tumulte si nouveau; s'il vient à se laisser toucher des larmes de son vieux gouverneur; si lui-même en répand, quel parti n'en tirera-t-on pas? Le régent sera représenté comme un tyran qui abuse du nom et de l'autorité d'un roi enfant.

Ces considérations frappèrent le régent, qui fut près de revenir en arrière. Monsieur le duc, moins éclairé, mais d'une opiniâtreté insurmontable, le raffermit sur un parti pris, déclarant que, la guerre civile dût-elle en être la suite, il l'aimait encore mieux dans une minorité que sous un roi majeur.

Il fut enfin arrêté qu'on préparerait secrètement tout le matériel du lit de justice; qu'on ne le disposerait que le jour même aux Tuileries, en deux heures de temps; que le parlement, les pairs et les officiers de la couronne ne seraient avertis qu'à six heures du matin; que le conseil se tiendrait à huit; qu'on n'y rendrait compte que de l'arrêt de cassation, et que les autres actes, tout prêts et scellés, ne se manifesteraient qu'au lit de justice.

La crainte du régent fut extrêmement tempérée par celle que le parlement, le duc du Maine et le maréchal de Villeroi montrèrent. Un côté de la balance ne peut baisser que l'autre ne s'élève. Le régent prit de la fermeté dès qu'il vit mollir ses adversaires. Le duc du Maine lui ayant fait demander par le comte de Toulouse s'il y avait quelque fon-

dement aux bruits qui se répandaient que lui, duc du Maine, devait être arrêté, il fit voir par là qu'il avait autre chose à se reprocher qu'un mécontentement oisif, et le régent ne répondit pas de façon à le tranquilliser. Le maréchal de Villeroi, avec une contenance embarrassée, demandant les mêmes éclaircissements, le régent lui dit qu'il pouvait se rassurer, et ne le persuada que faiblement; aussi ne voulait-il pas dissiper toutes ses craintes. Le maréchal en parla à l'abbé Dubois, bien étonné de voir s'éclipser devant lui la morgue du fier seigneur. Le parlement eut une conduite encore plus ridicule. Ce Law, qu'il voulait pendre il y avait trois jours, quitta l'asile du Palais-Royal, revint hardiment dans sa maison, et y reçut les avances du parlement. Le duc d'Aumont, aussi avide d'argent que le premier président, son ami, et cherchant à plaire à Law, alla le trouver, lui dit qu'il n'y avait que du malentendu de la part du parlement, et que lui, duc d'Aumont, voulait tout pacifier. Il traitait une convulsion dans l'État comme une tracasserie de société, et se vantait surtout d'être un médiateur sans intérêt. Law, sachant à quoi s'en tenir sur le désintéressement de nos courtisans, convint avec celui-ci d'un rendez-vous pour le 27, parce que tout devait être terminé le 26.

Le régent vit clairement que la cabale était désorientée. Il eut envie de frapper sur le premier président; mais on lui fit sentir qu'il valait beaucoup mieux le rendre suspect dans sa compagnie, en faisant croire qu'il était d'intelligence avec la cour.

FIN DU PREMIER VOLUME.



EN VENTE CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Em. CAMPARDON, archiviste de l'Empire. **Marie-Antoinette à la Conciergerie** (du 1er août au 16 octobre 1793). Pièces originales conservées aux Archives de l'Empire, suivies de notes historiques et du procès imprimé de la reine. Deuxième édition, *augmentée d'un index alphabétique*. In-8 de XII-360 pages, papier vergé, avec un portrait phot. de la reine, prix : 10 fr. ; — et in-12, papier ordinaire, prix, 3 fr. 50

Journal du baron de Gauville, député de l'ordre de la noblesse aux *États Généraux*, *notes curieuses* prises, au jour le jour, depuis le 4 mars 1789 jusqu'au 1er juillet 1790. Publié pour la première fois par les soins de M. Ed. de Barthélemy, auditeur au Conseil d'Etat. In-12 de XXVIII-84 pages, tiré en tout à 300 exemplaires, papier vergé, prix, 3 fr. 50

Ch. DESMAZES, officier de la Légion d'honneur. **Curiosités des Parlements de France d'après leurs registres**. In-12 de 176 pages, tiré à 50 exemplaires, papier vergé, prix : 6 fr. ; et tiré à 350 papier ordinaire, prix . . . . 4 fr.

Administration, Arts, Barbiers et Médecins, Beffroi, Chasse, Commerce, Constructions, Costumes, Eaux et Forêts, Epidémies, Impôts, Imprimeurs, Jeux de hasard, Lieux publics, Mendiants et Vagabonds, Monnaies, Peines, Ports, Prisons, Religion, Spectacles, Subsistances, Université, etc.

Ch. NISARD. **La Muse pariétaire et la Muse foraine**, ou **les Chansons des rues depuis quinze ans.** In-8 de XXVI-336 pag., tiré à 200 exempl. Prix . . . . 12 fr.

L'Amour, Napoléon Ier et Napoléon III, le Vin, Mélanges et Chansons de métiers.

J. CHOUX. **Appendice à la Muse pariétaire et la Muse foraine.** In-12 et in-8 de 2 feuilles. Prix . . . . 1 fr.

Madame la comtesse de Maure. *Sa vie et sa correspondance, suivies des Maximes de madame de Sablé et d'une Etude sur la vie de mademoiselle de Vandy ;* par M. Ed. de Barthélemy. 1 vol in-12 de 280 pag., papier vergé, prix : 7 fr. 50, et papier ordinaire . . . . 5 fr.

Cahiers de remarques sur l'Orthographe françoise, pour être examinez par chacun de Messieurs de l'Académie, avec des observations de Bossuet, Pélisson, etc. (Publiés pour la première fois, avec une introduction, des notes, etc., par M. *Ch. Marty-Laveaux.*) . . . . . 4 fr.

Voyages de Piron à Beaune, publiés, pour la première fois, sur les manuscrits autographes originaux, et augmentés de commentaires, etc. ; par M. *Honoré Bonhomme.* Petit in-12 de 116 pages, prix. . . 2 fr.

La Légende dorée et Poëmes sur l'esclavage de H.-W. Longfellow, traduits par MM. *Paul* Blin et *Edward* Mac-Donnell. 1 vol. in-8 de 204 pages, prix . . . . 5 fr.

L'Épouse d'outre-tombe, texte chinois, précédé d'une traduction française, par M. Léon de Rosny, professeur de japonais à l'école impériale des langues orientales. Petit in-12, papier de Hollande, 3 fr., et papier de Chine. . . . . 4 fr.

Paris, impr. Jouaust et fils, rue Saint-Honoré, 338.


CESARE PESSUTI
FIRENZE



